



SGAM

Matmut

RAPPORT UNIQUE
SUR LA SOLVABILITÉ ET
LA SITUATION FINANCIÈRE

SGAM MATMUT

EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application des articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009 ainsi que des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est un rapport unique relatif au Groupe Matmut et dix entités solos qui le composent.

Il présente les informations visées aux articles 359 à 370 pour les groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités solos selon le plan de l'Annexe 20 dudit règlement.

Il porte sur la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Il est composé de six parties comportant les informations qualitatives et quantitatives groupe : une synthèse et cinq chapitres : activité et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital.

Les informations quantitatives des entités solos sont détaillées en fin de chaque chapitre.

Il est soumis à l'approbation des conseils d'administration et de surveillance des entités composant le Groupe après examen par le comité des risques, conformité et actuariat.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et fait l'objet d'une publication sur le site internet.

Un lexique en fin de document présente l'ensemble des termes et définitions utiles à la lecture du rapport.

SOMMAIRE

INFORMATION EVENEMENT MAJEUR : PANDEMIE COVID 19.....	5
SYNTHESE	8
PARTIE A - ACTIVITE ET RESULTATS.....	13
A.1 Activité	14
A.2 Résultats de souscription	19
A.3 Résultats des investissements	20
A.4 Autres revenus et dépenses.....	20
A.5 Autres Informations.....	20
Focus pour le Groupe et les entités	21
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	51
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	51
B.2 Exigences de compétence et honorabilité.....	68
B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	70
B.4 Système de contrôle interne	73
B.5 Fonction d'audit interne	77
B.6 Fonction actuarielle.....	79
B.7 Sous-traitance.....	81
B.8 Autres informations.....	82
PARTIE C - PROFIL DE RISQUE	83
C.1 Risque de souscription	84
C.2 Risque de marché.....	87
C.3 Risque de crédit.....	89
C.4 Risque de liquidité	90
C.5 Risque opérationnel.....	92

C.6	Autres risques importants	95
C.7	Autres informations	96
	Focus pour le Groupe et les entités	97
	PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	169
D.1	Actifs	170
D.2	Provisions techniques	171
D.3	Autres passifs	175
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	176
D.5	Autres informations	176
	Focus pour le groupe et les entités	177
	PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	237
E.1	Fonds propres	237
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	241
E.3	Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	242
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	242
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	242
	Focus pour le Groupe et ses entités	243
	ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS	287
	LEXIQUE	401

INFORMATION EVENEMENT MAJEUR : PANDEMIE COVID 19

En application des dispositions résultant de la transposition de l'article 54-1 de la Directive Solvabilité 2, la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sur le plan sanitaire, social et économique sont qualifiées d'évènements majeurs.

Ils interviennent après la clôture de l'exercice 2019 à laquelle rend compte le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière, à destination du public, et par conséquent, ne donnent pas lieu à un ajustement des comptes clos au 31 décembre 2019.

Si l'évaluation des impacts de la crise sanitaire inédite que nous traversons est difficile à réaliser en raison de nombreuses incertitudes portant sur l'évolution de la pandémie et sa durée, il est d'ores et déjà établi que ses conséquences économiques et financières sont considérables à l'échelle nationale et internationale et ont un impact sur l'activité du Groupe Matmut.

La gouvernance

La gestion des risques induits par la pandémie est au cœur de sa gouvernance avec l'activation depuis le mois de février d'une cellule de crise composée des membres du Comité de Direction Groupe, de la Direction des Moyens Généraux et de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent. Des instances opérationnelles spécifiques ont également été créées. Elles se réunissent très régulièrement pour adapter, au fil de l'actualité et des consignes gouvernementales, la protection des salariés et l'activité de l'entreprise au bénéfice de ses sociétaires et adhérents.

L'information et le reporting aux membres du conseil d'administration du Groupe ont, par ailleurs, été adaptés pour garantir la prise de décision éclairée dans un contexte de crise.

L'activité

Bien que le coup d'arrêt brutal provoqué par l'urgence sanitaire et les mesures de confinement impacte la production, les performances de souscription et d'investissement, le Groupe Matmut a pris des mesures exceptionnelles de solidarité en soutien à l'économie du pays en annonçant :

- Pour cette année et toute l'année 2021 le gel des tarifs des assurances automobile (2 et 4 roues).
- Pour les sociétaires fragilisés par la crise, au chômage actuellement ou ayant perdu leur emploi dans les six mois suivant le début de la crise, un montant de 75 € offert, par contrat auto détenu.
- Pour les infirmières et infirmiers libéraux ainsi que pour les médecins retraités, sollicités pour des missions temporaires dans le cadre du Covid-19, l'extension gratuite des garanties pour ces activités et le remboursement à chacun d'entre eux de 50 % de la cotisation annuelle Responsabilité Civile Médicale.
- Pour les professionnels et entreprises, la contribution, au sein de la FFA, au fonds de solidarité de 400 M€.

Le profil de risque

Les risques identifiés sont multiples et en particulier :

- Les risques opérationnels

La vitesse de propagation du virus, les mesures de confinement, et aujourd'hui de déconfinement font courir un risque accru sur la continuité du service due aux sociétaires et adhérents du Groupe Matmut.

Les actions déployées visent :

- La protection des salariés, avec le déploiement du travail à distance, la communication régulière sur les mesures de prévention, l'organisation des conditions du retour sur sites en concertation avec la médecine du travail, l'inspection du travail et le renforcement du dialogue social.
- La sûreté du système d'information, dans un contexte de déploiement des moyens de travail à distance et de routage de flux téléphoniques pour maintenir ce service essentiel aux sociétaires et adhérents.
- La sécurité des locaux et sites du Groupe avec des opérations de nettoyage/décontamination, la commande et livraison de kits de protection et l'organisation de flux de circulation dans le respect des règles de distanciation physique.

- Les risques techniques et financiers :

L'onde de choc de la pandémie a provoqué l'arrêt brutal de l'activité dans le pays ainsi que des mouvements de marché sur les places boursières. Les perspectives de croissance sont ramenées à moins de 1% au niveau mondial, des économies occidentales se préparent à entrer en récession et la France enregistre une chute du PIB de -5,8 %, au premier trimestre.

Dans ce contexte, le Groupe Matmut est exposé à des risques accrus de :

- Souscription : provoqué par la chute de l'activité de souscription des produits d'assurance sur l'ensemble des lignes métier IARD, Santé, Vie, Prévoyance et par les incertitudes sur l'évolution de la sinistralité en santé, en IARD ainsi que sur le comportement des assurés sur les rachats en assurance vie.
- Marché : les mouvements de marchés actions conjugués à ceux portant sur le crédit impactent le portefeuille d'actifs du Groupe et son stock de plus-values latentes.
- Crédit : provoqué par les fluctuations susceptibles d'affecter la qualité de crédit des émetteurs sur le segment vie en particulier.

La valorisation du bilan et la gestion du capital

Les variations importantes des marchés financiers impactent également les ratios réglementaires du Groupe. Les mouvements sur les marchés de taux et de crédit l'obligent à réévaluer à la hausse le niveau des provisions. Ce phénomène, ajouté à la baisse de valeur des actifs, est de nature à réduire assez sensiblement les ratios de solvabilité.

Les actions déployées visent à réévaluer régulièrement la situation financière et la solvabilité du Groupe et à élaborer des scénarios qui permettant d'anticiper à court et plus long terme les effets de cette crise sur les ratios futurs de la solvabilité.

Bien que la solidité financière du Groupe Matmut ait permis d'encaisser ce premier choc, la crise provoquée par la pandémie n'en est qu'à ses débuts et la situation reste aujourd'hui extrêmement incertaine, rendant toute prévision difficile. Elle incite à la plus grande prudence dans l'appréciation des actifs, des charges et des revenus futurs.

AVANT PROPOS

Les groupes Matmut et AG2R La Mondiale ont convenu d'un commun accord d'initier un processus de séparation.

Au terme de celui-ci et avec l'approbation de l'ACPR notifiée le 15 novembre 2019, le groupe Matmut devient SGAM Matmut.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Au 31 décembre 2019, SGAM¹ Matmut est composée des entités : Matmut SAM², Matmut Mutualité, Ociane Matmut, AMF SAM, les mutuelles Mutlog et Mutlog Garanties.

Acteur majeur sur le marché français, SGAM Matmut assure plus de 3,9 millions de sociétaires et compte en portefeuille près de 7,4 millions de contrats.

Elle offre à tous - particuliers, professionnels, entreprises, associations - une gamme complète de produits d'assurance des biens et des personnes (auto, moto, habitation, bateau, chasse, responsabilités civiles, protection de la famille, santé, prévoyance, protection juridique, assistance) et de services financiers et d'épargne : crédits auto, crédit consommation, livret d'épargne, assurance-vie, prévoyance des emprunteurs...

Avec un résultat d'exercice qui s'établit à 69,1 M€, en progression de 47,5 % par rapport à l'exercice 2018 :

- Les cotisations acquises s'élèvent à 2,25 Mds€.
- La charge de sinistres Non Vie et Vie (y compris frais de gestion sinistre) s'élève à 1,91 Mds€.
- Le résultat financier s'élève à 134 M€.

Dans un climat très concurrentiel, particulièrement exposé aux évolutions sociétales, et dans le prolongement des chantiers #Ambition 2018 -2020, Matmut réaffirme ses ambitions stratégiques avec #Ambition Plus :

- Confirmer son positionnement de groupe complet en assurance de biens et de personnes pour une clientèle de particuliers, de professionnels et de petites entreprises.
- Développer de nouveaux segments d'offres et de clients en s'appuyant sur les forces transversales du Groupe et en intégrant les innovations technologiques.

¹ Société de Groupe d'Assurance Mutuelle

² La mutuelle Matmut détient les filiales Matmut Protection Juridique (à 97,50%), Matmut Vie (à 99,97%) et Matmut & Co (à 100%). Elle détient 60% d'Inter Mutuelles Entreprises et 34% de Cardif IARD.

B. Système de gouvernance

SGAM Matmut est un groupe prudentiel. Sa gouvernance garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

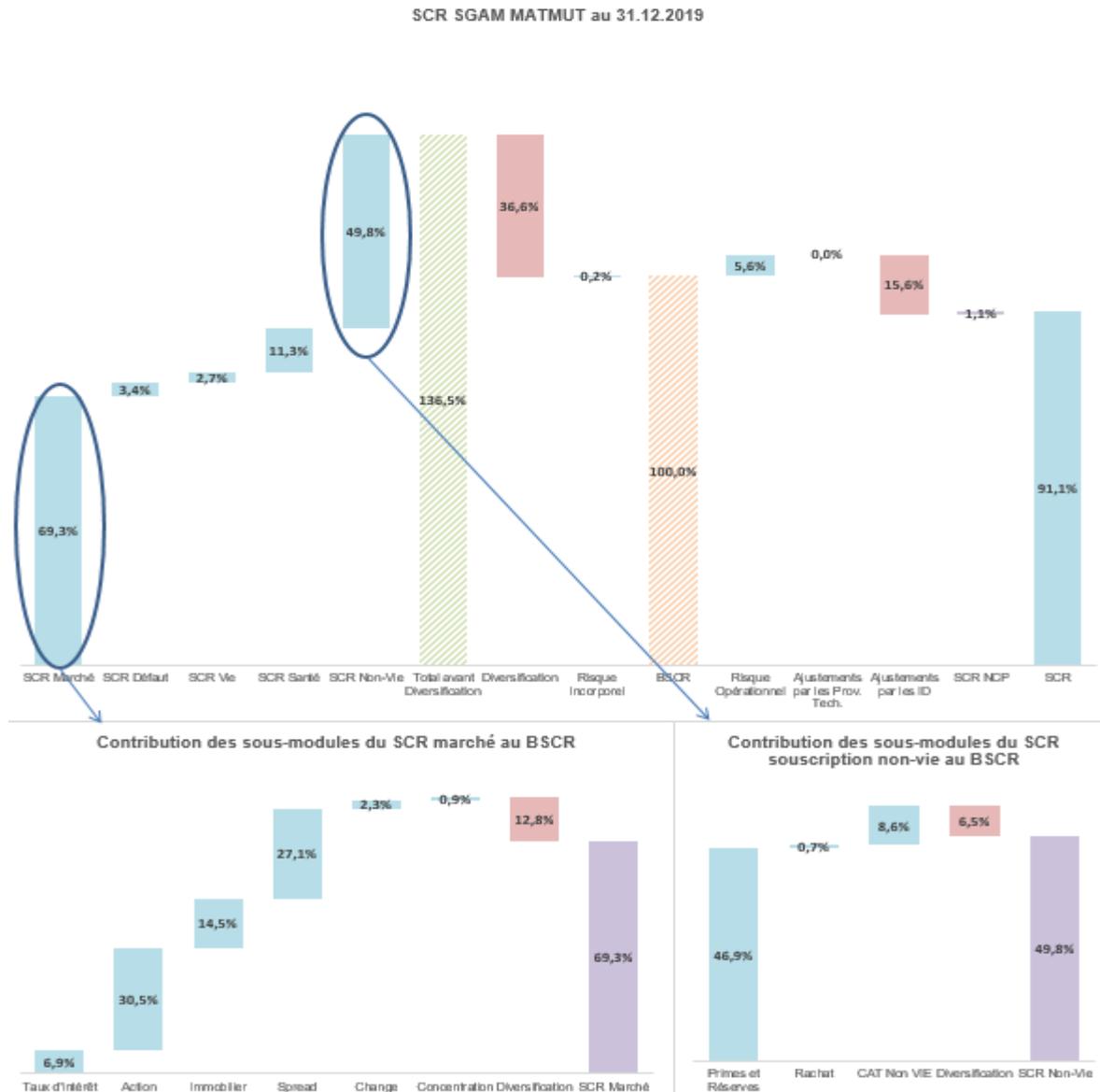
Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de SGAM Matmut et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

SGAM Matmut dispose ainsi d'un système de gouvernance adapté à sa stratégie, ainsi qu'à la nature et à l'ampleur des risques inhérents à ses activités.

C. Profil de risque

Le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



Le profil de risque de SGAM Matmut est relativement standard sur le marché de l'assurance.

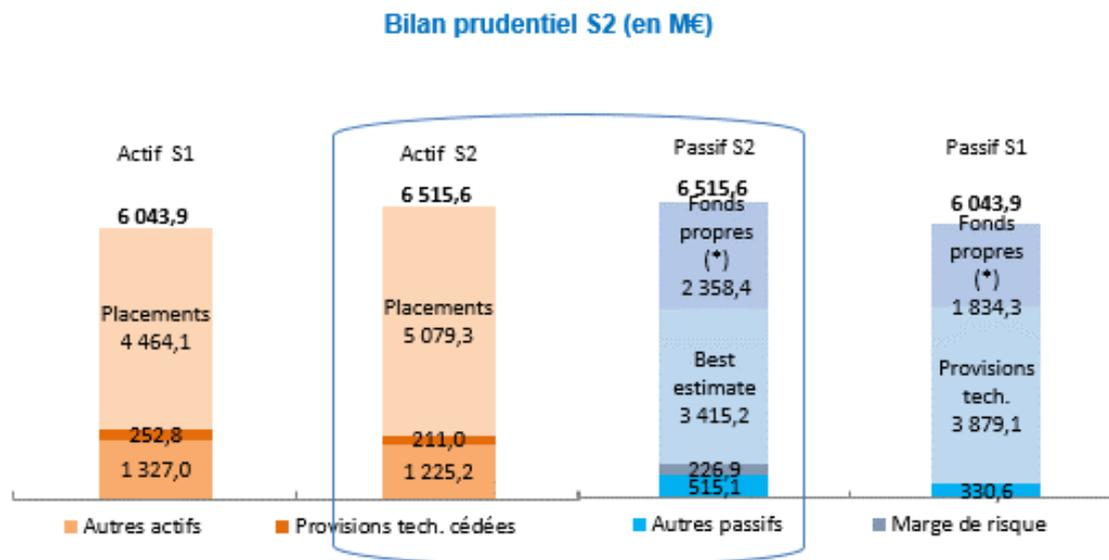
Les risques de marché et de souscription sont les risques significatifs de l'entité représentant respectivement 69,3% et 61,1 % du total du BSCR.

Le premier porte sur le risque action avec un poids significatif de 30,5% du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type ces actifs.

Le second est principalement axé sur la « non-vie » avec le risque de primes et réserves des produits d'assurance IARD.

Elle est par ailleurs exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

D. Valorisation à des fins de solvabilité



(*) Fonds propres y compris passifs subordonnés, avant déductions

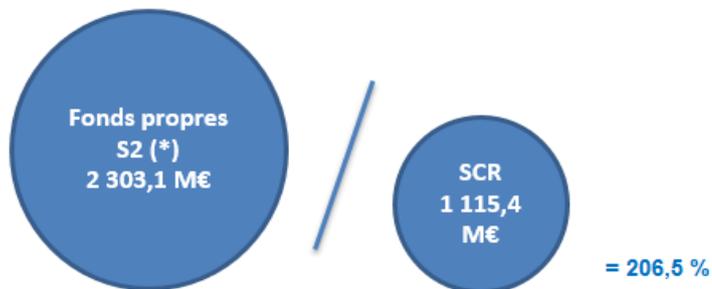
Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Le bilan 2019 du Groupe se compose :

- à l'actif de 78% de placements (hors immobilier d'exploitation), de 3,2 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 18,8 %.
- au passif de 52,4% de best estimate, 36,2% de fonds propres, 7,9% d'autres passifs et 3,5% de marge de risque.

SGAM Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Ratio de solvabilité (SCR)



(*) hors intérêts minoritaires non disponibles pour le groupe

Ratio de couverture (MCR)



(*) hors intérêts minoritaires non disponibles pour le groupe

Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 1 115,4 millions d'euros.

Le MCR (minimum de capital requis) s'élève à 387,8 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles de SGAM Matmut représentent :

- Plus de 2 fois le SCR avec un taux de couverture de 206,5 % ;
- Près de 6 fois le MCR avec un taux de couverture de 594%.

SGAM Matmut dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

Sur la période de planification, dans le cadre ORSA, SGAM Matmut dispose de fonds propres suffisants pour poursuivre ses activités et son développement.

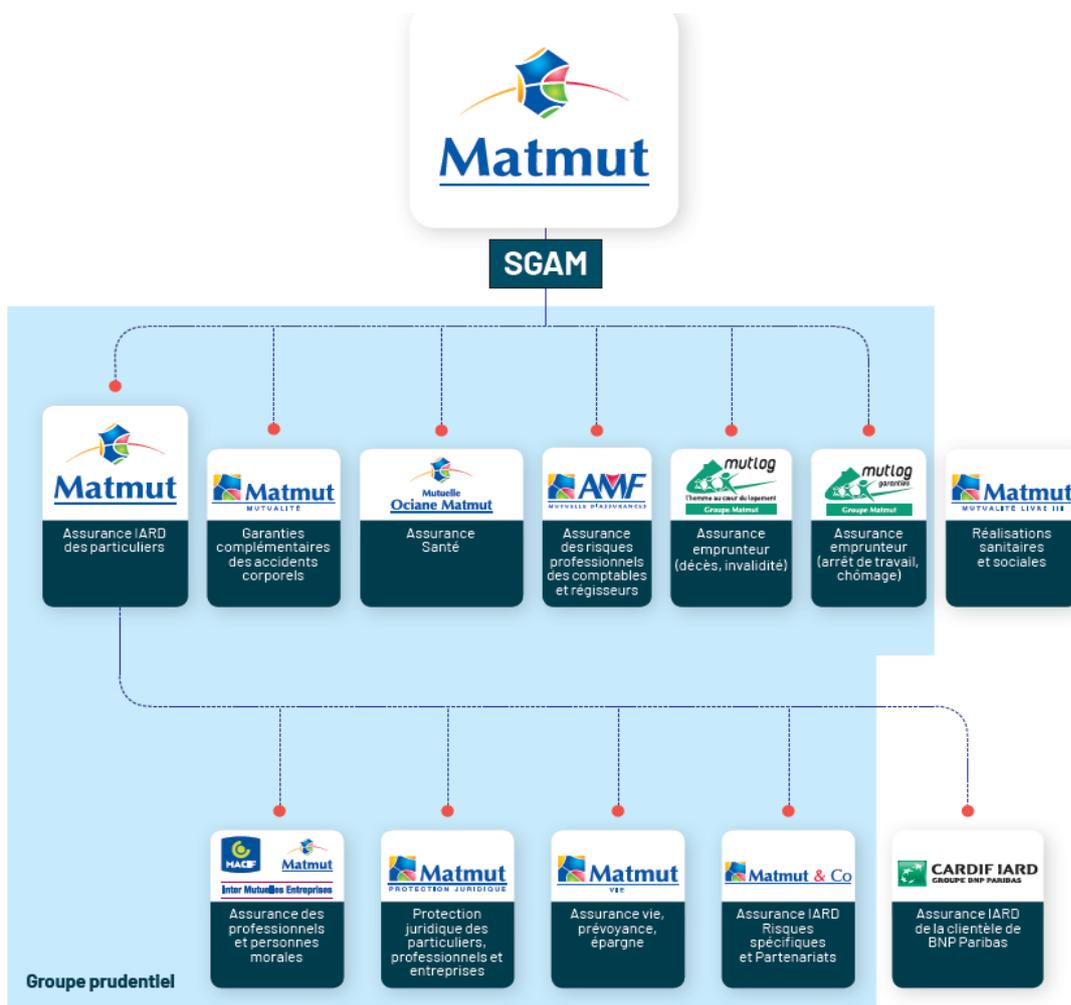
PARTIE A - ACTIVITE ET RESULTATS

Préambule – Changements importants survenus sur la période

Les groupes Matmut et AG2R La Mondiale ont convenu d'un commun accord d'initier un processus de séparation.

Au terme de celui-ci et avec l'approbation de l'ACPR notifiée le 15 novembre 2019, le groupe Matmut devient SGAM Matmut à laquelle est affiliée la mutuelle Matmut.

SGAM Matmut



Autre fait marquant

AMF Assurances, filiale de Matmut sam, historiquement dédiée aux risques IARD des fonctionnaires et des agents publics, développe désormais de nouvelles activités distinctes au profit de partenariats et risques spécifiques. Sur autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, elle devient « Matmut & Co ». Le portefeuille existant a été transféré pour l'automobile et l'habitation dans le portefeuille de Matmut SAM et pour les contrats multirisques professionnels des agents publics dans celui de la mutuelle AMF à effet du 1^{er} janvier 2019.

Présentation du groupe Matmut

Acteur majeur sur le marché français, le Groupe Matmut assure aujourd'hui plus de 3,9 millions de sociétaires et près de 7,4 millions de contrats.

Il offre à tous - particuliers, professionnels, entreprises, associations - une gamme complète de produits d'assurance des biens et des personnes (auto, moto, habitation, bateau, chasse, responsabilités, protection de la famille, santé, prévoyance, protection juridique, assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, crédit consommation, livret d'épargne, assurance-vie, assurance emprunteur...).

Les contrats distribués par chaque entité du Groupe sont principalement à échéance annuelle et tacite reconduction.

Le sociétariat est essentiellement concentré dans la vallée de la Seine (axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône, dans le Sud-Ouest et près du pourtour méditerranéen.

Le Groupe Matmut compte 6 329 collaborateurs (CDI, CDD et alternants) et s'appuie sur un réseau commercial salarié composé notamment de 492 agences au 31 décembre 2019.

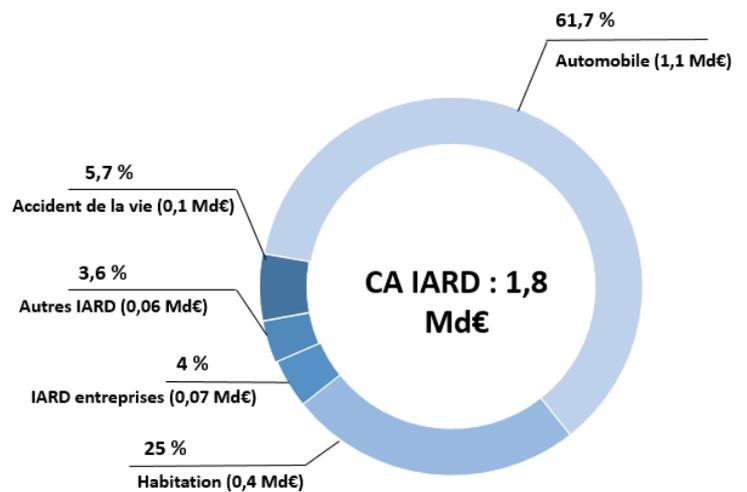
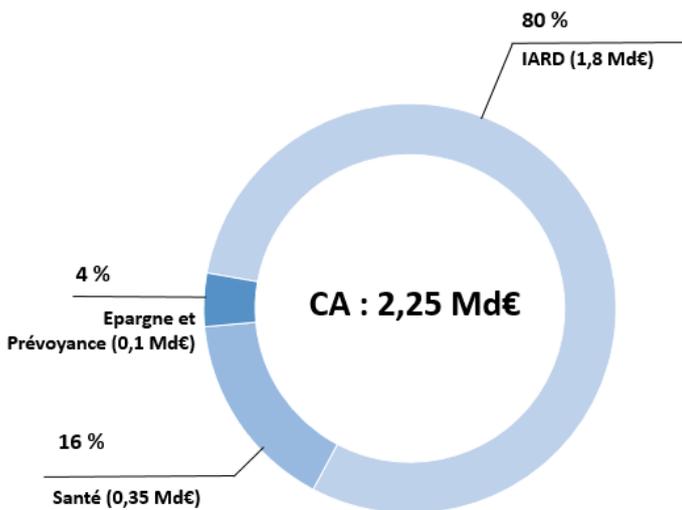
Les affiliations de la Matmut

La mutuelle Matmut est membre de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et adhère, au sein de cette Fédération, à l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM).

Matmut Mutualité et Ociane Matmut sont adhérentes à la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Matmut Mutualité participe à la gouvernance de toutes les Unions Régionales et de 33 Unions Territoriales de Livre III de la Mutualité Française (66 administrateurs la représentent au sein des conseils d'administration de ces structures).

Chiffres clés



Le Groupe Matmut poursuit sa dynamique de croissance. L'année 2019 est marquée par la progression du chiffre d'affaires de 1 % avec :

- + 3,2 % sur le segment IARD.
- + 6,6 % sur le segment Santé.
- + 4,2 % sur le segment Prévoyance.

Chiffre d'affaires par produit d'assurance

Chiffre d'affaires par produits d'assurance (cotisations acquises brutes) Montants en M€	2019	2018	Ecart
IARD	1 802,0	1 743,0	59,0
dont auto	1 113,0	1 076,0	37,0
dont Habitation	452,0	434,0	17,0
dont Iard Entreprises	71,0	71,0	-
dont Autres produits IARD (*)	65,0	65,0	-
dont Accidents de la Vie	102,0	97,0	5,0
Santé	356,0	334,0	22,0
Prévoyance	34,0	33,0	1,0
Epargne	62,0	122,0	- 60,0
TOTAL SGAM Matmut	2 254,0	2 232,0	22,0

(*) AMF SAM, Scolaire, PJ Vie privée, Chasse, Navigation de plaisance...

Le détail des activités par entité est présenté dans les fiches ci-après.

Contrôle du Groupe Matmut

SGAM Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

Noms et coordonnées des auditeurs externes par entité juridique

Nom des auditeurs externes par entité juridique

Noms	SEC Burette	Mazars	Primaudit
Sgam Matmut	X	X	
Matmut SAM	X	X	
Matmut Mutualité	X		
Mutuelle Ociane Matmut	X	X	
AMF SAM	X		
Mutlog			X
Mutlog Garanties		X	X
Matmut Vie	X	X	
Matmut PJ	X		
Inter Mutuelle Entreprises	X	X	
Matmut & Co	X	X	

Coordonnées des auditeurs externes

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Mazars	20 Boulevard Ferdinand de Lesseps, 76173 Rouen
Primaudit	6 Place Boulnois, 75017 Paris

Objectifs généraux et stratégie de l'entreprise

Les orientations stratégiques de SGAM Matmut (définies dans les plans stratégiques Ambition #2018-2020 et Ambition Plus) comportent cinq enjeux pour permettre à la Matmut de conforter sa place d'acteur incontournable du marché de l'assurance.

- Un enjeu de développement en renforçant la dynamique de croissance par des offres innovantes, une segmentation accrue et une relation sociétaire revisitée.
- Un enjeu de transformation en soutenant la dynamique de croissance par de nouveaux outils, de nouvelles démarches dégageant du temps pour l'enrichissement de la relation sociétaire : plus de digital et plus d'automatisation pour laisser la place à plus d'humain.
- Un enjeu de connaissance en renforçant les travaux autour de la data pour encore mieux connaître les sociétaires et améliorer une relation personnalisée.
- Un enjeu de maîtrise des frais généraux en dégageant des marges de manœuvre nécessaires au financement des investissements de transformation.
- Un enjeu de cohésion sociale en conduisant les collaborateurs vers les métiers de demain et en créant une dynamique pour la mobilisation active de tous.

Enfin, de par son histoire et ses valeurs mutualistes le Groupe est traceur d'avenir. Il va maintenant approfondir ses réflexions sur des sujets porteurs d'avenir pour son développement et la satisfaction de ses sociétaires. L'objectif poursuivi est d'être un groupe complet d'assurances de personnes et de leurs biens. Les thèmes sont variés tels :

- Transformer les contraintes réglementaires en autant d'opportunités
- Proposer une épargne dite « éclairée » à ses assurés ainsi que des solutions de produits retraites attractifs qui complètent sa promesse de complices de vie
- Identifier et répondre aux attentes des assurés en matière de protection de leurs données personnelles
- Faire des moyens de paiement un élément de différenciation et de satisfaction des sociétaires

Résultats du Groupe en 2019

Le résultat net comptable du Groupe s'établit à 69,1 millions d'euros, en progression de 22,2 millions d'euros ou 47% par rapport au résultat réalisé l'exercice précédent.

en M€	2019	2018	2019-2018	2019/2018
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités	2 263,5	2 245,1	18,4	1%
Autres produits d'exploitation y/c financiers	173,7	187,8	- 14,1	-7%
Charges des prestations d'assurance	1 910,3	1 904,4	5,9	0%
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 34,0	- 16,3	- 17,7	-108%
Autres charges	462,5	459,7	2,8	1%
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	98,4	85,1	13,2	16%
Autres produits nets	- 7,1	- 9,8	2,7	28%
Résultat exceptionnel	- 1,1	0,4	- 1,6	NS
Impôts sur les résultats	- 27,1	- 26,7	- 0,4	-2%
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	63,0	49,1	13,9	28%
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence	5,0	3,4	1,6	46%
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2,8	- 2,8	5,5	NS
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	70,8	49,8	21,1	42%
Intérêts minoritaires	- 1,7	- 2,9	1,2	41%
RÉSULTAT NET DU GROUPE	69,1	46,8	22,2	47%

Ce résultat est composé :

- du résultat de l'exploitation courante en nette amélioration de 13,2 millions d'euros.

Les principaux facteurs explicatifs d'évolution sont :

- une progression du chiffre d'affaires : + 18,4 millions d'euros (2 263,5 millions d'euros) ;

Cette progression s'explique par l'effet combiné de la stratégie tarifaire (revalorisation des cotisations) et de la hausse du portefeuille tant en nombre de sociétaires qu'en nombre de contrats. Le portefeuille est en croissance sur l'ensemble de ses branches avec une progression moyenne de +3,3% ;

- une progression plus faible (en montant) de la charge des prestations et provisions : 5,9 millions d'euros, par rapport à celle du chiffre d'affaires ;

- un solde de réassurance positif à 34 millions d'euros soit une variation par rapport à 2018 de +17,7 millions d'euros.

Cette progression provient de la mise en jeu des traités climatiques et catastrophes naturelles, plus significative qu'en 2018.

- une diminution des produits financiers (nets de charges) de l'ordre de 14,1 millions d'euros.
 - du résultat formé par les autres produits nets, le résultat exceptionnel et les impôts sur les résultats en augmentation de 0,7 million d'euros ;
 - de l'intégration en quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence nette en hausse d'1,6 million d'euros ;
 - des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition en augmentation de 5,5 millions d'euros ;
 - des intérêts minoritaires en hausse de 1,2 million d'euros.

A.2 Résultats de souscription

Résultat des principales activités

Les résultats présentés ci-après sont ceux des activités « Automobile », « Habitation » et « Santé ». Elles représentent 73 % du chiffre d'affaires et constituent en cela les lignes d'activité importantes du Groupe.

SGAM Matmut - en M€	Automobile	Habitation	Santé	Sous-total
Résultat technique 2019	- 46,7	- 16,7	24,0	- 39,4
Résultat technique 2018	- 58,7	17,6	16,7	- 24,4
Résultat technique 2019 - 2018	12,0	- 34,4	7,3	- 15,0

Le résultat technique de ces principales branches est en baisse par rapport à 2018, spécialement sur la branche Habitation.

Résultat pour l'ensemble des activités

en M€	2019	2018	2019 / 2018
Cotisations acquises	2 253,8	2 231,5	1,0%
Autres produits d'exploitation y/c financiers	183,4	201,3	-8,9%
Charges des prestations d'assurance	- 1 910,3	- 1 904,4	0,3%
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	34,0	16,3	108,2%
Autres charges	- 462,5	- 459,7	0,6%
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	98,4	85,1	15,6%
RÉSULTAT NET SGAM MATMUT	69,1	46,8	47,5%

Le résultat net de la SGAM augmente sensiblement (69,1 millions d'euros contre 46,8 millions d'euros).

Les principaux facteurs d'évolution du résultat de l'exploitation courante sont :

- Une progression de l'ordre de 1% des cotisations acquises,
- Une sinistralité Habitation marquée par des événements climatiques et catastrophes naturelles importants,
- Une sinistralité Automobile en dégradation sur le matériel (coûts moyens),
- Une amélioration du solde de réassurance, avec une mise en jeu des traités climatiques et de catastrophe naturelle,
- Une baisse du ratio de frais généraux,
- Un résultat financier en baisse.

A.3 Résultats des investissements

Les revenus financiers 2019 de SGAM Matmut sont résumés et comparés aux éléments 2018 dans le tableau ci-dessous.

	2019	2018
en M€		
Résultat Financier	134	143

Le résultat financier s'établit à 134 millions d'euros, en baisse d'environ 6% par rapport à l'exercice précédent et en lien avec une diminution des plus-values immobilières réalisées sur la période.

A.4 Autres revenus et dépenses

SGAM Matmut n'exerce aucune autre activité que celles présentées précédemment.

Ce résultat des autres revenus et dépenses s'améliore de plus de 9 millions d'euros. Cette évolution s'analyse comme suit :

(en M€)	2019	2018	2019-2018	2019 / 2018
Autres produits nets	-7,1	-9,8	2,7	-28%
Résultat exceptionnel	-1,1	0,4	-1,6	-357%
Impôts sur les résultats	-27,1	-26,7	-0,4	2%
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence	5,0	3,4	1,6	46%
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2,8	-2,8	5,5	-199%
Intérêts minoritaires	-1,7	-2,9	1,2	-41%
Total des autres revenus et dépenses	-29,3	-38,3	9,0	-24%

Le résultat net combiné de SGAM Matmut atteint 69,1 millions d'euros en nette progression par rapport à l'exercice passé (+22,3 millions d'euros ou +47%).

A.5 Autres Informations

L'ensemble des informations concernant l'activité et les résultats est présenté dans les précédents chapitres de la partie A « Activité et résultats ».

Le détail des activités et résultats par entité est présenté ci-après.

SGAM MATMUT

Résultats du Groupe en 2019

Le résultat net comptable du Groupe s'établit à 69,1 millions d'euros, en progression de 22,2 millions d'euros ou 47% par rapport au résultat réalisé l'exercice précédent.

en M€	2019			2018	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres	TOTAL	TOTAL
Cotisations acquises	2 162,7	91,1	-	2 253,8	2 231,5
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités	-	-	9,6	9,6	13,6
Autres produits d'exploitation	34,4	0,3	5,3	40,0	45,1
Produits financiers nets de charges	99,7	33,7	0,3	133,7	142,7
Total des produits d'exploitation courante	2 296,8	125,1	15,2	2 437,2	2 432,9
Charges des prestations d'assurance	1 807,7	102,6	-	1 910,3	1 904,4
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 36,2	2,2	-	- 34,0	- 16,3
Charges des autres activités	-	-	15,1	15,1	22,6
Charges de gestion	434,4	13,0	-	447,3	437,0
Total des charges d'exploitation courante	2 205,9	117,8	15,1	2 338,8	2 347,8
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	90,9	7,4	0,1	98,4	85,1
Autres produits nets			-	7,1	- 9,8
Résultat exceptionnel			-	1,1	0,4
Impôts sur les résultats			-	27,1	- 26,7
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES				63,0	49,1
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence				5,0	3,4
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition				2,8	- 2,8
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ				70,8	49,8
Intérêts minoritaires				- 1,7	- 2,9
RÉSULTAT NET DU GROUPE				69,1	46,8

Les principales évolutions concernent les postes suivants :

Pour les produits d'exploitation

- Les cotisations acquises augmentent pour l'activité non-vie (effet combiné des évolutions tarifaires et de la croissance du portefeuille). Elles sont en revanche en baisse pour l'activité vie (offre commerciale en 2018 sur les produits d'épargne) ;
- Les produits financiers baissent, cette évolution s'explique notamment par la baisse des plus-values réalisées au niveau des actifs financiers sur 2019 par rapport à 2018

Pour les charges d'exploitation

Sur les activités non vie, l'évolution de la charge de prestations repose sur plusieurs effets qui se compensent partiellement :

- Une hausse des règlements sur la branche automobile liée à des hausses de coûts moyens sur la sinistralité matérielle ;
- Une baisse des provisions sur la branche automobile, en lien avec des dégagements sur des dossiers de responsabilité civile corporelle « graves » ;
- Une hausse de la sinistralité climatique sur la branche habitation.

A.1 Activité

Présentation de Matmut SAM

La Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes, dénommée Matmut, est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances.

Au 31 décembre 2019, elle est affiliée à SGAM Matmut. Elle réalise des opérations d'assurance exclusivement sur le territoire français sur le périmètre de l'assurance de dommages et de responsabilité civile à destination des particuliers, des artisans, commerçants, professions médicales et associations.

Elle conçoit, distribue et gère des produits d'assurance automobile, moto, habitation, bateau, chasse, accidents corporels, assurance scolaire ainsi qu'une gamme de produits forfaitaires d'assurance de professionnels et des très petites entreprises.

Elle complète l'ensemble de ses produits de prestations d'assistance et de protection juridique vie privée.

Matmut SAM détient de nombreux agréments pour l'exercice de son activité, agréments qui relèvent des branches d'assurances suivantes :

- Branche 1 : Accidents,
- Branche 3 : Corps de véhicules terrestres,
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 7 : Marchandises transportées,
- Branche 8 : Incendies et éléments naturels,
- Branche 9 : Autres dommages aux biens,
- Branche 10 : Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs,
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 13 : Responsabilité civile générale,
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses,
- Branche 17 : Protection Juridique,
- Branche 18 : Assistance.

Elle détient en qualité d'actionnaire majoritaire quatre filiales (sociétés anonymes) :

- Inter Mutuelles Entreprises pour l'assurance de dommages aux biens et responsabilité civile des professionnels, entreprises et associations,
- Matmut Protection Juridique pour faire valoir les droits des sociétaires,
- Matmut Vie pour les assurances de personnes,
- Matmut & Co pour l'assurance IARD spécifiques et Partenariats.

Résultat d'exercice

Les activités et résultats de l'année sont marqués par l'opération de transfert juridique de portefeuille des contrats d'assurance de la filiale AMF Assurances au bénéfice de Matmut sam.

Compte de résultat (montants en K€)	2019	2018 pro forma estimé (PFE)	2018	2019-2018 (PFE)	2019/2018 (PFE)
Total résultat de souscription	17 594	13 798	11 359	3 796	27,5%
Cotisations brutes	1 669 690	1 620 135	1 446 739	49 556	3,1%
Charges des prestations / provisions des contrats	-1 448 382	-1 399 756	-1 247 926	-48 626	-3,5%
Résultat de réassurance	37 982	24 710	20 257	13 272	53,7%
Produits de placements alloués	54 273	65 792	61 976	-11 519	-17,5%
Frais généraux	-295 970	-297 083	-269 688	1 112	0,4%
Résultat financier	80 226		94 231		
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-54 273		-61 976		
Autres éléments non techniques	-2 156		-2 307		
Participation des salariés	-19 149		-16 882		
Résultat exceptionnel	-1 547		-385		
Impôt sur les sociétés	2 548		4 586		
TOTAL RESULTAT NET	23 242		28 625		

- le chiffre d'affaires s'établit à 1 669,7 millions d'euros en progression de 3,1% par rapport à l'exercice 2018 (après reconstitution par agrégation directe des chiffres d'affaires Matmut Sam et d'AMF Assurances) ;

Elle poursuit son développement avec une progression de son portefeuille automobile de +1% et habitation de +2% (hors impact du transfert de portefeuille). Au global, le portefeuille de contrats affiche une hausse de 3% avec plus de 6,5 millions de contrats.

- le résultat technique évolue favorablement, passant de 13,8 millions d'euros fin 2018 (sur la base d'un pro forma estimé par agrégation directe des soldes intermédiaires de Matmut Sam et d'AMF Assurances) à 17,6 millions d'euros fin 2019.
- Le résultat financier s'établit à 80,2 millions d'euros en baisse d'environ 15% par rapport à l'exercice précédent et en lien avec une diminution des plus-values immobilières réalisées sur la période. Cette diminution est en partie compensée par l'impact de l'opération de transfert de portefeuille. (+ 2,3 millions d'euros de revenus obligataires supplémentaires sur l'année).
- Le résultat net comptable de Matmut Sam s'établit à 23,2 millions d'euros, en repli de 5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

A.2 Résultats de souscription

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Matmut SAM appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2019	2018 pro forma estimé	2019 - 2018 (PFE)	2019/2018 (PFE)
Cotisations acquises brutes	1 669,7	1 620,1	49,6	3%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 1 448,4	- 1 399,8	- 48,6	-3%
<i>Ratio prestations/cotisations</i>	<i>86,7%</i>	<i>86,4%</i>		
Frais	- 296,0	- 297,1	1,1	0%
Solde de réassurance	38,0	24,7	13,3	54%
Produits de placement alloués	54,3	65,8	- 11,5	-18%
Résultat technique TOUTES ACTIVITES	17,6	13,8	3,8	28%
<i>Ratio combiné net (sur primes acquises)</i>	<i>102,3%</i>	<i>103,3%</i>		

Le résultat de souscription de Matmut SAM (toutes activités) s'améliore de 3,8 millions d'euros par rapport à 2018 (il passe de 13,8 millions d'euros à 17,6 millions d'euros). Les principaux facteurs explicatifs sont :

- Une augmentation des cotisations de 49,6 millions d'euros. Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique par l'effet combiné de la politique de hausse tarifaire et de la forte croissance du portefeuille, tant en nombre de sociétaires qu'en nombre de contrats.
- Une augmentation de la charge des sinistres de 48,6 millions d'euros :
 - Hausse des règlements sur l'activité automobile ;
 - Variations contrastées sur la charge de provisions, là aussi reflet des évolutions constatées sur la branche automobile ;
 - Augmentation de la charge liée aux événements climatiques et catastrophes naturelles sur la branche habitation
- un solde de réassurance en augmentation de 13,3 millions d'euros par la mise en jeu des traités climatiques en lien avec les événements climatiques très nombreux de l'année 2019 mais également du fait du traité catastrophe naturelle (sécheresses sur les 4 derniers exercices).
- une baisse des produits financiers de 11,5 millions d'euros (alloués au technique).

A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 80.2 millions d'euros en baisse d'environ 15% par rapport à l'exercice précédent et en lien avec une diminution des plus-values immobilières réalisées sur la période.

en m€	2019	2018	2018/2019
Résultat Financier	80,2	94,3	-14,0

Parallèlement, les revenus et les plus ou moins-values réalisées sont également détaillés sous un maillage basé sur les codes « cic (code d'identification complémentaire) ».

(en M€)	Revenus net d'amortissements			PV Réalisées		
	2019	2018	2019-2018	2019	2018	2019-2018
Obligation	40,2	39,5	0,7	7,7	2,1	5,6
Actions	5,0	7,8	-2,8	0,6	2,1	-1,5
Fonds d'investissement	11,8	3,9	7,9	14,5	16,2	-1,7
Trésorerie et dépôts	0,1	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0
Immobilier	29,2	28,4	0,8	2,9	18,3	-15,4
Total	86,3	77,9	8,4	25,6	38,7	-13,0

On note également l'impact du transfert d'une partie du portefeuille de Matmut & Co (au 1er janvier 2019) qui se traduit des revenus obligataires supplémentaires sur l'année. Ces derniers compensent ainsi la baisse de ce type de revenus sur le périmètre avant transfert, en conséquence directe de la baisse des taux. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de ces revenus, hors revenus immobiliers, avant et après transfert :

(En M€)	2018	2019 sans transfert AMF Assurance	Δ sans transfert	2019 avec transfert AMF	Δ avec transfert
Revenus Obligataires	39,5	37,9	- 1,7	40,2	2,3
Revenus Autres	11,8	17,0	5,1	16,9	- 0,1
Total Revenus Financier	51,4	54,8	3,5	57,1	2,2

Outre l'impact du transfert, la hausse des revenus nets d'amortissement s'explique aussi par une augmentation des revenus, sur les fonds d'investissements, qui compensent la baisse des revenus sur le périmètre obligataire classique.

A.4 Résultats des autres activités

Matmut Sam n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

A.1 Activité

Présentation d'Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises (IME) est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par le code des assurances. Elle est détenue à 60% par Matmut Sam et 40% par Macif sam.

L'activité d'Inter Mutuelles Entreprises repose principalement sur une offre d'assurance dommages et de responsabilité civile dite « sur mesure », pour les commerçants et artisans, les TPE, PME-PMI, les associations, les organismes mutualistes, les syndicats de copropriété (Garanties de biens, pertes financières, assurance de responsabilité civile).

L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par Inter Mutuelles Entreprises intervient sur le territoire français. Les marchés couverts par Inter Mutuelles Entreprises sont en grande partie localisés dans la vallée de la Seine (axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.

Inter Mutuelles Entreprises détient, pour l'exercice de son activité, les agréments qui relèvent des branches d'assurances suivantes :

- Branche 1 : Accidents
- Branche 4 : Corps de véhicules ferroviaires
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 7 : Marchandises transportées
- Branche 8 : Incendie et éléments naturels
- Branche 9 : Autres dommages aux biens
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 13 : Responsabilité civile générale
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses
- Branche 18 : Assistance.

Inter Mutuelles Entreprises protège 82 481 sociétaires et compte 122 130 contrats. Son chiffre d'affaires atteint 63 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Résultat d'exercice

Au 31 décembre 2019, le résultat net comptable d'Inter Mutuelles Entreprises s'établit à 3,1 millions d'euros, soit une baisse de 57% par rapport à l'année passée.

Compte de résultat (montants en K€)	2019	2018	2019-2018	2019 / 2018
Total résultat de souscription	4 313	9 683	-5 371	-55,5%
Cotisations brutes	62 979	63 459	-480	-0,8%
Charges des prestations / provisions des contrats	-37 784	-25 798	-11 986	-46,5%
Résultat de réassurance	-1 288	-8 326	7 038	84,5%
Produits de placements alloués	1 844	1 741	103	5,9%
Frais généraux	-21 438	-21 393	-44	-0,2%
Résultat financier	3 762	3 646	116	3,2%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-1 844	-1 741	-103	-5,9%
Autres éléments non techniques	0	-4	4	-100,0%
Participation des salariés	-756	-715	-42	-5,9%
Résultat exceptionnel	120	-2	122	NS
Impôt sur les sociétés	-2 513	-3 753	1 240	33,0%
TOTAL RESULTAT NET	3 081	7 116	-4 035	-56,7%

La baisse du résultat technique s'explique par l'augmentation de la charge de prestations de l'ordre de 12 millions d'euros liée principalement à la hausse des coûts moyens et la survenance de sinistres Incendie importants ainsi qu'à une baisse sensible des dégagements sur antérieurs. Cette hausse de charge est compensée en partie par la couverture en réassurance.

Les frais généraux et le résultat financier sont stables par rapport à l'exercice 2018.

La baisse de l'impôt sur les bénéfices est directement liée à la diminution du résultat de souscription.

A.2 Résultats de souscription

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Inter Mutuelles Entreprises appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2019	2018	Ecart
Cotisations acquises brutes	63,0	63,5	- 0,5
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 37,8	- 25,8	- 12,0
Ratio prestations/cotisations	60,0%	40,7%	
Frais	- 21,4	- 21,4	- 0,0
Solde de réassurance	- 1,3	- 8,3	7,0
Produits de placement alloués	1,8	2,1	- 0,3
Résultat technique IME - CONTRATS A LA CARTE	4,3	10,0	- 5,7
Ratio combiné net (sur primes acquises)	95,3%	84,8%	

La baisse du résultat technique est expliquée par une année contrastée en matière de sinistralité. La hausse de la charge de prestations, s'explique par une augmentation du coût moyen et la survenance de sinistres Incendie importants. Cette augmentation de la charge brute est en grande partie amortie par l'activation de la couverture de réassurance incendie et dans une moindre mesure par la baisse de l'impôt sur les bénéfices, consécutive à la baisse du résultat technique.

Les cotisations acquises brutes étant stables entre 2018 et 2019, le ratio combiné d'inventaire s'établit à 95,3%, de l'ordre de 10,5 points par rapport à 2018, mais restant inférieur à 100%

A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 3.8 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent.

(en M€)	2019	2018	2019-2018
Résultat financier	3,8	3,8	-0,0

Parallèlement, les revenus et les plus ou moins-values réalisées sont également détaillés sous un maillage basé sur les codes « cic (code d'identification complémentaire) ».

(en M€)	Revenus			PV Réalisées		
	2019	2018	2019-2018	2019	2018	2019-2018
Obligation	2,9	3,2	-0,3	1,1	0,5	0,6
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,0	-0,1
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	3,0	3,2	-0,2	1,0	0,5	0,5

La hausse des plus-values réalisées sur 2019 compense la diminution des revenus, principalement sur le périmètre obligataire classique.

A.4 Résultats des autres activités

Inter Mutuelles Entreprises n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment. Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

A.1 Activité

Présentation de Matmut Protection Juridique

Matmut Protection Juridique (MPJ) est une société anonyme à conseil d'administration, régie par le code des assurances.

Elle est l'assureur des garanties de protection juridique (PJ) suivantes :

- PJ des biens en option des contrats Automobile et Habitation portés par les entités assureurs IARD des particuliers du Groupe ;
- PJ en inclusion de contrats santé ;
- PJ en option des contrats d'assurance IARD des professionnels et entreprises.

Elle propose par ailleurs la souscription de contrats collectifs souscrits par des organismes de type mutuelles d'assurance, comité d'entreprise ou associations....

Matmut Protection Juridique détient un agrément relevant de la branche 17 – Protection juridique.

Résultat d'exercice

Au 31 décembre 2019, le résultat net comptable de Matmut Protection Juridique s'établit à 9,9 millions d'euros, soit une hausse de 311% par rapport à l'année passée :

Compte de résultat (montants en K€)	2019	2018	2019-2018	2019/2018
Total résultat de souscription	14 489	3 460	11 029	318,7%
Cotisations brutes	52 826	44 085	8 742	19,8%
Charges des prestations / provisions des contrats	-26 420	-33 277	6 857	20,6%
Résultat de réassurance	0	0	0	NS
Produits de placements alloués	1 419	1 370	50	3,6%
Frais généraux	-13 337	-8 717	-4 620	-53,0%
Résultat financier	2 846	2 169	677	31,2%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-1 419	-1 370	-50	-3,6%
Autres éléments non techniques	-1	29	-29	-102,0%
Participation des salariés	-1 063	-971	-93	-9,5%
Résultat exceptionnel	-9	-151	142	93,9%
Impôt sur les sociétés	-4 971	-763	-4 207	-551,3%
TOTAL RESULTAT NET	9 872	2 403	7 469	310,9%

Le résultat technique est en hausse significative par rapport à 2018, de l'ordre de 11 millions d'euros, du fait de l'augmentation des cotisations acquises (revalorisations tarifaires) et d'une baisse de la charge nette de recours. L'augmentation du résultat de souscription est en partie amortie par la hausse des frais généraux de 53%, cette hausse étant liée à l'évolution des cotisations.

Le résultat financier est en hausse de 31%.

En synthèse, le résultat net est en hausse de 7,5 millions d'euros, l'amélioration du résultat technique étant en partie absorbée par l'impôt sur les bénéfices.

A.2 Résultats de souscription

Pour l'activité de Matmut Protection Juridique, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels l'entité appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2019	2018	Ecart
Cotisations acquises	52,8	44,1	8,7
Charge de prestations / Provisions des contrats	- 26,4	- 33,3	6,9
Ratio prestations/cotisations	50,0%	75,5%	
Frais	- 13,3	- 8,7	- 4,6
Produits de placement alloués	1,4	1,4	0,0
Résultat technique PROTECTION JURIDIQUE	14,5	3,5	11,0
Ratio combiné net (sur primes acquises)	75,3%	95,3%	

La hausse du résultat technique de 11 millions d'euros est expliquée par l'impact des évolutions tarifaires appliquées et une diminution de la charge sinistre (baisse de fréquence et de coût moyen constatée depuis 2018) : le ratio sinistres/cotisations passe de 75,5% à 50%. La hausse des cotisations acquises explique une augmentation des frais généraux de l'ordre de 4,6 millions d'euros.

A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 2.8 millions d'euros en hausse d'environ 31% par rapport à l'exercice précédent et en lien avec une augmentation des revenus sur la période.

(en M€)	2019	2018	2019-2018
Résultat financier	2,8	2,2	0,7

Parallèlement, les revenus et les plus ou moins-values réalisées sont également détaillés sous un maillage basé sur les codes « cic (code d'identification complémentaire) ».

(en M€)	Revenus			PV Réalisées		
	2019	2018	2019-2018	2019	2018	2019-2018
Obligation	2,0	2,0	-0,0	0,5	0,5	0,0
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,5	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2,6	2,2	0,4	0,6	0,5	0,0

La hausse des revenus s'explique par des revenus supplémentaires exceptionnels distribués par certains fonds.

A.4 Résultats des autres activités

Matmut Protection Juridique n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

MATMUT VIE

A.1 Activité

Présentation de Matmut Vie

Matmut Vie est une société anonyme de capitalisation et d'assurance sur la vie, à conseil d'administration, régie par le code des assurances.

Elle propose une offre d'assurance sur la vie (produits d'épargne et de prévoyance) destinée aux personnes physiques. Les produits d'assurance vie de type « Épargne » sont majoritairement des contrats en euros sans engagement de taux garanti.

Pour la prévoyance, il s'agit principalement d'un produit de nature technique « Temporaire décès » nommé Capital Prévoyance Matmut et de produits destinés au financement des obsèques nommés Matmut Vie Obsèques et Matmut Prévoyance Obsèques.

Matmut Vie détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du code des assurances) :

- 20. Vie – Décès
- 22. Assurances liées à des fonds d'investissement
- 24. Capitalisation

Résultat d'exercice

Compte de résultat en KI		2 019	2 018	2019-2018	2019/2018
Santé similaire à la vie	Résultat de souscription	197	262	-65	-24,9%
	Cotisations brutes	748	758	-10	-1,3%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-272	-237	-35	14,7%
	Résultat de réassurance	0	0	0	
	Produits de placements alloués	18	24	-6	-24,9%
	Frais généraux	-298	-283	-15	5,2%
Décès	Résultat de souscription	1 989	2 456	-467	-19,0%
	Cotisations brutes	6 005	5 592	413	7,4%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 635	-1 054	-642	60,9%
	Résultat de réassurance	-12	-11	-1	7,8%
	Produits de placements alloués	55	50	6	11,2%
	Frais généraux	-2 364	-2 121	-243	11,5%
Assurance Vie	Résultat de souscription	2 694	1 752	941	53,7%
	Cotisations brutes	69 811	129 749	-59 938	-46,2%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-93 411	-152 064	58 653	-38,6%
	Résultat de réassurance	-20	-18	-2	8,3%
	Produits de placements alloués	28 740	26 455	2 285	8,6%
	Frais généraux	-2 426	-2 369	-57	2,4%
Réassurance Vie	Résultat de souscription	83	54	28	52,3%
	Cotisations brutes	1 627	1 600	27	1,7%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 975	-1 994	19	-1,0%
	Résultat de réassurance	0	0	0	
	Produits de placements alloués	466	494	-28	-5,8%
	Frais généraux	-35	-46	11	-23,8%
Total résultat de souscription		4 962	4 525	437	9,7%
Cotisations brutes		78 191	137 699	-59 508	-43,2%
Charges des prestations / provisions des contrats		-97 354	-155 349	57 995	-37,3%
Résultat de réassurance		-32	-29	-2	8,1%
Produits de placements alloués		29 279	27 023	2 256	8,3%
Frais généraux		-5 123	-4 819	-304	6,3%
Résultat financier		31 411	28 936	2 475	8,6%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)		-29 279	-27 023	-2 256	8,3%
Autres éléments non techniques		190	206	-16	-7,7%
Participation des salariés		-59	0	-59	
Résultat exceptionnel		0	0	0	
Impôt sur les sociétés		-2 576	-2 488	-88	3,5%
TOTAL RESULTAT NET		4 650	4 156	494	11,9%

Au 31 décembre 2019, le résultat net comptable de Matmut Vie s'établit à 4,7 millions d'euros, en progression de 0,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent majoritairement du fait de la progression du résultat financier.

La forte baisse des cotisations est due à l'absence d'offre commerciale sur les produits d'épargne, contrairement à 2018. Cette baisse explique également la baisse du poste « charge de prestations / provisions des contrats ».

L'augmentation des frais généraux provient notamment des frais d'acquisition (effet en 2018 de l'offre commerciale « Frais 0 % » qui avait amené à une baisse de la rémunération du réseau de distribution).

Le résultat financier est en progression ; une large part est absorbée par la participation aux bénéfices (règle de dotation minimale). Toutefois, ces produits financiers expliquent principalement l'amélioration du résultat.

A.2 Résultats de souscription

La baisse du chiffre d'affaires est due à l'absence d'offre commerciale sur les produits d'épargne, contrairement à 2018.

La progression de la charge de prestations s'explique par une forte augmentation des rachats sur le produit Épargne MVE et sur les prestations des acceptations en réassurance (contrats d'Indemnités de fin de carrière). S'agissant de produits d'épargne, ces évolutions sont sans incidence sur le résultat.

Concernant l'évolution de la charge de provisions, elle est en stricte relation avec les évolutions du chiffre d'affaires et des prestations.

Les produits de placement alloués progressent et amènent à une charge de participation aux résultats également en augmentation du fait des règles de dotation minimale à la participation aux bénéfices.

L'augmentation des frais généraux provient notamment des frais d'acquisition (effet en 2018 de l'offre commerciale « Frais 0 % » qui avait amené à une baisse de la rémunération du réseau de distribution).

En synthèse, Matmut Vie affiche pour l'ensemble ses activités un résultat technique en hausse de 10%. Cette augmentation s'explique par la progression des produits financiers nets de la charge de participation aux résultats.

A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 31.4 millions d'euros en hausse d'environ 8% par rapport à l'exercice précédent et en lien avec la hausse des revenus sur la période.

(en M€)	2019	2018	2019-2018
Résultat financier	31,4	29,0	2,3

Parallèlement, les revenus et les plus ou moins-values réalisées sont également détaillés sous un maillage basé sur les codes « cic (code d'identification complémentaire) ».

(en M€)	Revenus			PV Réalisées		
	2019	2018	2019-2018	2019	2018	2019-2018
Obligation	23,6	24,6	-1,0	0,0	0,0	0,0
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	7,7	3,2	4,4	2,2	2,1	0,2
Trésorerie et dépôts	0,1	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	31,4	28,1	3,3	2,3	2,1	0,2

La variation du résultat s'explique principalement par des revenus supplémentaires distribués par certains fonds d'investissement, qui compensent la baisse des revenus sur le périmètre obligataire classique.

A.4 Résultats des autres activités

Matmut Vie n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

Changement important survenu sur la période de référence

La filiale AMF Assurances, créée en 2007 et historiquement dédiée aux risques IARD des fonctionnaires et des agents publics, a changé de cap et développe désormais de nouvelles activités distinctes au profit de partenariats et risques spécifiques. Sur autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, elle change de raison sociale au 1^{er} janvier 2020 pour devenir « Matmut & Co ». Le portefeuille existant a été transféré pour l'automobile et l'habitation dans le portefeuille de Matmut Sam et pour les contrats multirisques professionnels des agents publics dans celui de la mutuelle AMF à effet du 1^{er} janvier 2019.

A.1 Activité

Présentation de Matmut & Co

Matmut & Co (anciennement dénommée AMF Assurances) est une société anonyme à gouvernance moniste (Président et Conseil d'administration) régie par le Code des assurances.

Après autorisation de l'autorité de contrôle et à effet du 1^{er} janvier 2019, des évolutions importantes sont intervenues :

- Un double transfert de portefeuille des contrats AMF Assurances :
 - Les contrats IARD des particuliers vers Matmut Sam.
 - Les contrats multi garanties professionnelles des agents publics (produit MPAP) vers AMF Sam.
- L'orientation de ses activités d'assurance tournée vers des offres IARD destinées à la conclusion de partenariats de distribution et à la couverture assurantielle de risques dits spécifiques.

Elle détient pour l'exercice de son activité, les agréments qui relèvent des branches d'assurances suivantes :

- Branche 1 : Accidents
- Branche 3 : Corps de véhicules terrestres
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 7 : Marchandises transportées
- Branche 8 : Incendie et éléments naturels
- Branche 9 : Autres dommages aux biens
- Branche 10 : Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 13 : Responsabilité civile générale
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses
- Branche 18 : Assistance

Résultat d'exercice

Au 31 décembre 2019, le résultat net comptable de Matmut & Co s'établit à 9,1 millions d'euros.

Compte de résultat (montants en K€)	2019
Total résultat de souscription	-311
Cotisations brutes	159
Charges des prestations / provisions des contrats	-418
Résultat de réassurance	-18
Produits de placements alloués	131
Frais généraux	-165
Résultat financier	11 252
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-131
Autres éléments non techniques	742
Participation des salariés	0
Résultat exceptionnel	0
Impôt sur les sociétés	-2 447
TOTAL RESULTAT NET	9 106

Le résultat de souscription 2019 de Matmut & Co s'établit à -0,31M€, les faibles volumes en jeu étant liés au démarrage de l'activité.

Le résultat financier 2019 de Matmut & Co est de à 11,3 millions d'euros (pour rappel, le transfert de portefeuille d'AMF Assurances vers Matmut & Co a été réalisé à fonds propres constants).

A.2 Résultats de souscription

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Matmut & Co appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>Montants en M€</i>	2019
Cotisations acquises brutes	0,2
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 0,4
<i>Ratio prestations/cotisations</i>	262,1%
Frais	- 0,2
Solde de réassurance	- 0,0
Produits de placement alloués	0,1
Résultat technique TOUTES ACTIVITES	- 0,3
<i>Ratio combiné net (sur primes acquises)</i>	413,0%

L'activité de Matmut & Co étant en démarrage au 31/12/2019, les volumétries en jeu sont très faibles. Le résultat est légèrement négatif en lien notamment avec la provision pour risques en cours (342K€).

A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 11.3 millions d'euros en lien avec la forte plus-value réalisée lors du transfert de portefeuille à Matmut SAM au 01/01/2019.

(en M€)	2019	2018	2019-2018
Résultat financier	11,3	5,8	5,5

Parallèlement, les revenus et les plus ou moins-values réalisées sont également détaillés sous un maillage basé sur les codes « cic (code d'identification complémentaire) »

(en M€)	Revenus net d'amortissements			PV Réalisées		
	2019	2018	2019-2018	2019	2018	2019-2018
Obligation	1,9	5,1	-3,2	8,6	0,6	8,0
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,9	0,2	0,7	0,2	0,0	0,2
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	3,4	5,9	-2,5	8,8	0,6	8,2

Le transfert d'une partie du portefeuille de Matmut &Co au 01/01/2019 implique une baisse significative des revenus obligataires. Le tableau ci-dessous montre en détail l'évolution des revenus, hors immobilier, avec et sans transferts des actifs financiers par rapport à 2018 :

(En M€)	2018	2019 avant transfert Matmut SAM	Δ 2019-2018 sans transfert	2019 avec transfert Matmut SAM	Δ 2019-2018 avec transfert	Δ 2019 avec-2019 sans transfert
Revenus Obligataires	5,1	5,2	0,1	1,9	- 3,2	- 3,3
Revenus Autres	0,2	1,0	0,7	0,9	0,7	- 0,1
Total Revenus Financiers	5,3	6,2	0,9	2,8	- 2,5	- 3,4

A.4 Résultats des autres activités

Matmut & Co n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté plus marginalement par d'autres produits non techniques et l'impôt sur les bénéfices.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

MATMUT MUTUALITE

A.1 Activité

Présentation de Matmut Mutualité

Matmut Mutualité est une mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité. Elle est adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Elle propose à ses sociétaires des garanties complémentaires en cas d'accidents corporels. Le périmètre courant concerne l'adhésion à la SMAC, liée à l'ensemble des contrats de Matmut SAM. Il n'y a donc pas de souscription propre à Matmut Mutualité : le développement du portefeuille est lié à la souscription des sociétés non-vie.

Pour l'exercice de son activité, elle détient les agréments relevant des branches :

- Branche 1 : Accidents,
- Branche 2 : Assurance santé.

Résultat d'exercice

Au 31 décembre 2019, le résultat net comptable de Matmut Mutualité s'établit à 4,4 millions d'euros, soit une hausse de 41% par rapport à l'exercice 2018.

Compte de résultat (montants en K€)	2019	2018	2019-2018	2019/2018
Total résultat de souscription	6 263	5 835	428	7,3%
Cotisations brutes	10 747	10 216	531	5,2%
Charges des prestations / provisions des contrats	-1 694	-1 856	161	8,7%
Résultat de réassurance	-41	-44	2	5,6%
Produits de placements alloués	139	87	52	60,0%
Frais généraux	-2 887	-2 569	-319	-12,4%
Résultat financier	2 091	1 227	864	70%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-139	-87	-52	-60%
Autres éléments non techniques	-1 563	-3 780	2 217	59%
Participation des salariés	-64	-64	-1	-1%
Résultat exceptionnel	0	1 566	-1 566	-100%
Impôt sur les sociétés	-2 185	-1 576	-609	-39%
TOTAL RESULTAT NET	4 403	3 121	1 282	41%

Le résultat de souscription est de 6,2 millions d'euros, en légère hausse par rapport à 2018 (+7,3%), principalement du fait de la hausse des cotisations (effet volume lié à la hausse de la production) et de la diminution de la charge des prestations (année 2019 plutôt favorable et dégagements de capitaux flashs sur les survenances antérieures).

Le résultat financier s'établit à 2 millions d'euros, en hausse de 70%.

A.2 Résultats de souscription

Pour l'activité de Matmut Mutualité, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels l'entité appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2019	2018	Ecart
Cotisations acquises brutes	10,7	10,2	0,5
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 1,7	- 1,9	0,2
Ratio prestations/cotisations	15,8%	18,2%	
Frais	- 2,9	- 2,6	0,3
Solde de réassurance	- 0,0	- 0,0	0,0
Produits de placement alloués	0,1	0,1	0,1
Résultat technique MATMUT MUTUALITE - SMAC	6,3	5,8	0,4
Ratio combiné net (sur primes acquises)	42,8%	43,5%	

Le résultat technique de Matmut Mutualité est en légère augmentation par rapport à 2018 en lien avec l'évolution des cotisations acquises (hausse significative de la production en 2019) et un niveau sinistralité favorable sur l'inventaire 2019.

A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 2.1 millions d'euros en hausse d'environ 70% par rapport à l'exercice précédent et en lien avec une augmentation des revenus sur la période.

en m€	2019	2018
Résultat Financier	2,1	1,2

Parallèlement, les revenus et les plus ou moins-values réalisées sont également détaillés sous un maillage basé sur les codes « cic (code d'identification complémentaire) »

(en M€)	Revenus			PV Réalisées		
	2019	2018	2019-2018	2019	2018	2019-2018
Obligation	0,5	0,6	-0,1	0,2	-0,0	0,2
Actions	0,4	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,9	0,1	0,7	-0,0	-0,0	-0,0
Trésorerie et dépôts	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2,0	1,3	0,7	0,1	-0,0	0,1

La hausse des revenus s'explique par des revenus supplémentaires exceptionnels distribués par certains fonds.

A.4 Résultats des autres activités

Matmut Mutualité n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

OCIANE MATMUT

A.1 Activité

Présentation de Ociane Matmut

Ociane Matmut est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, qui couvre près de 690 000 personnes protégées, pour un chiffre d'affaires 2019 brut HT de 356.2 millions d'euros. Son activité repose principalement (99,6% des cotisations) sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

La mutuelle est certifiée par la norme de qualité ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités.

Ociane Matmut détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du code des assurances) :

- 1 - Accidents
- 2 - Maladie
- 20 - Vie - Décès
- 21 – Nuptialité - Natalité

Résultat d'exercice

Compte de résultat en K€	2019	2018	2019-2018	2019/2018
Total résultat de souscription	23 973	16 698	7 276	43.6%
Cotisations brutes	356 222	334 139	22 083	6.6%
Charges des prestations / provisions des contrats	-290 669	-278 503	-12 166	4.4%
Résultat de réassurance	-161	-34	-127	372.4%
Produits de placements alloués	704	1 010	-305	-30.2%
Frais généraux	-42 123	-39 914	-2 209	5.5%
Résultat financier	8 229	11 847	-3 618	-30.5%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-704	-1 010	305	-30.2%
Autres éléments non techniques	-1 503	-2 148	645	-30.0%
Participation des salariés	-1 704	-1 527	-177	11.6%
Résultat exceptionnel	-650	-53	-597	1119.5%
Impôt sur les sociétés	-10 188	-8 252	-1 936	23.5%
TOTAL RESULTAT NET	17 452	15 554	1 898	12.2%

A.2 Résultats de souscription

Le résultat technique de la Mutuelle s'établit à 24 M€, en hausse de +7.3 M€ par rapport à 2018. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des cotisations proportionnellement plus importante que la hausse de la charge des prestations.

- Les cotisations brutes s'établissent à 356.2 M€, en augmentation de +22.1 M€, soit + 6.6%. Cette hausse est la conséquence de plusieurs effets :
 - Tout d'abord, le Conseil d'administration d'octobre 2018 a voté une indexation moyenne des tarifs de +2.9%, avec une modération tarifaire sur le segment des seniors.

- Ensuite, l'activité commerciale a été forte en 2019.
En effet, sur le marché des particuliers, le portefeuille a augmenté de + 35.728 bénéficiaires, avec des adhésions en hausse sur la gamme EVOLUTION.

Les adhésions sur les segments dits « solidaires » Accès Santé et CMU ont, quant à elles, été quasi stables par rapport à 2018.

Ensuite, sur le marché collectif, le portefeuille est en croissance sur les segments : TNS, TPE, marché des PME et ETI.

La charge des prestations, y compris provisions techniques, s'établit à 290,7 M€, en hausse de +12.2 M€, soit + 4.4%. La hausse des prestations s'explique notamment par :

- L'augmentation des effectifs couverts ;
- L'augmentation des coûts de santé au titre des révisions des tarifs de la Sécurité Sociale en Dentaire et Audioprothèse au 1er janvier 2019 ;
- Une augmentation toujours soutenue des coûts Hospitalisation ;
- L'augmentation de la franchise sur les risques lourds (passage de 18 à 24€).

Par ailleurs, la Complémentaire Santé Solidaire (fusion de l'aide au paiement d'une complémentaire santé, et de la couverture maladie universelle complémentaire) a été mise en place au 1er novembre 2019. Ce nouveau dispositif ne constitue plus un risque assurantiel pour la mutuelle, contrairement aux anciens dispositifs CMU et Accès Santé.

A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier 2019 s'élève à 8.3 M€, en diminution par rapport à 2018. Cette baisse du résultat financier s'explique notamment par le fait que :

- Des placements à taux fixes et/ou progressifs à haut taux de rendements (~ 5 %) sont arrivés à échéance. Leur réinvestissement courant 2019 a été réalisé dans un contexte de taux bas, avec des rendements financiers plus serrés.
- En 2018, la cession d'immeubles avait dégagé de fortes plus-values, ce type d'opération n'a pas été renouvelé en 2019.

La trésorerie fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi très strict.

A.4 Résultats des autres activités

Ociane Matmut n'exerce aucune autre activité d'assurance.

Par ailleurs, son résultat net est également impacté :

- De façon marginale, par d'autres produits et charges non techniques,
- Par le résultat exceptionnel,
- Par d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

A.1 Activité

Présentation d'AMF SAM

L'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires (AMF) est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables, régie par le code des assurances. Sa principale activité est la Responsabilité Civile Pécuniaire Personnelle des comptables et régisseurs publics. AMF SAM opère sur un domaine d'activité très spécialisé et de niche. Elle en est l'acteur de référence sur le marché.

En complément de son activité principale, AMF SAM propose à l'ensemble de ses sociétaires des contrats de Protection Juridique Professionnelle, d'Accident et d'Assistance.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, AMF SAM est affiliée à la SGAM Matmut. Elle est l'assureur des risques professionnels des agents publics au sein de la SGAM. Elle réalise des opérations d'assurance exclusivement sur le territoire français.

Avec une offre d'assurance s'adressant principalement aux comptables et régisseurs publics, AMF SAM exerce sur un segment très délimité qui constitue une niche sur laquelle elle est un acteur de référence.

Ainsi, les produits commercialisés en 2019 par AMF SAM sont :

- Le produit APIC (Assurance Pécuniaire Personnelle Intégrale des Comptables Publics) propose la garantie RPC (Responsabilité Pécuniaire des Comptables) qui couvre principalement la Responsabilité Civile des comptables et régisseurs dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que leur Protection Juridique.
- Le produit GPMT (Garanties de Protection Mutualistes pour Tous) qui couvre l'Assistance et la Protection Juridique des agents publics.
- Depuis le 1^{er} janvier 2019, le produit MPAP (Multigaranties Professionnelles des Agents Publics) qui offre des garanties de Responsabilité Civile, Assistance et Accident aux agents publics.

Le produit MPAP était précédemment commercialisé par AMF Assurances. Suite au transfert en 2019 du portefeuille IARD d'AMF Assurances vers Matmut SAM, il a été convenu que le produit MPAP, qui concerne le risque professionnel des agents publics, serait couvert par AMF SAM (garanties Responsabilité Civile, Assistance et Accident). Ce transfert de portefeuille a eu lieu en 2019 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Dans ce contexte, AMF SAM voit en 2019 son portefeuille en recul de 1% avec la baisse du nombre de ses sociétaires (295.392) et des contrats commercialisés (300.381). Les cotisations acquises (5,7 M€) sont cependant en hausse 13% du fait de l'intégration en 2019 du contrat MPAP et des hausses tarifaires appliquées aux produits APIC et GPMT.

Au 31 décembre 2019, le résultat net comptable d'AMF SAM s'établit à 716 milliers d'euros. Le résultat 2018 s'élève à 263 milliers d'euros. En prenant en compte l'intégration du produit MPAP sur la partie technique (cf. colonne "2018 pro forma" du tableau suivant), il s'élèverait à 588 milliers d'euros. Ainsi, en 2019 sur un périmètre comparable, le résultat net augmenterait de 128 milliers d'euros.

Résultat d'exercice

Compte de résultat en K€		2 019	2018 pro forma estimé (PFE)	2 018	2019-2018 (PFE)	2019/2018 (PFE)
Assistance	Résultat de souscription	344	-116	-148	460	-395,6%
	dont cotisations brutes	2 213	1 963	1 928	250	12,7%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 209	-1 467	-1 467	258	-17,6%
	Résultat de réassurance		0	0	0	-
	Produits de placements alloués	9	6	6	2	34,6%
	Frais généraux	-669	-618	-615	-50	8,2%
Protection juridique	Résultat de souscription	9	22	22	-13	-58,3%
	Cotisations brutes	154	141	141	13	9,3%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-96	-71	-71	-25	34,4%
	Résultat de réassurance		0	0	0	-
	Produits de placements alloués	2	1	1	1	70,0%
	Frais généraux	-51	-48	-48	-2	4,6%
Autres activités	Résultat de souscription	-165	221	-72	-386	-174,8%
	Cotisations brutes	3 351	3 304	3 000	47	1,4%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-2 133	-1 678	-1 714	-454	27,1%
	Résultat de réassurance	-108	-50	-50	-58	117,8%
	Produits de placements alloués	224	157	151	67	42,3%
	Frais généraux	-1 499	-1 513	-1 461	13	-0,9%
Total résultat de souscription		188	127	-198	60	47,5%
	Cotisations brutes	5 718	5 409	5 069	309	5,7%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-3 438	-3 217	-3 253	-221	6,9%
	Résultat de réassurance	-108	-50	-50	-58	117,8%
	Produits de placements alloués	234	165	159	69	42,1%
	Frais généraux	-2 218	-2 179	-2 124	-39	1,8%
	Résultat financier	959		685	274	39,9%
	Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-234		-159	-75	47,5%
	Autres éléments non techniques	-50		-46	-4	8,7%
	Participation des salariés	0		0	0	-
	Résultat exceptionnel	-17		-20	3	-13,8%
	Impôt sur les sociétés	-129		0	-129	-
TOTAL RESULTAT NET		716		263	453	172,7%

Ce résultat est composé :

- D'un résultat de souscription excédentaire qui s'affiche en 2019 à 188 milliers d'euros, en amélioration par rapport au pro forma 2018, qui se serait élevé à 127 milliers d'euros.
 Cet excédent technique provient majoritairement d'une amélioration du ratio Sinistres/Cotisations : 60,1% à fin 2019 contre 64,2% à fin 2018.
 Les frais s'élèvent à 2,2 millions d'euros et sont en légère hausse (+ 2%). Les produits de placements alloués au résultat technique sont en nette augmentation (+ 42%), ce qui est lié à la hausse du résultat financier.
- D'un résultat financier à 959 milliers d'euros (ou 725 après transfert des produits financiers au compte technique) en hausse de 40% par rapport à l'exercice précédent principalement du fait d'importantes plus-values réalisées sur la période comparativement à l'exercice passé.

A.2 Résultats de souscription

Le résultat de souscription global d'AMF SAM s'améliore de plus de 60 milliers d'euros par rapport au pro forma 2018 (il passe de 127 milliers d'euros à 188 milliers d'euros).

Les principaux facteurs explicatifs de cette amélioration sont :

- Une augmentation des cotisations de 309 milliers d'euros. Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique par la politique de hausse tarifaire des produits APIC et GPMT et est compensée par une baisse du nombre de contrats sur la période.
- Une augmentation de la charge des sinistres de 221 milliers d'euros :
 - Augmentation de la charge de sinistres sur les garanties Responsabilité Civile Générale et Protection Juridique du produit APIC ainsi que sur les autres activités (Responsabilité Civile et Accident du produit MPAP) tel que décrit ci-avant ;
 - Baisse importante de la charge de sinistres en Assistance.
- Une hausse des frais de 39 milliers d'euros, principalement expliquée par la hausse des coûts relatifs aux produits MPAP et GPMT, compensée par une baisse des frais sur le produit APIC.
- Un solde de réassurance en baisse de 59 milliers d'euros. La couverture de réassurance du MPAP a été revue en 2019 et le solde de réassurance concernant principalement la Responsabilité Civile de ce produit est composée de primes cédées pour un montant de 58 milliers d'euros, sans sinistres cédés.
- une hausse des produits financiers alloués au technique de 69 milliers d'euros.

A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 959 milliers d'euros, en hausse de 40% par rapport à l'exercice précédent et est en lien avec une forte hausse des plus-values réalisées sur la période qui s'explique principalement par la vente de la participation AMF Assurances en 2019.

Les revenus nets d'amortissement sont en baisse par rapport à 2018, ce qui s'explique principalement par la baisse des revenus sur les obligations et les fonds d'investissement.

Enfin, le montant de plus-values latentes augmente sur la période de plus de 2 millions d'euros en lien avec la situation du marché.

A.4 Résultats des autres activités

AMF SAM n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que l'impôt sur les bénéfices.

Ce résultat des autres revenus et dépenses est en baisse de 131 milliers d'euros, ce qui s'explique principalement du fait du paiement d'impôts sur les bénéfices en 2019, auxquels AMF SAM n'était pas soumise au titre de l'exercice 2018 du fait de l'existence de déficits antérieurs reportables.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

MUTLOG

A.1 Activité

Présentation de Mutlog

La Mutuelle du Logement (Mutlog) est une mutuelle régie par le livre 2 du code de la mutualité. Au 31 décembre 2019, elle est affiliée à la SGAM Matmut. Elle réalise des opérations d'assurance relevant de la branche 20 visant à couvrir les emprunteurs contre les risques de décès et de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA).

Au 31 décembre 2019, la mutuelle comptabilise 144.116 adhérents (136.478 en 2018 ; +6%), soit 99.405 contrats gérés (94.315 en 2018 ; +5%) et 6,18 milliards de capitaux initiaux couverts (5,82 milliards d'euros en 2018 ; +6%).

Résultat d'exercice

Au 31 décembre 2019, le résultat net comptable de Mutlog s'établit à 404 K€ contre 894 K€ l'an passé.

Compte de résultat en K€	2 019	2 018	2019-2018	2019/2018
Décès				
Résultat de souscription	-380	636	-1 016	-159,7%
Cotisations brutes	11 622	11 163	458	4,1%
Charges des prestations / provisions des contrats	-4 214	-3 771	-444	11,8%
Résultat de réassurance	-2 148	-1 744	-404	23,1%
Produits de placements alloués	173	121	53	43,7%
Frais généraux	-5 812	-5 133	-680	13,2%
Total résultat de souscription	-380	636	-1 016	-159,7%
Cotisations brutes	11 622	11 163	458	4,1%
Charges des prestations / provisions des contrats	-4 214	-3 771	-444	11,8%
Résultat de réassurance	-2 148	-1 744	-404	23,1%
Produits de placements alloués	173	121	53	43,7%
Frais généraux	-5 812	-5 133	-680	13,2%
Résultat financier	1 365	762	603	79,2%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-173	-121	-53	43,7%
Autres éléments non techniques	-1	-1	1	-47,8%
Participation des salariés	0	0	0	#DIV/0!
Résultat exceptionnel	46	6	39	614,2%
Impôt sur les sociétés	-453	-388	-65	16,7%
TOTAL RESULTAT NET	404	894	-490	-54,8%

Ce résultat est composé :

- d'un résultat de souscription à -380 K€ (636 K€ l'an passé)
- d'un résultat financier à 1.365 K€ (762 K€ l'an passé)

A.2 Résultats de souscription

Le résultat de souscription de la branche décès-PTIA s'élève à -380 K€ en 2019 (636 K€ en 2018). Les cotisations brutes ont progressé de 4,1% et la charge des prestations de 11,8% en lien avec une hausse du montant moyen des capitaux versés (pas de hausse de fréquence observée).

Le résultat de réassurance s'établit à -2.148 K€ contre -1.744 K€ en 2018, du fait principalement d'une baisse de la part des réassureurs dans les charges de provisions. Les frais généraux sont impactés principalement par les commissions qui évoluent en fonction des niveaux exigés par les distributeurs sur le marché (hors commissions, les frais généraux progressent de 41 K€, soit +1,2%).

Les produits de placements alloués au résultat technique sont en hausse de 43,7%, en lien avec la hausse du résultat financier.

A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'élève à 1.365 K€ (762 K€ l'an passé), notablement amélioré par la reprise de provisions pour dépréciation durable (PDD) constituées l'an dernier.

A.4 Résultats des autres activités

Mutlog n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que l'impôt sur les bénéfices.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

MUTLOG GARANTIES

A.1 Activité

Présentation de Mutlog Garanties

Mutlog Garanties est une mutuelle régie par le livre 2 du code de la mutualité. Au 31 décembre 2019, elle est affiliée à la SGAM Matmut. Elle réalise des opérations d'assurance relevant des branches 1-2 et 16 visant à couvrir les emprunteurs contre les risques d'incapacité/invalidités, de perte d'emploi et de décès accidentel.

Au 31 décembre 2019, la mutuelle comptabilise 89.945 adhérents (77.377 en 2018 ; +16%), soit 59.660 contrats gérés (51.597 en 2018 ; +16%) et 4,07 milliards de capitaux initiaux couverts (3,75 milliards d'euros en 2018 ; +9%).

Résultat d'exercice

Au 31 décembre 2019, le résultat net comptable de Mutlog Garanties s'établit à 812 K€ contre 276 K€ l'an passé.

Ce résultat est composé :

- d'un résultat de souscription à 447 K€ (-347 K€ l'an passé)
- d'un résultat financier à 1.085 K€ (704 K€ l'an passé)

Compte de résultat en K€	2 019	2 018	2019-2018	2019/2018
Prévoyance				
Résultat de souscription	481	-279	759	-272,3%
Cotisations brutes	5 186	5 242	-56	-1,1%
Charges des prestations / provisions des contrats	-2 206	-4 932	2 726	-55,3%
Résultat de réassurance	92	1 941	-1 850	-95,3%
Produits de placements alloués	117	80	37	46,1%
Frais généraux	-2 707	-2 610	-97	3,7%
Autres activités				
Résultat de souscription	-34	-68	34	-50,5%
Cotisations brutes	499	601	-102	-16,9%
Charges des prestations / provisions des contrats	51	-150	201	-134,0%
Résultat de réassurance	-296	-201	-94	46,7%
Produits de placements alloués	3	3	0	5,0%
Frais généraux	-291	-320	29	-8,9%
Total résultat de souscription	447	-347	794	-228,7%
Cotisations brutes	5 685	5 842	-158	-2,7%
Charges des prestations / provisions des contrats	-2 155	-5 082	2 927	-57,6%
Résultat de réassurance	-204	1 740	-1 944	-111,7%
Produits de placements alloués	120	83	37	44,7%
Frais généraux	-2 999	-2 930	-69	2,4%
Résultat financier	1 085	704	381	54,1%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-120	-83	-37	44,7%
Autres éléments non techniques	0	0	0	-100,0%
Participation des salariés	0	0	0	#DIV/0!
Résultat exceptionnel	33	0	33	24760,2%
Impôt sur les sociétés	-633	2	-636	-28321,1%
TOTAL RESULTAT NET	812	276	536	194,0%

A.2 Résultats de souscription

Le résultat de souscription de Mutlog Garanties s'analyse par branche d'activité :

- Prévoyance : garanties incapacité/invalidités et décès accidentel
- Autres activités : garantie perte d'emploi

Le résultat de souscription global s'élève à 447 K€ en 2019 (-347 K€ en 2018) dont 481 K€ pour la prévoyance et -34 K€ pour les autres activités.

Les cotisations brutes ont diminué de 2,7% et la charge des prestations de 57,6%.

Le résultat de réassurance s'établit à -204 K€ contre +1.740 K€ en 2018, du fait principalement de l'effet sur le solde de réassurance de la baisse de la charge des prestations. Les frais généraux sont impactés principalement par les commissions qui évoluent en fonction des niveaux exigés par les distributeurs sur le marché (hors commissions, les frais généraux progressent de 13 K€, soit +0,6%).

Les produits de placements alloués au résultat technique sont en hausse de 44,7%, en lien avec la hausse du résultat financier.

A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'élève à 1.085 K€ (704 K€ l'an passé), notablement amélioré par la reprise de provisions pour dépréciation durable (PDD) constituées l'an dernier.

A.4 Résultats des autres activités

Mutlog Garanties n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que l'impôt sur les bénéfices.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Gouvernance institutionnelle

Sgam Matmut, entreprise mère du Groupe

Structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant sur les activités du groupe, elle est régie par le Code des assurances.

Elle est constituée dans le but notamment de gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre ses affiliées. Ces liens sont définis dans les statuts et par des conventions d'affiliations régularisées par l'ensemble des entreprises affiliées de la SGAM.

Sgam Matmut, a notamment pour objet de :

- D'organiser la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées de la SGAM,
- D'exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée,
- De fixer les orientations stratégiques y compris financières nécessaires au développement de la SGAM et des entreprises affiliées en veillant à leur cohérence,
- De veiller à ce que les stratégies et politiques proposées par chaque entreprise affiliée s'inscrivent dans le cadre des orientations et lignes directrices que la Société aura définies,
- De mettre en place tous partenariats de développement commun, contribuer à la recherche de synergies et développer des projets de mutualisation en organisant la mise en commun d'investissements, des coûts et des moyens, ainsi que des financements y afférents,
- De développer toute action de nature à contribuer à l'amélioration de l'offre et des services rendus aux sociétaires, adhérents et assurés.

Plus généralement, elle effectue toutes opérations notamment financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aux objectifs ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement

Son modèle de gouvernance

Le modèle de gouvernance de la SGAM est mutualiste et permet une représentation proportionnelle transparente, effective et équilibrée des entreprises affiliées du Groupe.

Ce modèle se caractérise principalement par :

- un statut mutualiste qui ne porte aucune contrainte de versement de dividendes et permet ainsi d'allouer le résultat aux fonds propres et en privilégiant les sociétaires,
- un système de gouvernance avec des administrateurs issus essentiellement du monde de la mutualité.

Son système de gouvernance

Il définit une répartition claire des responsabilités et une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

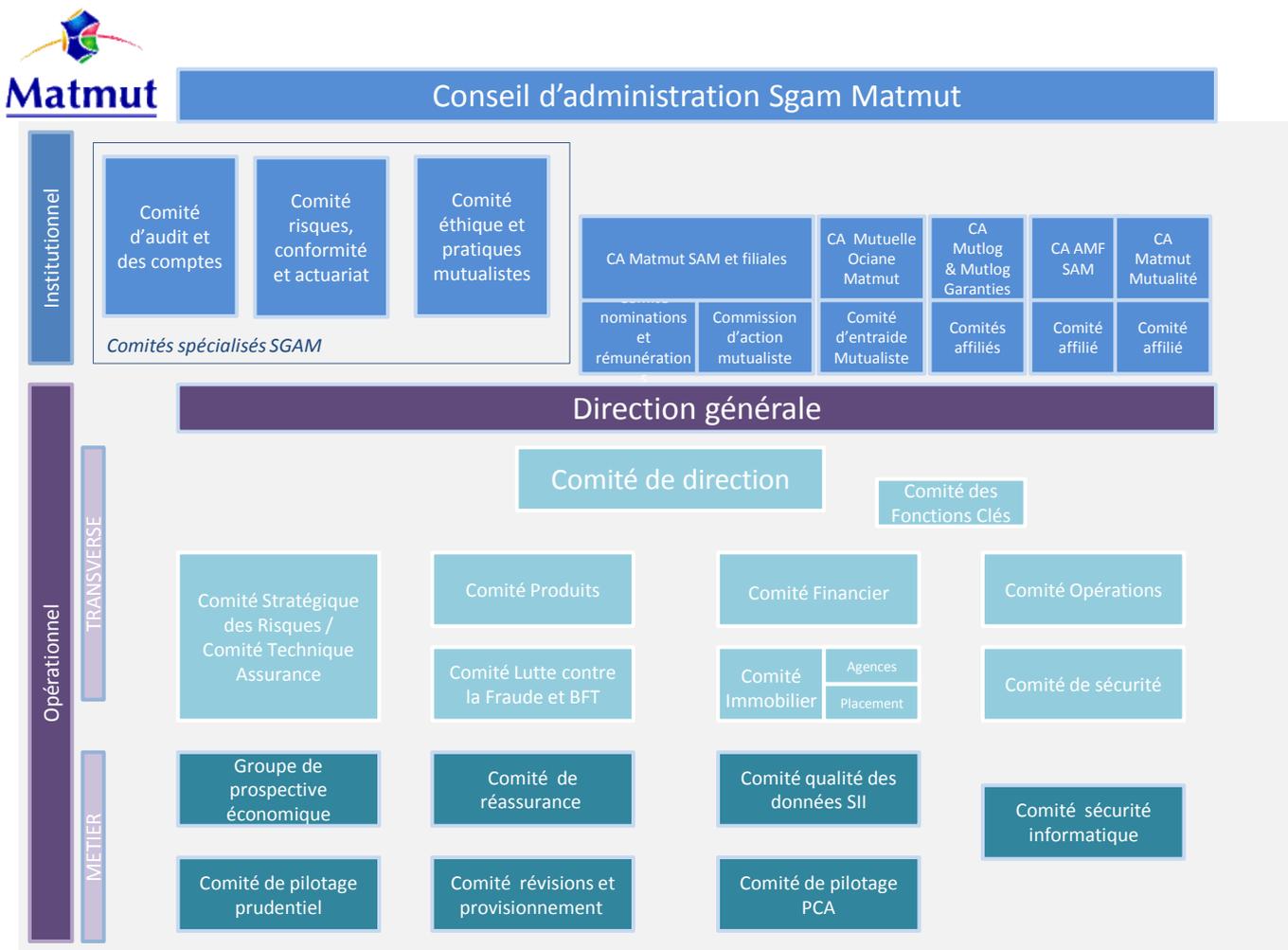
Des exigences et des processus spécifiques sont prévus concernant l'honorabilité et la compétence des mandataires sociaux, dirigeants et titulaires des fonctions clés.

Le conseil d'administration de SGAM Matmut s'appuie sur 3 comités spécialisés, le comité d'audit et des comptes, le comité des risques, conformité et actuariat et le comité d'éthique et pratique mutualiste, dont les missions sont décrites dans le règlement intérieur.

Conformément aux dispositions de la réglementation prudentielle, les entreprises affiliées à la SGAM sont dotées de 4 fonctions clés, ont nommé leurs dirigeants effectifs et adopté des politiques écrites qui font toutes l'objet d'une révision annuelle.

Cartographie des organes d'administration, de gestion et de contrôle

Cette cartographie recense les principaux organes de décision.



L'assemblée générale

Organe délibérant, l'assemblée générale de SGAM Matmut se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports des conseils d'administration (CA).

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration

La composition et la durée des mandats, l'organisation, les réunions ainsi que les attributions générales du conseil d'administration de la SGAM sont définis aux articles 21 à 24 de ses statuts et formalisés dans la fiche Comité annexée à la politique de gouvernance générale.

Parmi ses missions principales, le conseil est responsable de l'approbation :

- des orientations stratégiques,
- des comptes annuels,
- des politiques écrites,
- des rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

Il est également en charge du suivi des filiales, de leur valorisation et de la situation consolidée.

Les comités spécialisés issus du conseil d'administration

Les comités accomplissent une surveillance régulière et active des domaines relevant de leurs missions et rendent compte au conseil d'administration, de manière à offrir à ce dernier l'assistance et l'expertise nécessaires à l'étude et à l'appréciation des dossiers sur lesquels le conseil est appelé à statuer.

L'activité et le fonctionnement des comités sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe
- du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

Voir la cartographie supra

Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p>Du 9 janvier 2019 à courant décembre 2019</p> <p><u>En qualité d'administrateurs du Collège 1 :</u></p> <p>André-Paul BAHUON, Michel CHASSANG, Jean-François DUTILLEUL, Serge FAUTRE, Pierre GEIRNAERT, Christian GOLLIER, Gilles GUITTON, Manou HEITZMANN-MASSENEZ, Thierry JEANTET Philippe LAMBLIN, Franck MOUGIN, Joëlle PRÉVOT-MADÈRE, Sylvie REULET, Isabelle SIMELIÈRE, Bernard STALTER</p> <p><u>En qualité d'administrateurs du Collège 2 :</u></p> <p>Gérard BOURRET, Philippe BRUNET, Etienne CANIARD, Jean-Marie CARRICANO, Jean-Marie DELAUNAY, Mikel DE REZOLA, Valérie FOURNEYRON, André GEFFARD, Daniel HAVIS, Jacques MOIGNARD, Véronique NICOLAS, Jean-Luc NODENOT, Christian PY Didier RIFFAUD Pascale VION,</p> <p>Daniel HAVIS : Président Thierry JEANTET : Vice-Président</p>	<p>L'AGE du 24 octobre 2019 a modifié la dénomination de la société SGAM MATMUT LA MONDIALE pour devenir SGAM MATMUT</p> <p>A partir du 13 décembre 2019, sont nommés en qualité de nouveaux administrateurs, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos de 2024 :</p> <p>Valérie FOURNEYRON, Geneviève LEGUILLON, Véronique NICOLAS, Pascale VION, Bruno BEZARD, Patrice BOUILHOU, Christophe BOURRET, Gérard BOURRET, Etienne CANIARD, Jean-Marie CARRICANO, Mikel DE REZOLA, André GEFFARD, Nicolas GOMART, Daniel HAVIS, Jacques MOIGNARD, Jean-Luc NODENOT, Christian OYARBIDE Didier RIFFAUD.</p> <p>Christophe BOURRET : Président Nicolas GOMART : Vice-président et Directeur Général</p>



Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p>14 administrateurs. Le conseil élit un Bureau parmi ses membres.</p> <p>Président Daniel HAVIS</p> <p>Vice-présidents Etienne CANIARD (1er) Gérard BOURRET ((2e) Christian PY (3e) Jacques MOIGNARD (4e) Christophe BOURRET (5e) Nicolas GOMART (6e)</p> <p>Secrétaire Valérie FOURNEYRON</p> <p>Administrateurs Bruno BEZARD Vincent LAUDAT Pascale VION Jean-Marie CARRICANO Geneviève LEGUILLON Véronique NICOLAS</p> <p>Administrateurs élus par le personnel Stéphane GISCLARD Sophie SEMBLA</p>	<p>Le 13/12/2019 : Démission de Jean-Martin COHEN SOLAL et Cooptation de Bruno BEZARD en remplacement de Thierry BEAUDET</p>

Conseil d'administration de Matmut Mutualité



Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p>12 administrateurs. Le conseil d'administration élit un Bureau parmi ses membres</p> <p>Président Nicolas GOMART</p> <p>Vice-présidents Etienne CANIARD (1er) Gérard BOURRET (2e) Christian PY (3e)</p> <p>Secrétaire Valérie FOURNEYRON</p> <p>Trésorier Jacques MOIGNARD</p> <p>Administrateurs Bruno BEZARD Vincent LAUDAT Christophe BOURRET Jean-Marie CARRICANO Geneviève LEGUILLON Véronique NICOLAS</p>	<p>Le 13/12/2019 : Démission de Jean-Martin COHEN SOLAL et Cooptation de Bruno BEZARD en remplacement de Thierry BEAUDET</p>

Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises



Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p>Le Directoire est composé de 5 membres.</p> <p>Président du Directoire Thierry MASSON</p> <p>Membres du Directoire Franck GARCIN Bertrand BETIN Olivier REQUIN Jean-Philippe DOGNETON</p>	<p>Le 17 octobre 2019 : Nomination de Bertrand BETIN en qualité de membre du Directoire en remplacement de Patrice NOIROT NERIN</p>

Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique



Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p>Le conseil d'administration est composé de 7 administrateurs.</p> <p>Président Nicolas GOMART</p> <p>Administrateurs Daniel HAVIS, Thierry MASSON Véronique NICOLAS Patrick JACQUOT Pascale VION Vincent LOIZEIL</p>	<p>Le 13 décembre 2019 : Démission de Thierry BEAUDET.</p>

Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p>Le conseil d'administration est composé de 8 administrateurs.</p> <p>Président Nicolas GOMART</p> <p>Administrateurs Daniel HAVIS Valérie FOURNEYRON Véronique NICOLAS Etienne CANIARD Pascale VION Christophe BOURRET Christian PY</p>	<p>Le 13/12/2019 : Démission de Jean-Martin COHEN SOLAL</p>



Conseil d'administration de Matmut & Co

Caractéristiques composition	et Évènements de l'année
<p>8 administrateurs.</p> <p>Président Nicolas GOMART</p> <p>Administrateurs Jean-Luc NODENOT Véronique NICOLAS Daniel HAVIS Pascale VION Christophe BOURRET Geneviève LEGUILLON Etienne CANIARD</p>	<p>Le 21 mars 2019 : Réduction du capital social par voie de rachat d'actions et modification de la dénomination sociale</p> <p>Le 13 décembre 2019 : Modification de la gouvernance :</p> <p>Nomination de nouveaux administrateurs : Démission de Jean Luc Nodenot de son mandat de Président Démission de Nicolas Gomart de son mandat de VP Nomination de Nicolas Gomart en tant que Président (Dirigeant Effectif)</p>



Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p>30 administrateurs. Le conseil élit un Bureau parmi ses membres.</p> <p>Président M. Mikel DE REZOLA</p> <p>Vice-président M. Daniel HAVIS</p> <p>Secrétaire M. Didier RIFFAUD</p> <p>Trésorier M. Patrice BOUILHOU</p> <p>Administrateurs M. Jean-Michel BERNARD Mme Elisabeth HAVIS M. André GEFFARD M. Bernard ESQUIRO M. Patrick ACEDO M. Benoît BELIS Mme Catherine BOUFFARD - BERTRAND Mme Michèle BOULAT M. Christophe BOURRET M. Gérard BOURRET M. Etienne CANIARD, M. Jean-Martin COHEN SOLAL M. Jean-Marc COQUEAU M. Patrick DAUGUET Mme Marie-Françoise DEJEAN M. Jean-Marie DELAUNAY Mme Michèle GADRAS Mme Ginette GILBIN M. Christian GONGRA M. Pierre LACAZE M. Jacques MOIGNARD Mme Véronique NICOLAS M. Mickaël PUAUX M. Christian PY M. Philippe TARIS M. Bernard VALETTE</p>	<p><u>Mouvements dans le Bureau :</u> Madame HAVIS et Monsieur ESQUIRO élus Conseillers du Bureau lors du CA du 22 octobre 2019 en remplacement de Madame YRONDI et de Monsieur FRANCO. Fin 2019, le Président a présenté sa démission. Ses fonctions ont alors été assumées, comme le prévoient les statuts de la mutuelle, par le vice-Président.</p> <p><u>Mouvements dans le CA sur 2019 :</u> Mme YRONDI démissionnaire en août 2019 et remplacée par Mme NICOLAS le 22 octobre 2019 M. DUTEN démissionnaire en août 2019 et remplacée par Mme BOUFFARD-BERTRAND le 22 octobre 2019 M.LADEN démissionnaire en août 2019 et remplacée par Mme DEJEAN le 22 octobre 2019 M.TISSOT démissionnaire en août 2019 et remplacé par Mme HAVIS le 22 octobre 2019 M.FRANCO démissionnaire en septembre 2019 et remplacé par M. C BOURRET le 22 octobre 2019</p>



Caractéristiques et composition	Événements de l'année
<p>Le Conseil d'Administration est élu par les Délégués et présidé par un Bureau composé de Comptables Publics et de Hauts Fonctionnaires.</p> <p>Le Conseil d'Administration est composé de 21 membres, dont un représentant des salariés. La Conseil élit un Bureau parmi ses membres.</p> <p>Président Jean-Luc NODENOT</p> <p>Vice-Président Délégué Lionel LE GALL</p> <p>Vice-Présidents Dominique COMBE Christian GUICHETEAU Claude PAIN</p> <p>Secrétaire Général Laurent ROSE-HANO</p> <p>Administrateurs Silvia AUTRAN Guylaine ASSOULINE Laurence BERNARDIN Patrick BOUR Patrick D'ANGELO Hélène FAUVEL Pascal MAGINOT Christelle MORIET Marie-France MOUQUAND Jean-François NICOT Alain PACCIANUS Sylvain RAYNAUD Michel RÉGNIER Hervé TOUSSAINT</p> <p>Administrateur élu par le Personnel Raja BEN TAARIT</p>	<p>Lors du Conseil d'Administration du 27 mai 2019, les mandats des membres du Bureau suivants ont été renouvelés pour une durée d'un an :</p> <p>Jean-Luc NODENOT Lionel LE GALL Dominique COMBE Christian GUICHETEAU Claude PAIN</p> <p>Laurent ROSE-HANO a été élu pour une durée d'un an</p> <p>Lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2019, les mandats des Administrateurs suivants ont été renouvelés pour une durée de trois ans :</p> <p>Jean-Luc NODENOT Claude PAIN Sylvain RAYNAUD</p> <p>Silvia AUTRAN a été élue Administrateur pour une durée de trois ans.</p>



Caractéristiques et composition

30 administrateurs. Le conseil élit un Bureau parmi ses membres.

Bureau

Jean FRÉBOURG Président d'Honneur
François YENCE Président d'Honneur
Philippe BRUNET Président d'Honneur
Christian OYARBIDE Président
Yvon MANSION 1er Vice-Président
FNMF représentée par Christophe OLLIVIER 2ème Vice-Président
CFDT représentée par Dominique BOILLOT Trésorier Général
CGT-FO représentée par Jean-Baptiste DOLCI Trésorier Général Adjoint
ACTION LOGEMENT représentée par Bernard VERQUERRE Secrétaire Général
ACMIL représentée par Jacques LÉPRON Secrétaire Général Adjoint

Administrateurs

Marcel CABALLERO, Administrateur Honoraire
Elisabeth HAVIS, Administrateur Honoraire
Erwan AUDOUIT
Michel BONFILS
Luis BRANDAO
Philippe BRUNET
Thierry CHEVINEAU
MATMUT représentée par :
Tristan de LA FONCHAIS
Michel DEGIOVANNI
Thierry DELAVALLE
Jean-Marc HARMAND
Jean Yves HINGRAY
Patrick IMBERT
Thierry LE BOZEC
Didier LEGRAND
Jean-Marie LESCOP
André PERON
Claude QUENELISSE
CREDIT COOPERATIF représentée par :
Valérie SEVENNEC
Christian SOL
Guy SUDRE
Martine VÉLY

Évènements de l'année

Election de Christian OYARBIDE à la présidence de Mutlog le 20 juin 2019

Renouvellement du bureau le 20 juin 2019 : Yvon MANSION a été nommé 1^{er} vice-Président en remplacement de Christian OYARBIDE, CFDT, représentée par Dominique BOILLOT a été nommée Trésorière générale en remplacement de Mme Martine VELY, ACTION LOGEMENT représentée par Bernard VERQUERRE a été nommé Secrétaire général en remplacement de Yvon MANSION au bureau du conseil d'administration

Création du comité risques conformité actuariat le 20 juin 2019

A été coopté et élu le 27 mai 2019 : Michel DEGIOVANNI en remplacement de Rémy BRUNCK
A été élu le 27 mai 2019 : Luis BRANDAO en remplacement d'Elisabeth HAVIS

Renouvellement du tiers sortant le 27 mai 2019 : l'ACMIL représentée par Jacques LEPRON, FNMF, représentée par Christophe OLLIVIER, CFE-CGC, représentée par Diégo ALARÇON, Michel BONFILS, Patrick IMBERT, Thierry LE BOZEC, Didier LEGRAND



Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p>30 administrateurs. Le conseil élit un Bureau parmi ses membres.</p> <p>Bureau Jean FRÉBOURG Président d'Honneur François YENCE Président d'Honneur Philippe BRUNET Président d'Honneur Christian OYARBIDE Président Yvon MANSION 1er Vice-Président FNMF représentée par Christophe OLLIVIER 2ème Vice-Président CFDT représentée par Dominique BOILLLOT Trésorier Général CGT-FO représentée par Jean-Baptiste DOLCI Trésorier Général Adjoint ACTION LOGEMENT représentée par Bernard VERQUERRE Secrétaire Général ACMIL représentée par Jacques LÉPRON Secrétaire Général Adjoint</p> <p>Administrateurs Marcel CABALLERO, Administrateur Honoraire Elisabeth HAVIS, Administrateur Honoraire Erwan AUDOUIT Michel BONFILS Luis BRANDAO Philippe BRUNET Thierry CHEVINEAU MATMUT représentée par : Tristan de LA FONCHAIS Michel DEGIOVANNI Thierry DELAVALLE Jean-Marc HARMAND Jean Yves HINGRAY Patrick IMBERT Thierry LE BOZEC Didier LEGRAND Jean-Marie LESCOP André PERON Claude QUENELISSE CREDIT COOPERATIF représentée par : Valérie SEVENNEC Christian SOL Guy SUDRE Martine VÉLY</p>	<p>Election de Christian OYARBIDE à la présidence de Mutlog Garanties le 20 juin 2019</p> <p>Renouvellement du bureau le 20 juin 2019 : Yvon MANSION a été nommé 1^{er} vice-Président en remplacement de Christian OYARBIDE, CFDT, représentée par Dominique BOILLLOT a été nommée Trésorière générale en remplacement de Mme Martine VELY, ACTION LOGEMENT représentée par Bernard VERQUERRE a été nommé Secrétaire général en remplacement de Yvon MANSION au bureau du conseil d'administration</p> <p>Création du comité risques conformité actuariat le 20 juin 2019.</p> <p>A été coopté et élu le 27 mai 2019 : Michel DEGIOVANNI en remplacement de Rémy BRUNCK</p> <p>A été élu le 27 mai 2019 : Luis BRANDAO en remplacement d'Elisabeth HAVIS</p> <p>Renouvellement du tiers sortant le 27 mai 2019 : L'ACMIL représentée par Jacques LEPRON, FNMF, représentée par Christophe OLLIVIER, CFE-CGC, représentée par Diégo ALARÇON, Michel BONFILS, Patrick IMBERT, Thierry LE BOZEC, Didier LEGRAND</p>

Principales instances opérationnelles

La direction générale

La direction générale de la SGAM est assumée par une personne physique désignée par le conseil d'administration et sous son contrôle portant le titre de directeur général.

Le directeur général prend toutes dispositions pour assurer la bonne marche de la SGAM conformément aux décisions prises par le conseil d'administration auquel il rend compte. Il exerce celles-ci dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le directeur général est chargé de l'exécution des actes de la SGAM, ainsi que de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Il assure notamment la gestion des moyens mis en commun au sein de la SGAM, rend compte de sa bonne marche et des projets en cours et la représente dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général délégué

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut dépasser cinq.

Les comités spécialisés issus de la direction générale

L'activité et le fonctionnement des comités sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

Voir liste sur le schéma supra.

Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs au Groupe dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Des dirigeants effectifs ont été nommés pour chaque entité du Groupe.

Les responsables des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés communiquent avec les instances dirigeantes et ont accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Ils disposent de l'indépendance nécessaire leur permettant de jouer pleinement leur rôle de conseil et d'information auprès du conseil d'administration. Pour cela, les responsables de fonctions clés sont positionnés à un niveau hiérarchique leur permettant concrètement et de façon réaliste de remplir leurs missions.

Ils présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction clé d'audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions clés actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour objet l'échange régulier sur l'évolution de l'actualité réglementaire du Groupe.

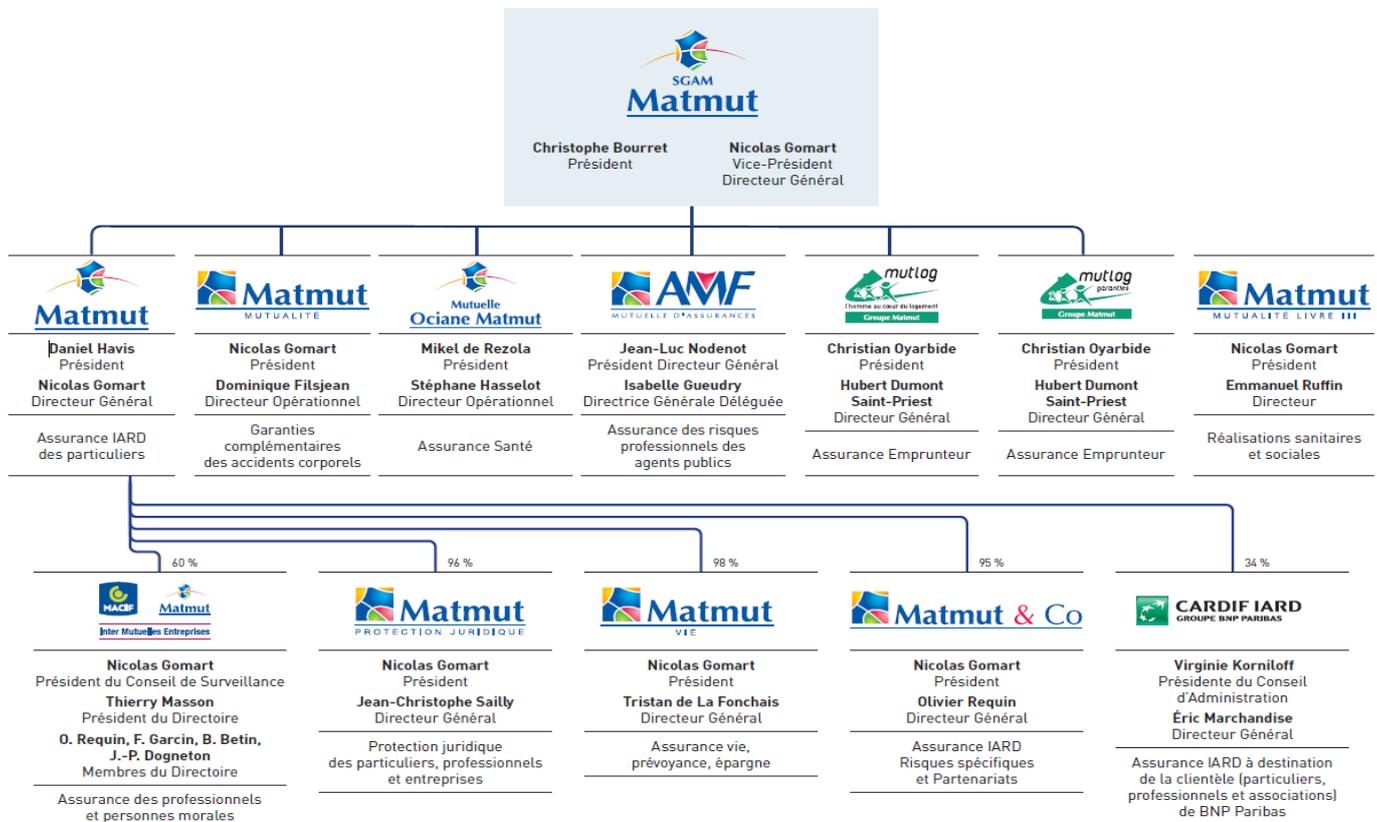
Coordination avec les fonctions clés des affiliés

L'organisation des fonctions clés au niveau du Groupe et de ses entités « solo » permet l'exercice de l'influence dominante et du contrôle général des risques en positionnant, pour chaque fonction clé, le représentant de la fonction clé « Groupe » comme représentant de la fonction clé des principales entités juridiques « solo ».

La SGAM définit les modalités de représentation des fonctions clés au sein des affiliés et en vérifie la disponibilité et les compétences adaptées.

Elle assure la coordination et le pilotage des fonctions clés et de la gouvernance des risques.

Les modalités de cette coordination sont précisées dans la politique de gouvernance générale.



Fonction clé	Missions
Gestion des risques	<p>La fonction gestion des risques est en charge du pilotage du dispositif de gestion des risques qui a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels le Groupe peut être confronté afin, notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se conformer aux exigences réglementaires actuelles et en cours de mise en œuvre ; • Garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service des conseils d'administration, de la direction générale mais également des agences de notation, des partenaires et des clients. <p>La fonction gestion des risques est représentée par la direction Pilotage Économique et Financier et est directement rattachée à la direction générale.</p>
Actuarielle	<p>La fonction actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner le calcul des provisions techniques ; • Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, des hypothèses et • Approximations utilisés pour le calcul des provisions techniques ; • Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées. <p>La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. Ses analyses sont communiquées au conseil d'administration sous la forme d'un rapport actuariel annuel. La fonction actuarielle est rattachée à la direction Pilotage Économique et Financier et dispose d'un lien fonctionnel direct avec la Direction générale.</p>
Vérification de la conformité	<p>La fonction de vérification de la conformité est en charge de superviser et d'animer les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités de la société, aux réglementations et aux normes déontologiques.</p> <p>Son rôle est notamment d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et de communiquer au Conseil d'administration les risques majeurs identifiés.</p> <p>La fonction de vérification de la conformité couvre plusieurs domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives attaché à l'activité de distribution des produits d'assurance ; • La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) ; • La protection de la clientèle (conformité des produits et des pratiques de distribution) ; • La lutte contre la fraude et la corruption ; • Les impacts de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité du groupe dans le cadre de son activité assurantielle. <p>La fonction de vérification de la conformité est représentée par la direction Juridique, fiscale et Conformité et est directement rattachée à la direction générale.</p>
Audit interne	<p>La fonction audit interne, comprise dans le système de gouvernance, est indépendante et objective. Elle a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et leur fiabilité. • Aider l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

	<ul style="list-style-type: none">• Émettre des recommandations visant à prévenir les risques et optimiser la performance globale du Groupe. <p>Elle communique au conseil d'administration son plan d'audit et lui soumet au moins une fois par an un rapport écrit avec ses constatations, ses recommandations et l'état d'avancement des plans d'action visant à répondre à celles-ci.</p> <p>Elle a dans ce cadre un rôle d'information et d'alerte en matière d'efficacité des opérations réalisées et des procédures de contrôle interne associées.</p> <p>La fonction audit interne est représentée par la direction de l'Audit Interne et est directement rattachée à la direction générale.</p>
--	--

Droits et pratiques relatifs à la rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion, ou de contrôle en 2019

Les droits et pratiques de rémunération des dirigeants sont régis par la politique de rémunération de Sgam Matmut intégrant dans son périmètre l'ensemble des entités du Groupe.

Les dirigeants des sociétés composant l'UES Matmut ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable, le cas échéant.

L'éventuelle part variable est attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêt, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les principaux dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les dirigeants des sociétés composant l'UES Matmut bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux principaux dirigeants qui quittent le Groupe Matmut et font valoir leur droit à la retraite.

Les dirigeants et responsables Fonctions clés des sociétés composant l'UES Matmut disposent, au regard de leur statut et de la politique actuelle du Groupe, d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019, aucune différence importante ou significative sur les droits à rémunération des instances dirigeantes n'est observée.

Pour les entités ne relevant pas de l'UES Matmut, un comité spécialisé, le comité spécialisé de sélection et des rémunérations pour la mutuelle AMF et le comité des rémunérations pour les mutuelles Mutlog et Mutlog Garanties, fixe la rémunération des dirigeants et cadres supérieurs puis soumise à approbation du conseil d'administration.

Les administrateurs

Les fonctions des membres des conseils d'administration et / ou de surveillance sont exercées à titre gratuit.

Les mandataires sociaux perçoivent des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Les salariés

Le système de rémunération favorise la rétribution des salariés selon leur contribution aux résultats. La volonté du Groupe est de rémunérer la performance individuelle et collective dans le respect d'un principe d'équité interne, de compétitivité externe et de cohérence globale, sans encourager une prise de risques non contrôlée.

Pour les salariés relevant de l'UES Matmut, la structure de la rémunération est constituée d'une partie fixe à partir d'éléments déterminés par la convention collective nationale des sociétés d'assurance : primes d'expérience et de vacances, 13^{ème} mois, 14^{ème} mois, et d'un complément sous forme d'épargne salariale (accords d'intéressement et participation).

Pour les salariés hors UES Matmut, l'ensemble des rémunérations des salariés est fixe, sans inclusion de part variable au sein d'AMF mutuelle et les rémunérations variables relèvent de l'application de l'accord d'intéressement pour les salariés des mutuelles Mutlog et Mutlog Garanties.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

Conformément à la réglementation, les exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent à toutes les personnes qui « dirigent effectivement le groupe et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.

Personnes concernées

La politique s'applique :

- aux dirigeants effectifs : le directeur général, le directeur général délégué, un directeur général adjoint,
- aux responsables des fonctions clés,
- aux administrateurs.

Au 31 décembre 2019, les responsables des fonctions clés de l'entité sont pour :

- La fonction gestion des risques : Stéphane MULLER,
- La fonction actuarielle : Gilbert MACQUART,
- La fonction vérification de la conformité : François FLEURY,
- La fonction d'audit interne : Philippe VORIN.

Procédures mises en place en matière de compétence et d'honorabilité

La direction juridique, fiscale et conformité Groupe met en œuvre et suit le processus de désignation des dirigeants effectifs, responsable des fonctions clés et administrateurs.

Le secrétariat général Groupe met en place un dispositif annuel de collecte et d'exploitation des informations recueillies pour l'ensemble des personnes concernées.

Ce dispositif permet de centraliser, traiter et analyser les éléments permettant de justifier du respect des exigences.

Les affiliées de la SGAM Matmut ont mis en œuvre le processus permettant de garantir le respect des exigences de compétence et d'honorabilité prévues par la réglementation en 2019 sur la base des éléments contenus dans la politique et les procédures associées en vigueur au 31 décembre 2019.

Description des exigences spécifiques d'aptitude, de connaissance et d'expertise des dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés et administrateurs

Dirigeants Effectifs	<p>Marché de l'Assurance Marché financier Stratégie du groupe Modèle économique Système de gouvernance Gestion des risques Analyse actuarielle Analyse financière Cadre législatif et réglementaire</p>
Fonction Gestion des Risques	<p>Connaissances actuarielles et financières pour appréhender et mesurer l'ampleur, la complexité des risques assurantiels, financiers et opérationnels du Groupe et leurs interactions</p>
Fonction Actuarielle	<p>Connaissances et pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières, ainsi que des normes de calcul des indicateurs techniques de l'assurance, capacité d'analyse, de synthèse afin de vérifier la fiabilité des agrégats comptables et prudentiels</p>
Fonction Vérification de la Conformité	<p>Maîtrise de la réglementation assurantielle, connaissance juridiques et des activités du Groupe lui permettant d'analyser et d'appréhender l'exposition au risque de non-conformité et les impacts de tout changement de réglementation</p>
Fonction d'Audit Interne	<p>Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance de la réglementation assurantielle et de l'ensemble des activités du Groupe, de façon à pouvoir appréhender les problématiques remontées par les auditeurs experts. Expérience significative de l'ordre de 10 ans à l'idéal, compte tenu de l'étendue et de la variété des sujets traités à ce poste</p>
Membres des Conseils d'Administration et de Surveillance	<p>Marché de l'Assurance Marché financier Stratégie du groupe Modèle économique Système de gouvernance Analyse actuarielle Analyse financière Cadre législatif et réglementaire Administration de Mutuelle ou de Société</p>

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Description du système de gestion des risques

Missions du système de gestion des risques

Sgam Matmut met en œuvre une approche intégrée de la gestion des risques sur l'ensemble de son périmètre. Elle comprend :

- Un dispositif de gouvernance définissant les rôles et responsabilités,
- Un processus permettant l'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques,
- Leur intégration au cœur des processus de gestion et de décision.

L'ensemble est formalisé dans la politique de gestion des risques et dans les politiques déclinées par domaine de risques. Elles décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration.

Les reportings

Des reportings quantitatifs et qualitatifs sont produits pour suivre et informer les instances décisionnelles sur les niveaux de risques identifiés par domaine et les éléments de maîtrise associés. Ils participent à la prise de décision éclairée du groupe.

Au-delà des indicateurs de mesure des risques métiers propres à chaque domaine, sont notamment utilisés les reportings suivants :

- ORSA
- Cartographie des risques majeurs
- Reporting Risques et Incidents
- Cartographie des risques opérationnels et plans d'actions associés
- Résultats du contrôle permanent

Évaluation interne des risques et de la solvabilité – ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est le processus majeur du dispositif de gestion des risques de SGAM Matmut.

Elle utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont remis à la direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Permanence du processus ORSA

Le processus ORSA est un processus permanent de surveillance des risques qui garantit que les limites de risques et l'appétence au risque du conseil sont définies et respectées. Il est animé par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent avec la participation du Groupe de Perspectives Économiques et le Pilotage Économique. Il est annuel et se déroule en trois phases :

Le processus annuel est principalement composé de :

La Phase 1 se déroule sur la période de janvier à mai de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées. La comparaison des résultats de l'exercice N -1 avec les trajectoires prévisionnelles de l'ORSA, et l'actualisation des plans d'affaires prévisionnels (business plan du scénario central).

La Phase 2 se déroule sur la période de juin à octobre de l'année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés au sujets suivants :

- Profil de risque et système de gestion des risques,
- Scénarios de stress,
- Et analyse de la solvabilité.

La Phase 3 se déroule sur la période de septembre à novembre de l'année N portant sur la rédaction du rapport.

Selon les évolutions notables de son profil de risque, SGAM Matmut peut être amenée à réaliser un ORSA ponctuel.

Couverture des besoins de solvabilité compte-tenu du profil de risque et interactions entre le système de gestion des risques et la gestion du capital

Les risques significatifs auxquels le Groupe Matmut est exposé, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

SGAM Matmut évalue son besoin global de solvabilité (BGS) en considérant un capital limite couplé à la mise en œuvre de moyens nécessaires pour répondre à la stratégie fixée par le conseil d'administration, compte tenu de son profil de risque et de son appétit pour le risque.

Ce capital limite, déterminé sur la base de l'évaluation du SCR, est calibré pour répondre :

- A l'incertitude du modèle d'affaires sur l'horizon du plan d'affaires ORSA,
- Aux éventuels transferts de fonds propres relatifs à la solidarité financière,
- Aux risques quantifiables présentés dans le profil de risque issu du système de gestion des risques et non pris en compte dans la formule standard.

Fréquence de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La fréquence de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est a minima annuelle, étant entendu que l'exercice pourrait être déclenché de manière « ad-hoc » en particulier dans les cas suivants :

- une modification matérielle des résultats des indicateurs du pilier 1 (SCR, MCR) ;
- un événement interne au groupe telle qu'une décision stratégique impactant le plan d'affaires en cours
- un événement externe au groupe qui impacte le plan d'affaires en cours (ex : événement économique ; événement législatif).

Informations sur les filiales incluses dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité - article 246, paragraphe 4, troisième alinéa, de la directive 2009/138/CE - (ORSA Unique)

Comme autorisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le rapport ORSA 2019 est un rapport unique pour le groupe Matmut et neuf des entités solos qui le composent : Matmut Mutualité – Ociane Matmut – AMF Mutuelle – Mutlog – Mutlog Garanties – Matmut SAM – Matmut Protection Juridique – Matmut Vie – Matmut & Co.

Il présente dans une démarche prospective la situation du groupe et des entités solos en termes de solvabilité et de gestion du capital.

L'évaluation groupe est construite à partir des évaluations individuelles des entités solos dans une démarche d'agrégation – consolidation.

B.4 Système de contrôle interne

Procédures clés du système de contrôle interne mis en place

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. En ce sens, il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle c'est-à-dire 3 lignes de maîtrise, mettant en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le périmètre de chacune d'entre est clairement délimité.

Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Le contrôle de deuxième niveau

Il est mené par :

La fonction de vérification de la conformité (présentée ci-après)

Le contrôle interne

Le pôle dédié de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, en lien avec les correspondants contrôle interne (CCI) :

- Définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein du Groupe,
- Assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- Coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec une vingtaine de correspondants contrôle interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,
- S'assure de la mise en œuvre du contrôle permanent par les CCI après avoir fixé des orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles,
- Réalise des contrôles, en particulier les contrôles dits transverses,
- Suit la mise en œuvre des plans d'action,
- Suit la collecte et l'instruction des incidents,
- Etablit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Le suivi et les résultats font l'objet de points réguliers avec le directeur de l'entité (en moyenne 2 réunions par an).

La fonction actuarielle (voir chapitre B.6 « Fonction actuarielle ») participe au contrôle de deuxième niveau.

Le contrôle de troisième niveau

Il est assuré par la fonction d'audit interne (décrite au chapitre B.5 « Fonction Audit interne »).

Fonction clé de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité conseille et alerte les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la réglementation prudentielle.

Elle évalue l'impact des changements de l'environnement juridique sur les opérations groupe et a en charge l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

Elle élabore un plan de conformité annuel qui présente les livrables à mettre en œuvre au regard de ses missions et principalement le contrôle permanent des risques de non-conformité, le suivi et la mise en œuvre des plans d'actions suite à contrôles ou évolutions réglementaires.

Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

La filière conformité se compose du pôle conformité et des relais conformité présents dans chaque direction et entité de Sgam Matmut sur lesquels le pôle s'appuie, pour leur expertise métier, notamment lors de :

- La formalisation des notes d'analyses d'impact de la veille,
- L'élaboration des dossiers produits,
- La formalisation des notes de vérification de la conformité,
- L'identification des dispositifs de maîtrise.

La mise en œuvre opérationnelle du dispositif de vérification de la conformité, porte principalement sur les thématiques :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données personnelles,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

Sur la base des travaux découlant du processus de gestion du risque de non-conformité (identification des obligations et sanctions, évaluation des risques, suivi des risques et reporting...) conduits par le pôle conformité, les entités réalisent la mise en œuvre des plans d'actions conformité sous la responsabilité du responsable de la mise en conformité opérationnelle du risque.

En marge du périmètre, compte tenu de l'exposition du Groupe au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit les risques liés aux thématiques suivantes :

- Contrat de travail et éléments de rémunération,
- Discrimination des collaborateurs,
- Hygiène et sécurité au travail,
- Achats.

Contrôles et suivis

Afin de s'assurer de l'efficacité du niveau de maîtrise des risques de non-conformité, le pôle conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans le plan de conformité annuel Groupe rédigé par le pôle conformité de la direction Juridique, Fiscale et Conformité.

Le comité des Risques, conformité et Actuariat

Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein de SGAM Matmut, notamment au travers d'un rapport d'activité conformité Groupe. Il organise le reporting auprès du conseil d'administration.

Le Comité Produit

Il valide la conformité des produits en lien avec la fonction de vérification de la conformité.

Politique de conformité

La politique de conformité fait l'objet d'un réexamen annuel et est approuvée par le conseil d'administration de SGAM Matmut.

Cette politique formalise le périmètre des missions de la fonction clé ainsi que les compétences requises pour mener à bien ces responsabilités. Elle inclut les éléments sur le contrôle, le calendrier prévu pour la mise en place de ce contrôle et les obligations de déclaration de la fonction clé.

Elle prend en compte les orientations stratégiques du Groupe ; sa finalité est de pouvoir lui fournir les conseils et l'accompagnement dont il a besoin quant à l'atteinte des objectifs fixés sur la période de référence.

Enfin, elle prend en compte les évolutions de l'environnement juridique susceptibles d'avoir un impact sur le groupe et permettre de les anticiper au plus tôt afin d'en limiter les conséquences, voire d'en faire une source de valeur ajoutée.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction clé « audit interne » est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction de l'audit interne. Elle est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la SGAM Matmut et des entités qui la composent (3^{ème} niveau de contrôle). Les missions qu'elle mène et les recommandations qu'elle émet contribuent à l'amélioration de ces dispositifs.

La politique d'audit interne mise en œuvre par la direction de l'audit interne, couvre les processus, risques et actions de la SGAM Matmut et ceux des entités qui la composent. S'agissant des entités disposant d'une fonction clé distincte, des échanges réguliers sont organisés afin de coordonner l'activité.

Présentation générale

Cadre d'exercice de la fonction d'Audit Interne

Cadre d'exercice de la fonction « audit interne »

L'activité de l'audit interne est présentée dans deux documents que sont la charte de l'audit interne et la politique d'audit interne révisées régulièrement, sous le contrôle des instances de gouvernance de la SGAM Matmut et de celles des entités qui la composent.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la direction de l'audit interne,
- les conditions d'intervention de la direction de l'audit interne, de la planification des missions au suivi des recommandations.

Mise en œuvre

Au plan général, la direction de l'audit interne s'assure de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques.

La direction de l'audit interne apprécie également la pertinence des dispositifs de contrôle des 1ers et 2èmes niveaux, en faisant porter ses investigations sur tout ou partie de l'entité auditée ou, au contraire, en s'intéressant à une thématique transversale impactant, par définition, plusieurs entités du groupe.

Indépendance et objectivité

L'indépendance de la fonction est notamment établie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne, au directeur général de la SGAM Matmut, et son rattachement fonctionnel à la présidente du comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut,
- l'absence de toute autre fonction opérationnelle exercée par les collaborateurs de ladite direction.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec l'ensemble des collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la composent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général ainsi que la présidente du comité d'audit et des comptes en cas de remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles de déontologie mentionnées dans la charte et la politique de l'audit interne,
- l'affectation et la supervision des missions par le responsable de l'audit interne.

Reporting et échanges

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et à la présidente du comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut, de l'état d'avancement des missions et de la mise en œuvre des recommandations.

Des échanges ont également lieu avec les responsables des fonctions clés « Gestion des risques », « Vérification de la Conformité » et « Actuarielle » ainsi qu'avec les commissaires aux comptes.

Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation systématique des responsables de la SGAM Matmut et de ceux des entités qui la composent, des responsables des fonctions clés visées ci-dessus et des commissaires aux comptes.

Il est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances.

Le plan fait l'objet d'une revue semestrielle qui, le cas échéant, peut conduire à son actualisation.

Déroulement d'une mission d'audit interne : préparation, réalisation, conclusion

La phase préparatoire vise à prendre connaissance du domaine audité afin de se familiariser avec les activités et les risques de la structure audité ainsi que les dispositifs de contrôle en place.

La phase de réalisation se concrétise par l'exécution du programme de travail élaboré en amont : opérations de contrôle et analyses au moyen d'entretiens, questionnaires, observations physiques, tests, analyses de données, etc.

La phase de conclusion représente la phase ultime de la mission qui, après de nouveaux échanges contradictoires avec la structure audité, aboutit au dépôt du rapport définitif d'audit.

Ce rapport intègre le plan d'actions proposé par l'entité auditée pour la mise en œuvre des recommandations.

Le rapport définitif d'audit accompagné d'une lettre de synthèse signée par le directeur général de la SGAM Matmut, est adressé aux :

- Membres du comité d'audit et des comptes,
- Responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s), et aux entités non auditées impactées par les recommandations qu'il contient,
- Responsables des fonctions clés,
- Membres du comité de direction,
- Directeurs généraux des filiales de SGAM Matmut, non membres du comité de direction.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction clé actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE) pour toutes les entités du périmètre Matmut.

Missions de la Fonction Actuarielle

La fonction actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment fournir un avis actuariel indépendant sur :

- Les procédures encadrant l'estimation des provisions techniques,
- La suffisance et la qualité des données,
- Le caractère approprié des méthodes et modèles retenus,
- Les hypothèses retenues et leur justification,
- L'analyse de l'évolution des Best Estimate par rapport à l'expérience,
- L'analyse de sensibilité aux facteurs de risque.

La fonction actuarielle doit également émettre un avis sur la politique de souscription, en développant les éléments suivants :

- La suffisance des primes,
- La pertinence de la segmentation tarifaire et du niveau de granularité retenu,
- L'identification et la description des facteurs externes pouvant avoir un impact sur la rentabilité,
- L'analyse des mesures tarifaires passées,
- L'impact de la commercialisation de nouveaux produits,
- L'analyse des risques d'anti-sélection et la manière dont ils sont gérés.

Enfin, la fonction actuarielle doit émettre un avis sur l'adéquation de la politique de réassurance, en particulier sur :

- La suffisance du programme de réassurance,
- L'optimisation des schémas de réassurance,
- La solidité financière des réassureurs,
- La cohérence de la politique de réassurance avec les autres politiques (a minima, avec la politique de provisionnement et la politique de souscription).

Par ailleurs, la fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Procédure d'élaboration et de validation du rapport actuariel

Organisation fonctionnelle

Un rapport actuariel est soumis annuellement pour information au conseil d'administration. Il reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations de la fonction actuarielle.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

Intervention des directions métier et support

Dans le cadre de l'établissement de son rapport, la fonction actuarielle sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires. Cependant, la fonction clé actuarielle reste la seule responsable des recommandations contenues dans ce rapport.

Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations est réalisé grâce à un progiciel adapté à ce type de gestion et commun au suivi des recommandations qui peuvent émaner des différentes fonctions clé de l'entreprise.

La sous-traitance est définie par la réglementation comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

SGAM Matmut conserve l'entière responsabilité des risques auxquels elle est exposée du fait des accords conclus avec ses sous-traitants, lesquels ne sauraient la dispenser des obligations qui lui incombent tant à l'égard de sa clientèle que de son autorité de contrôle.

Pour qu'une prestation de service ou une délégation d'activité entre dans le champ d'application de la réglementation, elle doit revêtir :

- un caractère significatif, c'est-à-dire une activité ayant un impact financier important pour le Groupe ;
- un caractère continu, ainsi, une activité ponctuelle n'entre pas dans le périmètre de suivi.

A noter qu'une activité de sous-traitance peut néanmoins entrer dans le périmètre de la politique lorsqu'elle a un impact sur le traitement de données à caractère personnel. Sgam Matmut a déployé une politique d'encadrement et de suivi de la sous-traitance. Cette dernière décrit les principes qui régissent le pilotage de la sous-traitance, ainsi que la gouvernance et le reporting mis en place. Elle est approuvée par le conseil d'administration des entités concernées et est revue annuellement.

Sous-traitance des activités opérationnelles importantes ou critiques

Les activités sous-traitées importantes ou critiques sont celles dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité ou un impact sur sa capacité à gérer efficacement ses risques, voire à remettre en cause les conditions de son agrément au regard des éléments suivants :

- le coût de l'activité externalisée ;
- l'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise ;
- l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis ;
- la difficulté de trouver un prestataire ou de reprendre l'activité en direct ;
- la capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire ;
- les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.

Ces activités donnent lieu à un suivi approfondi :

- un processus de sélection spécifique et tracée dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle activité critique ou importante ;
- une validation auprès de la Direction Générale et une information préalable à l'ACPR ;
- l'élaboration d'une cartographie et d'une notation de ces activités ;
- un suivi consolidé de l'ensemble de ces activités et de leurs dispositifs de contrôle interne.

Sous-traitants importants/critiques du Groupe

Les différents types d'activités pour lesquelles le Groupe a identifié des sous-traitants importants/critiques sont listées ci-après :

Types d'activités externalisées dans le Groupe	
Assurances	Gestion de l'assistance
	Gestion des sinistres Navigation de plaisance
	Plateforme de distribution/Gestion des contrats
	Délégation tiers payant
Financier	Gestion d'actifs financiers
SI	Échange de données informatisées
	Dématérialisation des flux entrants et système d'archivage électronique
	Gestion de la relation client
	Maintenance matériel / logiciel
Logistique	Archivage

Les prestataires exercent en France.

Sous-traitance des fonctions clés

Les fonctions clés de la mutuelle ne sont pas sous-traitées à un prestataire de service.

B.8 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

Les risques auxquels le Groupe est exposé sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la direction générale et approuvé par le conseil d'administration.

Les activités du Groupe décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris par les entités du Groupe.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par le Groupe Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

Du fait des activités des différentes entités constituantes de la SGAM, le risque de souscription est essentiellement un risque de souscription « non vie ». Il comporte un risque de souscription « santé » et, plus accessoirement, un risque de souscription « vie ».

Le risque de souscription non-vie est défini par le risque de pertes dues à des changements défavorables de la valeur des engagements techniques. Ceux-ci peuvent provenir de fluctuations dans le temps de la fréquence et de la sévérité des événements assurés. Les composantes du risque de souscription sont :

- le risque de primes (soit un coût des sinistres futurs potentiellement supérieur aux primes perçues),
- le risque de réserves (nature aléatoire de l'évaluation des sinistres),
- et le risque de catastrophe.

EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Les expositions au risque de souscription sont reflétées par le niveau des primes et sinistres (tableau en annexe : S.05.01.02 « primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité ») et le niveau des provisions techniques non vie (tableau en annexe : S.02.01.02 « bilan »).

L'activité principale du Groupe Matmut étant l'assurance Automobile et Habitation, le risque de souscription du Groupe est essentiellement un risque de souscription « non vie ».

Les risques de souscription portent également sur la « santé » et, plus accessoirement sur la « vie ».

Risque de primes

Ce risque comprend :

- **le risque de tarification** qui correspond à une tarification insuffisante provenant d'une sous-estimation de la fréquence et/ou de la gravité dans la détermination du tarif ou qui proviendrait de la survenance d'événements extrêmes ou exceptionnels non couverts par la réassurance.

Ce risque de tarification est apprécié a priori dans le cadre d'études (dossier produit) de la rentabilité des nouveaux produits et garanties et a posteriori par l'intermédiaire d'indicateurs de risque (S/P par produit...).

- **le risque de sélection** qui correspond à une mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré, conduisant à une anti-sélection et un portefeuille déséquilibré par rapport au tarif appliqué.

Ce risque est appréhendé aux travers de procédures de souscription définies. Des automatismes permettent de contrôler a priori (alerte et blocage des opérations non conformes...) et a posteriori (suivis statistiques après souscription) le respect des règles de souscription.

Risque de réserves

Le risque de réserves correspond aux risques liés à la gestion et l'indemnisation des sinistres en particulier les règles et processus métier permettant de garantir une juste appréciation du risque de variation défavorable des engagements souscrits.

Il vise également la fiabilité du provisionnement de la charge sinistre liée à chaque exercice de souscription pour chacune des classes de risques souscrits.

Les risques inhérents à l'activité sinistre peuvent être :

- de nature économique (ex : l'inflation et le risque de taux pour le dommage corporel) ;
- de nature réglementaire (ex : réforme du régime de la responsabilité civile, règles d'indemnisation du Fonds de Garantie Obligatoire Automobile...) ;
- de nature jurisprudentielle (indemnisation des préjudices).

Risque catastrophe

Le risque catastrophe est un risque de perte liée à la fréquence et à la gravité des événements extrêmes ou exceptionnels qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

Trois types de catastrophes peuvent être distingués : les catastrophes naturelles, les catastrophes technologiques et les catastrophes humaines (troubles sociaux, terrorisme...).

Ce risque est mesuré par les paramètres de la formule standard.

CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Les activités assurantielles principales des entités affiliées de SGAM Matmut consistent en la souscription de risques d'assurance non-vie et de risques d'assurance vie ce qui lui permet d'apporter une offre complète de protection des personnes et de leurs biens et de bénéficier des effets de diversification associés.

La concentration du risque de souscription est limitée de par la diversification des risques assurés et de par la clientèle du Groupe. Sur le segment IARD des particuliers, tant au niveau des primes, que des sinistres et des capitaux sur risques, aucun engagement ne représente plus d'1% de la totalité des expositions.

En conséquence, compte tenu de la diversification du portefeuille du Groupe Matmut (principalement sur des risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

ATTÉNUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription non vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les risques de sinistralité les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

La maîtrise des risques sur le portefeuille Non Vie s'appuie sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

En conclusion, en ayant recours à la souscription de divers traités de réassurance destinés à transférer vers des réassureurs, tout ou partie de la charge générée par cette sinistralité atypique, le Groupe Matmut protège son bilan de la survenance de sinistres qui, d'intensité et de fréquence anormales, seraient de nature à mettre en péril la qualité de ses résultats techniques.

SENSIBILITÉ AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Chaque année, dans le cadre de l'ORSA, chaque entité de SGAM Matmut établit plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurances que sur les actifs (pour ces derniers, les hypothèses sont communes à toutes les entités). Elles réalisent également un test combiné prenant en compte le choc de souscription et un choc financier (le plus défavorable pour le Groupe).

La solvabilité du Groupe est calculée selon la méthode « déduction-agrégation » prévue par la réglementation prudentielle. Le SCR est obtenu en sommant les sous-modules de risques des différentes entités puis en les agrégeant compte tenu des coefficients de corrélations de la formule standard.

Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité à travers la simulation d'événements climatiques très importants et les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur le niveau des provisions.

Les hypothèses financières sont d'une part une forte hausse de taux, d'autre part un maintien des taux bas, couplé à un choc actions.

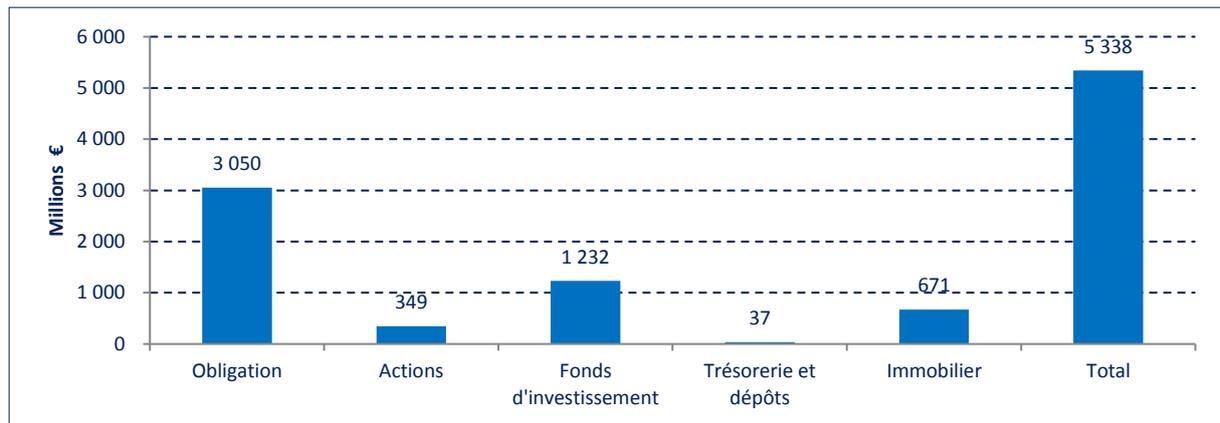
Pour l'ensemble de ces scénarios, le SCR de souscription, comme d'ailleurs le SCR global, montre une sensibilité plutôt faible (au maximum de l'ordre de 10 %).

C.2 Risque de marché

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur économique, représente 5 338 millions d'euros. La structure de risque du portefeuille d'investissement est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de SGAM Matmut reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversification obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille de la SGAM est « A » pour une maturité moyenne de 10 ans.

La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 849 millions d'euros au 31 décembre 2019 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2019 (en M€)		
Risque de marché après diversification	848,7	100%
Risque Taux d'intérêt	84,2	10%
Risque Action	373,0	44%
Risque Immobilier	177,6	21%
Risque de Spread	331,6	39%
Risque de Concentration	11,0	1%
Risque de change	28,1	3%
Diversification	-156,8	-18%

Cette métrique est suivie et calculée mensuellement au niveau du Groupe même si le pilotage des actifs s'effectue directement au niveau des différentes entités qui le compose.

Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées.

Les impacts des sensibilités aux taux et aux actions, en termes de solvabilité, sont évalués dans le cadre de l'ORSA.

En outre, dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance de SGAM Matmut.

Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarios hypothétiques destinés à tester la résilience. Ils sont réalisés chaque année. Ainsi des scénarios de stress sont étudiés et permettent de s'assurer de la capacité à servir ses engagements malgré des scénarios adverses, notamment sur le périmètre de l'assurance vie.

Tests de résistance

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marché, les projections menées dans le cadre de l'ORSA sont complétées par la réalisation de différentes mesures de stress.

Cette évaluation se décline à travers trois typologies de stress ainsi que par des « reverse » stress tests :

► Unitaires

Ils sont performés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier et taux) et permettent de rendre compte de l'impact de la réalisation de chocs instantanés sur le portefeuille. Notamment, ils permettent d'isoler l'impact des facteurs de risque importants sur le portefeuille et cela, indépendamment des autres. Actuellement, trois chocs « forfaitaires » sont appliqués, ainsi qu'un scénario d'agrégation.

► Historiques

Proche, dans l'esprit et dans la réalisation des stress tests prospectifs spécifiques (cf. ci-dessous), ils complètent la vision du risque de SGAM Matmut en permettant de pouvoir quantifier la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques (ex : crise des souverains mai 2010) et cela, tout en considérant la structure de corrélation propre à chaque période. Pour autant, leur interprétation doit être nuancée par le fait que l'évaluation de ces chocs s'effectue de façon instantanée tandis qu'historiquement ils se sont déroulés sur une ou plusieurs années. Ainsi la mise en œuvre de « managements actions », non prise en compte ici, atténuerait l'impact de ces chocs.

► Prospectifs spécifiques

L'enjeu est d'éclairer sur l'impact potentiel sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres, de la réalisation de différents scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA au niveau de chaque entité. En particulier, trois types de chocs financiers ont été testés en 2018 sur les portefeuilles d'actifs des entités du groupe afin d'en évaluer l'impact sur les filiales, et plus particulièrement sur leurs ratios de solvabilité. Les entités réalisent également un choc combiné agrégeant un choc de souscription et le choc financier le plus impactant au niveau groupe.

► Reverse stress tests

Dans ce cadre, la SGAM quantifie mensuellement les niveaux de stress à appliquer à certains facteurs de risques qui consommeraient totalement le stock de plus-value latente sur les périmètres Taux, Actions et Immobilier.

C.3 Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels le Groupe Matmut est exposé sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

SGAM Matmut est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture des différents engagements pris par les entités constituant le Groupe et des avoirs en banque.

Le risque de contrepartie est peu significatif.

Ce ratio de risque de crédit (ou contrepartie) est stable. En effet, le programme de réassurance couvrant les contrats d'assurance n'a pas connu d'évolution. Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

CONCENTRATION DE RISQUE DE CREDIT

Compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles. La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement maximale fixée à 20% de chaque programme sauf cas particulier.

ATTENUATION DU RISQUE DE CREDIT

La politique de réassurance prévoit des règles de sélection et de diversification des réassureurs.

Ces règles internes visent à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- le recours à des réassureurs présents dans la liste de sécurité de son courtier de réassurance,
- une notation des réassureurs a minima égale à A- chez au moins une des 3 agences de notation : S&P, AM Best, Fitch,
- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs ;
- une clause de résiliation anticipée incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur, sauf dérogations dûment validées,
- une clause d'appel au comptant, également incluse dans les traités, qui permet, préalablement à son propre règlement, de demander au réassureur, la fraction du paiement à la charge de ce dernier,
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres chez un dépositaire.

SENSIBILITE DU RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est non significatif et aucune évolution majeure du programme de réassurance n'est prévue.

Compte tenu de son poids, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements du Groupe Matmut. Autrement dit, dans le cadre de ses activités assurantielles, le Groupe doit être en mesure de régler les prestations dues.

Ce risque n'est pas calculé dans la formule standard.

Le besoin de liquidité est l'une des dimensions prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de chacune des entités du Groupe.

Un suivi global de la liquidité du portefeuille est effectué mensuellement :

	31-déc-18	31/03/19	30-juin-19	30-sept-19	31-déc-19	YTD
Liquidité < 1 mois	53,5%	63,4%	65,9%	67,2%	67,3%	 20,6%
Liquidité > 1 an	25,9%	25,9%	25,7%	25,0%	24,4%	 -6,3%

BENEFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures correspondent à la somme des montants calculés pour chacune des entités de la SGAM, dans la mesure où aucune opération intra Groupe n'est à noter concernant les primes retenues pour ce calcul.

Au 31 décembre 2019, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 83,4 millions d'euros.

Le calcul correspond à l'évaluation du résultat qui devrait être généré par les primes futures et d'un ratio de résultat. Le montant des bénéfices attendus correspond à la somme des résultats positifs constatés ; il n'y pas de compensation avec les montants négatifs pouvant être constatés sur certaines LoB.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire ;
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes ;
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 5,6% du BSCR.

Risques de dysfonctionnements du système d'information

L'activité de SGAM Matmut dépend étroitement de ses systèmes d'information, dans la mesure où ses activités exigent de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. L'indisponibilité même temporaire du SI peut engendrer nombre de dysfonctionnements impactant l'activité du Groupe.

Les systèmes d'information sont des ressources stratégiques pour le groupe, notamment pour assurer la continuité des services rendus aux sociétaires.

Une politique générale de sécurité des systèmes d'information (PGSSI) définit les principes généraux de sécurité à respecter ainsi que l'organisation et les responsabilités en matière de SI :

Elle prévoit la mise en œuvre d'actions de contrôle et de suivi à travers notamment la réalisation d'exercices réguliers permettant de s'assurer du bon fonctionnement des mécanismes de haute disponibilité et de réplication des données entre les deux salles informatiques dont dispose le Groupe. Une fois par an, un exercice de restauration de la sauvegarde des données est mené sur un site externe, de manière à valider le redémarrage des activités essentielles.

Un comité de sécurité informatique coordonne les actions en matière de sécurité des infrastructures SI du Groupe.

De plus, un Correspondant Contrôle Interne est dédié au suivi des risques opérationnels de la Direction Informatique. Il s'appuie sur le dispositif de Contrôle Interne du Groupe à savoir : élaboration de cartographie des risques opérationnels, traitement des incidents, mise en œuvre de plans d'action et d'un contrôle permanent permettant de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise identifiés face aux risques recensés dans la cartographie

Le suivi de ce dispositif est formalisé dans un logiciel de gestion des risques.

Risques cyber

Un cyber risque se définit comme étant tout risque de perte financière, d'interruption des activités ou d'atteinte à la réputation d'une entreprise en raison d'une défaillance des systèmes de technologies de l'information.

Ce risque vise en particulier les cyber-attaques d'ampleur, avec des conséquences économiques significatives, la fragilisation de la protection des données personnelles et enfin, le risque de fraude aux données.

Ces risques cyber sont consécutifs à :

- Un acte malveillant ou de terrorisme,
- Une erreur humaine, une panne ou des problèmes techniques,
- Un événement naturel ou accidentel.

Risques de non qualité des données

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

Risques d'interruption d'activité

Les risques de sécurité considèrent également les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...) qui peuvent avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation de Sgam Matmut.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise.

Risques liés à la sous-traitance

Selon les termes du Code des assurances, article L354-3 : « Les entreprises d'assurance et de réassurance conservent l'entière responsabilité du respect des obligations qui leur incombent lorsqu'elles recourent à l'externalisation des fonctions ou des activités d'assurance ou de réassurance ».

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La SGAM assure un contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

Le dispositif de contrôle et de suivi s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes/critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des délégataires, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

Risques de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposée en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 5 thématiques : Gouvernance – Éthique et déontologie - Données personnelles – Sécurité financière et Protection de la clientèle (cf. infra § B.4).

Réduction du risque opérationnel

Pour maîtriser ses risques opérationnels, le Groupe s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- la mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) :
 - la politique de contrôle interne,
 - la politique générale de sécurité des systèmes d'information (PGSSI),
 - la politique de qualité des données,
 - la politique de continuité d'activité,
 - la politique de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

- l'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,
- La souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques ainsi la souscription d'une police d'assurance cyber.

C.6 Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut.

Les risques stratégiques recouvrent les risques liés au développement et aux évolutions de de l'environnement. Ils se matérialisent par :

- des pertes découlant de décisions stratégiques s'avérant erronées, inadaptées ;
- la non-atteinte des objectifs stratégiques due à une inadéquation du modèle économique ou des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Risques liés à des développements stratégiques

La stratégie de développement du Groupe Matmut se traduit pour les entités du Groupe par la mise en œuvre de partenariats stratégiques permettant d'offrir à ses assurés des produits et services plus étendus et de renforcer sa présence sur certains marchés.

Ce renforcement des partenariats, s'il est porteur d'opportunités, il présente des risques tels :

- des pertes financières liées au retard de la conclusion du contrat ;
- la non réalisation des synergies prévues initialement ;
- le non renouvellement ou la rupture du contrat.

Afin de limiter ces risques, ces partenariats sont intégrés dans le système de reporting de chaque entité, afin de piloter leur performance et de formuler puis mettre en œuvre d'éventuelles actions de réorientation rendues nécessaires, le cas échéant avec la participation du partenaire.

Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève

Certains postes dans l'entreprise nécessitent une attention particulière de par leur rôle clé dans l'organisation et la spécificité des compétences associées. C'est une démarche préventive pour faire face aux enjeux de demain, à savoir :

- la pyramide des âges des collaborateurs et instances dirigeantes ;
- un turnover ;
- l'émergence de nouveaux métiers et nouveaux profils.

Le Groupe a élaboré et suit un plan de relève, un outil qui doit permettre de garantir la continuité de l'organisation en identifiant les postes clés, en mesurant le risque de défaillance des personnes qui les occupent et en mettant en œuvre les actions nécessaires pour en assurer la succession.

Risques liés à un environnement stratégique

Ils correspondent aux Risques d'inadaptation du modèle économique au cadre technologique et sociétal notamment.

Pour les entités qui opèrent sur le marché de l'assurance auto et habitation principalement, l'évolution des modes de consommation et l'économie de l'usage ainsi que les nouvelles technologies et le développement du véhicule autonome sont susceptibles d'impacter son modèle d'affaires.

Dans un tel contexte, il convient d'anticiper les risques à l'aide d'une veille stratégique et d'identifier les processus les plus inadaptés afin de proposer des plans d'action ad'hoc visant à diminuer le niveau d'exposition.

Risque de réputation

Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact que peut avoir une erreur de gestion sur l'image d'une organisation. Il doit être considéré comme un risque transverse, chaque risque, une fois survenu, peut entraîner un risque de réputation.

En effet, dans un environnement où l'information circule très vite, un évènement ayant un impact négatif sur la perception de l'entreprise par ses partenaires, parties prenantes et le grand public (sociétaires, fournisseurs...) peut venir dégrader ponctuellement ou plus durablement la réputation du Groupe et ainsi impacter les résultats de ce dernier.

Le Groupe s'est doté d'un dispositif de veille en temps réel de toute citation de son nom et de celui de ses filiales, sur l'ensemble des supports de communication : presse, forums, blogs, réseaux sociaux. Le cas échéant, le Groupe ou l'entité concernée met en place des plans d'action et de gestion de crise.

Risque de changement climatique

Ce risque vise tout changement du climat dans le temps, dû soit, à une variabilité naturelle (inondations, sécheresses...), soit à une activité humaine telle que la pollution. Sa qualification de risque transverse peut, le cas échéant, influencer significativement les autres risques.

Il se décompose de la manière suivante, à savoir que le risque physique a été intégré aux risques opérationnels :

- Le risque de transition, résultant d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques.
- Le risque de responsabilité, qui correspond aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique.

C.7 Autres informations

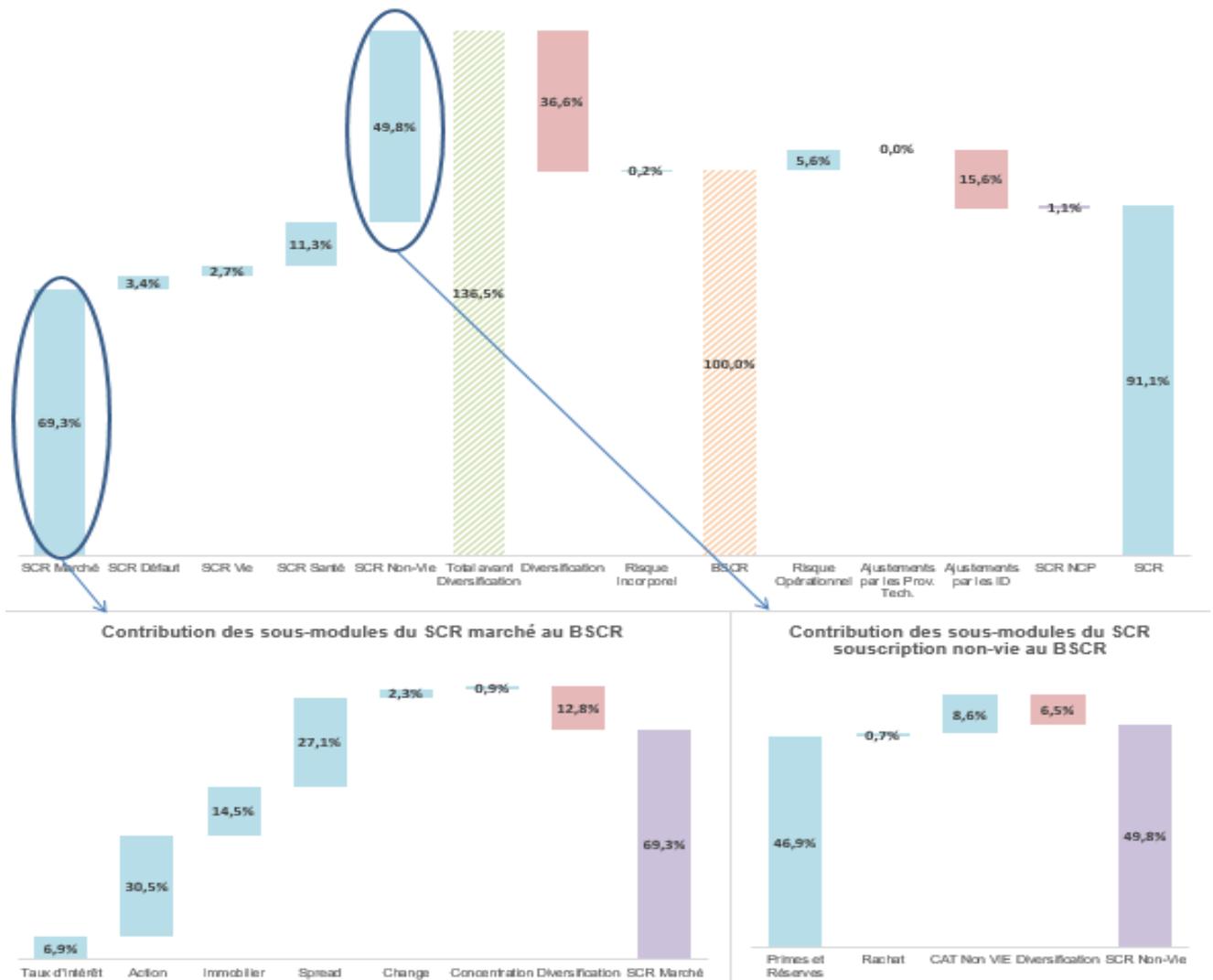
Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

Focus pour le Groupe et les entités

SGAM MATMUT

Au 31 décembre 2019, le profil de risque de la SGAM Matmut, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :

SCR SGAM MATMUT au 31.12.2019



Les risques les plus importants sont :

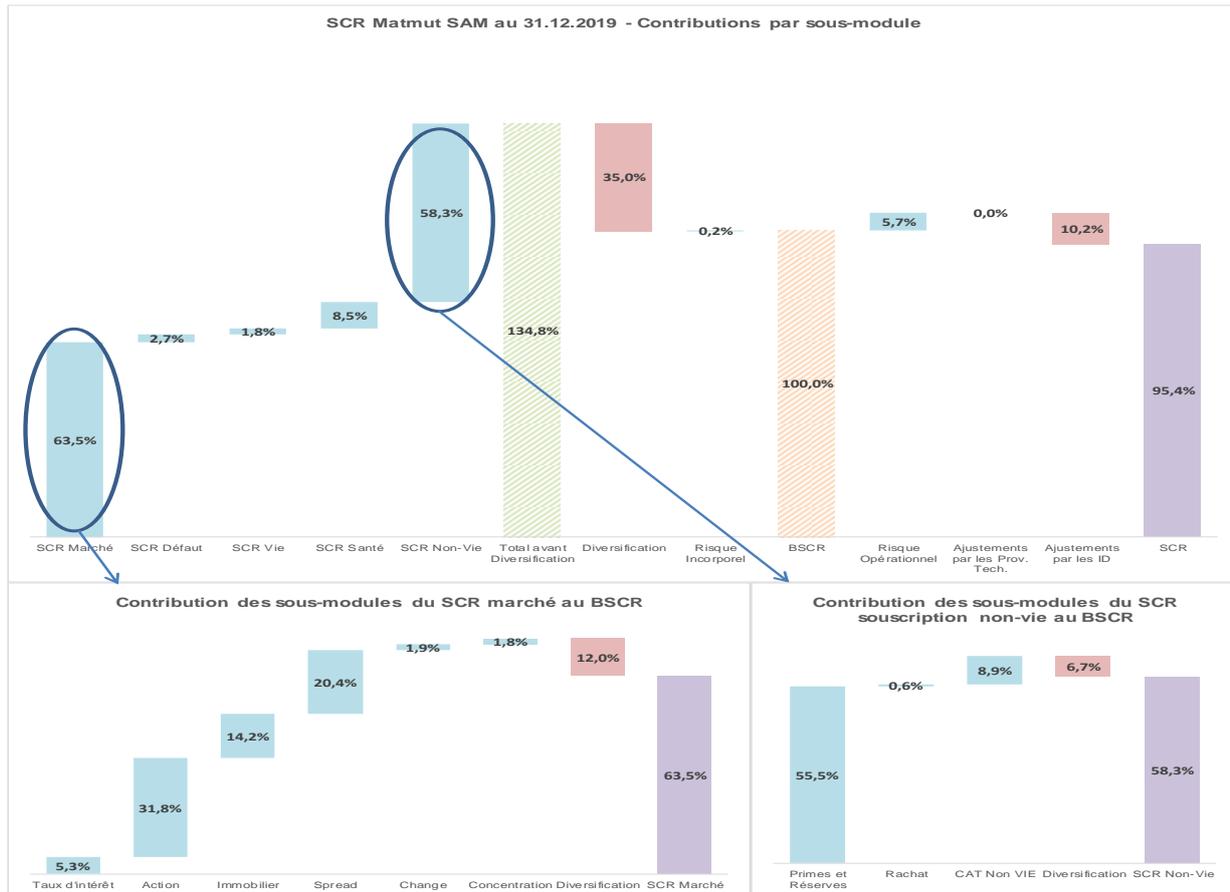
- **Le risque de marché**, qui représente 69,3% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (30,5%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.
- **Le risque de souscription**, qui représente 61,1% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (49,8%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.

Le risque de contrepartie est mineur (3,4%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 36,6% du SCR de base (BSCR).

Les risques auxquels Matmut Sam est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour mener à bien l'objectif de pérennité et de développement de son activité.

Au 31 décembre 2019, le profil de risques de Matmut Sam, déterminé par le SCR, est composé comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 68,6% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (58,3%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation
- **Le risque de marché**, qui représente 63,5% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (31,8%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le risque de contrepartie est mineur (2,7%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 35% du SCR de base (BSCR).

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

Exposition au risque de souscription

Le profil de risque de la mutuelle est relativement standard sur le marché de l'assurance.

Le risque de souscription est très majoritairement un risque de souscription « Non Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

► Risque de souscription Non Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels de la mutuelle du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Automobile, Responsabilité Civile, Dommages.

Il représente environ 86% du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription Non Vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

► Risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD et les garanties des contrats en assurance de personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 11 % du total de ces 3 sous modules de risques.

Comme pour le risque Non Vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

► Risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats Non Vie (Indemnisation des dommages causés à des tiers).

Il représente environ 2 % du total de ces 3 sous modules de risques.

Concentration du risque de souscription

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut SAM (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Réduction du risque de souscription

Les risques de souscription non vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur des risques de sinistralité les plus volatils comme les aléas climatiques y compris catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Matmut SAM a mis en place un programme de réassurance permettant de couvrir notamment les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement la responsabilité civile auto et non auto ainsi que les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille Non Vie s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

Sensibilité du risque de souscription

Matmut SAM réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress de souscription intègre des chocs techniques de période de retour élevées. Malgré les chocs appliqués, le ratio de solvabilité reste à un niveau très supérieur du seuil réglementaire de 100%.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2019 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 173% serait porté à 328% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 90% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

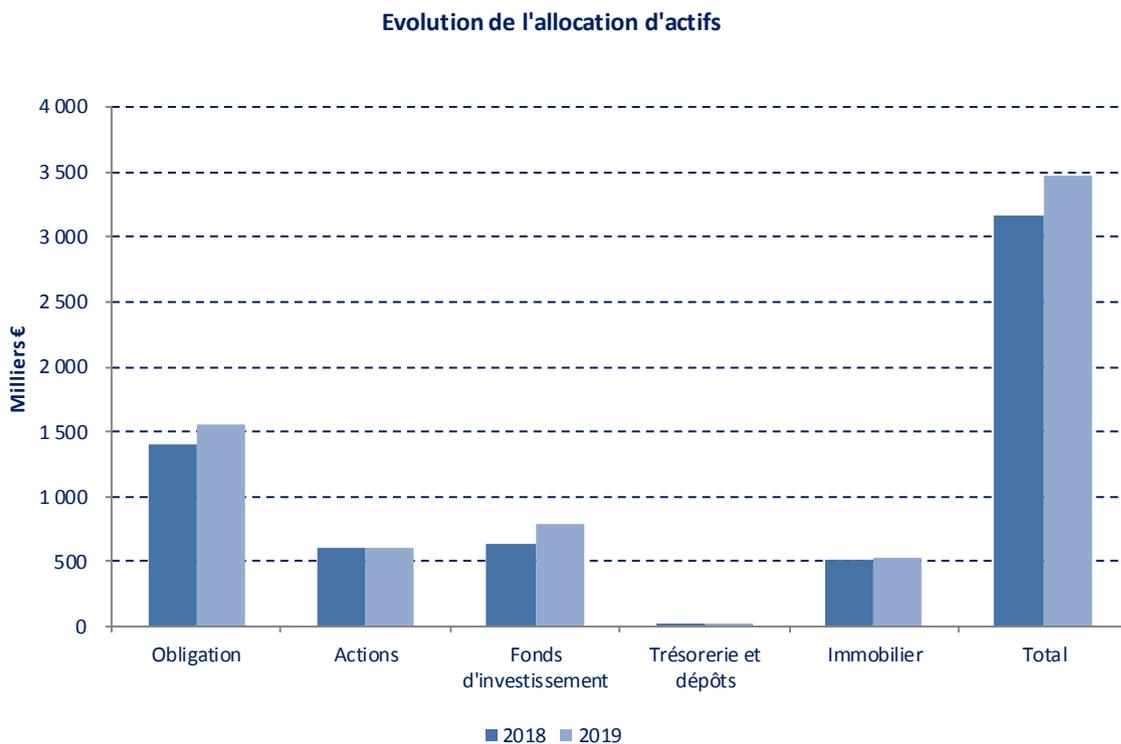
Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

C.2 Risque de marché

Présentation du risque de marché

Au 31 décembre 2019, le total des actifs, en valeur de marché, représente 3 480 millions d'euros contre 3 167 millions d'euros en 2018. Cette augmentation intègre le transfert d'une partie du portefeuille de Matmut &Co au 01/01/2019 et par la progression des marchés et la poursuite de la baisse des taux sur l'exercice.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de Matmut SAM reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en hausse par rapport à 2018, notamment en lien avec le transfert de titres obligataires du portefeuille de Matmut &Co. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 12 ans.

La poche actions, composée principalement d'actions non cotées et de participations, augmente légèrement.

Parallèlement, les fonds d'investissement sont en augmentation du fait de la hausse de la poche des fonds monétaires et de la forte progression des marchés sur la période.

Enfin, le poids du portefeuille d'immobilier (relatif à l'immobilier d'exploitation et de placement) est stable sur la période. L'exposition géographique est principalement concentrée sur la Seine Maritime du fait, entre autres, du poids de l'immobilier d'exploitation.

La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Exposition au risque de marché

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 625.51 millions d'euros au 31 décembre 2019 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-19		
Risque de marché après diversification	625,5	100%
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	52,0	8%
<i>Risque Action</i>	313,6	50%
<i>Risque Immobilier</i>	140,1	22%
<i>Risque de Spread</i>	201,4	32%
<i>Risque de Concentration</i>	18,1	3%
<i>Risque de change</i>	18,3	3%
<i>Diversification</i>	-118,0	-19%

Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut SAM comme toute entité affiliée à la SGAM Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut SAM à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C.3 Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

Matmut Sam est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

Concentration du risque de crédit

Du point de vue de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs de l'entreprise, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Atténuation du risque de crédit

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Matmut Sam met en œuvre les règles internes édictées dans la politique de réassurance Groupe visant à atténuer le risque de contrepartie.

Sensibilité du risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C.4 Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité de Matmut Sam se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la duration du passif.

L'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi dans le cadre du pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur les primes futures

Matmut Sam détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les reventile par ligne d'activité (LoB). Au 31 décembre 2019, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élèvent à 58,8 millions d'euros.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR SGAM Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut SAM, représente 6% du SCR.

A noter que Matmut SAM a fait l'objet d'un contrôle ACPR sur la qualité des données. Celui a donné lieu à un rapport de contrôle en date du 23 avril 2019 et à une lettre d'engagement de mise en demeure en date du 13.11.2019. Un plan de remédiation et une gouvernance associée pour garantir sa mise en œuvre ont été définis. Il porte principalement sur : la gouvernance et le pilotage des données, la gestion des risques opérationnels et informatiques y compris auprès des sous-traitants importants/critiques et la gestion des incidents et problèmes.

C.6 Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut.

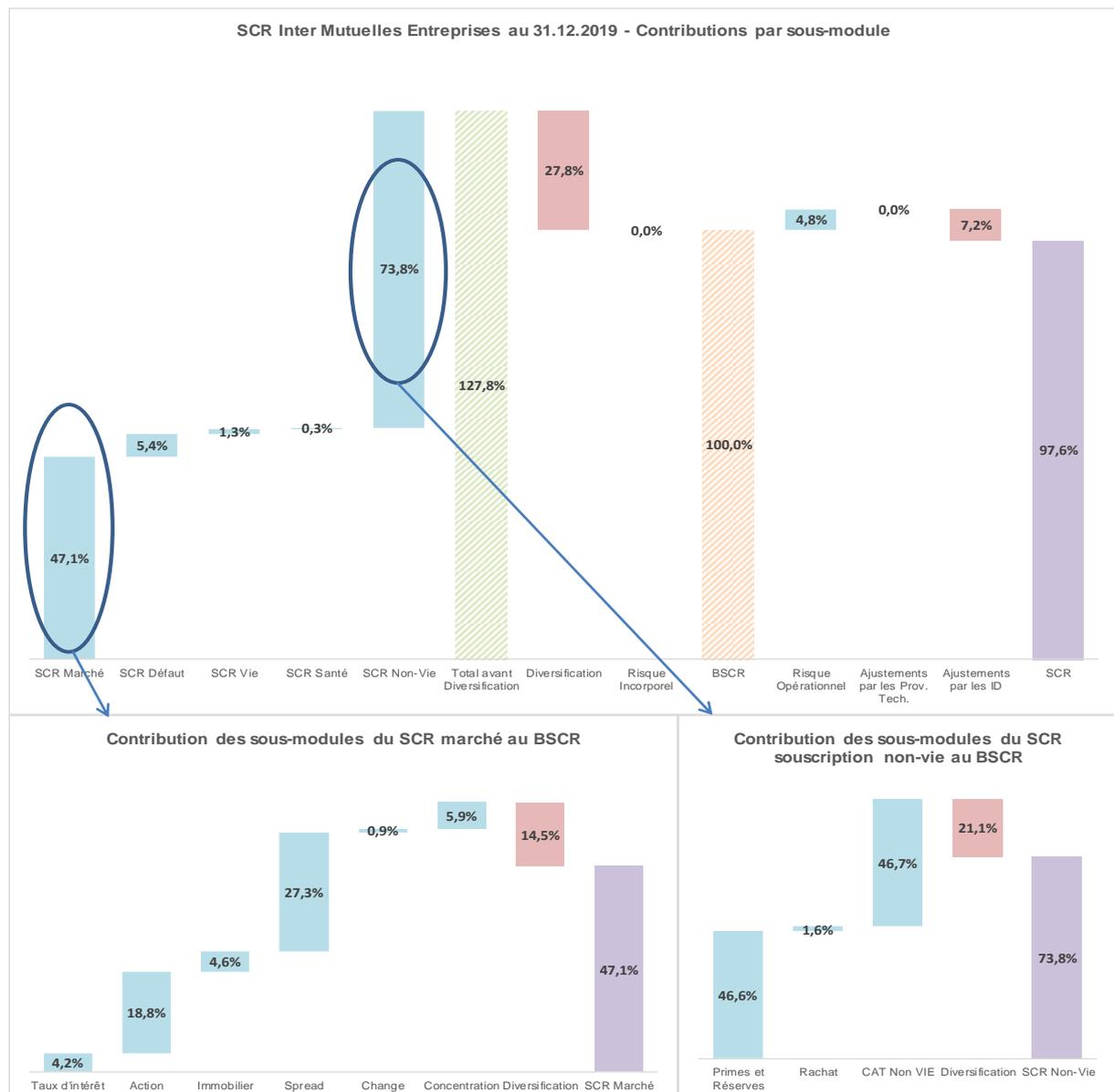
C.7 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

Inter Mutuelles Entreprises

Les risques auxquels Inter Mutuelles Entreprises est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour poursuivre son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et son développement.

Au 31 décembre 2019, le profil de risque de « Inter Mutuelles Entreprises », déterminé par le SCR, est composé comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 74,1% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (73,8%). Il comprend le risque de primes et réserves et le risque catastrophe.
 - Le risque catastrophe vise le risque de perte lié aux événements extrêmes ou exceptionnels non pris en compte par la réassurance pesant sur la définition du tarif et le calcul des provisions techniques ;
 - Le risque primes et réserves traduit la volatilité inhérente à l'estimation du tarif et du provisionnement.
- **Le risque de marché**, qui représente 47,1% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le risque de spread porte le poids le plus significatif (27,3%).

Le risque de contrepartie représente (5,4%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 27,8% du SCR de base (BSCR).

C.1 Risque de souscription

Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Il s'agit, majoritairement, d'un risque de souscription « Non Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », en raison notamment de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les offres proposées par Inter Mutuelles Entreprises.

Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

► Risque de souscription Non Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels de la mutuelle du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Responsabilité civile et dommages aux biens

Il représente la quasi-totalité (99%) du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription Non Vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

► Le risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD.

Pour Inter Mutuelles Entreprises, le risque de souscription santé est négligeable.

► Le risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats Non Vie (Indemnisation des dommages de Responsabilité Civile Corporels).

Il représente environ 1 % du total des 3 sous-modules de risques.

Concentration du risque de souscription

Il existe pour Inter Mutuelles Entreprises un important risque de concentration sur quelques risques très spécifiques qui ont été protégés via des cessions facultatives.

Le risque représentant l'engagement maximal est l'hôpital « Institut Mutualiste Montsouris » (Paris – 14^{ème}). Compte tenu de la souscription d'une réassurance facultative intervenant en complément des traités, l'exposition est réduite en net de réassurance.

Réduction du risque de souscription

Les risques de souscription non vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les risques de sinistralité les plus volatils comme les aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Inter Mutuelles Entreprises a mis en place un programme de réassurance permettant de couvrir notamment les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

Sensibilité du risque de souscription

Inter Mutuelles Entreprises réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress de souscription intègre des chocs techniques de période de retour élevées. Malgré les chocs appliqués, le ratio de solvabilité reste à un niveau très supérieur du seuil réglementaire de 100%.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2019 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 203% serait porté à 287% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 88% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

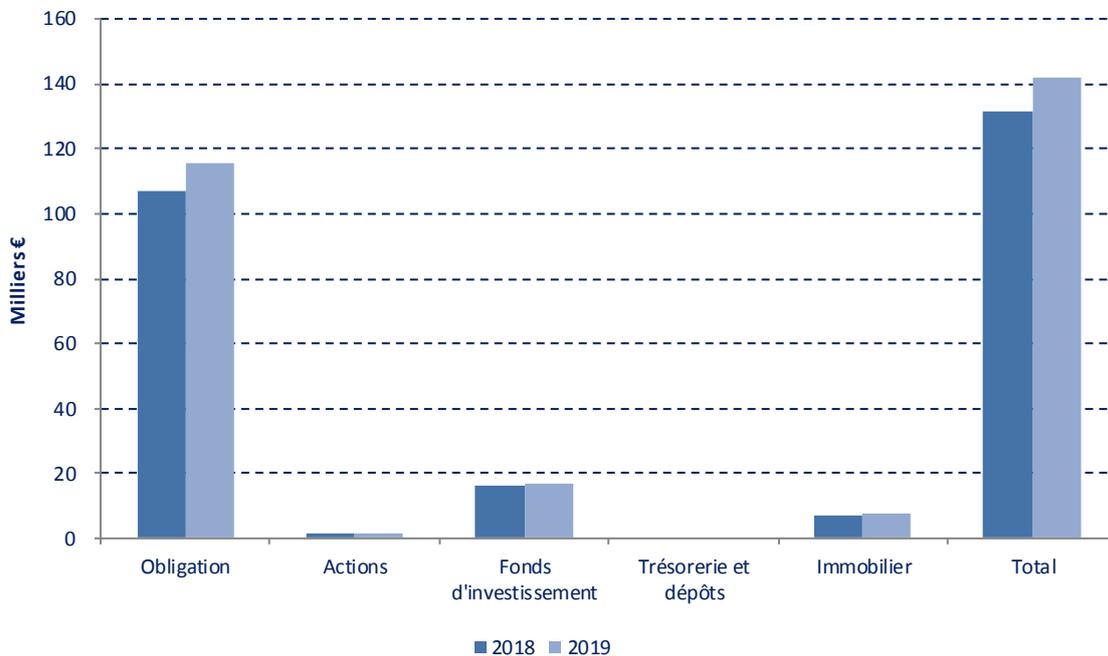
C.2 Risque de marché

Présentation du risque de marché

Au 31 décembre 2019, le total des actifs, en valeur de marché, représente 142 millions d'euros contre 132 millions d'euros en 2018. Cette augmentation s'explique par la progression des marchés et la poursuite de la baisse des taux sur l'exercice.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :

Evolution de l'allocation d'actifs



Le portefeuille d'actifs d'Inter Mutuelles Entreprises reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en progression par rapport à 2018. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 9 ans.

Exposition au risque de marché

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 19 millions d'euros au 31 décembre 2019 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-19		
Risque de marché après diversification	19,4	100%
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	1,7	9%
<i>Risque Action</i>	7,7	40%
<i>Risque Immobilier</i>	1,9	10%
<i>Risque de Spread</i>	11,2	58%
<i>Risque de Concentration</i>	2,4	12%
<i>Risque de change</i>	0,4	2%
<i>Diversification</i>	-6,0	-31%

Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Inter Mutuelles Entreprises comme toute entité de la SGAM Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité d'Inter Mutuelles Entreprises à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C.3 Risque de crédit

Inter Mutuelles Entreprises est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

Exposition au risque de crédit

Les prévisions d'évolution du SCR de contrepartie indiquent une légère croissance, en lien avec les évolutions prévues concernant le développement du portefeuille de contrats, le programme de réassurance couvrant les contrats d'assurance n'étant pas modifié sur la période de planification.

Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

Concentration de risque

Au niveau de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs d'Inter Mutuelles Entreprises, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Techniques d'atténuation du risque de contrepartie

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Inter Mutuelles Entreprises s'est dotée de règles internes visant à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs, via l'outil Market Review ;
- une clause de résiliation anticipée, incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur ;
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres (cf. tableau ci-dessus).

Sensibilité du risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

C.4 Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité d'Inter Mutuelles Entreprises se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur les primes futures

Actuellement, Inter Mutuelles Entreprises détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis reventilés par LoB.

Pour l'année 2019, les bénéfices attendus sur les primes futures d'Inter Mutuelles Entreprises s'élèvent à 1,8 millions d'euros.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR SGAM Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel d'Inter Mutuelles Entreprises, représente 5% du SCR.

C.6 Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs de SGAM Matmut.

C.7 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque d'Inter Mutuelles Entreprises.

Matmut Protection Juridique

Les risques auxquels Matmut Protection Juridique est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour poursuivre son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et son développement.

Au 31 décembre 2019, le profil de risque de Matmut Protection Juridique, déterminé par le SCR, est composé comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription** représentant 79,3% du total du SCR de base (BSCR) ;
- **Le risque de marché** représentant 43,1% du total du SCR de base (BSCR). Le risque de spread emporte le poids le plus significatif (25,4%) en raison de la proportion des actifs obligataires dans le total des placements.

Le risque de contrepartie est mineur (1,4%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs. Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 23,8% du SCR de base (BSCR).

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie (protection juridique).

Exposition au risque de souscription

Le profil de risque de Matmut Protection Juridique est relativement standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en matière de garanties que de concentration.

Composition du risque de souscription

Le risque de souscription non-vie risque couvre la totalité du risque de souscription sur la ligne d'activité (LoB) Protection Juridique.

Ce risque de souscription Non Vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves, et dans une moindre mesure un risque de rachat.

Concentration du risque de souscription

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Protection Juridique (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Réduction du risque de souscription

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

Évolutions envisagées sur l'horizon de la période de planification

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

Sensibilité du risque de souscription

Matmut Protection Juridique réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress de souscription intègre des chocs techniques de période de retour élevées. Malgré les chocs appliqués, le ratio de solvabilité reste à un niveau très supérieur du seuil réglementaire de 100%.

Dépendance entre les risques

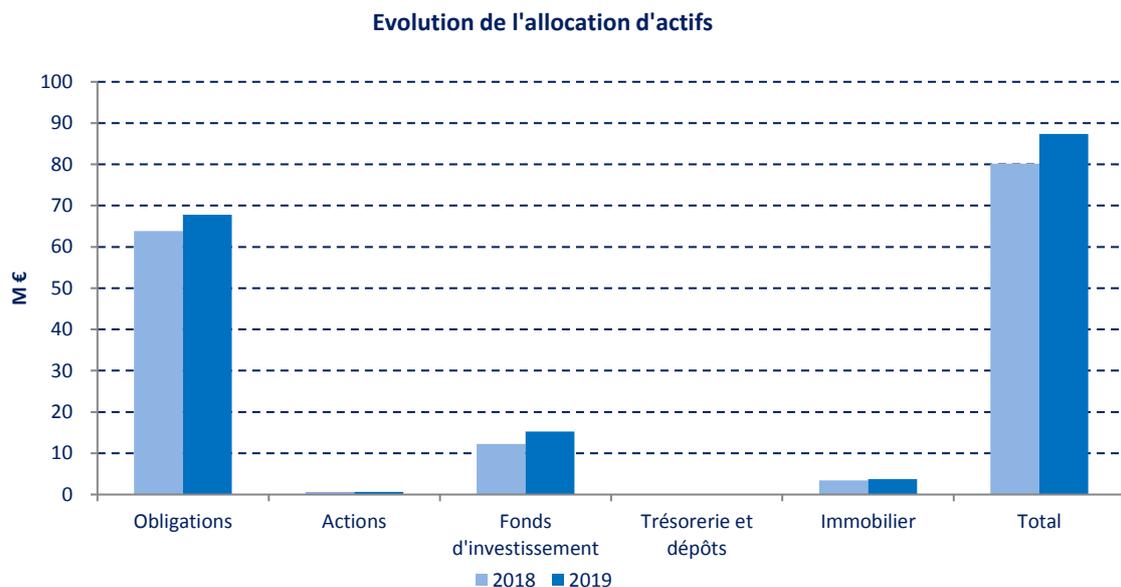
La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2019 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 209% serait porté à 246% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 139% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

C.2 Risque de marché

Présentation du risque de marché

Au 31 décembre 2019, le total des actifs, en valeur de marché, représente 87 millions d'euros contre 85 millions d'euros en 2018. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de Matmut Protection Juridique reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en hausse par rapport à 2018.

Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 8 ans.

La poche fonds d'investissement apparaît en hausse d'environ 10%. Cette variation s'explique principalement par le renforcement des fonds monétaires.

Exposition au risque de marché

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 10.4 millions d'euros au 31 décembre 2019 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-19		
Risque de marché après diversification	10,4	100%
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	1,8	17%
<i>Risque Action</i>	3,8	37%
<i>Risque Immobilier</i>	0,9	9%
<i>Risque de Spread</i>	6,1	59%
<i>Risque de Concentration</i>	1,6	15%
<i>Risque de change</i>	0,5	4%
Diversification	-4,3	-41%

Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Protection Juridique comme toute entité de la SGAM Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Protection Juridique à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C.3 Risque de crédit

Présentation du risque de crédit

Matmut Protection Juridique est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de Matmut Protection Juridique ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Les comptes courants internes et comptes bancaires représentent le poste le plus important. Les contreparties de type 2 sont majoritairement composées des créances envers les sociétaires.

Globalement, le volume de contreparties reste limité pour Matmut Protection Juridique.

Exposition au risque de crédit

La projection du SCR de contrepartie est stable sur l'horizon de planification. Le poids du SCR contrepartie reste limité par rapport au SCR de base de Matmut Protection Juridique.

Concentration de risque

Au regard des contre parties concernées par le risque de crédit et, plus particulièrement, des assiettes, il n'est pas détecté de concentration de risque pour Matmut Protection Juridique.

Techniques d'atténuation du risque de contrepartie

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit, aucune technique d'atténuation du risque de contrepartie est nécessaire pour Matmut Protection Juridique.

Sensibilité au risque de contrepartie

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Protection Juridique, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

Dépendances entre les risques

Matmut Protection Juridique ne dispose pas actuellement d'outils permettant de déterminer les dépendances de manière quantitative. A ce titre, seule une approche globale est réalisée.

C.4 Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité de Matmut Protection Juridique se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la duration du passif. L'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur Primes Futures

Matmut Protection Juridique détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par ligne d'activité au sens LoB de la réglementation solvabilité 2. Des études sont en cours afin d'éventuellement, modifier la méthode appliquée concernant la segmentation, compte tenu des dispositions prévues à l'article 260 du règlement délégué.

Pour l'année 2019, les bénéfices attendus sur primes futures de Matmut Protection Juridique s'élèvent à 4,1 millions d'euros.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR SGAM Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut Protection Juridique, représente 6,6% du SCR.

C.6 Autres risques importants

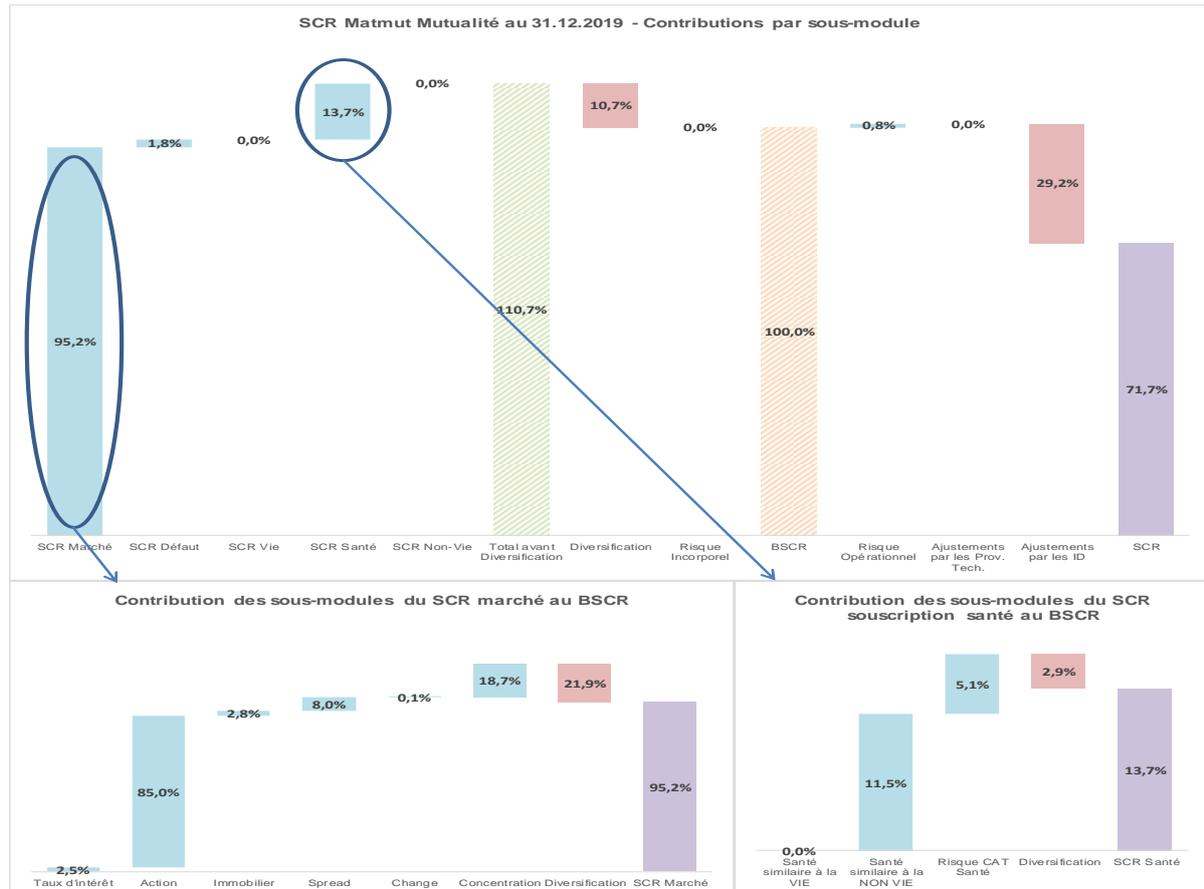
L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut.

C.7 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque de Matmut Protection Juridique.

Les risques auxquels Matmut Mutualité est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et de son développement en respect des contraintes liées à son activité et à ses engagements.

Au 31 décembre 2019, le profil de risque de Matmut Mutualité, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Le risque le plus important est le risque de marché, qui représente 95,2% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (85%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le risque de souscription santé représente 13,7% du total du SCR de base (BSCR). Il concerne plus particulièrement le risque de primes et réserves attaché à l'assurance Santé.

Le risque de contrepartie est mineur (1,8%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 10,7% du SCR de base (BSCR)

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

Exposition au risque de souscription

Le profil de risque de Matmut Mutualité est relativement standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en matière de garanties que de concentration.

Le risque de souscription est très majoritairement un risque de souscription « Non Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

Composition du risque de souscription

► Risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties SMAC incluses dans les contrats Matmut.

Comme pour le risque Non Vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

Concentration du risque de souscription

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Mutualité (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Réduction du risque de souscription

De par la nature de son activité, Matmut Mutualité n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

Sensibilité du risque de souscription

Au regard de la faible matérialité en jeu et du poids limité du risque de souscription dans le SCR de base, notamment au regard du risque de marché, il n'a pas été joué de stress sur la souscription dans l'ORSA au 31/12/2018.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2019 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 357% serait porté à 455% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 228% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste très supérieur au seuil réglementaire des 100%.

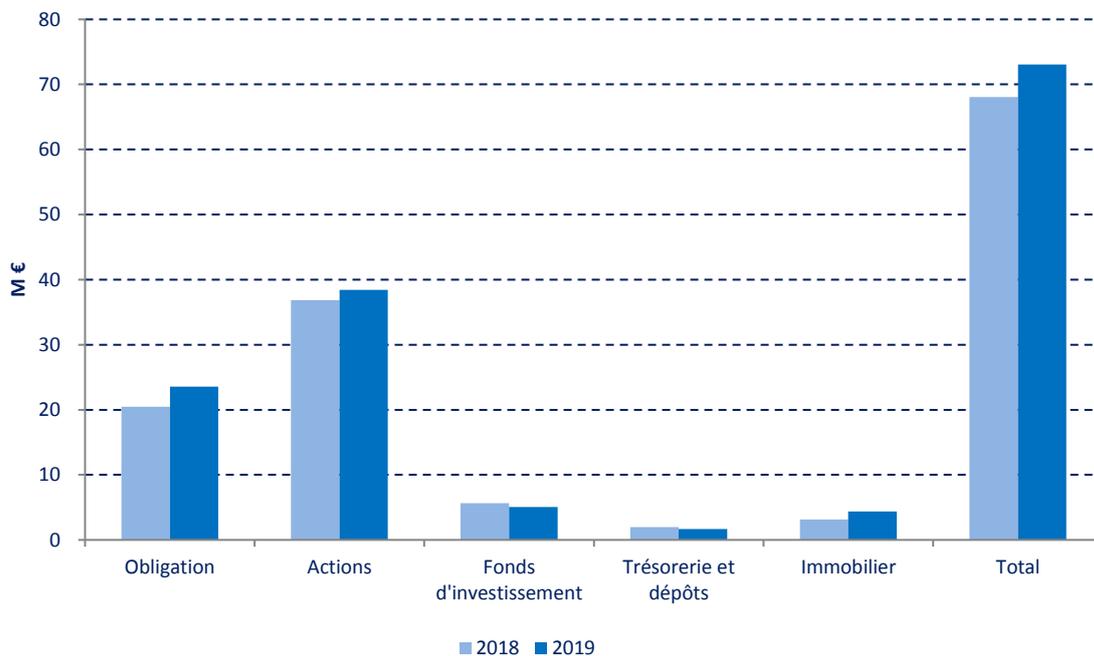
C.2 Risque de marché

Présentation du risque de marché

Au 31 décembre 2019, le total des actifs, en valeur de marché, représente 73 millions d'euros contre 68 millions d'euros en 2018. Cette augmentation s'explique notamment par la progression des marchés et la poursuite de la baisse des taux sur l'exercice.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :

Evolution de l'allocation d'actifs



Le portefeuille d'actifs de Matmut Mutualité reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en progression par rapport à 2018. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 13 ans.

Exposition au risque de marché

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 38 millions d'euros au 31-12-19 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-19		
Risque de marché après diversification	37 640	100%
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	985	3%
<i>Risque Action</i>	33 617	89%
<i>Risque Immobilier</i>	1 116	3%
<i>Risque de Spread</i>	3 164	8%
<i>Risque de Concentration</i>	7 391	20%
<i>Risque de change</i>	26	0%
<i>Diversification</i>	-8 658	-23%

Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Mutualité comme toute entité affiliée à la SGAM Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Mutualité à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C.3 Risque de crédit

Présentation du risque de crédit

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque lié à la marge, de risque de contrepartie, ou de concentration du risque de marché.

Matmut Mutualité est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de Matmut Mutualité ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Les comptes courants internes et comptes bancaires représentent le poste le plus important. Les contreparties de type 2 sont majoritairement composées des créances envers les sociétaires.

Globalement, le volume de contreparties reste limité pour Matmut Mutualité.

Exposition au risque de crédit

La projection du SCR de contrepartie est stable sur l'horizon de planification. Le poids du SCR contrepartie reste limité par rapport au SCR de base de Matmut Mutualité.

Concentration de risque

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit et, plus particulièrement, des assiettes, il n'est pas détecté de concentration de risque pour Matmut Mutualité.

Techniques d'atténuation du risque de contrepartie

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit, aucune technique d'atténuation du risque de contrepartie est nécessaire pour Matmut Mutualité.

Sensibilité au risque de contrepartie

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Mutualité, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

Dépendances entre les risques

Matmut Mutualité ne dispose pas actuellement d'outils permettant de déterminer les dépendances de manière quantitative.

C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de Matmut Mutualité et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur Primes Futures

Matmut Mutualité détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par ligne d'activité au sens LoB de la réglementation solvabilité 2. Des études sont en cours afin d'éventuellement, modifier la méthode appliquée concernant la segmentation, compte tenu des dispositions prévues à l'article 260 du règlement délégué.

Pour l'année 2019, les bénéfices attendus sur primes futures de Matmut Mutualité s'élèvent à 4,1 millions d'euros.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR SGAM Matmut.

Le risque opérationnel de Matmut Mutualité, mesuré par la formule standard, représente 0,8% du SCR.

C.6 Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut.

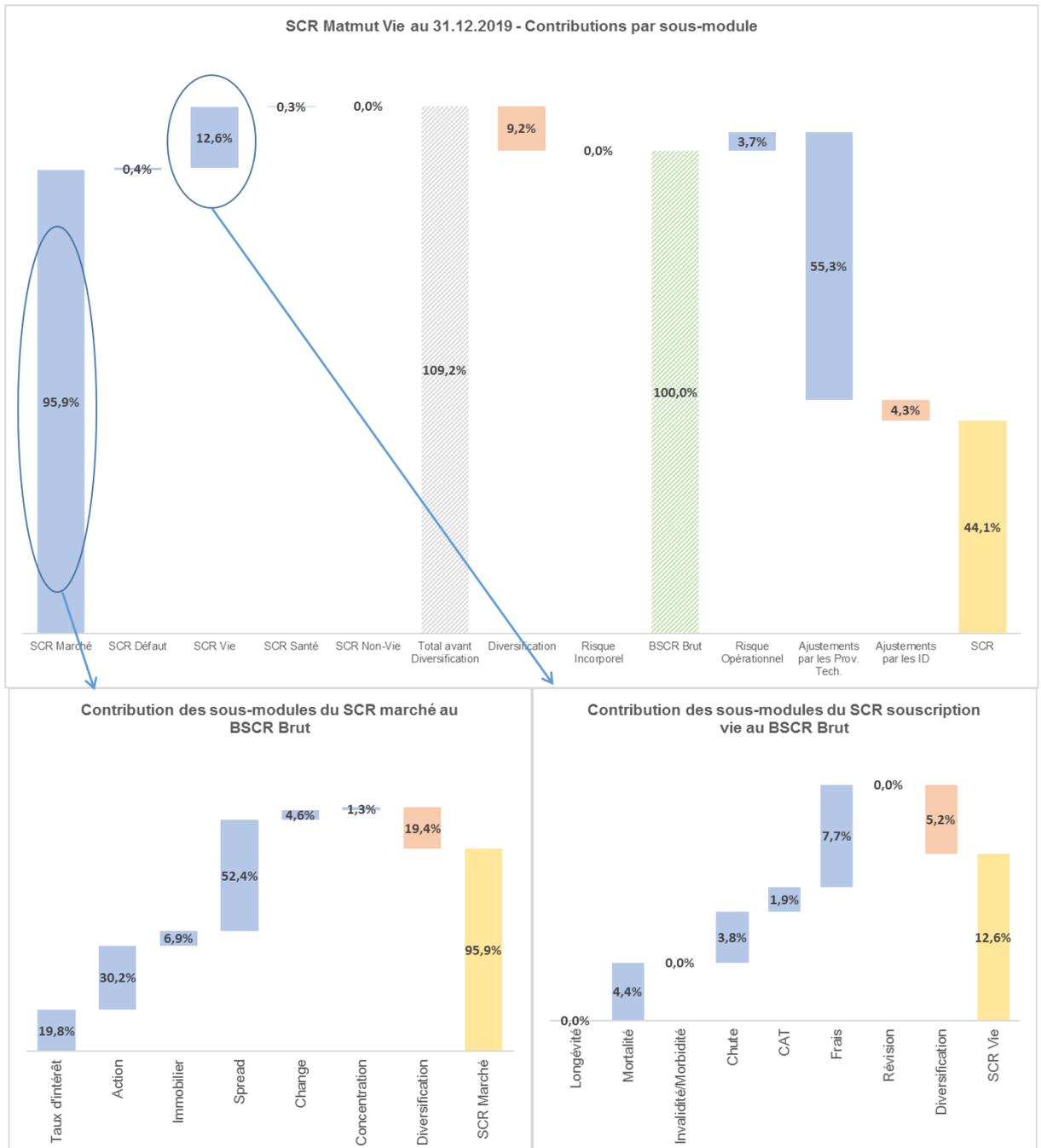
C.7 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

Matmut Vie

Les risques auxquels Matmut Vie est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et de son développement en respect des contraintes liées à son activité et à ses engagements.

Au 31 décembre 2019, le profil de risque de Matmut Vie, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Rapportés au BSCR brut de diversification :

- le risque de marché : représente 96 %. Le poids de ce risque dans le total est inhérent à l'activité portée par l'entité qu'est l'assurance vie. La nature de ce risque provient principalement des conditions économiques et financières. Les principaux risques qui le constituent sont le risque de spread, action et de taux.

Il impacte les placements en représentation des engagements nés des contrats d'épargne et des fonds propres.

- le risque de souscription vie représente 13 %: il est composé du risque de frais, chute et mortalité. Du fait du portefeuille de contrats axés sur l'épargne en euros et prévoyance ne couvrant que le risque décès, Matmut Vie n'est pas concernée par les autres sous modules prévus par la formule standard.

Le risque opérationnel représente 4% du SCR : il se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultants d'événements extérieurs et inclut le risque de non-conformité.

C.1 Risque de souscription

Exposition au risque de souscription

Le profil de risque de Matmut Vie est standard sur le marché de l'assurance vie (activité majoritairement axée sur les contrats d'épargne en euros, contexte français).

Les risques liés à l'activité de souscription de Matmut Vie sont donc principalement des risques de mortalité, rachat et frais. Ces différents risques sont clairement identifiés par la formule standard qui permet de mesurer normativement les risques couverts par Matmut Vie.

Concentration de risque

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Vie, il n'est pas détecté de concentration. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Techniques d'atténuation du risque de souscription

L'atténuation du risque consiste en la mise en place de dispositifs de réduction de l'exposition via des techniques de couverture de risque.

Au 31/12/2019, un seul traité de réassurance est en vigueur. Il s'agit d'un traité en excédent de sinistre par événement. Ce traité de réassurance est en place pour la couverture des engagements au titre des produits Temporaire Décès nommé « Capital Prévoyance Matmut » et Obsèques « Matmut Vie Obsèques » et « Matmut Prévoyance Obsèques ».

Les produits de prévoyance commercialisés par Matmut Vie ne représentent pas des engagements significatifs du fait notamment des capitaux souscrits individuellement qui restent très limités. De ce fait, les engagements comportant une part de risque pour lesquels

la réassurance pourrait avoir un effet important, sont peu matériels dans le portefeuille de Matmut Vie.

Sensibilité au risque de souscription

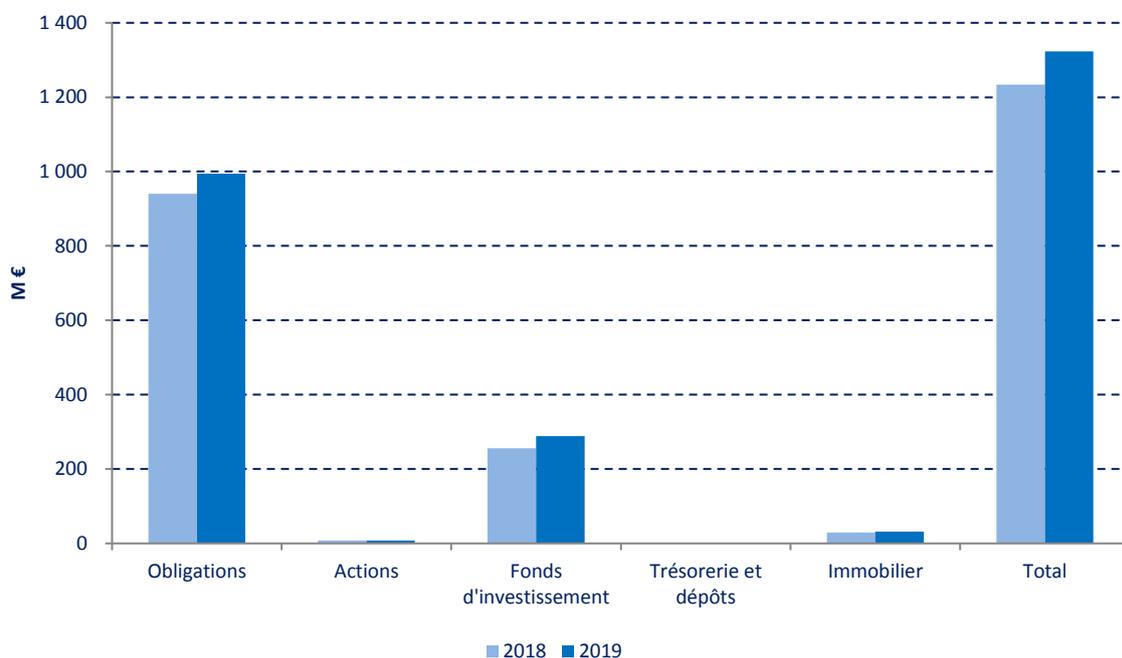
Matmut Vie établit chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs. Compte tenu du fait que le poids du risque de marché représente plus de 90% du SCR, Matmut Vie a uniquement réalisé des stress portant sur l'environnement économique et financier.

C.2 Risque de marché

Présentation du risque de marché

Au 31 décembre 2019, le total des actifs, en valeur de marché, représente 1 323 millions d'euros contre 1 234 millions d'euros en 2018. Cette évolution s'explique en grande partie par des flux de passif sur la période et par la progression des marchés financiers ainsi que la poursuite de la baisse des taux sur l'exercice. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :

Evolution de l'allocation d'actifs



Le portefeuille d'actifs de Matmut Vie reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en légère progression par rapport à 2018. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 9 ans.

La poche fonds d'investissement apparaît en hausse d'environ 13%. Cette variation s'explique principalement par le renforcement des fonds monétaires.

Exposition au risque de marché

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 139 millions d'euros au 31 décembre 2019 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-19		
Risque de marché après diversification	139 055	100%
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	28 708	21%
<i>Risque Action</i>	43 817	32%
<i>Risque Immobilier</i>	10 032	7%
<i>Risque de Spread</i>	75 967	55%
<i>Risque de Concentration</i>	1 912	1%
<i>Risque de change</i>	6 698	5%
<i>Diversification</i>	-28 080	-20%

Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Vie comme toute entité affiliée à la SGAM Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Vie à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C.3 Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit est non significatif pour Matmut Vie, en effet le SCR contrepartie s'élève à 0,5 million d'euros au 31/12/2019.

Sensibilité au risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Vie, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de Matmut Vie et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur les primes futures

Matmut Vie détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures au titre des contrats de prévoyance, contrats pour lesquels il y a une obligation de verser des cotisations. Ainsi, les profits futurs sur primes futures sont évalués par différence entre les provisions techniques telles que calculées usuellement à la date d'arrêté et les provisions techniques recalculées sous l'hypothèse que les primes futures ne se réalisent pas.

Au 31/12/2019, le montant est évalué à 5 millions d'euros.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR SGAM Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut Vie, représente 3,7% du SCR.

C.6 Autres risques importants

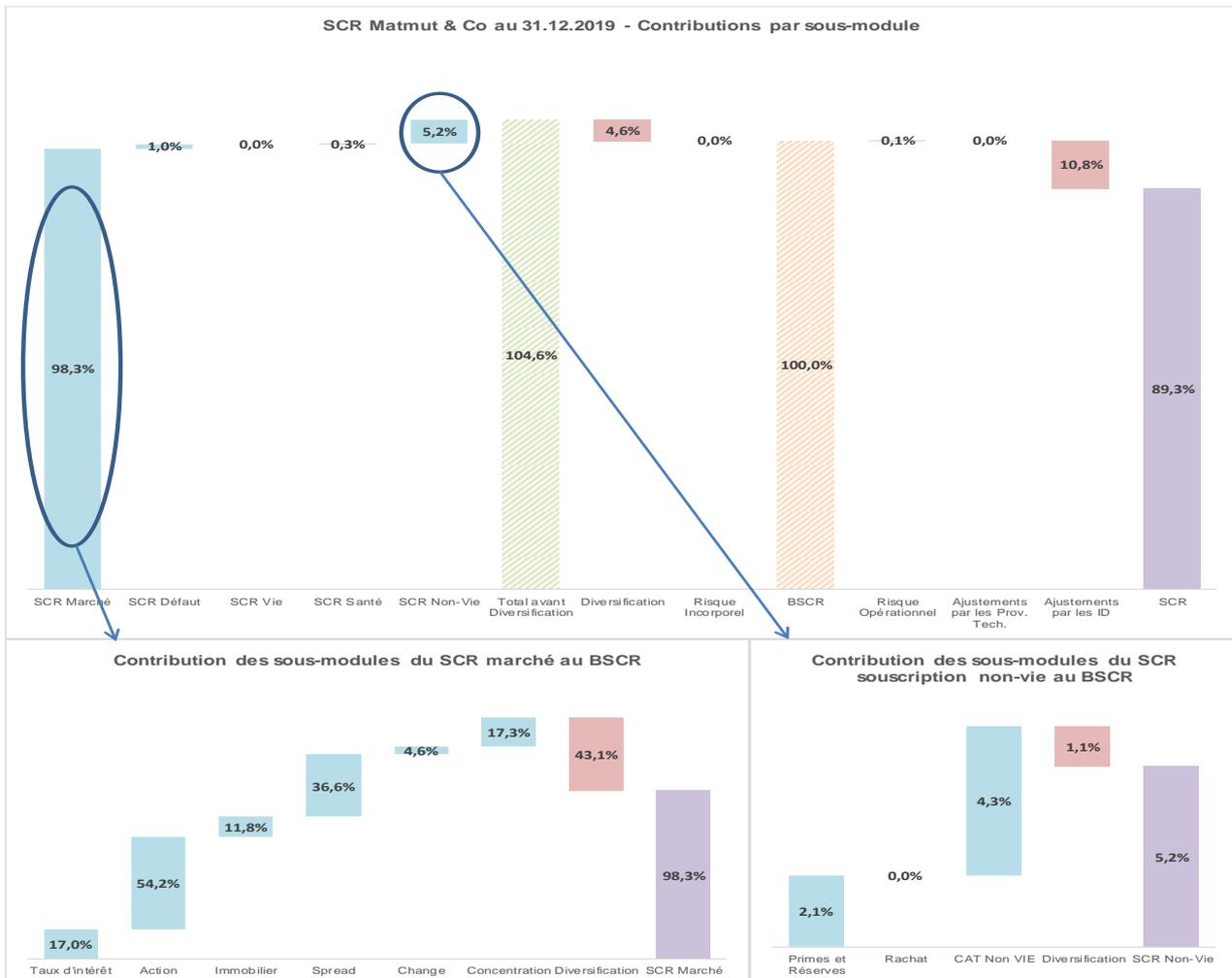
L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs de SGAM Matmut.

C.7 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

Les risques auxquels Matmut & Co est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et de son développement en respect des contraintes liées à son activité et à ses engagements.

Au 31 décembre 2019, le profil de risque de Matmut & Co, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Le risque le plus important est le risque de marché, qui représente 98,3% du total du SCR de base (BSCR). Le risque actions porte le poids le plus significatif (54,2%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le risque de souscription représente 5,5% du total du SCR de base (BSCR), dont 5,2% pour le risque de souscription non-vie, qui porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 4,6% du SCR de base (BSCR)

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

Exposition au risque de souscription

Le profil de risque de Matmut & Co est relativement standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en matière de garanties que de concentration.

Le risque de souscription est très majoritairement un risque de souscription « Non Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en trois sous-modules (activités Non-Vie, Santé et Vie).

► Risque de souscription Non Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels de la mutuelle du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Automobile, Responsabilité Civile, Dommages.

Il représente environ 89% du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription Non Vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

► Risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD et les garanties des contrats en assurance de personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 11 % du total de ces 3 sous modules de risques.

Comme pour le risque Non Vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

► Risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats Non Vie (Indemnisation des dommages causés à des tiers).

Ce SCR est nul pour Matmut & Co, les projections de l'activité à horizon 2024 n'intégrant pas encore de rentes mises en service.

Concentration du risque de souscription

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut & Co (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Réduction du risque de souscription

Les risques de souscription non vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les risques de sinistralité les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Matmut & Co a mis en place un programme de réassurance permettant de couvrir notamment les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement la responsabilité civile auto et non auto ainsi que les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille Non Vie s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

Sensibilité du risque de souscription

Compte-tenu du démarrage de l'activité sur Matmut & Co, les expositions au risque de souscription restent très faibles. En conséquence, et au regard du faible poids du risque de souscription dans le SCR de base (5,5%), il n'a pas été joué de stress sur la souscription dans l'ORSA au 31/12/2018.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2019 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 500% serait porté à 752% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 320% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

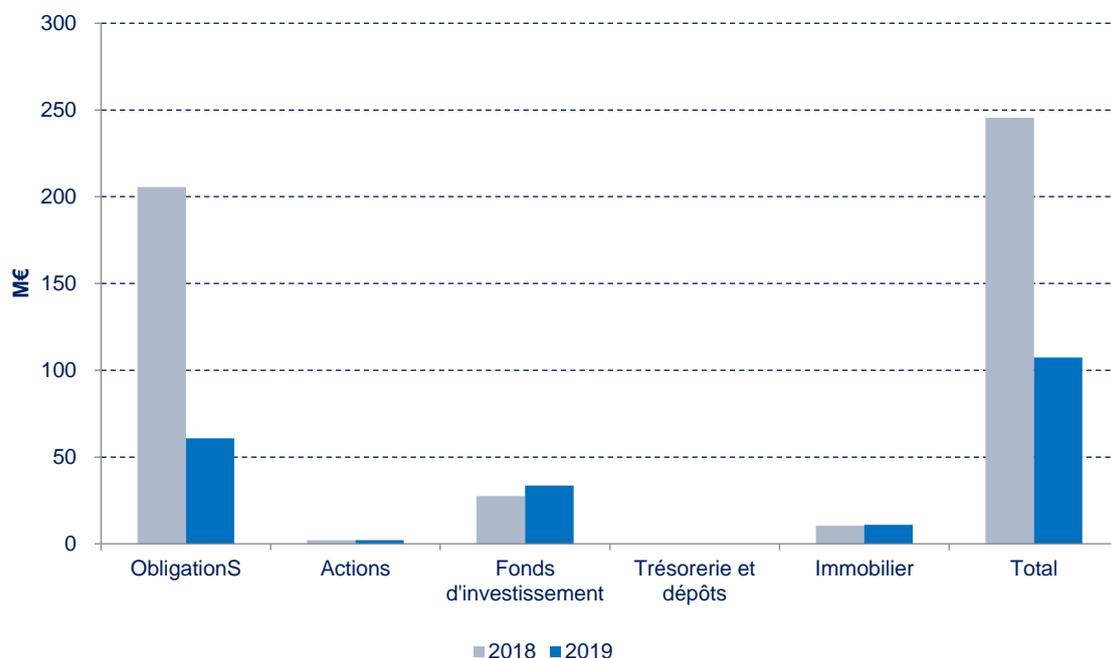
Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste très supérieur au seuil réglementaire des 100%.

C.2 Risque de marché

Au 31 décembre 2019, le total des actifs, en valeur de marché, représente 107 millions d'euros contre 246 millions d'euros en 2018. Cette diminution intègre le transfert d'une partie du portefeuille de Matmut & Co au 01/01/2019 qui a été partiellement compensée par la progression des marchés et la poursuite de la baisse des taux sur l'exercice.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :

Evolution de l'allocation d'actifs



La déformation observée du profil est en conséquence directe du transfert. La poche d'obligations représente toujours une part importante de l'allocation du portefeuille et est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de BBB pour une maturité moyenne de 11 ans.

Parallèlement, la poche fonds d'investissement apparaît en hausse d'environ 22%. Cette variation s'explique principalement par le renforcement des fonds monétaires.

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 23 millions d'euros au 31 décembre 2019 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-19		
Risque de marché après diversification	23	100%
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	4	17%
<i>Risque Action</i>	13	55%
<i>Risque Immobilier</i>	3	12%
<i>Risque de Spread</i>	9	37%
<i>Risque de Concentration</i>	4	18%
<i>Risque de change</i>	1	5%
<i>Diversification</i>	-10	-44%

C.3 Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

Matmut & Co est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

Concentration du risque de crédit

Du point de vue de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs de l'entreprise (cf. tableau ci-dessus), il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Réduction du risque de crédit

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Matmut & Co met en œuvre les règles internes édictées dans la politique de réassurance Groupe.

Sensibilité du risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

C.4 Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité de Matmut & Co se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur les primes futures

Matmut & Co détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les reventile par ligne d'activité (LoB).

Au 31/12/2019, les profits attendus sur primes futures de Matmut & Co sont nuls.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR SGAM Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut & Co, représente 0,1% du SCR.

C.6 Autres risques importants

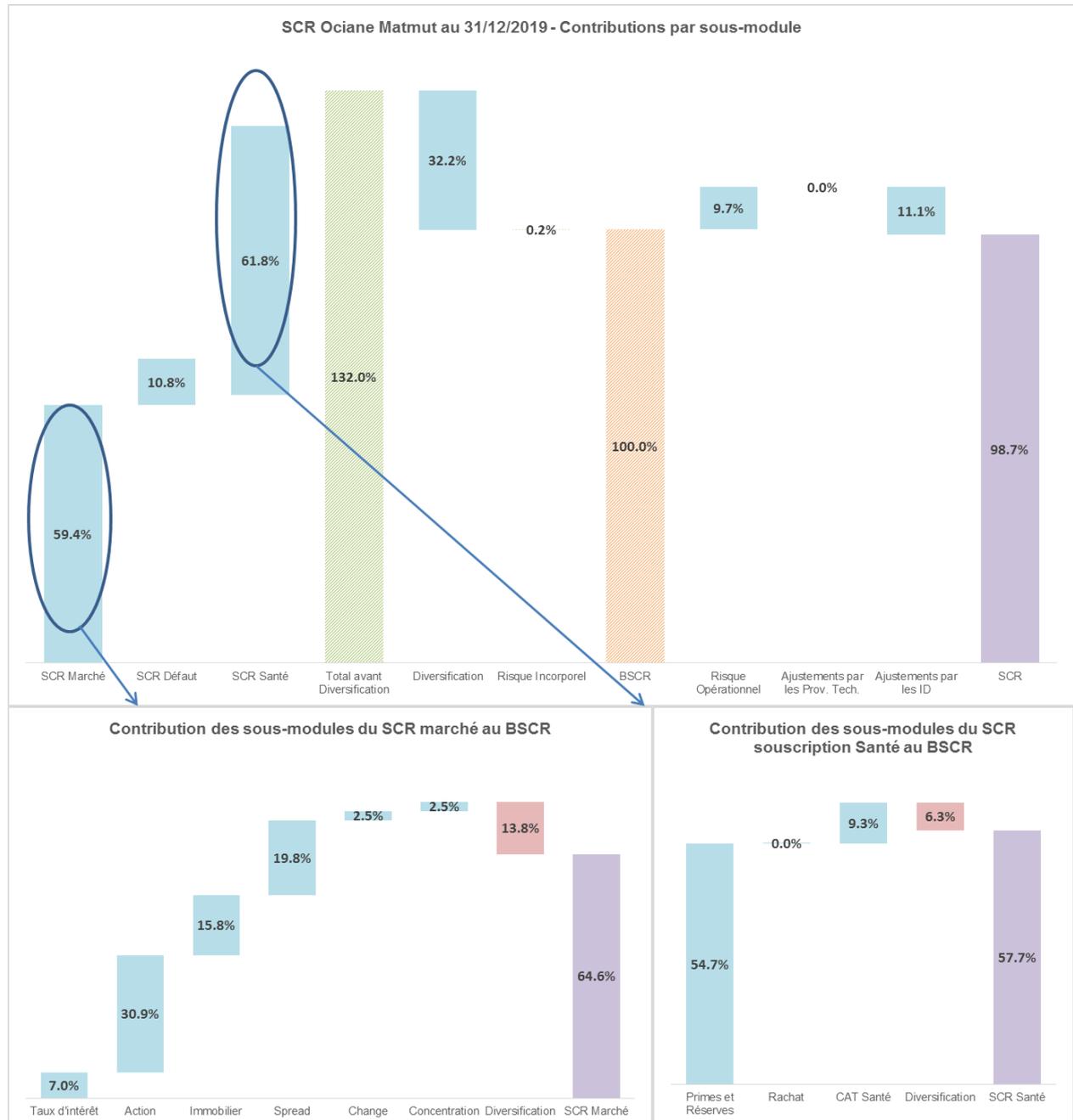
L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut.

C.7 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque de Matmut & Co.

OCIANE MATMUT

Ociane Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule règlementaire standard.



Le profil de risque de Ociane Matmut est relativement standard sur le marché de la Santé.

Les risques de souscription santé et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle.

- Le premier poste porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé.
- Le second est principalement composé du risque Action et du risque de Spread.

C.1 Risque de souscription

Ociane Matmut assure principalement ses adhérents en risque complémentaire santé et de façon marginale (0.6% de son chiffre d'affaire) pour des garanties « temporaire décès ».

Le risque de souscription de Ociane Matmut est donc uniquement un risque de souscription « SANTE ». Les risques liés à son activité de souscription sont principalement des risques de réserve et de prime, risques clairement identifiés par la formule standard.

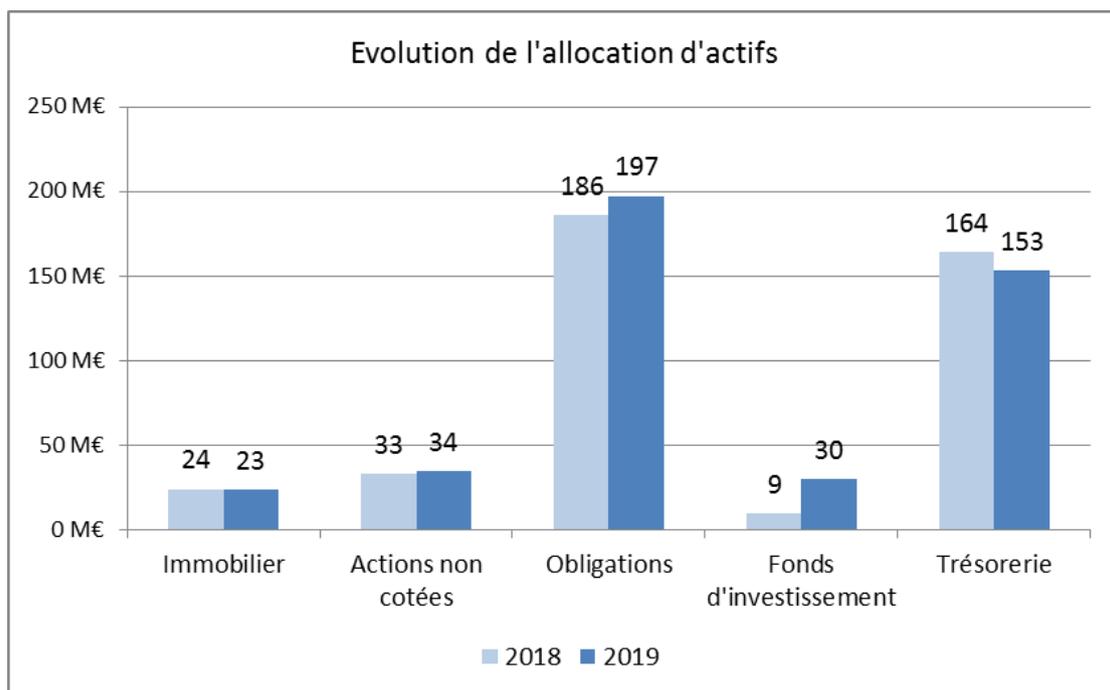
Son offre santé est segmentée par domaines d'activités stratégiques : celui des particuliers, celui des TNS et des TPE, celui des entreprises (PME et ETI) et celui des entreprises en pilotage partagé (risque coassuré).

Aucun changement important n'a affecté la période de référence.

C.2 Risque de marché

Au 31 décembre 2019, le total des actifs, en valeur de marché, représente 438 millions d'euros contre 416 millions d'euros en 2018. Cette augmentation s'explique par la progression des marchés et les résultats de la mutuelle.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :



Aucun changement important n'a affecté la période de référence.

C.3 Risque de crédit

Ociane Matmut est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

Fin 2019, elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait du poids important de sa trésorerie.

En effet, dans un contexte financier de taux bas et compte-tenu du fait que la trésorerie de Ociane Matmut est rémunérée, il a été jugé préférable de conserver un niveau de trésorerie élevé en attendant un contexte d'investissement financier plus favorable. A noter que toutes les contreparties de type 1 sont de rating A.

Par ailleurs, Ociane Matmut possède un seul réassureur (Mutex), dont le volume des provisions en réassurance est relativement faible (0,2 M€). La probabilité de défaut qui lui est associée est fonction de son ratio de solvabilité (185.2% à fin 2018).

C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la duration du passif.

Ainsi, la trésorerie de Ociane Matmut fait l'objet d'un suivi strict et d'un rapport quotidien à la Direction Générale de Ociane Matmut et la Direction Comptable de la mutuelle :

- Chaque jour, les soldes de tous les comptes de trésorerie sont vérifiés.
- Les mouvements, relatifs aux frais de fonctionnement, sont contrôlés au regard des prévisions, et validés avant leur enregistrement comptable.
- Dès que les comptes courants de cotisations atteignent un certain seuil, fixé par la Direction Générale, le solde est systématiquement rapatrié vers les comptes de trésorerie rémunérés.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR SGAM Matmut.

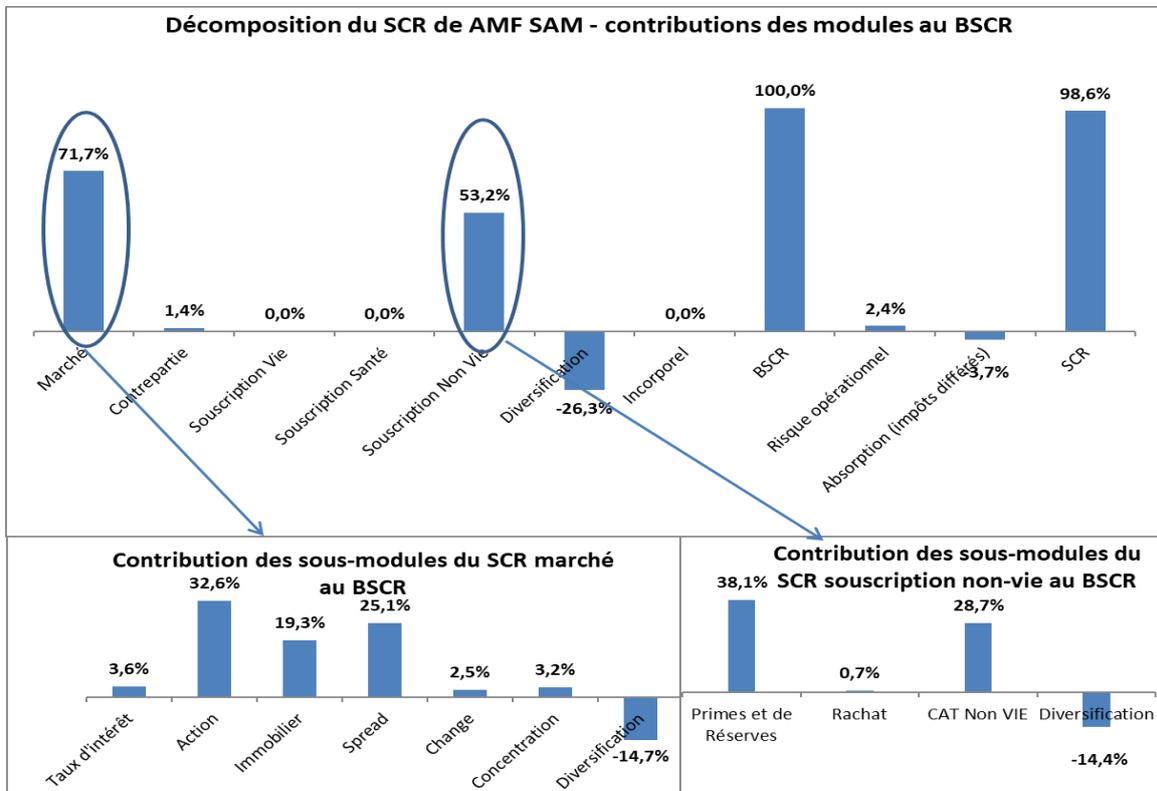
C.6 Autres risques importants

La mutuelle n'identifie pas d'autres risques importants que ceux exposés dans le paragraphe C5.

C.7 Autres informations

Pour Ociane Matmut, il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque

L'analyse de la décomposition du SCR au 31 décembre 2019 permet d'identifier les modules de risques principaux comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de marché** qui représente 57% du total du SCR de base avant diversification. Au sein de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif du fait du niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.
- **Le risque de souscription non-vie** qui représente 42% du total du BSCR. Il porte principalement sur le risque de primes et réserves.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription concerne l'activité principale de la mutuelle : l'assurance non-vie.

La cartographie des lignes d'activité d'AMF SAM est la suivante :

- Responsabilité Civile Générale
- Assistance
- Protection juridique

Du fait de la faible matérialité des provisions en Normes Françaises pour la garantie Accident, celles-ci sont intégrées, en normes Solvabilité II, dans la ligne d'activité Responsabilité Civile Générale.

Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription auquel AMF SAM est exposée est le risque de souscription non-vie.

Les risques liés à l'activité de souscription sont principalement des risques de primes et de réserves ainsi que le risque catastrophes.

Au 31/12/2019, le SCR relatif au risque de souscription en non-vie s'élève à 7,8 millions d'euros avant effet de diversification (- 1,7 millions d'euros), soit 6,2 millions d'euros après effet de diversification.

Le SCR de souscription non-vie augmente de 11% entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019. Cette augmentation est due principalement aux risques de primes et de réserves et de catastrophe.

L'évolution du risque de primes et de réserves est cohérente avec l'augmentation des primes qui est compensée par la baisse de la meilleure estimation des provisions au 31/12/2019. L'augmentation du risque de catastrophe est liée à l'intégration du produit MPAP au portefeuille d'AMF SAM.

Concentration du risque de souscription

AMF SAM n'a pas identifié de risque particulier lié à la concentration du risque de souscription parmi son portefeuille de sociétaires.

Atténuation du risque de souscription

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

Suite à l'analyse du risque de souscription, AMF SAM a mis en place des couvertures sur son activité Responsabilité Pécuniaire des Comptables Publics. Cette couverture comprend un traité en excédent de sinistres réassuré auprès de SCOR.

Historiquement cette couverture comportait également un traité de réassurance en quote-part réassuré auprès de Matmut SAM et qui couvrait les sinistres de survenances 2001 à 2007 sur la même activité. Une commutation entre Matmut SAM et AMF SAM a été réalisée en 2018.

Le produit Multigaranties Professionnelles des Agents Publics (MPAP) assuré par AMF SAM depuis le 1^{er} janvier 2019 est également couvert par un programme de réassurance. Cette couverture comprend trois traités en excédent de sinistres réassurés auprès de la SCOR, R+V Versicherung et Matmut SAM. L'analyse de l'efficacité de la couverture de Responsabilité Pécuniaires des Comptables Publics est effectuée par la Direction Générale d'AMF SAM et celle du MPAP est réalisée en lien avec l'entité réassurance de la Matmut.

Sensibilité au risque de souscription

L'approche retenue par AMF SAM sur le calcul des besoins en fonds propres et les chocs appliqués relatifs aux risques de souscription sont basés sur la formule standard. Pour le calcul du risque de tarification, il a été pris en compte les primes de l'exercice, ainsi que le montant des profits futurs. Pour le risque de provisionnement, il a été pris en compte la base des provisions techniques.

Le scénario de stress de souscription non-vie se traduit par une dégradation de la souscription et de la sinistralité à partir de 2019.

Les hypothèses, résultats et conclusions détaillés de ces scénarios sont détaillés dans le document "Rapport ORSA 2019 – SGAM Matmut", section "AMF", partie "3. Respect permanent des obligations réglementaires".

Les résultats du dernier processus ORSA sur les scénarios de stress de souscription ne remettent pas en cause la pérennité d'AMF SAM vis-à-vis du risque de souscription.

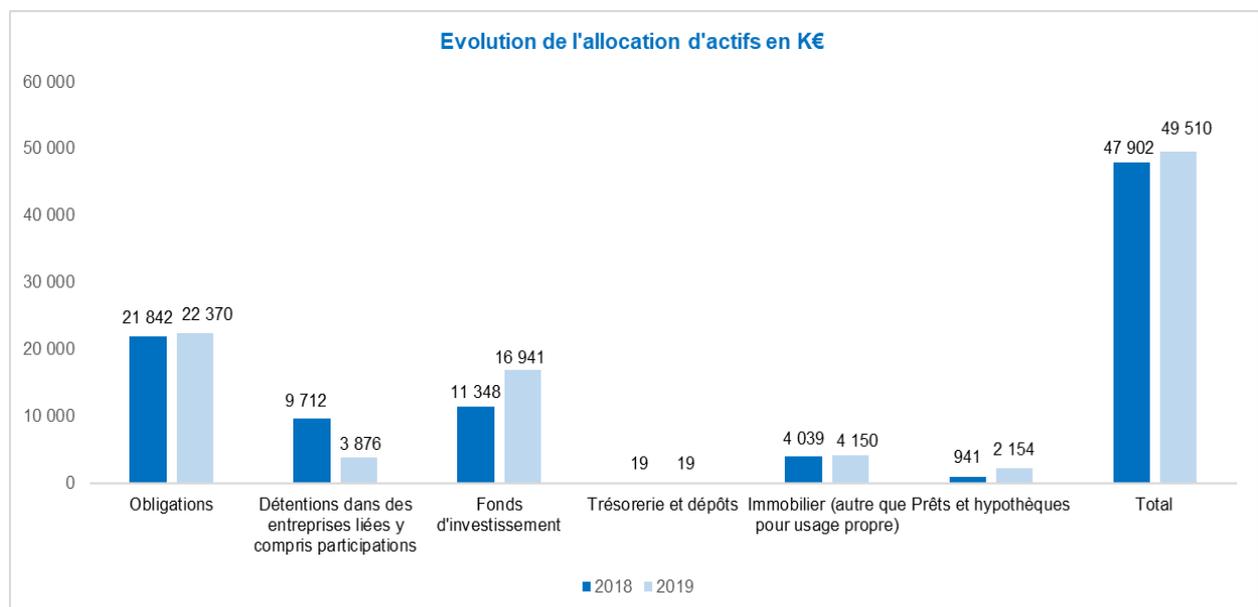
C.2 Risque de marché

Exposition au risque de marché

De par ses investissements, AMF SAM est exposée aux risques de marché suivants :

- Risque de taux ;
- Risque actions ;
- Risque immobilier ;
- Risque de spread ;
- Risque de concentration ;
- Risque de change.

Au 31 décembre 2019, le total des actifs, en valeur de marché, représente 47,9 millions d'euros contre 49,5 millions d'euros en 2018. La structure de risque du portefeuille d'investissements, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs d'AMF SAM reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

La poche d'obligations représente une part importante du portefeuille et est en légère hausse par rapport à 2018. Elle est composée d'obligations privées détenues en direct. Le rating moyen du portefeuille obligataire est de A- pour une maturité moyenne de 4 ans.

La poche Détenues dans des entreprises liées y compris participations, composée principalement d'actions non cotées et de participations, baisse fortement (-60%). Cette baisse résulte de la vente de la participation d'AMF Assurances à hauteur de 4,7 millions d'euros.

La poche fonds d'investissement est en hausse de 50%. Cette hausse fait suite à une augmentation de 4,2 millions d'euros des OPCVM dans le portefeuille d'actifs d'AMF SAM.

Le poids du portefeuille d'immobilier est stable sur la période.

Les prêts d'AMF SAM correspondent exclusivement aux créances envers AMF Immo, filiale à 100% d'AMF SAM, pour une valeur économique de 2,2 millions d'euros, en hausse par rapport à 2018.

Les montants des actifs d'AMF SAM sont présentés par classe d'actifs dans la section "D.1 Actifs" du présent document et détaillés par ailleurs dans le QRT S.06.02.01.

L'exposition aux risques de marché d'AMF SAM est la suivante :

Montants en K€	31/12/2019	31/12/2018	<i>Evolution 2019/2018 (%)</i>
Risque de taux d'intérêt	422	908	-54%
Risque Action	3 804	4 024	-5%
Risque Immobilier	2 254	1 826	23%
Risque de Spread	2 931	2 241	31%
Risque de Concentration	377	378	0%
Risque de Change	288	186	55%
Diversification	-1 716	-2 144	20%
SCR de marché	8 359	7 418	13%

Le SCR de marché augmente de 13% par rapport à 2018. Cette hausse s'explique par l'augmentation des risques Immobilier (+23%) et de Spread (+31%), compensée par la baisse des risques de Taux (-54%) et d'Actions (-5%).

L'augmentation du risque de Spread et la baisse du risque Action s'expliquent par une réallocation d'actifs entre les participations et les OPCVM, composés d'obligations privées. L'augmentation du risque Immobilier fait suite à la transposition d'AMF Immo, fond composé principalement d'actifs soumis au risque immobilier.

Concentration du risque de marché

En cohérence avec sa politique prudente d'allocation et de gestion de son portefeuille d'actifs financiers, AMF SAM n'a pas identifié de concentration particulière des risques de marché.

Atténuation du risque de marché

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

AMF SAM n'a pas recours à des techniques d'atténuation du risque de marché.

Sensibilité du risque au marché

Dans le cadre de l'ORSA réalisé sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2018, AMF SAM a défini les deux scénarios de stress de marché suivants :

- Scénario 1 : Taux durablement bas et forte baisse des marchés actions (-30%)
- Scénario 2 : Translation de la courbe des taux de +2%

Les hypothèses, résultats et conclusions détaillés de ces scénarios sont détaillés dans le document "Rapport ORSA 2019 – SGAM Matmut", section "AMF", partie "3. Respect permanent des obligations réglementaires".

Les résultats du dernier processus ORSA sur les scénarios de stress de marché ne remettent pas en cause la pérennité d'AMF SAM vis-à-vis du risque de marché.

C.3 Risque de crédit

Dans le cas des opérations engagées par AMF SAM, le risque de crédit correspond au risque de défaut de la contrepartie qui concerne les placements financiers et les contrats de transferts de risques tels que la réassurance, ainsi que l'ensemble des créances (envers les assurés, les banques, ...).

Exposition au risque de crédit

Le risque de contrepartie est appréhendé par AMF SAM dans le cadre de son processus d'évaluation et de gestion :

- Du risque de souscription pour l'évaluation et le suivi des contreparties dans le cadre des opérations d'assurance et de réassurance,
- Du risque de marché dans le cadre de l'évaluation de la qualité de crédit des émetteurs financiers.

L'approche retenue par AMF SAM sur le calcul des besoins en fonds propres et les chocs appliqués relatifs aux risques de contrepartie est basée sur la formule standard.

Le risque de contrepartie lié aux émetteurs financiers est pris en compte dans le sous-module Risque de spread du Risque de marché. Le calcul du SCR lié aux autres contreparties est effectué dans le module Risque de contrepartie. Pour le besoin de ce calcul, AMF SAM a procédé à la classification des autres contreparties en deux types d'expositions :

- Les expositions de type 1 : contreparties "non diversifiables", à savoir les contrats de réassurance, les disponibilités bancaires, créances de réassurance, ...
- Les expositions de type 2 : contreparties "diversifiables" comme les créances sur les intermédiaires d'assurance, les créances sur les assurés, créances du personnel, prêts, ...

Le risque de contrepartie au 31/12/2019 se décompose comme suit :

Montants en K€	31/12/2019	31/12/2018	<i>Evolution 2019/2018 (%)</i>
Risque de contrepartie type 1	68	105	-35%
Risque de contrepartie type 2	102	11	822%
SCR de contrepartie	159	116	38%

Le risque de contrepartie augmente de 38% en 2019. Ceci s'explique principalement par la forte hausse du SCR de contrepartie sur les expositions de type 2 (+ 91 milliers d'euros) qui est compensée par une baisse de 35% du SCR de contrepartie de type 1. La hausse du SCR de contrepartie de type 2 est portée par la forte augmentation des créances d'assurance qui passent de 60 milliers d'euros en 2018 à 519 milliers d'euros en 2019.

AMF SAM n'a pas identifié de contrepartie présentant un risque de défaut significatif.

Par ailleurs, elle n'est pas exposée au risque de défaut de ses réassureurs car aucun sinistre et aucune provision n'ont été cédés sur la période.

Elle suit cependant les risques liés aux contreparties qui sont significatifs (en termes de montant).

Concentration des risques de crédit

La politique d'allocation des actifs mise en place par AMF SAM permet de limiter la concentration du risque de contrepartie. Comme exposé ci-dessus, AMF SAM suit les risques liés aux contreparties qui sont les plus importants.

Atténuation du risque de crédit

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

AMF SAM n'a pas mis en place de technique d'atténuation des risques portant sur le risque de défaut des contreparties

Sensibilité au risque de crédit

Compte tenu de l'absence de risque significatif en matière de contrepartie, aucun scénario adverse spécifique au risque de défaut des contreparties n'a été modélisé dans le cadre de l'ORSA ; cependant, le risque de défaut des contreparties est suivi dans l'ensemble des scénarios adverses définis par ailleurs dans le cadre de l'ORSA.

C.4 Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité d'AMF SAM se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'un sinistre d'ampleur exceptionnelle en Responsabilité Civile.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la duration du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, ...).

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

Exposition au risque de liquidité

Méthodes d'évaluation du risque de liquidité

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité sont intégrés au processus d'évaluation du risque de marché décrit dans le paragraphe "Exposition au risque de marché" de la section C.2. Un suivi particulier de la situation et du besoin en trésorerie est effectué via la réalisation d'un tableau prévisionnel des flux de trésorerie de l'année qui est actualisé mensuellement.

Risques significatifs identifiés par AMF SAM

AMF SAM n'a pas identifié de risque significatif lié à la liquidité de ses actifs et investissements ou de situations financières pouvant entraîner un risque d'illiquidité. Elle estime en effet que sur ses actifs de placement, 38% sont liquides à moins d'un mois.

Concentration des risques de liquidité

AMF SAM n'a pas identifié de risque particulier lié à la concentration du risque de liquidité.

Atténuation du risque de liquidité

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

AMF SAM n'a pas mis en place de technique d'atténuation des risques portant sur le risque de défaut des contreparties

Sensibilité au risque de liquidité

Compte tenu de l'absence de risque significatif en matière de liquidité, les scénarios adverses de l'ORSA n'incluent pas de composante liée à ce risque mais une analyse de ce risque est faite dans le cadre de l'ORSA.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR SGAM Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel d'AMF SAM, représente 2,4% du SCR.

C.6 Autres risques importants

Le Conseil d'administration d'AMF SAM a validé un plan stratégique incluant les risques émergents et de réputation.

Risque réglementaire

Ce risque comporte deux volets :

- le premier lié à l'augmentation sensible de la réglementation (notion d'avalanche réglementaire) européenne ex : Solvabilité II, DDA, RGDP, ...), et française (ex : réforme de la Responsabilité Pécuniaire des Comptables, ...).
- le second : le risque de non-conformité réglementaire résultant de la complexité de ces réglementations.

Le dispositif de maîtrise de ce risque s'appuie essentiellement sur différents travaux engagés dans les entités constituantes :

- des travaux de veille juridique et réglementaire au niveau du Groupe dont bénéficie AMF SAM permettent notamment de suivre la mise en place des différents sujets réglementaires,
- des travaux d'analyses d'impacts de l'ensemble des évolutions réglementaires réalisés par la direction juridique Groupe dont bénéficie également AMF SAM,
- des travaux de suivi du risque relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Risque social

Le secteur de l'assurance connaît aujourd'hui des défis de transformation digitale importants nécessitant des évolutions dans l'organisation du travail. Ces changements génèrent des risques sociaux.

Le dispositif de maîtrise de ce risque s'appuie essentiellement sur les politiques Ressources Humaines. Celles-ci placent le collaborateur au cœur des préoccupations. Elles prévoient des actions d'accompagnement formalisées et suivies portant sur la formation des collaborateurs, intégrant les défis de transformation des métiers qui s'imposent au secteur de l'assurance.

Risque stratégique

Il est caractérisé par :

- le risque de pertes découlant de décisions stratégiques s'avérant erronées, inadaptées,
- la non-atteinte des objectifs stratégiques due à une inadéquation des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La stratégie de l'entreprise est cristallisée au travers ses plans d'affaires (hypothèses stratégiques) et dans la formalisation de son appétit pour le risque.

Le risque stratégique est également caractérisé par ses choix en termes d'entreprises partenaires et la mise en place de partenariats structurants.

Le principal risque stratégique identifié par AMF SAM est le risque de réputation.

La mesure et le suivi du risque de réputation d'AMF SAM intègrent à la fois :

- Les conséquences de risques principalement de type opérationnels et les conséquences d'évènements externes,
- L'écart entre les valeurs de l'entreprise et ses pratiques ou l'image perçue par les tiers. Témoin des pratiques de l'entreprise, l'une des parties prenantes peut ainsi créer un incident de réputation en dénonçant tout écart constaté entre le discours de l'entreprise (notamment sa communication financière) et les pratiques observées.

Compte tenu de ses activités, le risque de réputation d'AMF SAM se concentre sur :

- Les risques liés à la gestion des sinistres (délais de traitement, évènements majeurs, erreurs de montants ou de remboursement, ...),
AMF SAM est exposée à ce risque au travers de sa gestion des sinistres RPC, mais aussi via ses partenariats de distribution (Matmut SAM) et ses partenariats de gestion de sinistres (IMA, Matmut PJ). Le risque de réputation d'AMF SAM est très corrélé au risque de réputation de ses partenaires.
- Les risques de fraude.
- L'incompréhension de décisions de gestion (hausse tarifaire trop importante trahissant le positionnement mutualiste d'AMF SAM), l'incompréhension d'orientations stratégiques (mauvais choix de partenaires, ...).

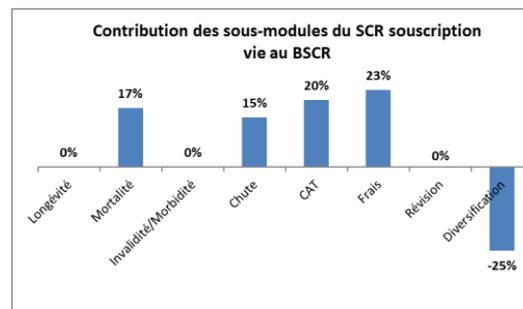
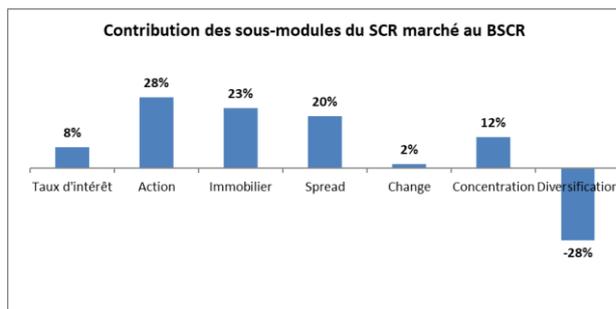
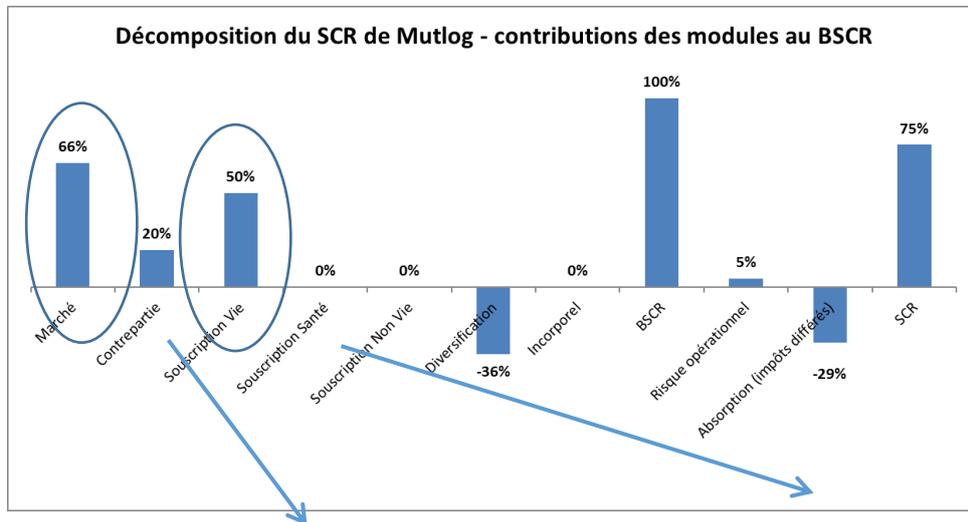
Jusqu'à présent, la gestion des événements atypiques qui auraient pu conduire à remettre en cause l'image d'AMF SAM ont été gérés de manière satisfaisante de sorte que ce risque ne s'est pas avéré.

C.7 Autres informations

L'ensemble des risques identifiés par AMF SAM est détaillé dans les sections précédentes.

L'analyse de la décomposition du SCR permet d'identifier les modules de risques principaux comme suit :

Situation au 31 décembre 2019



Les risques les plus importants sont :

- **le risque de souscription** représente 50% du total du SCR de base (BSCR). Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de pertes liés aux conditions de souscription en décès (mortalité, remboursements anticipés...).
- **le risque de marché** représente 66% du total du BSCR. Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de pertes liés aux placements.
- **Le risque de contrepartie** représente 20% du BSCR. Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir mes risques de pertes de créances liées au défaut des contreparties autres que celles de marché.

La composition du SCR de Mutlog présente un profil de risque en lien avec les activités d'assurance emprunteur.

C.1 Risque de souscription

Exposition au risque de souscription

La Mutuelle ne présente qu'une seule ligne d'activité, celle de l'assurance décès d'emprunteurs. Le risque de souscription concerne donc l'activité vie.

Le SCR de souscription vie, de 4.923 K€, se décompose de la façon suivante :

- **Le risque de dépenses** (23% du BSCR), lié à une évolution défavorable des frais d'exploitation.
- **Le risque de mortalité** (17% du BSCR), lié à une dérive tendancielle des taux de mortalité.
- **Le risque de catastrophe** (20% du BSCR), lié à un évènement catastrophique se traduisant par une dérive ponctuelle des taux de mortalité
- **Le risque de rachat** (15% du BSCR), lié à une dérive tendancielle des taux de remboursements anticipés des prêts.
- **L'effet de diversification** entre risques (-25% du BSCR)

Concentration du risque de souscription

Le calcul des encours par adhérent n'indique pas de concentrations excessives du risque.

Réduction du risque de souscription

Le risque de souscription est couvert par des traités de réassurance. Ainsi, Mutlog a mis en place un programme de réassurance qui couvre l'ensemble des segments de portefeuille. Les traités sont annuels – et sauf disposition contraire – se renouvellent par tacite reconduction. Compte tenu de la durée longue des engagements d'assurance emprunteur, le réassureur reste engagé sur les générations d'adhérents dont les couvertures de crédits sont entrées en portefeuille pour la période de référence des traités, et ce jusqu'à extinction des engagements.

En particulier, sur les principaux segments d'affaires ouverts à la souscription, la mutuelle dispose d'une protection en réassurance matérialisée par les traités de réassurance suivants, afin d'atténuer l'exposition au risque de souscription :

- Un traité de réassurance en excédent de plein pour les prêts bancaires individuels (plein de rétention à 20 K€)
- Un traité de réassurance en quote-part 75/25 pour les prêts Crédit Coopératif, complété par un traité en excédent de plein (plein de rétention à 40 K€ après application de la quote-part)
- Un traité de réassurance en quote-part 60/40 pour les prêts sociaux

La maîtrise du risque de souscription s'appuie également sur :

- l'application de règles de sélection médicale
- le suivi des indicateurs de risque (tables d'expérience, profils de souscription, seuils d'alerte, S/C rétrospectifs et prospectifs...)
- la construction et le suivi du budget

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de souscription (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de souscription. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module su SCR de souscription.

Sensibilité du risque de souscription

Mutlog réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Les scénarios de stress de souscription simulés dans l'ORSA 2019 reposent sur :

- Une production inférieure de 15% au plan d'activité
- Une dérive de la sinistralité décès de 10%
- Une dérive des frais de 10% par rapport à la trajectoire centrale

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs souscription, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

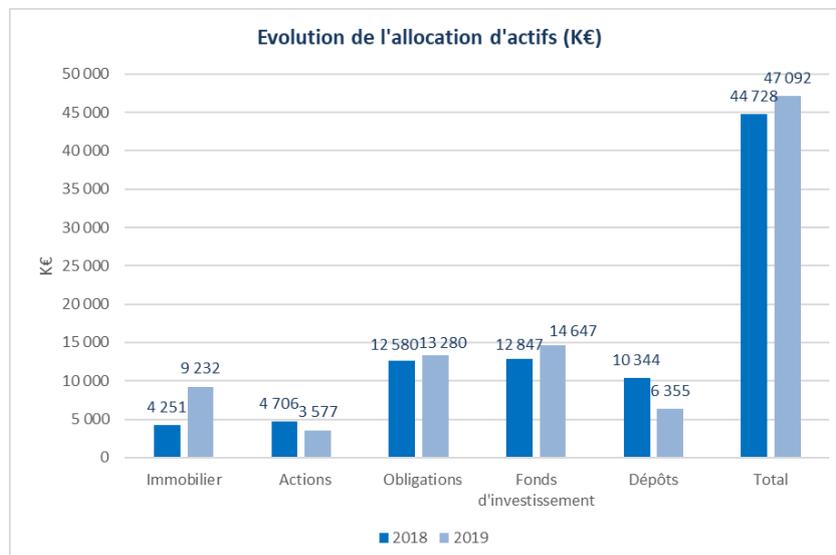
Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation.

C.2 Risque de marché

Exposition au risque de marché

Au 31 décembre 2019, le total des actifs, en valeur de marché, représente 47.092 K€ millions d'euros contre 44.728 K€ en 2018. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de Mutlog reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

L'évolution par poche est :

- La poche d'obligations, principalement composée d'obligations privées détenues en direct, augmente (13.280 K€ en 2019 contre 12.580 K€ en 2018)
- La poche actions, constituée principalement d'actions cotées, est en diminution (3.577 K€ en 2019 contre 4.706 K€ en 2018).
- La poche des fonds d'investissement est en hausse (14.647 K€ en 2019 contre 12.847 K€ en 2018).
- La poche des dépôts est en baisse (6.355 K€ en 2019 contre 10.344 K€ en 2018)
- Le poids du portefeuille d'immobilier est en hausse significative (9.232 K€ en 2019 contre 4.251 K€ en 2018)

Ces évolutions s'expliquent par :

- La mise en œuvre au 4ème trimestre 2019 d'une délégation de gestion auprès de la société OFI, pour un montant de 10 millions d'euros, qui s'est traduite par la réallocation d'une partie des dépôts sur d'autres catégories d'actifs (obligations et fonds d'investissement)
- La réalisation d'un transfert des parts de la SCI Quai de Seine (siège social de la mutuelle) ayant porté la part de Mutlog de 8% en 2018 à 80% en 2019, ce qui renforce la part de l'immobilier dans le portefeuille

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 6.469 K€ au 31 décembre 2019 et se décompose de la façon suivante :

- **Le risque de taux d'intérêt** (8% du BSCR), lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt
- **Le risque actions** (28% du BSCR brut de diversification), lié à une évolution défavorable de la valeur des actions
- **Le risque immobilier** (23% du BSCR brut de diversification), lié à une évolution défavorable de la valeur de l'immobilier
- **Le risque de spread** (20% du BSCR), lié à une évolution défavorable des spreads de crédit
- **Le risque de change** (2% du BSCR), lié à une évolution défavorable des taux de change entre devises
- **Le risque de concentration** (12% du BSCR), calculé à partir des expositions cumulées par groupe d'émetteur
- **L'effet de diversification** entre risques (-28% du BSCR)

Concentration du risque de marché

Selon l'application des principes du calcul du SCR de concentration, 7 expositions en sont à l'origine.

Réduction du risque de marché

Afin de contenir le risque de marché, la mutuelle gère ses actifs conformément au principe de la personne prudente. Afin de maîtriser les risques liés aux investissements de la mutuelle, la gouvernance a défini des règles d'investissement relatives à l'allocation d'actif stratégique qui établissent un cadre sécurisant pour la gestion financière. L'ensemble du portefeuille d'actifs est géré dans le respect permanent de ces règles de gestion.

Le comité financier, dont le rôle est consultatif, participe à la maîtrise des risques liés aux investissements. Ayant pour rôle d'assister le Conseil d'Administration dans sa définition stratégique comme dans sa gouvernance de la politique des placements, il mène une réflexion sur l'allocation des actifs et leur adossement aux passifs, en tenant compte du niveau de risque souhaité et de la consommation de fonds propres associée. A ce titre, ses travaux portent notamment sur la définition des règles d'investissement et le contrôle de leur respect.

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de marché (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de marché. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module su SCR de marché.

Sensibilité du risque de marché

Mutlog réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Les scénarii de stress de souscription simulés dans l'ORSA 2019 reposent sur :

- Une translation de la courbe des taux de +0,50%
- Une translation de la courbe des taux de -0,50%
- Des taux durablement bas (taux 31/12/2018 – 0,50%)
- Des conditions économiques inchangées sur l'horizon de projection par rapport à 2018
- Des taux durablement bas conjugués à une forte baisse des marchés actions (-30%)
- Une remontée des taux (translation de la courbe des taux de +2%)
- Une perte de 20% du CAC 40 en 2019

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs de marché, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation.

C.3 Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque lié à la marge, de risque de contrepartie, ou de concentration du risque de marché.

Mutlog est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

Expositions de type 1

Il s'agit de créances envers des banques (dépôts, comptes courants) et des réassureurs.

Mutlog est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des avoirs en banque. Au 31 décembre 2019, les avoirs en banque figurant au bilan de Mutlog (trésorerie et dépôts) s'élèvent à 11.830 K€. En tenant compte de la transposition des fonds d'investissement, ces avoirs s'élèvent à 12.910 K€.

Les contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements n'induisent pas de SCR de crédit du fait des mécanismes de sécurisation mis en place, à savoir les dépôts d'espèce et les nantissements. Au 31 décembre 2019, les provisions techniques cédées – normes françaises – s'établissent à 2.407 K€ pour des nantissements valorisés à 3.051 K€.

Expositions de type 2

Il s'agit de créances auprès de contreparties non notées, telles que les adhérents

Les expositions de type 2 figurent au bilan de Mutlog pour des montants au 31 décembre 2019 de :

<i>Montant en K€</i>	31.12.2019
Créances nées d'opérations directes	4 321
Débiteurs divers	21
Prêts et crédits hypothécaires	80
Total	4 422

SCR de crédit

Le SCR de crédit, de 1.945 K€ au 31 décembre 2019, est constitué de :

- Risque de défaut de type 1 : 1.398 K€
- Risque de défaut de type 2 : 663 K€

Concentration du risque de crédit

Depuis de nombreux exercices, en raison de son origine affinitaire en mutualité, comme de sa taille modeste, le choix du réassureur s'est porté naturellement sur MUTRÉ SA (aujourd'hui SCOR) très nettement majoritaire dans le portage du risque décès/PTIA de Mutlog. Certains segments peuvent l'objet de traités avec une co-réassurance, l'apériteur demeurant SCOR.

Outre son rôle de cessionnaire majoritaire de risque, SCOR a également un rôle pour Mutlog d'accompagnant dans la gestion du risque souscription (outil de sélection médicale et gestion des risques aggravés), et de « double regard » dans la création de nouveaux produits et dans les réponses à des appels d'offres.

Réduction du risque de crédit

Risque de crédit des réassureurs

Afin d'assurer le suivi du risque de crédit des réassureurs, Mutlog s'appuie sur :

- des seuils d'alerte portant sur la notation financière des réassureurs ainsi que leur ratio de solvabilité
- des mécanismes de sécurisation des engagements cédés, à savoir :
 - o des nantissements de titres données par le réassureur en contrepartie des provisions techniques (normes françaises) déposés en ses livres : les provisions de sinistres et les provisions mathématiques sont déposés en les livres du réassureur, la mutuelle disposant en contrepartie d'un engagement reçu assorti d'un contrat de nantissement
 - o des dépôts en espèces : les provisions pour cotisations non acquises font l'objet de dépôts en espèces en les livres de la cédante, se retrouvant au passif de son bilan

Au 31 décembre 2019, ces mécanismes conduisent à couvrir la totalité des montants recouvrables au titre de la réassurance.

Risque de crédit des établissements bancaires

Afin de contenir le risque de crédit sur ses avoirs en banque, Mutlog s'appuie sur des règles quantitatives et qualitatives :

- Limite quantitative : montant maximum par dépositaire des instruments liquides
- Limite qualitative : notation minimum pour les banques auprès desquelles sont souscrits des dépôts, livrets ou comptes à terme

Sensibilité du risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

C.4 Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité de Mutlog se caractérise par la validation à chaque début d'année par la gouvernance d'un niveau minimal de liquidité calibré de façon à pouvoir faire face :

- à un besoin anormal de liquidité en situation stressée (baisse des flux entrants – cotisations encaissées - et augmentation des flux sortants – prestations et frais de fonctionnement -)
- aux échéances à consommer de la provision pour participation aux excédents

Bénéfices attendus sur les primes futures

Actuellement, Mutlog détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures à partir de la prospective des flux futurs probables par groupes homogènes de risque. Ces flux sont consolidés par lignes d'affaires (LoB).

Pour l'année 2019, les résultats sont les suivants :

Lignes d'affaires (LoB)	2019 (montants en K€)
32 Autre assurance vie	3 938
Total	3 938

Méthode et principales hypothèses :

Le calcul correspond à l'évaluation du résultat attendu qui devrait être généré par les primes futures, sachant que l'ensemble des contrats de Mutlog prévoient pour la garantie décès/PTIA un engagement de fixité du tarif jusqu'au terme des contrats (spécificité du risque emprunteur pour lequel la frontière des contrats correspond à leur durée).

Pour ce faire, Mutlog détermine par groupes homogènes de risque les flux futurs probables suivants évalués jusqu'au terme des engagements :

- Les primes commerciales
- Les prestations servies
- Les commissions versées aux apporteurs et aux délégataires de gestion
- Les frais d'administration et de gestion des prestations
- Les flux liés à la réassurance (primes et prestations cédées, commissions de réassurance)

Le montant des bénéfices attendus correspond à la somme des résultats constatés par groupes homogènes de risque.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 5% du BSCR. Au 31 décembre 2019, il s'établit à 465 K€.

Mutlog a notamment identifié les risques opérationnels suivants :

- Risques informatiques (risques de dysfonctionnement du système d'information / liés à l'innovation technologique et à la transformation digitale / Cyber)
- Risques liés à la continuité d'activité
- Risques liés à la sous-traitance
- Risques de non qualité des données
- Risques de non-conformité

Réduction du risque opérationnel

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Mutlog s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- La mise en place et l'application des politiques écrites
- La mise en œuvre des systèmes de gestion des risques et de contrôle internes décrits précédemment
- Le dispositif de vérification de la conformité décrit précédemment
- L'existence d'un plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA, ex-PCA) et d'un plan de continuité informatique (PCI)

C.6 Autres risques importants

En 2019, la cartographie des risques top-down de Mutlog a été actualisée. Ces travaux ont permis de retenir 18 risques majeurs (2 sont classés en risque prioritaire, 14 en risque à surveiller et 2 en risque limité). La plupart de ces risques ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risque de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4. « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel ». Les risques suivants n'ont pas été abordés dans ces parties :

- Risque de mauvais choix de développement
- Risque de rupture d'un partenariat existant ou d'échec d'un projet de partenariat majeur
- Risque de marché assurantiel : non réalisation des objectifs
- Risque de fragilité et volatilité des ratios de solvabilité
- Risque d'inadaptation du modèle économique au cadre réglementaire, technologique et sociétal
- Risque d'inefficacité de l'organisation et des processus
- Risque de gouvernance

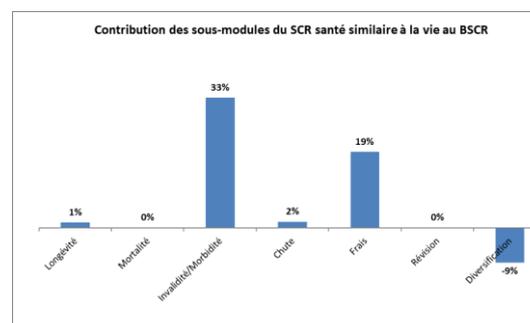
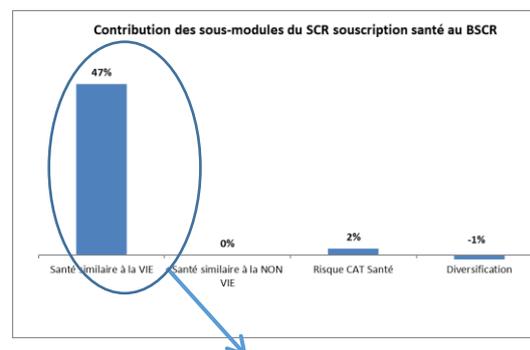
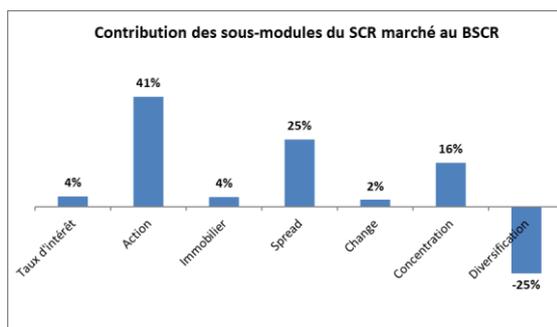
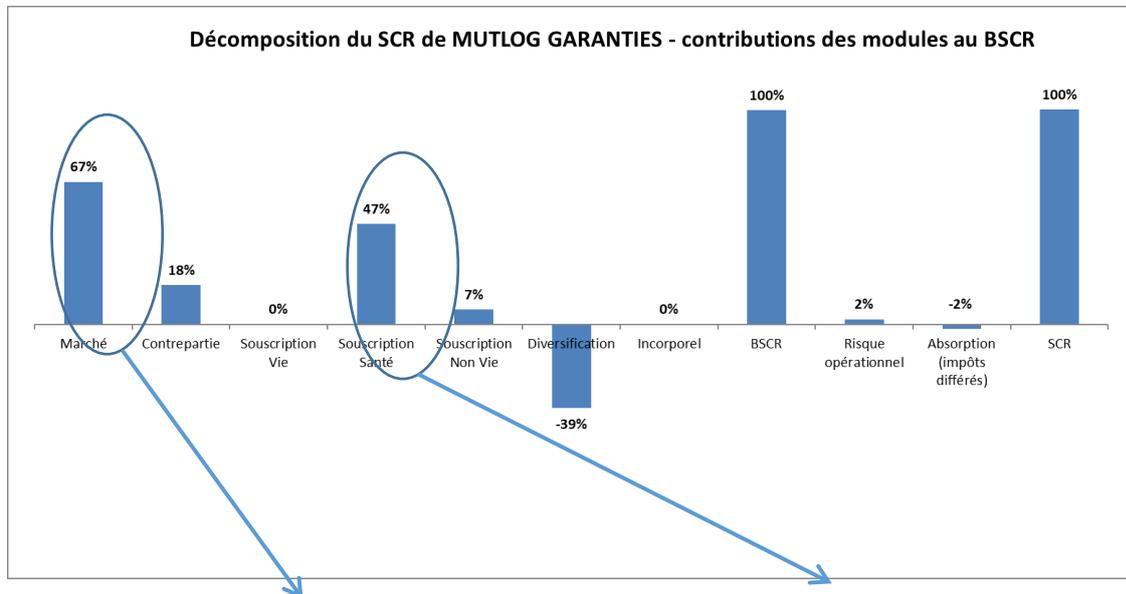
C.7 Autres informations

Néant

MUTLOG GARANTIES

L'analyse de la décomposition du SCR permet d'identifier les modules de risques principaux comme suit :

Situation au 31 décembre 2019 :



Les risques les plus importants sont :

- **le risque de souscription « santé »** représente 47% du total du SCR de base (BSCR). Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de pertes liés aux conditions de souscription en incapacité/invalidités (entrées et maintien en incapacité, passage et maintien en invalidité, remboursements anticipés...).
- **le risque de souscription « non-vie »** représente 7% du total du SCR de base (BSCR). Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de pertes liés aux conditions de souscription en perte d'emploi.
-
- **le risque de marché** représente 67% du total du BSCR. Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de pertes liés aux placements.
- **Le risque de contrepartie** représente 18% du BSCR. Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir mes risques de pertes de créances liées au défaut des contreparties autres que celles de marché.

La composition du SCR de Mutlog Garanties présente un profil de risque en lien avec les activités d'assurance emprunteur.

C.1 Risque de souscription

Exposition au risque de souscription

La Mutuelle ne présente deux lignes d'activité :

- l'assurance incapacité/invalidités d'emprunteurs.
- l'assurance perte d'emploi d'emprunteurs

Le risque de souscription concerne donc l'activité « santé » (incapacité/invalidités) et l'activité « non-vie » (perte d'emploi).

Risque de souscription « santé » (incapacité/invalidités)

Le SCR de souscription santé, de 4.220 K€, se décompose de la façon suivante :

- **Le risque de souscription « santé similaire à la vie »** (47% du BSCR) constitué des risques suivants :
 - o **Le risque de dépenses** (19% du BSCR), lié à une évolution défavorable des frais d'exploitation.
 - o **Le risque de longévité** (1% du BSCR), lié à une augmentation de la longévité.
 - o **Le risque d'invalidité/de morbidité** (33% du BSCR), lié à une dérive des taux d'entrée et de maintien en incapacité
 - o **Le risque de rachat** (2% du BSCR), lié à une dérive tendancielle des taux de remboursements anticipés des prêts
 - o **L'effet de diversification** entre ces risques (-9% du BSCR)
- **Le risque de catastrophe (2% du BSCR)**, qui représente le montant de fonds propres nécessaires pour faire face aux accidents de masse et aux pandémies.
- **L'effet de diversification entre les risques de catastrophe et de souscription « santé similaire à la vie »** (-1% du BSCR)

Risque de souscription « non-vie » (perte d'emploi)

Le SCR de souscription non vie, de 627 K€, se décompose de la façon suivante :

- **Le risque de primes et de réserves** (6% du BSCR)
 - o **Risque de primes**, lié au chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires acquis 2019 est égal à 499,0 K€. L'assiette de cotisations retenue pour le calcul – intégrant notamment une part des cotisations futures – s'élève à 1.340,4 K€
 - o **Risque de réserves**, fonction des provisions techniques de sinistres (hors marge pour risque) modélisées en normes Solvabilité 2, pour un montant net de réassurance de 295,0 K€
- **Le risque de catastrophe** (2% du BSCR)
- **L'effet de diversification entre les risques** (-1% du BSCR)

Concentration du risque de souscription

Le calcul des encours par adhérent n'indique pas de concentrations excessives du risque.

Réduction du risque de souscription

Le risque de souscription est couvert par des traités de réassurance. Ainsi, Mutlog Garanties a mis en place un programme de réassurance qui couvre l'ensemble des segments de portefeuille. Les traités sont annuels – et sauf disposition contraire – se renouvellent par tacite reconduction. Compte tenu de la durée longue des engagements d'assurance emprunteur, le réassureur reste engagé sur les générations d'adhérents dont les couvertures de crédits sont entrées en portefeuille pour la période de référence des traités, et ce jusqu'à extinction des engagements.

En particulier, sur les principaux segments d'affaires ouverts à la souscription, la mutuelle dispose d'une protection en réassurance matérialisée par les traités de réassurance suivants, afin d'atténuer l'exposition au risque de souscription :

- Un traité de réassurance en excédent de plein pour les prêts bancaires individuels (plein de rétention à 2 K€ d'annuité)
- Un traité de réassurance en quote-part 75/25 pour les prêts Crédit Coopératif, complété par un traité en excédent de plein (plein de rétention à 4 K€ d'annuité après application de la quote-part)
- Un traité de réassurance en quote-part 60/40 pour les prêts sociaux

La maîtrise du risque de souscription s'appuie également sur :

- l'application de règles de sélection médicale
- le suivi des indicateurs de risque (tables d'expérience, profils de souscription, seuils d'alerte, S/C rétrospectifs et prospectifs...)
- la construction et le suivi du budget

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de souscription (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de souscription. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module du SCR de souscription.

Sensibilité du risque de souscription

Mutlog Garanties réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Les scénarii de stress de souscription simulés dans l'ORSA 2019 reposent sur :

- une production inférieure de 15% au plan d'activité
- une dérive de la sinistralité incapacité/invalidités et perte d'emploi de 10%
- une dérive des frais de 10% par rapport à la trajectoire centrale

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs souscription, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

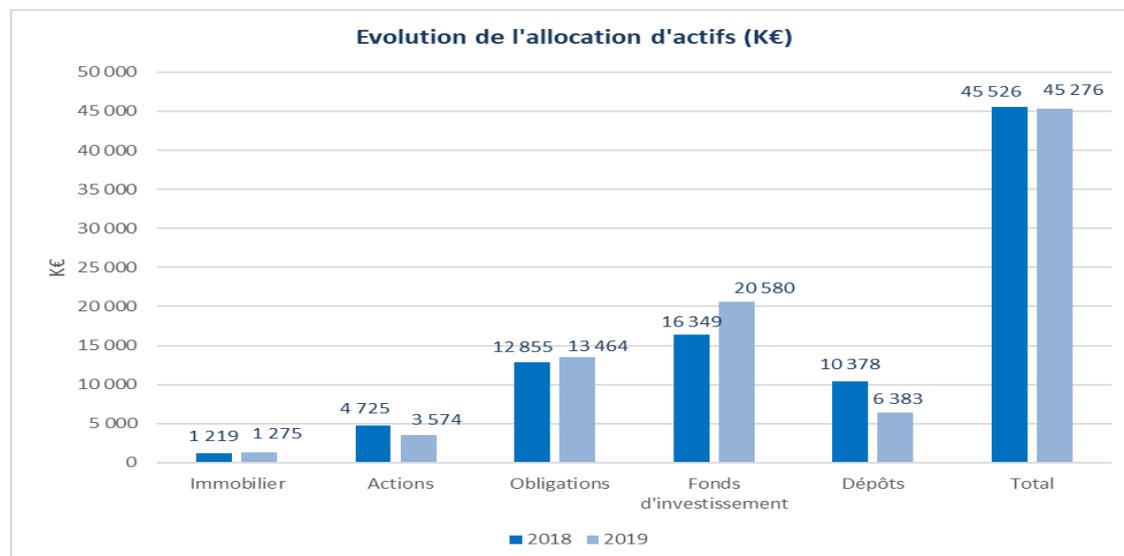
Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation.

C.2 Risque de marché

Exposition au risque de marché

Au 31 décembre 2019, le total des actifs, en valeur de marché, représente 45.526 K€ millions d'euros contre 45.276 K€ en 2018. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de Mutlog Garanties reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

L'évolution par poche est :

- la poche d'obligations, principalement composée d'obligations privées détenues en direct, augmente (13.464 K€ en 2019 contre 12.855 K€ en 2018)
- la poche actions, constituée principalement d'actions cotées, est en diminution (3.574 K€ en 2019 contre 4.725 K€ en 2018).
- la poche des fonds d'investissement est en hausse (20.580 K€ en 2019 contre 16.349 K€ en 2018).
- La poche des dépôts est en baisse (6.383 K€ en 2019 contre 10.378 K€ en 2018)
- le poids du portefeuille d'immobilier est stable (1.275 K€ en 2019 contre 1.219 K€ en 2018)

Ces évolutions s'expliquent principalement par la mise en œuvre au 4ème trimestre 2019 d'une délégation de gestion auprès de la société OFI, pour un montant de 10 millions d'euros, qui s'est traduite par la réallocation d'une partie des dépôts sur d'autres catégories d'actifs (obligations et fonds d'investissement)

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 5.989 K€ au 31 décembre 2019 et se décompose de la façon suivante :

- **Le risque de taux d'intérêt** (4% du BSCR), lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt
- **Le risque actions** (41% du BSCR brut de diversification), lié à une évolution défavorable de la valeur des actions
- **Le risque immobilier** (4% du BSCR brut de diversification), lié à une évolution défavorable de la valeur de l'immobilier
- **Le risque de spread** (25% du BSCR), lié à une évolution défavorable des spreads de crédit
- **Le risque de change** (2% du BSCR), lié à une évolution défavorable des taux de change entre devises
- **Le risque de concentration** (16% du BSCR), calculé à partir des expositions cumulées par groupe d'émetteur
- **L'effet de diversification** entre risques (-25% du BSCR)

Concentration du risque de marché

Selon l'application des principes du calcul du SCR de concentration, 8 expositions en sont à l'origine.

Réduction du risque de marché

Afin de contenir le risque de marché, la mutuelle gère ses actifs conformément au principe de la personne prudente. Afin de maîtriser les risques liés aux investissements de la mutuelle, la gouvernance a défini des règles d'investissement relatives à l'allocation d'actif stratégique qui établissent un cadre sécurisant pour la gestion financière. L'ensemble du portefeuille d'actifs est géré dans le respect permanent de ces règles de gestion.

Le comité financier, dont le rôle est consultatif, participe à la maîtrise des risques liés aux investissements. Ayant pour rôle d'assister le Conseil d'Administration dans sa définition stratégique comme dans sa gouvernance de la politique des placements, il mène une réflexion sur l'allocation des actifs et leur adossement aux passifs, en tenant compte du niveau de risque souhaité et de la consommation de fonds propres associée. A ce titre, ses travaux portent notamment sur la définition des règles d'investissement et le contrôle de leur respect.

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de marché (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de marché. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module su SCR de marché.

Sensibilité du risque de marché

Mutlog Garanties réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Les scénarii de stress de souscription simulés dans l'ORSA 2019 reposent sur :

- Une translation de la courbe des taux de +0,50%
- Une translation de la courbe des taux de -0,50%
- Des taux durablement bas (taux 31/12/2018 – 0,50%)
- Des conditions économiques inchangées sur l'horizon de projection par rapport à 2018
- Des taux durablement bas conjugués à une forte baisse des marchés actions (-30%)
- Une remontée des taux (translation de la courbe des taux de +2%)
- Une perte de 20% du CAC 40 en 2019

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs de marché, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation.

C.3 Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque lié à la marge, de risque de contrepartie, ou de concentration du risque de marché.

Mutlog **Garanties** est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

Expositions de type 1

Il s'agit de créances envers des banques (dépôts, comptes courants) et des réassureurs.

Mutlog Garanties est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des avoirs en banque. Au 31 décembre 2019, les avoirs en banque figurant au bilan de Mutlog Garanties (trésorerie et dépôts) s'élèvent à 16.541 K€. En tenant compte de la transposition des fonds d'investissement, ces avoirs s'élèvent à 17.412 K€.

Les contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements n'induisent pas de SCR de crédit du fait des mécanismes de sécurisation mis en place, à savoir les dépôts d'espèce et les nantissements. Au 31 décembre 2019, les provisions techniques cédées – normes françaises – s'établissent à 13.714 K€ pour des nantissements valorisés à 16.703 K€.

Expositions de type 2

Il s'agit de créances auprès de contreparties non notées, telles que les adhérents

Les expositions de type 2 figurent au bilan de Mutlog Garanties pour des montants au 31 décembre 2019 de :

Montant en K€	31.12.2019
Créances nées d'opérations directes	479
Débiteurs divers	0
Prêts et crédits hypothécaires	0
Total	479

SCR de crédit

Le SCR de crédit, de 1.651 K€ au 31 décembre 2019, est constitué de :

- risque de défaut de type 1 : 1.596 K€
- risque de défaut de type 2 : 72 K€

Concentration du risque de crédit

Depuis de nombreux exercices, en raison de son origine affinitaire en mutualité, comme de sa taille modeste, le choix du réassureur s'est porté naturellement sur MUTRÉ SA (aujourd'hui SCOR) très nettement majoritaire dans le portage des risques incapacité/invalidités, perte d'emploi et décès accidentel de Mutlog Garanties. Certains segments peuvent l'objet de traités avec une co-réassurance, l'apériteur demeurant SCOR.

Outre son rôle de cessionnaire majoritaire de risque, SCOR a également un rôle pour Mutlog Garanties d'accompagnant dans la gestion du risque souscription (outil de sélection médicale et gestion des risques aggravés), et de « double regard » dans la création de nouveaux produits et dans les réponses à des appels d'offres.

Réduction du risque de crédit

Risque de crédit des réassureurs

Afin d'assurer le suivi du risque de crédit des réassureurs, Mutlog Garanties s'appuie sur :

- Des seuils d'alerte portant sur la notation financière des réassureurs ainsi que leur ratio de solvabilité
- Des mécanismes de sécurisation des engagements cédés, à savoir :
 - o des nantisements de titres données par le réassureur en contrepartie des provisions techniques (normes françaises) déposés en ses livres : les provisions de sinistres, les provisions mathématiques et les provisions pour risques croissants sont déposés en les livres du réassureur, la mutuelle disposant en contrepartie d'un engagement reçu assorti d'un contrat de nantissement
 - o des dépôts en espèces : les provisions pour cotisations non acquises font l'objet de dépôts en espèces en les livres de la cédante, se retrouvant au passif de son bilan

Au 31 décembre 2019, ces mécanismes conduisent à couvrir la totalité des montants recouvrables au titre de la réassurance.

Risque de crédit des établissements bancaires

Afin de contenir le risque de crédit sur ses avoirs en banque, Mutlog Garanties s'appuie sur des règles quantitatives et qualitatives :

- Limite quantitative : montant maximum par dépositaire des instruments liquides
- Limite qualitative : notation minimum pour les banques auprès desquelles sont souscrits des dépôts, livrets ou comptes à terme

Sensibilité du risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

C.4 Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité de Mutlog Garanties se caractérise par la validation à chaque début d'année par la gouvernance d'un niveau minimal de liquidité calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en situation stressée (baisse des flux entrants – cotisations encaissées - et augmentation des flux sortants – prestations et frais de fonctionnement -)

Bénéfices attendus sur les primes futures

Actuellement, Mutlog Garanties détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures à partir de la prospective des flux futurs probables par groupes homogènes de risque. Ces flux sont consolidés par lignes d'affaires (LoB).

Pour l'année 2019, les résultats sont les suivants :

Lignes d'affaires (LoB)	2019 (montants en K€)
12 Assurance de pertes pécuniaires diverses	0
29 Assurance santé	447
Total	447

LoB n°12 = perte d'emploi

LoB n°29 = incapacité/invalidités+décès accidentel

Méthode et principales hypothèses :

Le calcul correspond à l'évaluation du résultat attendu qui devrait être généré par les primes futures, sachant que :

- L'ensemble des contrats de Mutlog Garanties prévoient pour les garanties incapacité/invalidités et décès accidentel un engagement de fixité du tarif jusqu'au terme des contrats (spécificité du risque emprunteur pour lequel la frontière des contrats correspond à leur durée)
- Certains contrats de Mutlog Garanties prévoient pour la garantie perte d'emploi une possibilité de révision du tarif à compter de la 3^{ème} année de présence dans le contrat (la frontière du contrat s'étend alors jusqu'à la 3^{ème} année du contrat), les autres contrats stipulant la fixité du tarif jusqu'au terme de l'engagement contractuel (la frontière du contrat s'étend alors jusqu'au terme de l'engagement contractuel)

Pour ce faire, Mutlog Garanties détermine par groupes homogènes de risque les flux futurs probables suivants évalués dans la limite de la frontière des contrats :

- Les primes commerciales
- Les prestations servies
- Les commissions versées aux apporteurs et aux délégataires de gestion
- Les frais d'administration et de gestion des prestations
- Les flux liés à la réassurance (primes et prestations cédées, commissions de réassurance)

Le montant des bénéfices attendus correspond à la somme des résultats constatés par groupes homogènes de risque.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- Processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- Hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- Système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 2% du BSCR. Au 31 décembre 2019, il s'établit à 222 K€.

Mutlog Garanties a notamment identifié les risques opérationnels suivants :

- Risques informatiques (risques de dysfonctionnement du système d'information / liés à l'innovation technologique et à la transformation digitale / Cyber)
- Risques liés à la continuité d'activité
- Risques liés à la sous-traitance
- Risques de non qualité des données
- Risques de non-conformité

Réduction du risque opérationnel

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Mutlog Garanties s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- La mise en place et l'application des politiques écrites
- La mise en œuvre des systèmes de gestion des risques et de contrôle internes décrits précédemment
- Le dispositif de vérification de la conformité décrit précédemment
- L'existence d'un plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA, ex-PCA) et d'un plan de continuité informatique (PCI)

C.6 Autres risques importants

En 2019, la cartographie des risques top-down de Mutlog Garanties a été actualisée. Ces travaux ont permis de retenir 18 risques majeurs (2 sont classés en risque prioritaire, 14 en risque à surveiller et 2 en risque limité). La plupart de ces risques ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risque de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4. « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel ». Les risques suivants n'ont pas été abordés dans ces parties :

- Risque de mauvais choix de développement
- Risque de rupture d'un partenariat existant ou d'échec d'un projet de partenariat majeur
- Risque de marché assurantiel : non réalisation des objectifs
- Risque de fragilité et volatilité des ratios de solvabilité
- Risque d'inadaptation du modèle économique au cadre réglementaire, technologique et sociétal
- Risque d'inefficacité de l'organisation et des processus
- Risque de gouvernance

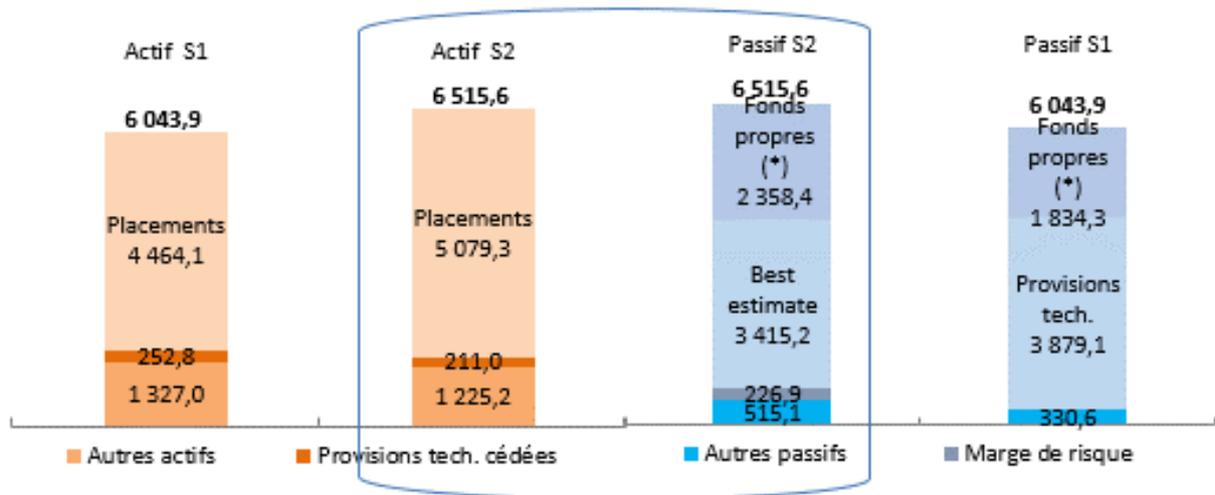
C.7 Autres informations

Néant.

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

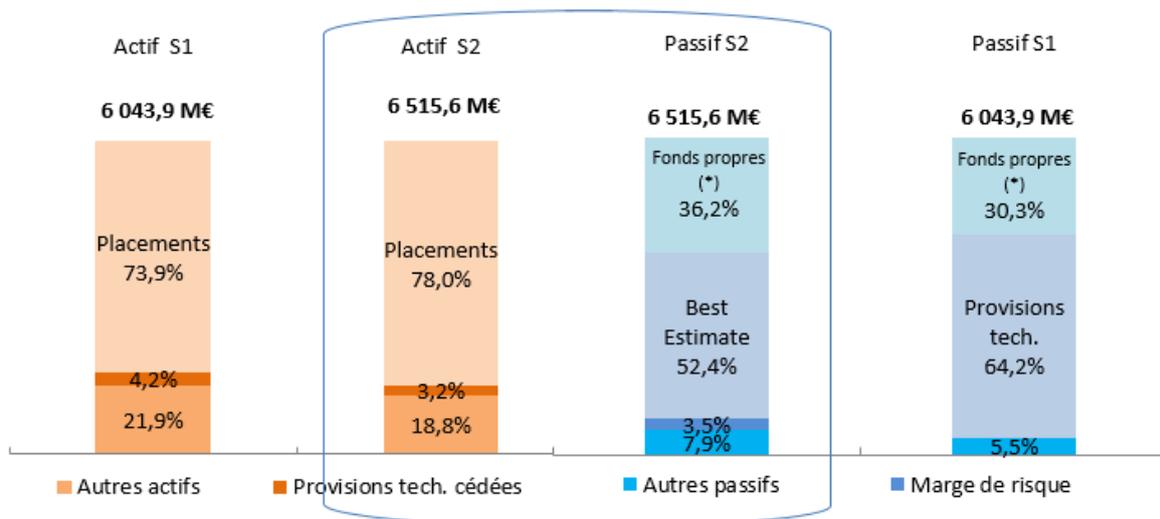
Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation

Bilan prudentiel S2 (en M€)



(*) Fonds propres y compris passifs subordonnés, avant déductions

Bilan prudentiel S2 (en % et montant)



(*) Fonds propres y compris passifs subordonnés, avant déductions.

D.1 Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Asset Management pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI AM lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été créé sous SAS. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation prudentielle).

Une valorisation en norme prudentielle est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre Groupe.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des MID de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI AM) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valorisation en normes prudentielles est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	5 070 763	4 455 409	615 354
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	247 320	173 941	73 379
Participations	230 913	126 660	104 253
Actions	211 382	104 746	106 636
Obligations	3 080 446	2 856 971	223 474
Fonds d'investissement	1 269 417	1 161 387	108 030
Dérivés	5	423	-418
Autres	31 282	31 282	0

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques du Groupe sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, détaillées par ligne d'activité :

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles en M€	Provisions techniques brutes		Marge de risque	Total	Provision cédée	Provision Technique nette de réassurance
	dont Best Estimate de primes	Best Estimate de réserves				
4 RC Automobile	32,6	1 028,7	70,9	1 132,2	33,8	1 098,4
5 Automobile autre	54,4	70,5	34,9	159,9	9,0	150,8
7 Incendie et autres dommages aux biens	10,7	361,3	37,3	409,3	126,1	283,2
8 RC Générale	2,1	221,6	20,3	244,1	41,1	203,0
30 Engagements d'assurance vie - Contrats avec PB	0,0	1 148,8	11,9	1 160,7	0,0	1 160,7
34 Rentes issues de contrats non vie	0,0	276,3	3,8	280,1	0,0	280,1
Autres	-20,1	228,1	47,8	255,8	1,0	254,8
TOTAL - SGAM Matmut	79,8	3 335,4	226,9	3 642,1	211,0	3 431,1

L'essentiel des provisions techniques brutes comme nettes de réassurance concernent les activités Automobile (35%) et Assurance-Vie (32%) en lien avec le poids des engagements cumulés d'exercice en exercice).

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques regroupent :

- le Best Estimate de primes,
- le Best Estimate de sinistres,
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « Best Estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Best Estimate

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions Best Estimate sont déterminées en distinguant :

- Le Best Estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation).
- Le Best Estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2019 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

Pour les activités vie et notamment les contrats avec participation aux bénéficiaires, les provisions sont obtenues par une méthode stochastique (moyenne sur l'ensemble des scénarios). L'actualisation est réalisée, pour chaque scénario, sur la base de courbes des déflateurs de chaque scénario.

Marge de risque

Elle correspond à la somme des marges de risque des différentes entités constituantes du Groupe.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution des paramètres suivants :

- pour les activités non vie : l'inflation et les taux d'intérêts mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation ;
- pour l'activité vie : les lois de rachat et de décès ainsi que la probabilité de réalisation de situations issues de scénarios économiques combinant plusieurs facteurs de risque.

Différences d'évaluation entre normes prudentielles et normes françaises

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles en M€	Provisions techniques brutes		Ecart
	Normes Prudentielles*	Normes françaises	
4 RC Automobile	1 132,2	1 296,2	-164,1
5 Automobile autre	159,9	131,7	28,1
7 Incendie et autres dommages aux biens	409,3	411,9	-2,6
8 RC Générale	244,1	272,9	-28,9
30 Engagements d'assurance vie - Contrats avec PB	1 160,7	1 132,7	28,0
34 Rentes issues de contrats non vie	280,1	316,2	-36,1
Autres	255,8	317,3	-61,5
TOTAL - SGAM Matmut	3 642,1	3 879,1	-237,0

* Y compris marge de risque

Les principales différences entre les deux évaluations résultent :

Pour les activités non vie :

- La réglementation prudentielle est basée sur une règle de « meilleure estimation » alors que la réglementation française prévoit la prise en compte de prudences dans les provisions. De plus, pour les provisions mathématiques des rentes, la réglementation française impose des hypothèses de calcul (table de mortalité, taux de revalorisation des rentes, taux d'actualisation fixe sur toute la durée) ;
- Les provisions en normes prudentielles tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admise dans les provisions en normes françaises

Pour les activités vie : le calcul est rétrospectif en normes françaises et prospectif en normes prudentielles.

Par ailleurs, la réglementation prudentielle inclut une marge de risque.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ce poste concerne majoritairement l'assurance non-vie.

La meilleure estimation des créances de réassurance est réalisée séparément pour les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer. Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Informations complémentaires

SGAM Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D.3 Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en réglementation prudentielle.

Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés :

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2019 est de 32.02% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme prudentielle 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 130 470 K€ au bilan de SGAM Matmut au 31/12/2019 :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels et écarts d'acquisition	23 675	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		138 735
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	59	
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	13 387	49 959
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts	6 261	
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	5 070	
Autres impôts différés	9 773	
Total impôts différés nets	58 224	188 694

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et en normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes combinés, mais mentionnés en annexe.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

SGAM MATMUT

D1. Actif

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	5 070 763	4 455 409	615 354
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	247 320	173 941	73 379
Participations	230 913	126 660	104 253
Actions	211 382	104 746	106 636
Obligations	3 080 445	2 856 971	223 474
Fonds d'investissement	1 269 417	1 161 387	108 030
Dérivés	5	423	-418
Autres	31 282	31 282	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	1	1	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	447 837	420 319	27 519
Provisions techniques cédées	211 026	252 833	-41 807
Prêts	8 584	8 717	-133
Impôts différés actif		39 525	-39 525
Autres actifs	777 374	867 145	-89 772
Ecarts d'acquisition		59 036	-59 036
Actifs incorporels	2 755	17 655	-14 900
Dépôts auprès des cédantes	953	953	0
Créances nées d'opérations d'assurance	89 377	89 377	0
Créances nées d'opérations de réassurance	36 002	36 002	0
Frais d'acquisition reportés		15 835	-15 835
Autres créances	239 004	239 004	0
Trésorerie	409 283	409 283	0
Autres			0
Total actif	6 515 586	6 043 950	471 636
Provisions techniques (meilleure estimation)	3 415 208	3 879 066	-463 858
Marge de risque	226 907		226 907
Impôts différés passif	130 470		130 470
Dettes subordonnées	20 000	20 000	0
Engagements sociaux	67 433	13 700	53 733
Autres provisions	4 034	3 751	282
Autres dettes	313 143	313 143	0
Dettes financières	39 687	39 687	0
Autres	273 457	273 457	0
Total passif	4 177 195	4 229 660	-52 465
Excédent de l'actif sur le passif	2 338 391	1 814 290	524 101

Son bilan consolidé représente un total à l'actif de plus de 6,6 milliards d'euros.

D. 2 Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques du Groupe sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique soit en valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur (engagements réglementés) et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

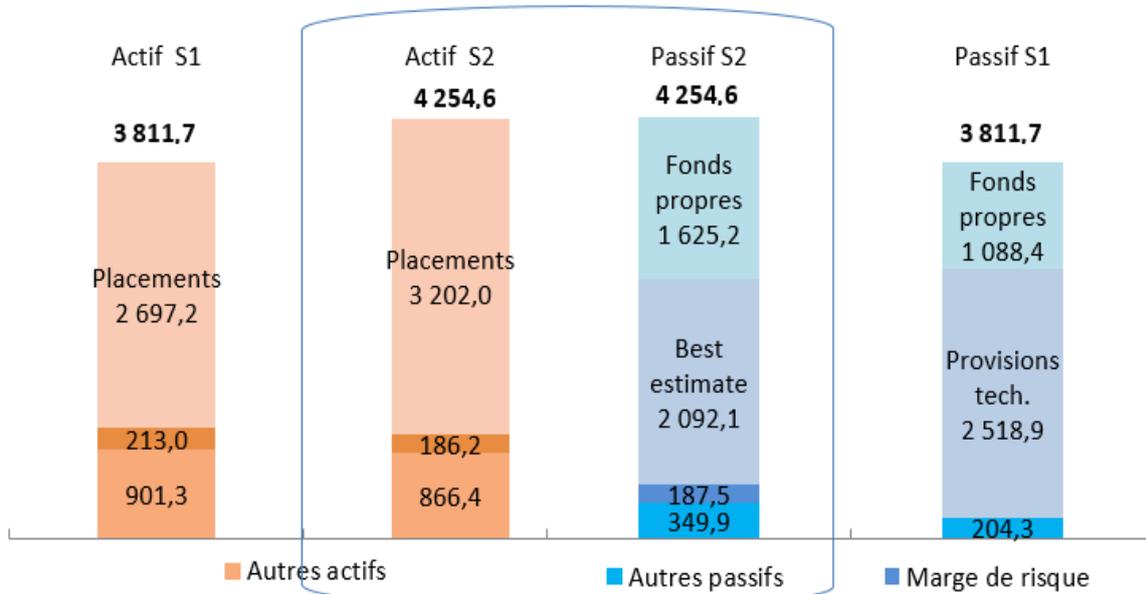
Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	49 639	38 269	237	203
	Meilleure estimation	41 133			
	Marge de risque	8 506			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	104 245	131 147	0	0
	Meilleure estimation	86 512			
	Marge de risque	17 733			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 132 177	1 296 246	33 806	45 568
	Meilleure estimation	1 061 275			
	Marge de risque	70 902			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	159 866	131 732	9 033	8 822
	Meilleure estimation	124 921			
	Marge de risque	34 945			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	409 337	411 888	126 090	133 060
	Meilleure estimation	372 054			
	Marge de risque	37 284			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	244 052	272 921	41 074	49 057
	Meilleure estimation	223 741			
	Marge de risque	20 311			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	65 458	88 455	0	0
	Meilleure estimation	60 013			
	Marge de risque	5 445			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	11 097	15 044	0	2
	Meilleure estimation	4 861			
	Marge de risque	6 236			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	-265	427	-801	203
	Meilleure estimation	-445			
	Marge de risque	180			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 160 703	1 132 733	0	0
	Meilleure estimation	1 148 847			
	Marge de risque	11 856			
Réassurance Vie Acceptée	Provisions techniques	17 505	16 888	0	0
	Meilleure estimation	17 393			
	Marge de risque	112			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	288 610	343 317	1 586	15 918
	Meilleure estimation	274 903			
	Marge de risque	13 398			
TOTAL	Provisions techniques	3 642 115	3 879 066	211 026	252 833
	Meilleure estimation	3 415 208			
	Marge de risque	226 907			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes de Sgam Matmut, marge de risque comprise, s'élèvent à 3,64 milliards d'euros au 31/12/2019 (contre 3,88 milliards d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 211 millions d'euros au 31/12/2019 (contre 252 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 5,8% (6,5% en normes françaises).

D. 3 Autres passifs

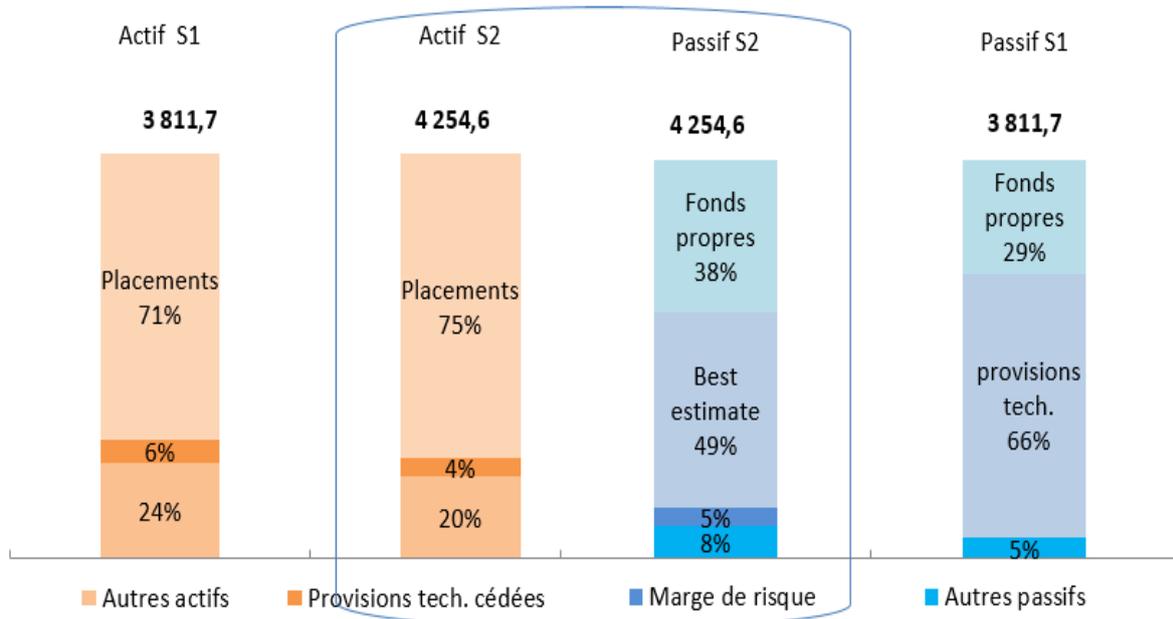
Les comptes combinés de SGAM Matmut enregistrent un impôt différé passif net de 130 millions d'euros, principalement dû au plus-values sur les actifs de placement et aux écarts de provisions techniques, atténués par l'annulation des actifs incorporels et la constatation des déficits fiscaux reportables.

Bilan prudentiel S2 (en M€)



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Bilan prudentiel S2 (en % et montant)



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	3 202 031	2 697 241	504 790
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	172 940	115 758	57 182
Participations	598 240	360 804	237 436
Actions	71 345	49 146	22 199
Obligations	1 565 407	1 451 577	113 830
Fonds d'investissement	790 806	716 454	74 353
Dérivés	2	211	-209
Autres	3 292	3 292	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	362 521	346 068	16 453
Provisions techniques cédées	186 199	213 033	-26 834
Prêts	2 518	2 515	3
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	501 370	552 863	-51 493
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	2 455	39 078	-36 623
Dépôts auprès des cédantes	703	703	0
Créances nées d'opérations d'assurance	62 750	62 750	0
Créances nées d'opérations de réassurance	30 996	30 996	0
Frais d'acquisition reportés	0	14 870	-14 870
Autres créances	193 695	193 695	0
Trésorerie	210 770	210 770	0
Autres	0	0	0
Total actif	4 254 640	3 811 721	442 919
Provisions techniques (meilleure estimation)	2 092 104	2 518 927	-426 824
Marge de risque	187 517	0	187 517
Impôts différés passif	100 990	0	100 990
Dettes subordonnées	0	0	0
Engagements sociaux	56 066	11 545	44 522
Autres provisions	2 572	2 572	0
Autres dettes	190 231	190 231	0
Dettes financières	37 877	37 877	0
Autres	152 354	152 354	0
Total passif	2 629 481	2 723 276	-93 794
Excédent de l'actif sur le passif	1 625 159	1 088 445	536 714

D.1 Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Matmut Sam sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	3 202 031	2 697 241	504 790
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	172 940	115 758	57 182
Participations	598 240	360 804	237 436
Actions	71 345	49 146	22 199
Obligations	1 565 407	1 451 577	113 830
Fonds d'investissement	790 806	716 454	74 353
Dérivés	2	211	-209
Autres	3 292	3 292	0

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Matmut Sam sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

D.2 Provisions techniques

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2019 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	1 720	3 534	0	0
	Meilleure estimation	1 393			
	Marge de risque	327			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	98 640	126 365	0	0
	Meilleure estimation	83 175			
	Marge de risque	15 465			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 113 432	1 295 810	33 806	45 568
	Meilleure estimation	1 049 208			
	Marge de risque	64 224			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	138 128	131 266	8 984	8 822
	Meilleure estimation	106 479			
	Marge de risque	31 649			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	354 801	364 828	112 550	119 736
	Meilleure estimation	325 098			
	Marge de risque	29 704			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	203 370	233 157	30 638	38 906
	Meilleure estimation	189 335			
	Marge de risque	14 035			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	30 462	47 788	0	0
	Meilleure estimation	24 895			
	Marge de risque	5 566			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	10 215	14 608	2	2
	Meilleure estimation	3 167			
	Marge de risque	7 048			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	60	74	0	0
	Meilleure estimation	59			
	Marge de risque	1			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	269 303	301 497	0	0
	Meilleure estimation	266 428			
	Marge de risque	2 875			
TOTAL	Provisions techniques	2 220 130	2 518 927	185 981	213 033
	Meilleure estimation	2 049 237			
	Marge de risque	170 893			

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Sam sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Informations complémentaires

Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D.3 Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Sam sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 100 990 K€ au bilan de Matmut Sam au 31/12/2019 :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	11 727	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		77 826
Impôts différés sur les plus ou moins-values en sursis d'imposition	20	
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	8 592	68 781
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts	6 261	
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	4 761	
Autres impôts différés	14 256	
Total impôts différés nets	45 617	146 607

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

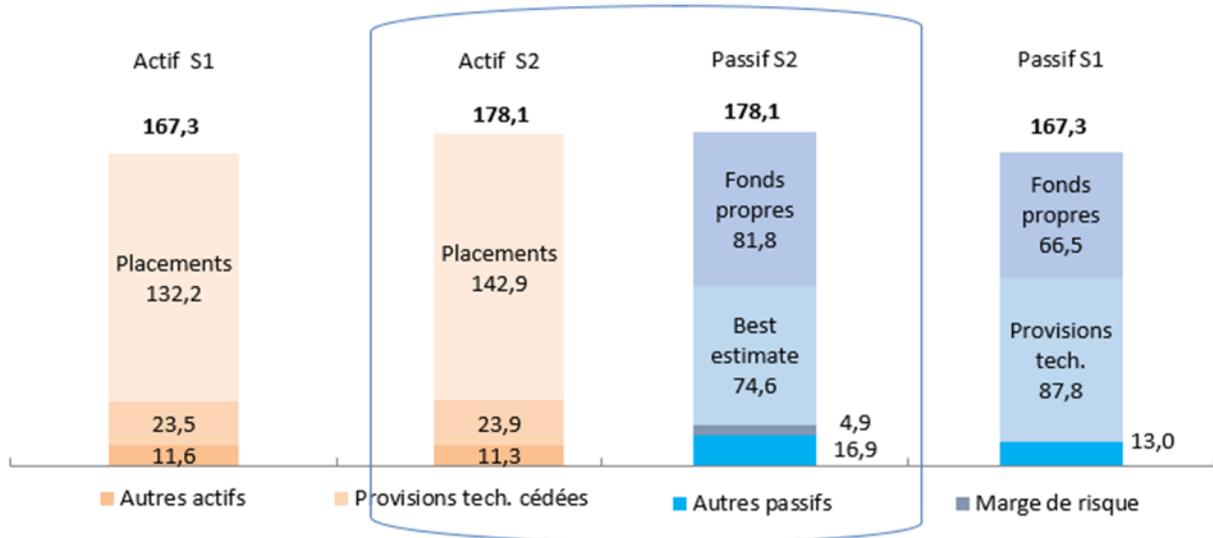
D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

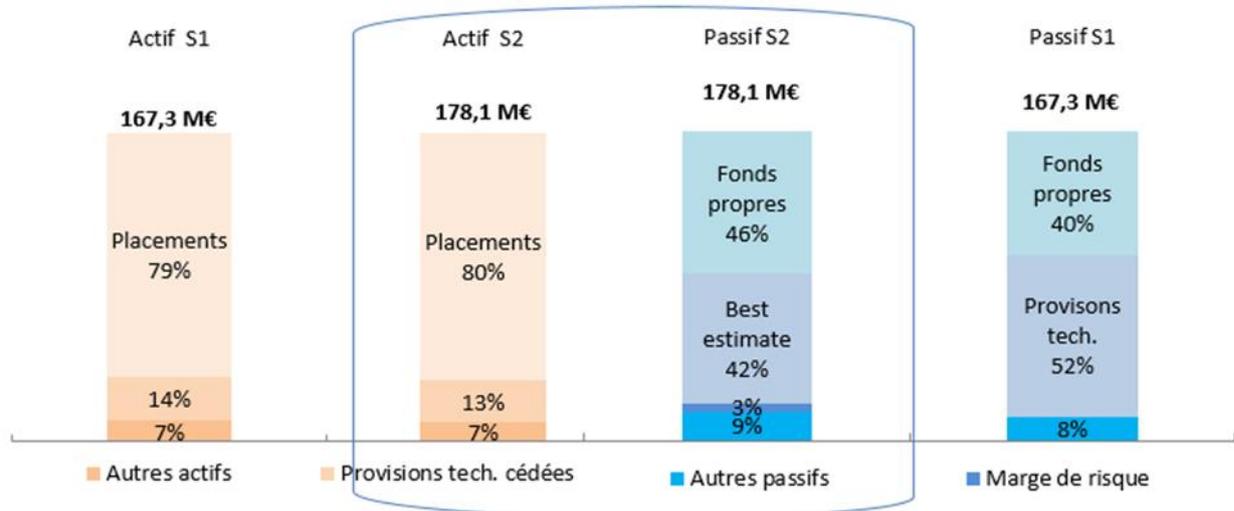
D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

Bilan prudentiel S2 (en M€)



Bilan prudentiel S2 (en % et montant)



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	142 881	132 256	10 625
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	7 503	7 178	325
Participations	1 592	1 302	291
Actions			0
Obligations	116 857	108 702	8 156
Fonds d'investissement	16 927	15 072	1 855
Dérivés			0
Autres	2	2	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	0	65	-65
Provisions techniques cédées	23 863	23 475	388
Prêts	0	0	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	11 379	11 537	-158
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	137	-137
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	1 023	1 023	0
Créances nées d'opérations de réassurance	2 410	2 410	0
Frais d'acquisition reportés	0	20	-20
Autres créances	3 979	3 979	0
Trésorerie	3 967	3 967	0
Autres	0	0	0
Total actif	178 123	167 333	10 791
Provisions techniques (meilleure estimation)	74 554	87 786	-13 232
Marge de risque	4 858	0	4 858
Impôts différés passif	2 962	0	2 962
Dettes subordonnées	0	0	0
Engagements sociaux	1 497	544	953
Autres provisions	0	0	0
Autres dettes	12 489	12 489	0
Dettes financières	60	60	0
Autres	12 429	12 429	0
Total passif	96 362	100 819	-4 458
Excédent de l'actif sur le passif	81 762	66 513	15 249

D.1 Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Inter Mutuelle Entreprises sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	142 881	132 256	10 625
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	7 503	7 178	325
Participations	1 592	1 302	291
Actions			0
Obligations	116 857	108 702	8 156
Fonds d'investissement	16 927	15 072	1 855
Dérivés			0
Autres	2	2	0

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Inter Mutuelles Entreprises sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

D.2 Provisions techniques

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2019 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	-2			
	Marge de risque	2			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	124		125	0
	Meilleure estimation	110			
	Marge de risque	14			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	43 823		46 995	13 369
	Meilleure estimation	40 425			
	Marge de risque	3 398			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	25 490		29 063	10 494
	Meilleure estimation	24 121			
	Marge de risque	1 370			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	4		0	0
	Meilleure estimation	1			
	Marge de risque	3			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	9 972		11 603	0
	Meilleure estimation	9 900			
	Marge de risque	72			
TOTAL	Provisions techniques	79 413		87 786	23 863
	Meilleure estimation	74 554			
	Marge de risque	4 858			

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Inter Mutuelles Entreprises sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Informations complémentaires

Inter Mutuelles Entreprises n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D.3 Autres passifs

Méthodologie et hypothèse de la valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Inter Mutuelles Entreprises sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut, à l'exception du taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 28,92% pour 2019 (taux de droit commun applicable en 2020 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé passif net s'élevant à 2 962 k€ pour Inter Mutuelles Entreprises au 31/12/2019 :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	40	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		2 483
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	17	
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		858
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	6	
Autres impôts différés	294	
Total impôts différés nets	357	3 341

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

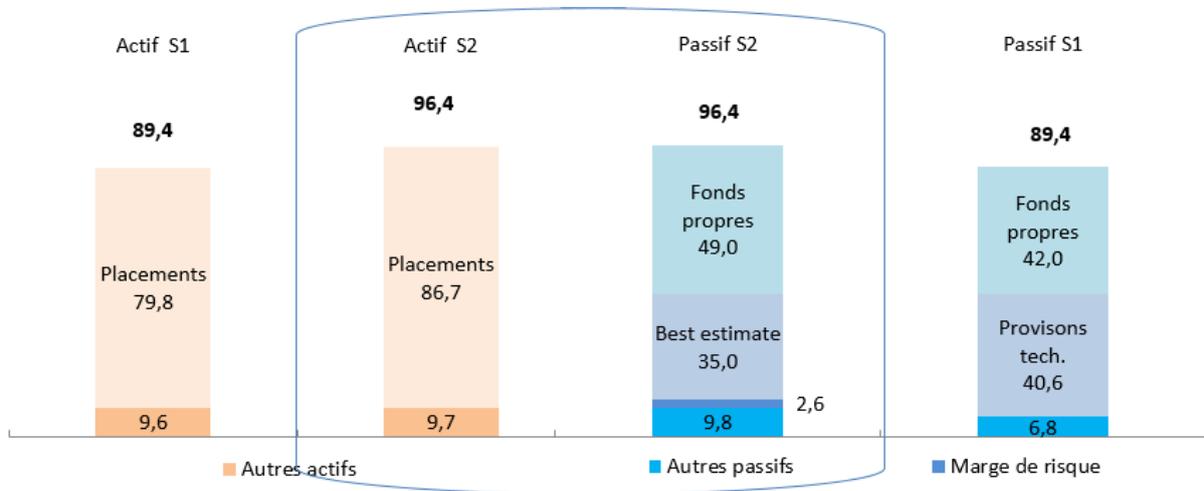
D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

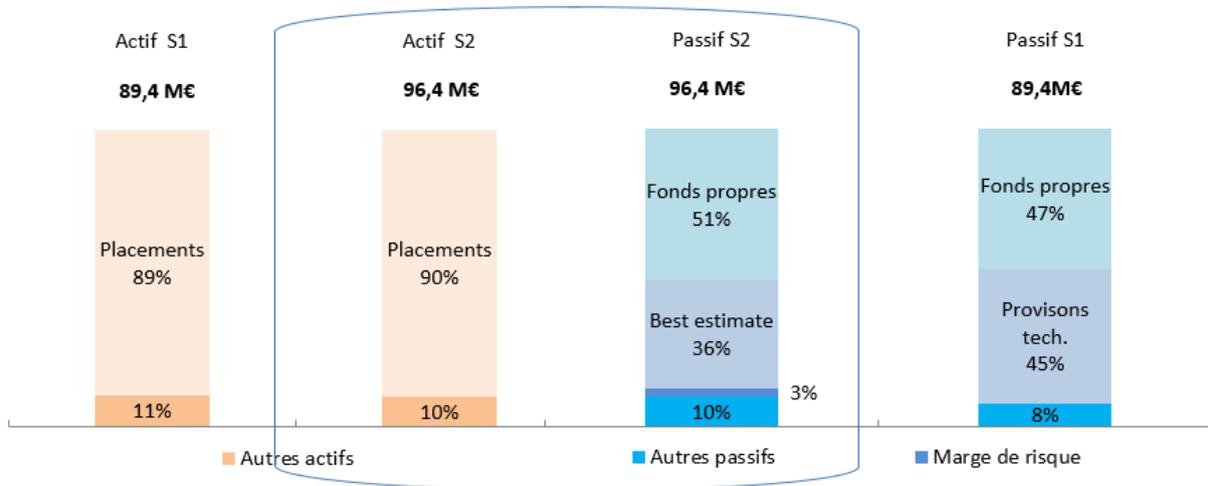
D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

Bilan prudentiel S2 (en M€)



Bilan prudentiel S2 (en % et montant)



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	86 719	79 841	6 878
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	2 326	2 225	101
Participations	690	520	169
Actions	3	1	2
Obligations	68 465	63 158	5 307
Fonds d'investissement	15 234	13 935	1 299
Dérivés			0
Autres	2	2	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	1 400	681	719
Provisions techniques cédées	0	0	0
Prêts	0	0	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	8 332	8 901	-568
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	449	449	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	568	-568
Autres créances	4 649	4 649	0
Trésorerie	3 235	3 235	0
Autres	0	0	0
Total actif	96 451	89 422	7 029
Provisions techniques (meilleure estimation)	34 958	40 590	-5 632
Marge de risque	2 669	0	2 669
Impôts différés passif	2 271	0	2 271
Dettes subordonnées	7 500	7 500	0
Engagements sociaux	1 386	651	735
Autres provisions	118	118	0
Autres dettes	5 999	5 999	0
Dettes financières	55	55	0
Autres	5 945	5 945	0
Total passif	54 901	54 858	43
Excédent de l'actif sur le passif	41 550	34 564	6 986

D.1 Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Matmut Protection Juridique sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	86 719	79 841	6 878
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	2 326	2 225	101
Participations	690	520	169
Actions	3	1	2
Obligations	68 465	63 158	5 307
Fonds d'investissement	15 234	13 935	1 299
Dérivés			0
Autres	2	2	0

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Matmut Protection Juridique sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

D.2 Provisions techniques

Techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2019 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	37 627	40 590	0	0
	Meilleure estimation	34 958			
	Marge de risque	2 669			
	Provisions techniques	37 627	40 590	0	0
TOTAL	Meilleure estimation	34 958			
	Marge de risque	2 669			

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Protection Juridique sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'utilise la réassurance.

Informations complémentaires

Matmut Protection Juridique n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D.3 Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Protection Juridique sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut, à l'exception du taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 28,92% pour 2019 (taux de droit commun applicable en 2020 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 2 271 k€ au bilan de Matmut Protection Juridique au 31/12/2019 :

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		1 583
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		857
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	184	
Autres impôts différés	213	208
Total impôts différés nets	377	2 648

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

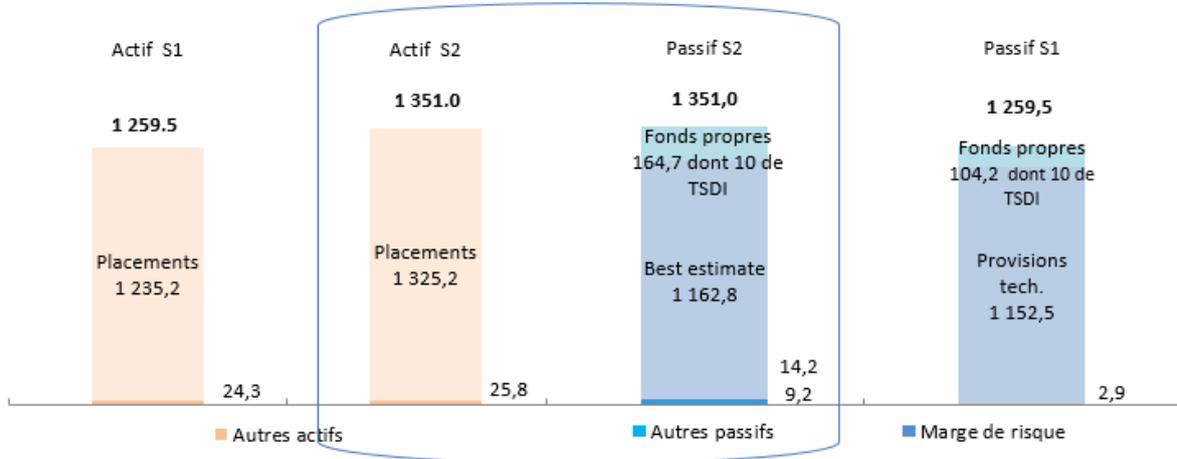
D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

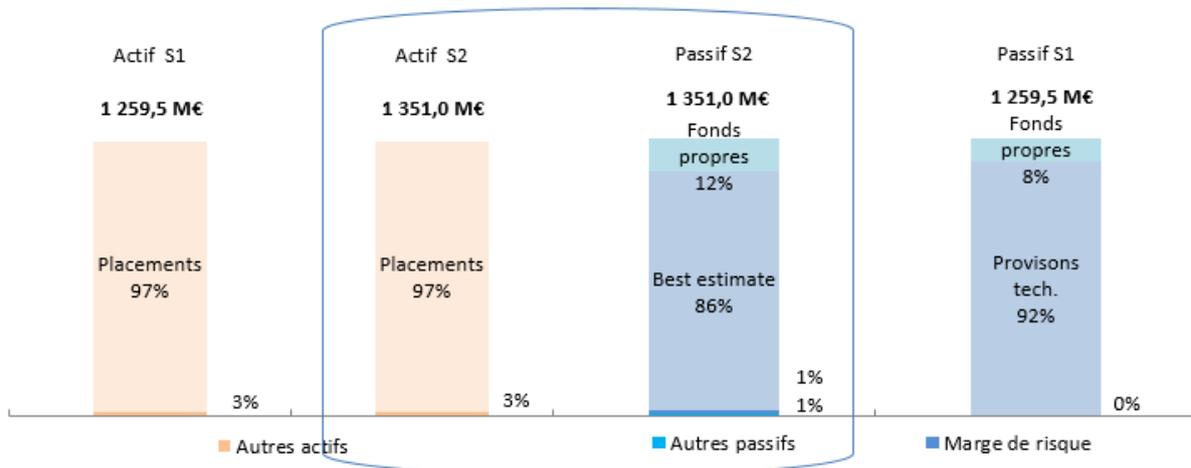
D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

Bilan prudentiel S2 (en M€)



Bilan prudentiel S2 (en % et montant)



Le bilan prudentiel 2019 de Matmut Vie se compose :

- à l'actif de 97% de placements (hors immobilier d'exploitation) et d'actifs divers pour 3 %.
- au passif de 86% de provisions techniques en Best Estimate, 12% de fonds propres, 1% de marge de risque et 9% d'autres passifs.

Les fonds propres économiques intègrent l'émission de TSDI pour un montant de 10 millions d'euros ainsi que des fonds excédentaires au titre de la PPB pour un montant de 44,3 millions d'euros, en application de l'avis technique de l'ACPR consécutif à l'arrêté du 24.12.19 relatif aux fonds excédentaires en assurance vie.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	1 325 155	1 235 232	89 923
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	25 429	24 330	1 100
Participations	7 907	6 964	944
Actions			0
Obligations	1 003 549	932 320	71 229
Fonds d'investissement	288 265	271 406	16 860
Dérivés	2	211	-209
Autres	2	2	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	1	1	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	6 508	5 000	1 508
Provisions techniques cédées	0	0	0
Prêts	1 204	1 204	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	18 112	18 112	0
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	4 852	4 852	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	8 014	8 014	0
Trésorerie	5 245	5 245	0
Autres	0	0	0
Total actif	1 350 981	1 259 549	91 432
Provisions techniques (meilleure estimation)	1 162 841	1 152 487	10 353
Marge de risque	14 196	0	14 196
Impôts différés passif	6 278	0	6 278
Dettes subordonnées	10 000	10 000	0
Engagements sociaux	57	36	21
Autres provisions	0	0	0
Autres dettes	2 861	2 861	0
Dettes financières	0	0	0
Autres	2 861	2 861	0
Total passif	1 196 233	1 165 385	30 848
Excédent de l'actif sur le passif	154 748	94 164	60 584

D.1 Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Matmut VIE sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	1 325 155	1 235 232	89 923
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	25 429	24 330	1 100
Participations	7 907	6 964	944
Actions			0
Obligations	1 003 549	932 320	71 229
Fonds d'investissement	288 265	271 406	16 860
Dérivés	2	211	-209
Autres	2	2	0

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Matmut Vie sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

D2 – Provisions techniques

Les provisions Best Estimates sont obtenues par une méthode stochastique (sauf pour le produit de nature Temporaire Décès : CPM et le produit en couverture de prêt). Les flux de prestations, de frais et de primes sont modélisés pour chaque scénario économique. La moyenne sur l'ensemble des scénarios économiques de la somme actualisée des flux de prestations, de frais et des provisions restantes en fin de projection (provision mathématique et Provision Pour Excédents) diminués des flux de primes permet d'obtenir la provision Best Estimate.

Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 tiennent compte des dernières instructions émises par l'autorité de contrôle suite à la parution de l'arrêté ministériel relatif aux fonds propres excédentaires paru au journal officiel de 28 décembre 2019. Pour cet exercice, Matmut Vie a appliqué la valorisation forfaitaire de 70 % du montant de la PPB admissible soit un impact de 44 millions d'euros.

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost-Of-Capital » sur la base de la méthode de simplification prévue par la réglementation qui repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux BE futurs.

Montants en KI		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance santé	Provisions techniques	72	732	0	0
	Meilleure estimation	-124		0	
	Marque de risque	196		0	
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1160 703	1132 733	0	0
	Meilleure estimation	1148 847		0	
	Marque de risque	11856		0	
Autre assurance vie	Provisions techniques	-1243	2 135	0	0
	Meilleure estimation	-3 275		0	
	Marque de risque	2 032		0	
Réassurance vie	Provisions techniques	17 505	16 888	0	0
	Meilleure estimation	17 393		0	
	Marque de risque	112		0	
TOTAL	Provisions techniques	1 177 037	1 152 487	0	0
	Meilleure estimation	1 162 841			
	Marque de risque	14 196			

L'activité de Matmut Vie porte principalement sur les risques Épargne et Obsèques, qui représentent près de 98 % des provisions techniques.

Le calcul des provisions est réalisé hors utilisation de mesures transitoires et de la correction pour volatilité.

D.3 Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Vie sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut, à l'exception du taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 28,92% pour 2019 (taux de droit commun applicable en 2020 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 6.278K€ au bilan de Matmut Vie au 31/12/2019 :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		25 766
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	19 918	
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)		
Autres impôts différés	6	436
Total impôts différés nets	19 924	26 202

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

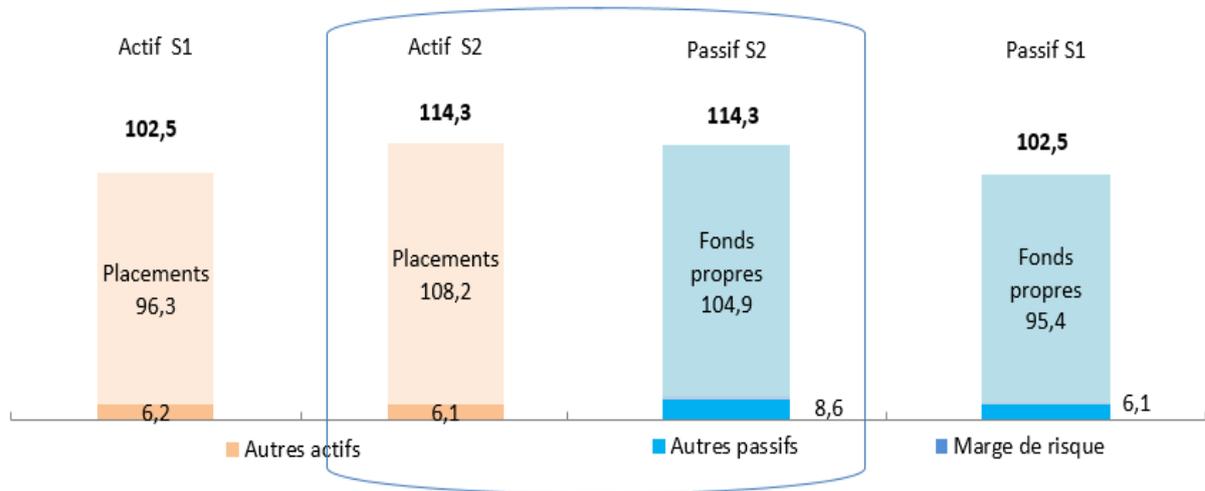
D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

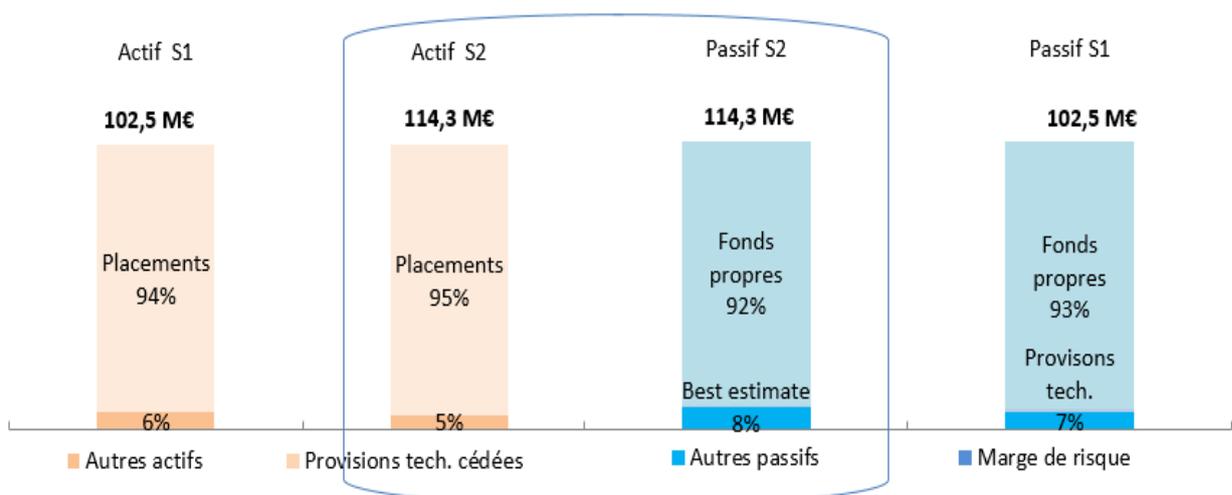
Bilan prudentiel S2 (en M€)



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Les fonds propres incluent les passifs subordonnés.

Bilan prudentiel S2 (en % et montant)



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	108 188	96 339	11 849
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	10 987	7 219	3 768
Participations	1 586	1 397	189
Actions	580	124	456
Obligations	61 493	57 220	4 273
Fonds d'investissement	33 542	30 379	3 163
Dérivés	0	0	0
Autres	0	0	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	0	0	0
Provisions techniques cédées	0	0	0
Prêts	0	0	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	6 151	6 165	-14
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	1 079	1 079	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	129	-129
Autres créances	1 440	1 440	0
Trésorerie	3 517	3 517	0
Autres	114	0	114
Total actif	114 339	102 504	11 835
Provisions techniques (meilleure estimation)	696	1 032	-336
Marge de risque	98	0	98
Impôts différés passif	2 532	0	2 532
Dettes subordonnées	10 000	10 000	0
Engagements sociaux	13	13	0
Autres provisions	0	0	0
Autres dettes	6 102	6 102	0
Dettes financières	769	769	0
Autres	5 333	5 333	0
Total passif	19 441	17 147	2 295
Excédent de l'actif sur le passif	94 898	85 358	9 540

D.1 Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Matmut & Co sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	108 188	96 339	11 849
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	10 987	7 219	3 768
Participations	1 586	1 397	189
Actions	580	124	456
Obligations	61 493	57 220	4 273
Fonds d'investissement	33 542	30 379	3 163
Dérivés	0	0	0
Autres	0	0	0

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut & Co sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

D.2 Provisions techniques

Techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2019 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	18	14	0	0
	Meilleure estimation	14			
	Marge de risque	4			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	360	436	0	0
	Meilleure estimation	294			
	Marge de risque	66			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	281	466	0	0
	Meilleure estimation	262			
	Marge de risque	19			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	62	65	0	0
	Meilleure estimation	58			
	Marge de risque	5			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	42	32	0	0
	Meilleure estimation	39			
	Marge de risque	3			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	31	18	0	0
	Meilleure estimation	30			
	Marge de risque	2			
TOTAL	Provisions techniques	795	1 032	0	0
	Meilleure estimation	696			
	Marge de risque	98			

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut & Co sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Informations complémentaires

Matmut & Co n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D.3 Autres passifs

Méthodologie et hypothèse de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut & Co sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut, à l'exception du taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 28,92% pour 2019 (taux de droit commun applicable en 2020 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé passif net de 2.532K€ au bilan de Matmut & Co au 31/12/2019 :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		2 490
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	22	
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		69
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	37	
Autres impôts différés		33
Total impôts différés nets	59	2 591

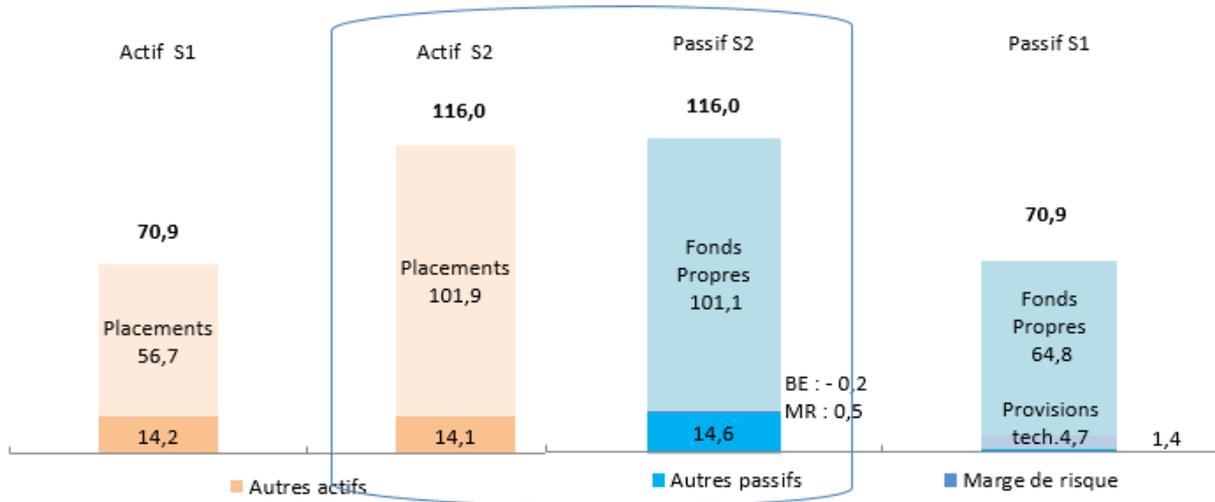
D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

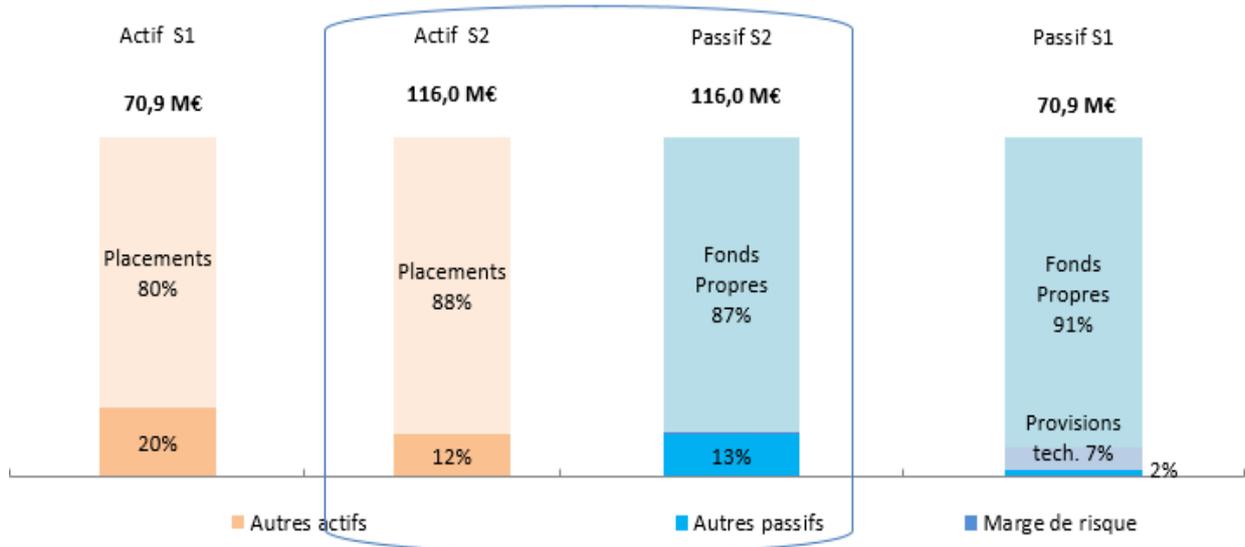
D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

Bilan prudentiel S2 (en M€)



Bilan prudentiel S2 (en % et montant)



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	101 949	56 704	45 245
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	4 367	3 112	1 255
Participations	5 100	1 749	3 351
Actions	63 268	24 925	38 343
Obligations	23 711	22 546	1 165
Fonds d'investissement	5 040	3 909	1 131
Dérivés			0
Autres	462	462	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	0	6	-6
Provisions techniques cédées	0	0	0
Prêts	1 709	1 709	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	12 364	12 481	-117
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	3	3	0
Frais d'acquisition reportés	0	117	-117
Autres créances	2 900	2 900	0
Trésorerie	9 461	9 461	0
Autres	0	0	0
Total actif	116 021	70 900	45 122
Provisions techniques (meilleure estimation)	-220	4 697	-4 916
Marge de risque	508	0	508
Impôts différés passif	13 075	0	13 075
Dettes subordonnées	0	0	0
Engagements sociaux	181	53	129
Autres provisions	0	0	0
Autres dettes	1 340	1 340	0
Dettes financières	0	0	0
Autres	1 340	1 340	0
Total passif	14 885	6 090	8 795
Excédent de l'actif sur le passif	101 136	64 810	36 326

D.1 Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Matmut Mutualité sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	101 949	56 704	45 245
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	4 367	3 112	1 255
Participations	5 100	1 749	3 351
Actions	63 268	24 925	38 343
Obligations	23 711	22 546	1 165
Fonds d'investissement	5 040	3 909	1 131
Dérivés			0
Autres	462	462	0

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Matmut Mutualité sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

D.2 Provisions techniques

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2019 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	57		55	0
	Meilleure estimation	56			
	Marge de risque	1			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	232	4 642	0	0
	Meilleure estimation	-275			
	Marge de risque	507			
TOTAL	Provisions techniques	288	4 697	0	0
	Meilleure estimation	-220			
	Marge de risque	508			

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Mutualité sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

De par la nature de son activité, Matmut Mutualité n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

Informations complémentaires

Matmut Mutualité n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D.3 Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Mutualité sont celles appliquées au niveau de la SGAM Matmut, à l'exception du taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 28,92% pour 2019 (taux de droit commun applicable en 2020 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé passif net s'élevant à 13.075 K€ pour Matmut Mutualité au 31/12/2019 :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		11 873
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		1 275
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	34	
Autres impôts différés	39	
Total impôts différés nets	73	13 148

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

OCIANE MATMUT

D.1 Actifs

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	313 325	256 381	56 944
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	10	10	0
Participations	0	0	0
Actions	68 626	23 133	45 493
Obligations	199 269	189 608	9 661
Fonds d'investissement	29 829	28 039	1 790
Dérivés	0	0	0
Autres	15 591	15 591	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	24 153	7 494	16 659
Provisions techniques cédées	237	203	33
Prêts	920	920	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	167 074	168 694	-1 620
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	300	1 920	-1 620
Dépôts auprès des cédantes	442	442	0
Créances nées d'opérations d'assurance	15 476	15 476	0
Créances nées d'opérations de réassurance	1	1	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	12 340	12 340	0
Trésorerie	138 515	138 515	0
Autres	0	0	0
Total actif	505 708	433 692	72 016
Provisions techniques (meilleure estimation)	39 623	34 680	4 942
Marge de risque	8 139	0	8 139
Impôts différés passif	12 154	0	12 154
Dettes subordonnées		0	0
Engagements sociaux	6 196	6 196	0
Autres provisions	781	781	0
Autres dettes	45 427	45 427	0
Dettes financières	0	0	0
Autres	45 427	45 427	0
Total passif	112 320	87 084	25 236
Excédent de l'actif sur le passif	393 388	346 608	46 780

Le bilan prudentiel d'Ociane Matmut atteint 505.7 M€ selon les normes prudentielles.

Ses placements, pour 313 M€ de valeur de marché au 31 décembre 2019, tiennent compte des contraintes de la réglementation afin d'optimiser le couple rendement - risque de marché. 64% des actifs financiers sont placés en obligations, 10% en fonds d'investissements, et 22% en actions dans MUTEX SA.

Les provisions techniques sont composées de provisions pour sinistres à payer, de provisions pour participation aux excédents et ristournes, et de provisions d'égalisation.

Selon les normes "Solvabilité 2", Ociane Matmut ne tient compte d'une seule ligne d'activité, celles de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé, l'activité "Vie" étant très minoritaire (0.6% des cotisations).

D.2 Provisions techniques

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	0	34 680	237	203
	Meilleure estimation	39 623			
	Marge de risque	8 139			
	Provisions techniques	0	34 680	237	203
TOTAL	Meilleure estimation	39 623			
	Marge de risque	8 139			

Pour Ociane Matmut, les provisions techniques constituées en norme comptable sont les suivantes :

- Provisions pour primes émises non acquises,
- Provisions pour sinistres à payer,
- Provisions pour participation aux excédents et ristournes
- Provisions d'égalisation

La réglementation « Solvabilité 2 » conduit à avoir la meilleure estimation possible des provisions techniques comptables. De fait, le Best Estimate (BE) est la valeur actuelle des flux financiers futurs relatifs aux engagements de la mutuelle à l'égard de ses adhérents.

- Le Best Estimate doit être calculé par ligne d'activité.

La « vie » est très minoritaire dans le portefeuille d'Ociane (<1% des cotisations) ; par ailleurs, il s'agit de garanties temporaires décès révisables annuellement. Ociane Groupe Matmut ne tient donc compte que d'une seule ligne d'activité, celle de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé.

Au 31/12/2019, le Best Estimate est actualisé à partir de la courbe des taux fournie par l'EIOPA sans ajustement.

- Le calcul des marges de risque repose sur la méthode du « Cost-Of-Capital » (cf. spécifications techniques du 30 avril 2014 - V2.5.). La méthode de simplification 3 a été retenue (cf. TP.5.32) ; elle repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux Best Estimates futurs. De ce fait, la marge de risque est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR « Reference Undertaking » futurs actualisés.

Ociane Matmut n'a pas recours aux mesures transitoires prévues par la Directive (ni ajustement égalisateur, ni correction pour volatilité, ni courbe des taux transitoire, ni déduction transitoire).

D.3 Autres passifs

Montants en K€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	518 816	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		20 156 432
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	5 726 608	
Autres impôts différés	1 757 196	
Total impôts différés nets	8 002 621	20 156 432

Le calcul des impôts différés résulte de la différence de valorisation (norme française S1 / norme prudentielle S2 :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en norme française est comparée à la valeur prudentielle et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le taux d'imposition retenu pour 2019 est de 32.02% (taux de droit commun + contribution additionnelle 2019), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont nettés au bilan.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

AMF SAM

Le bilan prudentiel d'AMF SAM présente un total actif de 55.229 K€

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	47 337	40 762	6 575
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	4 150	2 500	1 650
Participations	3 876	915	2 961
Actions			0
Obligations	22 370	21 488	882
Fonds d'investissement	16 941	15 859	1 082
Dérivés			0
Autres			0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	3 265	1 946	1 319
Provisions techniques cédées	-58	0	-58
Prêts	2 154	2 290	-136
Impôts différés actif	811	0	811
Autres actifs	1 720	2 896	-1 176
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	985	-985
Dépôts auprès des cédantes	19	19	0
Créances nées d'opérations d'assurance	411	411	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	130	-130
Autres créances	186	186	0
Trésorerie	1 038	1 038	0
Autres	65	126	-61
Total actif	55 229	47 894	7 334
Provisions techniques (meilleure estimation)	9 184	11 164	-1 979
Marge de risque	1 386	0	1 386
Impôts différés passif	1 248	0	1 248
Dettes subordonnées	0	0	0
Engagements sociaux	0	0	0
Autres provisions	706	272	434
Autres dettes	1 277	1 277	0
Dettes financières	0	0	0
Autres	1 277	1 277	0
Total passif	13 802	12 712	1 089
Excédent de l'actif sur le passif	41 427	35 182	6 245

D.1 Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

La gestion des actifs financiers d'AMF SAM est déléguée sous mandat à OFI Asset Management. OFI AM transmet les bases de données des actifs à AMF SAM mensuellement pour les valeurs comptables et annuellement pour les valeurs économiques. AMF SAM intègre ces données dans son logiciel SAGE pour les valeurs comptables et dans le système Assuréat pour les valeurs économiques.

Actions

AMF SAM ne dispose pas d'actions cotées en direct.

Les actions non cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de sociétés soumises à la réglementation Solvabilité II).

Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées à la SGAM Matmut ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI AM) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI détenues par la filiale AMF Immo, propriété à 100% d'AMF SAM, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Solvabilité II	Solvabilité I (valeur nette comptable)	S2 - S1	S2 / S1
Placements	49 510	43 071	6 439	14,9%
Immobilier (autre que pour usage propre)	4 150	2 500	1 650	66,0%
Participations	3 876	915	2 961	323,4%
Actions	0	0	0	NS
Obligations	22 370	21 488	882	4,1%
Fonds d'investissement	16 941	15 859	1 082	6,8%
Produits dérivés	0	0	0	NS
Prêts et hypothèques	2 154	2 290	-136	-5,9%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	19	19	0	0,0%

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

Montants en K€	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
Autres actifs	5 718	4 823	895	18,6%
Frais d'acquisition reportés	0	130	-130	-100,0%
Actifs incorporels	0	985	-985	-100,0%
Impôts différés actifs	811	0	811	NS
Immobilisation pour usage propre	3 265	1 946	1 319	67,8%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-58	0	-58	NS
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	NS
Créances nées d'opérations d'assurance	411	411	0	0,0%
Créances nées d'opération de réassurance	0	0	0	NS
Autres créances (hors assurance)	186	186	0	0,0%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 038	1 038	0	0,0%
Autres actifs	65	126	-61	-48,2%

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à la SGAM Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de la SGAM Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut SAM assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2019.

D.2 Provisions techniques

Provisions Techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-après présente les provisions techniques en normes prudentielles, par ligne d'activité, au 31 décembre 2019 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance d'indemnisation des travailleurs	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation				
	Marge de risque				
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	8 928	10 669	-58	0
	Meilleure estimation	8 986			
	Marge de risque	1 348			
Assurance crédit et cautionnement	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	70	78	0	0
	Meilleure estimation	70			
	Marge de risque	11			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	186	417	0	0
	Meilleure estimation	186			
	Marge de risque	28			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
TOTAL	Provisions techniques	9 184	11 164	-58	0
	Meilleure estimation	9 242			
	Marge de risque	1 386			

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques calculées en normes prudentielles sont :

- la Meilleure Estimation de primes,
- la Meilleure Estimation de sinistres,
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les Meilleures Estimations de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance en "Meilleure Estimation" sont ajustées du risque de contrepartie.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles. Ces groupes homogènes de risque construits sur la base d'une structure Produit / Garantie prennent en compte la durée des provisions et la nature des engagements souscrits.

Cette segmentation est utilisée pour la détermination des Meilleures Estimations de primes et de sinistres et est présentée dans le tableau suivant :

Produit	Ligne d'activité	Groupe de Risque Homogène
APIC	Responsabilité Civile Générale	APIC - RPC
	Protection Juridique	APIC - PJ
GPMT	Assistance	GPMT - Assistance à domicile
	Protection Juridique	GPMT - Assistance en déplacement GPMT - PJ
MPAP	Responsabilité Civile Générale	MPAP - RCG + Accident(*)
	Accident	
	Assistance	MPAP - Assistance

(*) Pour le calcul des provisions Solvabilité 2, la garantie Accident du produit MPAP, très peu matérielle, est, selon le principe de proportionnalité, regroupée avec la garantie Responsabilité Civile.

Meilleures Estimations de primes

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

Au titre de ces engagements, AMF SAM évalue l'ensemble des flux de trésorerie relatifs aux contrats rentrant dans la frontière des contrats (cf. paragraphe "Frontière des contrats" de la présente section). Il s'agit des primes non encore acquises et des sinistres liés au titre de l'année de survenance suivant celle de l'arrêt en cours. Ces derniers sont estimés sur la base d'hypothèses économiques de sinistralité s'appuyant sur l'historique le plus récent.

Meilleures Estimations de sinistres

La provision pour sinistres tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les flux pris en compte dans ce calcul concernent le montant des indemnités à verser, quelle que soit leur forme de règlement ainsi que les charges et produits afférents à ces indemnités (frais de gestion, recours, ...).

Pour la part afférente à l'indemnisation des préjudices / dommages, les évaluations tiennent compte des montants des provisions en normes françaises, notamment pour les dossiers déclarés pour lesquels des évaluations par dossier sont connues. Ces évaluations sont complétées pour tenir compte d'évolutions probables sur les dossiers déclarés et des dossiers non déclarés. Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles "classiques" pour les Meilleures Estimations (majoritairement Chain-Ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risque mentionnée plus haut (cf. paragraphe "Segmentation" de la présente section). La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée par branche puis ventilée par garantie et affectée aux lignes d'activité correspondantes.

Actualisation

L'actualisation est effectuée pour les Meilleures Estimations des provisions pour sinistres et des provisions pour primes.

Au 31 décembre 2019, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode simplifiée (Méthode 4) consistant à évaluer la Marge de risque proportionnellement au montant des Meilleures Estimations des provisions de sinistres et de primes nettes de réassurance. Le taux appliqué aux Meilleures Estimations nettes est de 15%.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sûres :

- l'évolution de la sinistralité, en particulier concernant les sinistres dits "graves" les plus importants,
- l'évolution de certaines hypothèses dont plus particulièrement l'inflation et les taux d'intérêts mais également sur les potentielles évolutions de la réglementation et de la jurisprudence.

Les principales différences entre les deux évaluations (en brut de réassurance) sont présentées dans le tableau suivant :

Ligne d'activités (LoB) Montants en K€	Provisions techniques brutes		Ecart
	Norme Solvabilité 2*	Norme française	
8 RC Générale**	10 276	10 669	-393
10 Protection Juridique	81	78	3
11 Assistance	214	417	-203
Total - AMF SAM	10 571	11 164	-593

* Y compris Marge de risque

** En Norme française, les provisions relatives à la garantie Accident ont été incluses dans le montant de provisions rattachés à la ligne d'activité 8

Ces différences sont liées aux facteurs suivants :

- la réglementation prudentielle est basée sur une règle de "meilleure estimation" alors que la réglementation française impose la prise en compte de prudences dans les provisions ;
- les provisions en norme prudentielle tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admise dans les provisions en norme française,
- la réglementation prudentielle inclut une marge de risque.

Evolution des provisions Solvabilité 2

Aucun changement méthodologique n'a été implémenté entre les arrêtés 2018 et 2019.

Les provisions Solvabilité 2 sont en baisse par rapport au précédent exercice de référence. Cette baisse s'explique principalement par une baisse sur la ligne d'activité Assistance pour laquelle la Meilleure Estimation de primes diminue significativement par rapport à 2018. En effet, la sinistralité de l'exercice est favorable sur cette ligne d'activité et entraîne des prévisions plus faibles sur les sinistres futurs pour lesquels AMF SAM est déjà engagée.

Ligne d'activités (LoB) Montants en K€	Provisions techniques brutes Solvabilité 2*		2019 - 2018	2019 / 2018
	2019	2018		
8 RC Générale	10 276	10 068	208	2%
10 Protection Juridique	81	70	11	16%
11 Assistance	214	656	-442	-67%
Total - AMF SAM	10 571	10 793	-223	-2%

* Y compris Marge de risque

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul de Meilleure Estimation par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Sur les exercices 2018 et 2019, les Meilleures Estimations de sinistres cédées sont nulles.

Informations complémentaires

AMF SAM n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D.3 Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés résultant de la différence de valorisation (norme française S1 / norme prudentielle S2) :

- pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en norme française est comparée à la valeur prudentielle et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- le taux d'imposition retenu pour 2019 est de 28,00%.

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	276	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		879
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	244	
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	37	
Autres impôts différés	255	369
Total impôts différés nets	811	1 248

AMF SAM comptabilise un impôt différé passif net de 437 K€. N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

PASSIF au 31 décembre 2019 (en K€)	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
Autres passifs	3 231	1 549	1 682	109%
Provisions autres que les provisions techniques	706	272	434	160%
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0	0	NS
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	0	0	0	NS
Impôts différés passifs	1 248	0	1 248	NS
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	NS
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0	NS
Dettes nées d'opérations d'assurance	236	236	0	0%
Dettes nées d'opération de réassurance	116	116	0	0%
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	710	710	0	0%
Autres passifs non listés	214	214	0	0%

L'écart constaté sur la valorisation des provisions autres que les provisions techniques s'expliquent principalement par le fait que les engagements de retraite et de dates anniversaire ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en hors bilan.

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation de SGAM Matmut est décrit à la section "D.1 Rubrique Engagements hors bilan". Il n'a pas été actionné en 2019.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

MUTLOG

Le bilan prudentiel de Mutlog présente un total actif de 51.379 K€.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	47 092	40 401	6 691
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	9 232	4 068	5 164
Participations	0	0	0
Actions	3 577	3 607	-30
Obligations	13 280	12 021	1 259
Fonds d'investissement	14 647	14 637	10
Dérivés	0	0	0
Autres	6 355	6 068	288
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	312	312	0
Provisions techniques cédées	-6 441	2 407	-8 848
Prêts	80	80	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	10 336	10 924	-588
Ecarts d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	4 321	4 321	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	245	245	0
Trésorerie	5 762	5 762	0
Autres	8	596	-588
Total actif	51 379	54 125	-2 746
Provisions techniques (meilleure estimation)	-8 643	8 056	-16 698
Marge de risque	3 729	0	3 729
Impôts différés passif	2 888	0	2 888
Dettes subordonnées	0	0	0
Engagements sociaux	0	0	0
Autres provisions	0	0	0
Autres dettes	5 474	5 564	-90
Dettes financières	0	0	0
Autres	5 474	5 564	-90
Total passif	3 448	13 620	-10 172
Excédent de l'actif sur le passif	47 931	40 505	7 426

D.1 Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites de l'appliquatif de gestion financière (Titre V) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Mutlog. Les données disponibles dans l'appliquatif de gestion financière sont complétées par des données collectées par le prestataire OFI pour la transparence des fonds d'investissement. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'appliquatif de gestion financière, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Au 31 décembre, les actions cotées et les fonds d'investissement sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Obligations

Au 31 décembre, les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSDI) sur des organismes liés à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur comptable compte tenu de l'absence de matérialité (350 K€ pour un total de placements de 47.092 K€).

Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Pour toutes les catégories de placements, la valeur comptable est retenue en l'absence de valorisation.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Immobilier (autre que pour usage propre)	9 232	4 068	5 164	127%
Actions	3 577	3 607	-30	-1%
Obligations	13 280	12 021	1 259	10%
Fonds d'investissement	14 647	14 637	10	0%
Dépôts	6 355	6 068	288	5%
Prêts et crédit hypothécaires	80	80	0	0%
Total	47 172	40 482	6 691	17%

Autres actifs

Impôts différés actifs

Cf. paragraphe « Impôts différés passifs » de la section D.3. « Autres passifs ».

Autres postes

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro en normes prudentielles.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	N/A
Actifs incorporels	0,00	0,04	0	-100%
Impôts différés actifs	0,01	0	0	N/A
Immobilisations pour usage propre	312	312	0	0%
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	N/A
Créances nées d'opérations d'assurance	4 321	4 321	0	0%
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	N/A
Autres créances (hors assurance)	245	245	0	0%
Trésorerie et équivalent trésorerie	5 762	5 762	0	0%
Autres actifs	8	596	-588	-99%
Total	10 648	11 236	-588	-5%

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu dans les conventions d'affiliation à la SGAM Matmut.

Sa mise en œuvre peut être sollicitée par toute entreprise affiliée dont le ratio de solvabilité réglementaire devient inférieur au seuil de 110% à l'occasion d'un arrêté de comptes annuels.

L'aide apportée doit permettre à l'affiliée de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de la SGAM Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut SAM assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été pas actionné en 2019.

En outre, au 31 décembre 2019, les nantissements de titres donnés par le réassureur en contrepartie des provisions techniques (normes françaises) déposés en ses livres sont valorisés à 3.051 K€.

D.2 Provisions techniques

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2019 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance d'indemnisation des travailleurs	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance crédit et cautionnement	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	0		0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	-4 914	8 056	-6 441	2 407
	Meilleure estimation	-8 643	8 056	-6 441	2 407
	Marge de risque	3 729			
TOTAL	Provisions techniques	-4 914	8 056	-6 441	2 407
	Meilleure estimation	-8 643			
	Marge de risque	3 729			

Les provisions techniques calculées en normes prudentielles sont :

- le Best Estimate (meilleure estimation) de primes
- le Best Estimate (meilleure estimation) de sinistres
- la Provision pour Participation aux Excédents (PPE)
- la marge de risque

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination de la part des réassureurs dans les engagements qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. L'ajustement au titre du risque de crédit des réassureurs tient compte du montant des sûretés détenues au titre des contrats de réassurance.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Pour le calcul du Best Estimate de primes, la modélisation s'appuie sur les encours assurés tête par tête qui sont ensuite classés par groupes homogènes de risques fins sur la base des critères suivants : date d'effet, segment du prêt, sexe, tranche d'âge à l'adhésion, fumeur ou non, durée initiale du prêt, durée effective du prêt, type d'amortissement, taux d'intérêt, niveau de cession en réassurance, version des conditions générales ou garanties choisies, existence ou non d'une surprime, formule de commissionnement.

Pour le calcul du Best Estimate de sinistres, et afin de disposer d'un volume suffisant de données par groupe homogène de risque, la segmentation s'appuie sur les différents types de prêts.

Best Estimate de primes

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par la mutuelle et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation). La totalité des engagements portés par la mutuelle sont concernés par ce calcul puisque l'ensemble des contrats de Mutlog prévoient pour la garantie décès/PTIA un engagement de fixité du tarif jusqu'au terme du contrat.

Au titre de la totalité de ses engagements, Mutlog évalue – par groupes homogènes de risques décrits ci-dessus (paragraphe « Segmentation »), l'ensemble des flux de trésorerie probables futurs jusqu'au terme des engagements :

- Les primes commerciales, l'évaluation tenant compte de la mortalité et des remboursements anticipés sur la base de tables d'expérience de la mutuelle
- Les prestations servies modélisées à partir des tables d'expérience décès
- Les commissions versées aux apporteurs et délégataires de gestion, calculées à partir des taux contractuels de rémunération appliqués aux primes futures
- Les frais d'administration et de gestion des prestations modélisés à partir de taux de frais appliqués respectivement aux primes futures et prestations futures
- Les flux liés à la réassurance (primes et prestations cédées, commissions de réassurance) à partir des modalités prévues dans les traités

La provision est calculée comme la somme des flux évalués par groupes homogènes de risque.

Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistres tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles « classiques » pour les Best Estimate (Chain-Ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risque mentionnée plus haut (paragraphe « Segmentation »). Du fait du déroulement long des règlements en assurance emprunteurs, une analyse des S/C à l'ultime permet de compléter la valorisation Chain-Ladder, notamment sur les survenances les plus récentes.

La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée à partir des taux de frais comptables.

Enfin, les Best Estimate intègrent également les dossiers en contentieux.

Provision pour Participation aux Excédents (PPE)

L'évaluation de la PPE en normes prudentielles est constituée :

- du montant de PPE évaluée en normes comptables, cadencé conformément à la politique de versement de la mutuelle, sous contrainte de la règle de reversement jusqu'à un délai maximum de 8 ans après constatation de la dotation
- du montant de PPE cantonnée sur certains contrats
- des dotations probables futures à la provision, calculées à partir de la reconstitution pour les années futures du compte (normes comptables) de PPE, et cadencées comme décrit ci-dessus

Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres confondus), pour les Best Estimate des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, de la PPE, des montants recouvrables auprès des réassureurs.

Au 31 décembre 2019, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA avec ajustement au titre de la correction pour volatilité.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode de la durée, adaptée à la durée longue des engagements d'assurance emprunteur.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur :

- l'évolution de la sinistralité
- l'évolution de certaines hypothèses économiques telles que les taux d'actualisation
- les évolutions potentielles de la réglementation

Les principales différences entre les deux évaluations (en brut de réassurance et en cession) sont présentées dans le tableau suivant :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	-4 914	8 056	-6 441	2 407
	Meilleure estimation	-8 643	8 056	-6 441	2 407
	Marge de risque	3 729			
	Provisions techniques	-4 914	8 056	-6 441	2 407
TOTAL	Meilleure estimation	-8 643			
	Marge de risque	3 729			

Ces différences sont liées aux facteurs suivants :

- la réglementation prudentielle est basée sur une règle de « meilleure estimation » alors que la réglementation française impose la prise en compte de prudences dans les provisions. De plus, pour les provisions mathématiques d'assurance vie, la réglementation française impose le principe de non compensation alors que le Best Estimate de primes résulte de la somme des flux évalués par groupes homogènes de risque que ceux-ci soient bénéficiaires ou pas (mutualisation)
- les provisions en norme prudentielle tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admise dans les provisions en norme française
- la réglementation prudentielle inclut une marge de risque

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne l'estimation des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance, les estimations relatives au Best Estimate de primes et au Best Estimate de sinistres sont réalisées séparément et conformément aux principes décrits pour les provisions en brut de réassurance.

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas lieu d'ajuster du risque de crédit des réassureurs les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance :

- le montant des provisions cédées est négatif
- les mécanismes de sécurisation décrits dans la partie C.3. « Risque de crédit » sont valorisées à 3.051 K€ pour les nantissements et à 225 K€ pour les dépôts en espèces

Informations complémentaires

Compte tenu de la duration longue de ses engagements, Mutlog utilise la correction pour volatilité. Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. La mutuelle n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D.3 Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Impôts différés passifs

En normes prudentielles, Mutlog comptabilise :

- un impôt différé actif de 0,01 K€ dû aux actifs incorporels
- un impôt différé passif de 2.888 K€ dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement et d'exploitation (1.734 K€) et aux écarts de provisions techniques (1.154 K€)

En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)	0,00	0
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	0,01	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	0,00	1 734
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	0,00	0,00
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	0,00	1 154
Impôts différés sur les différences temporaires	0,00	0,00
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts	0,00	0,00
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	0,00	0,00
Autres impôts différés	0,00	0,00
Total impôts différés nets	0,01	2 888

Autres postes

Les dettes pour dépôts espèces des réassureurs, les dettes nées d'opérations d'assurance et les dettes nées d'opérations de réassurance sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Provisions autres que les provisions techniques	0	0	0	N/A
Provision pour retraite et autres avantages	0	0	0	N/A
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	225	225	0	0%
Impôts différés passifs	2 888	0	2 888	N/A
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	N/A
Dettes financières autres que celles envers les éta	0	0	0	N/A
Dettes nées d'opérations d'assurance	3 456	3 456	0	0%
Dettes nées d'opérations de réassurance	538	538	0	0%
Autres passifs	62	152	-90	-59%
Total	7 169	4 372	2 798	64,0%

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à la SGAM Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2019.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D.5 Autres informations

Néant.

MUTLOG GARANTIES

Le bilan prudentiel de Mutlog Garanties présente un total actif de 64.916 K€.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	45 276	43 362	1 914
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	1 275	963	312
Participations	0	0	0
Actions	3 574	3 606	-32
Obligations	13 464	12 224	1 240
Fonds d'investissement	20 580	20 474	106
Dérivés	0	0	0
Autres	6 383	6 095	288
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	247	247	0
Provisions techniques cédées	7 226	13 714	-6 488
Prêts	0	0	0
Impôts différés actif	212	0	212
Autres actifs	11 955	12 528	-574
Ecarts d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	479	479	0
Créances nées d'opérations de réassurance	1 317	1 317	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	0	0	0
Trésorerie	10 158	10 158	0
Autres	0	574	-574
Total actif	64 916	69 852	-4 936
Provisions techniques (meilleure estimation)	10 111	19 647	-9 536
Marge de risque	3 806	0	3 806
Impôts différés passif	402	0	402
Dettes subordonnées	0	0	0
Engagements sociaux	0	0	0
Autres provisions	0	0	0
Autres dettes	2 773	2 869	-96
Dettes financières	0	0	0
Autres	0	0	0
Total passif	17 092	22 517	-5 425
Excédent de l'actif sur le passif	47 825	47 335	489

D.1 Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites de l'applicatif de gestion financière (Titre V) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Mutlog Garanties. Les données disponibles dans l'applicatif de gestion financière sont complétées par des données collectées par le prestataire OFI pour la transparence des fonds d'investissement. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'applicatif de gestion financière, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Au 31 décembre, les actions cotées et les fonds d'investissement sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Obligations

Au 31 décembre, les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSDI) sur des organismes liés à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur comptable compte tenu de l'absence de matérialité (400 K€ pour un total de placements de 45.276 K€).

Immobilier

Les SCI sont valorisées sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Pour toutes les catégories de placements, la valeur comptable est retenue en l'absence de valorisation.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Immobilier (autre que pour usage propre)	1 275	963	312	32%
Actions	3 574	3 606	-32	-1%
Obligations	13 464	12 224	1 240	10%
Fonds d'investissement	20 580	20 474	106	1%
Dépôts	6 383	6 095	288	5%
Prêts et crédit hypothécaires	0	0	0	N/A
Total	45 276	43 362	1 914	4%

Autres actifs

Impôts différés actifs

Cf. paragraphe « Impôts différés passifs » de la section D.3. « Autres passifs ».

Autres postes

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	N/A
Actifs incorporels	0	0	0	N/A
Impôts différés actifs	212	0	212	N/A
Immobilisations pour usage propre	247	247	0	0%
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	N/A
Créances nées d'opérations d'assurance	479	479	0	0%
Créances nées d'opérations de réassurance	1 317	1 317	0	0%
Autres créances (hors assurance)	0	0	0	N/A
Trésorerie et équivalent trésorerie	10 158	10 158	0	0%
Autres actifs	0	574	-574	-100%
Total	12 414	12 775	-362	-3%

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu dans les conventions d'affiliation à la SGAM Matmut.

Sa mise en œuvre peut être sollicitée par toute entreprise affiliée dont le ratio de solvabilité réglementaire devient inférieur au seuil de 110% à l'occasion d'un arrêté de comptes annuels.

L'aide apportée doit permettre à l'affiliée de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de la SGAM Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut SAM assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2019.

En outre, au 31 décembre 2019, les nantissements de titres donnés par le réassureur en contrepartie des provisions techniques (normes françaises) déposés en ses livres sont valorisés à 16.703 K€.

D.2 Provisions techniques

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2019 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance d'indemnisation des travailleurs	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation				
	Marge de risque				
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance crédit et cautionnement	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	0	0	0	0
	Meilleure estimation	0			
	Marge de risque	0			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	-333	353	-801	203
	Meilleure estimation	-506		-801	
	Marge de risque	173			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	14 249	19 294	8 027	13 511
	Meilleure estimation	10 616		8 027	
	Marge de risque	3 633			
TOTAL	Provisions techniques	13 916	19 647	7 226	13 714
	Meilleure estimation	10 111		7 226	
	Marge de risque	3 806			

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques calculées en normes prudentielles sont :

- le Best Estimate (meilleure estimation) de primes
- le Best Estimate (meilleure estimation) de sinistres
- la marge de risque

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination de la part des réassureurs dans les engagements qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. L'ajustement au titre du risque de crédit des réassureurs tient compte du montant des sûretés détenues au titre des contrats de réassurance.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Pour le calcul du Best Estimate de primes en incapacité/invalidités et décès accidentel, la modélisation s'appuie sur les encours assurés tête par tête qui sont ensuite classés par groupes homogènes de risques fins sur la base des critères suivants : date d'effet, segment du prêt, sexe, tranche d'âge à l'adhésion, fumeur ou non, durée initiale du prêt, durée effective du prêt, type d'amortissement, taux d'intérêt, niveau de cession en réassurance, version des conditions générales ou garanties choisies, existence ou non d'une surprime, formule de commissionnement.

Compte tenu de la faible matérialité de la ligne d'activité, le Best Estimate de primes en perte d'emploi est évalué à partir des flux globaux sans segmentation en groupes homogènes de risques.

Pour le calcul du Best Estimate de sinistres, et afin de disposer d'un volume suffisant de données par groupes homogènes de risques, la segmentation s'appuie sur les différents types de prêts.

Best Estimate de primes

Garanties incapacité/invalidités et décès accidentel

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par la mutuelle et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation). La totalité des engagements portés par la mutuelle sont concernés par ce calcul puisque l'ensemble des contrats de Mutlog Garanties prévoient pour les garanties incapacité/invalidités et décès accidentel un engagement de fixité du tarif jusqu'au terme du contrat.

Au titre de la totalité de ses engagements en incapacité/invalidités et décès accidentel, Mutlog Garanties évalue – par groupes homogènes de risques décrits ci-dessus (paragraphe « Segmentation »), l'ensemble des flux de trésorerie probables futurs jusqu'au terme des engagements :

- Les primes commerciales, l'évaluation tenant compte de la mortalité et des remboursements anticipés sur la base de tables d'expérience de la mutuelle
- Les prestations servies modélisées à partir des tables d'expérience d'entrée et de maintien en incapacité ainsi que de passage et de maintien en invalidité
- Les commissions versées aux apporteurs et délégataires de gestion, calculées à partir des taux contractuels de rémunération appliqués aux primes futures
- Les frais d'administration et de gestion des prestations modélisés à partir de taux de frais appliqués respectivement aux primes futures et prestations futures
- Les flux liés à la réassurance (primes et prestations cédées, commissions de réassurance) à partir des modalités prévues dans les traités

La provision est calculée comme la somme des flux évalués par groupes homogènes de risque.

Garantie perte d'emploi

En termes de frontière des contrats :

- certains contrats de Mutlog Garanties prévoient pour la garantie perte d'emploi une possibilité de révision du tarif à compter de la 3^{ème} année de présence dans le contrat (la frontière du contrat s'étend alors jusqu'à la 3^{ème} année du contrat),
- les autres contrats stipulent la fixité du tarif jusqu'au terme de l'engagement contractuel (la frontière du contrat s'étend alors jusqu'au terme de l'engagement contractuel)

Mutlog Garanties détermine les flux futurs probables suivants évalués dans la limite de la frontière des contrats :

- Les primes commerciales, en tenant compte d'un taux de chute annuel
- Les prestations servies, sur base du ratio S/C observé
- Les commissions versées ainsi que les frais d'administration et de gestion des prestations, sur base des taux de frais observés appliqués aux primes futures
- Les flux liés à la réassurance (primes et prestations cédées, commissions de réassurance), à partir des taux de cession observés

Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistres tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles « classiques » pour les Best Estimate (Chain-Ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risque mentionnée plus haut (paragraphe « Segmentation »). Du fait du déroulement long des règlements en assurance emprunteurs, une analyse des S/C à l'ultime permet de compléter la valorisation Chain-Ladder, notamment sur les survenances les plus récentes.

La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée à partir des taux de frais comptables.

Enfin, les Best Estimate intègrent également les dossiers en contentieux.

Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres confondus), pour les Best Estimate des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des montants recouvrables auprès des réassureurs.

Au 31 décembre 2019, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA avec ajustement au titre de la correction pour volatilité.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode de la durée, adaptée à la durée longue des engagements d'assurance emprunteur.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur :

- l'évolution de la sinistralité
- l'évolution de certaines hypothèses économiques telles que les taux d'actualisation
- les évolutions potentielles de la réglementation

Les principales différences entre les deux évaluations (en brut de réassurance et en cession) sont présentées dans le tableau suivant :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	-333		353	
	Meilleure estimation	-506		-801	
	Marge de risque	173			203
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	14 249	19 294	8 027	13 511
	Meilleure estimation	10 616		8 027	
	Marge de risque	3 633			
	Provisions techniques	13 916	19 647	7 226	13 714
TOTAL	Meilleure estimation	10 111		7 226	
	Marge de risque	3 806			

Ces différences sont liées aux facteurs suivants :

- la réglementation prudentielle est basée sur une règle de « meilleure estimation » alors que la réglementation française impose la prise en compte de prudences dans les provisions. De plus, pour les provisions pour risques croissants non-vie, la réglementation française impose le principe de non compensation alors que le Best Estimate de primes résulte de la somme des flux évalués par groupes homogènes de risque que ceux-ci soient bénéficiaires ou pas (mutualisation)
- les provisions en norme prudentielle tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admise dans les provisions en norme française
- la réglementation prudentielle inclut une marge de risque

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne l'estimation des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance, les estimations relatives au Best Estimate de primes et au Best Estimate de sinistres sont réalisées séparément et conformément aux principes décrits pour les provisions en brut de réassurance.

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas lieu d'ajuster du risque de crédit des réassureurs les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance :

- le montant des provisions cédées s'élève à 7.226 K€
- les mécanismes de sécurisation décrits dans la partie C.3. « Risque de crédit » sont valorisées à 16.703 K€ pour les nantissements et à 216 K€ pour les dépôts en espèces

Informations complémentaires

Compte tenu de la durée longue de ses engagements, Mutlog Garanties utilise la correction pour volatilité. Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. La mutuelle n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D.3 Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Impôts différés passifs

En normes prudentielles, Mutlog Garanties comptabilise :

- un impôt différé actif de 212 K€ dû aux écarts de provisions techniques
- un impôt différé passif de 402 K€ dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement et d'exploitation

En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)	-	-
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	-	-
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	-	402
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	-	-
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	212	-
Impôts différés sur les différences temporaires	-	-
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts	-	-
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	-	-
Autres impôts différés	-	-
Total impôts différés nets	212	402

Autres postes

Les dettes pour dépôts espèces des réassureurs, les dettes nées d'opérations d'assurance et les dettes nées d'opérations de réassurance sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Provisions autres que les provisions techniques	0	0	0	N/A
Provision pour retraite et autres avantages	0	0	0	N/A
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	216	216	0	0%
Impôts différés passifs	402	0	402	N/A
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	N/A
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0	N/A
Dettes nées d'opérations d'assurance	250	250	0	0%
Dettes nées d'opérations de réassurance	411	411	0	0%
Autres passifs	315	412	-96	-23%
Total	1 594	1 288	306	23,7%

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à la SGAM Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2019.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D.5 Autres informations

Néant.

E.1 Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique financière du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Conformément aux principes établis dans ce document, chaque entité du Groupe doit disposer d'un niveau de fonds propres en adéquation avec le développement normal de son activité, lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Cette appétence au risque se définit comme le cadre dans lequel le Groupe vise à maintenir un profil de risque équilibré, fondé sur des limites de tolérance au risque qui peuvent être qualitatives et/ou quantitatives. Il a ainsi défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

Le principal indicateur pour la solvabilité est le capital limite qui s'exprime comme un niveau de capital éligible minimum permettant d'atteindre les objectifs définis dans la stratégie par les instances dirigeantes.

Les fonds propres Solvabilité 2 de SGAM Matmut s'analysent ainsi au 31/12/2019 :

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Fonds propres	1 834 290	1 751 739	4,7%
Capital en actions ordinaires			
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial	211 060	211 060	0,0%
Réserves et résultat	1 572 823	1 503 980	4,6%
Dettes subordonnées	20 000	10 000	100,0%
Intérêts minoritaires	28 432	26 699	6,5%
Autres	1 976		
Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	524 101	422 663	24,0%
Evaluation en valeur de marché des placements	615 354	441 264	39,5%
Annulation des FAR	-15 835	-16 236	-2,5%
Revalorisation des PT brute y compris MR (*)	192 626	288 346	-33,2%
Transfert de la PPB	44 324		
<i>Sous-total Revalorisation PT nettes de PPB</i>	<i>236 950</i>	<i>288 346</i>	<i>-17,8%</i>
Revalorisation des Créances de réassurance	-41 807	-41 545	0,6%
Réévaluation autres actifs	-86 076	-107 933	-20,3%
Réévaluation autres passifs	-54 016	-37 292	44,8%
Impôts différés	-130 470	-103 939	25,5%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			
Fonds propres non disponibles	-55 284	-17 455	216,7%
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2			
Fonds propres Solvabilité 2	2 303 107	2 156 947	6,8%

Les fonds propres Solvabilité 2 progressent principalement du fait de la valorisation économique des postes du bilan, notamment les placements et les provisions techniques.

A noter l'application au niveau de Matmut Vie de l'avis technique de l'ACPR présentant les modalités des calculs prudentiels concernés par l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance vie (Journal Officiel du 28 décembre 2019) pour un montant de 44.324K€. Le bénéfice de cette application est toutefois fortement nuancé au niveau des fonds propres du groupe puisqu'une partie significative se trouve indisponible à ce niveau, comme on le voit ci-après.

Les fonds propres non disponibles pour 55.284K€ sont constitués des éléments suivants :

- Part des fonds excédentaires (Provision pour participation aux bénéfices) de Matmut Vie non disponible au niveau du groupe : 33.989K€
- Intérêts minoritaires dans les filiales, non disponibles au niveau du groupe : 19.319K€ (contre 17.455K€ en 2018)
- Fonds de dotation sans droit de reprise de Mutlog, ne disposant pas de la qualité de fonds propres Solvabilité 2 : 1.975K€.

Les TSDI présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs - Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
30/12/2017	TS DI - 10.000K€ - Solimut - Durée indéterminée	Niveau 1 restreint	non
30/12/2019	TS DI - 10.000K€ - Solimut - Durée indéterminée	Niveau 1 restreint	non

Le calcul de la solvabilité du Groupe est effectué sur la base des comptes consolidés (selon la première méthode, dite « méthode par défaut »).

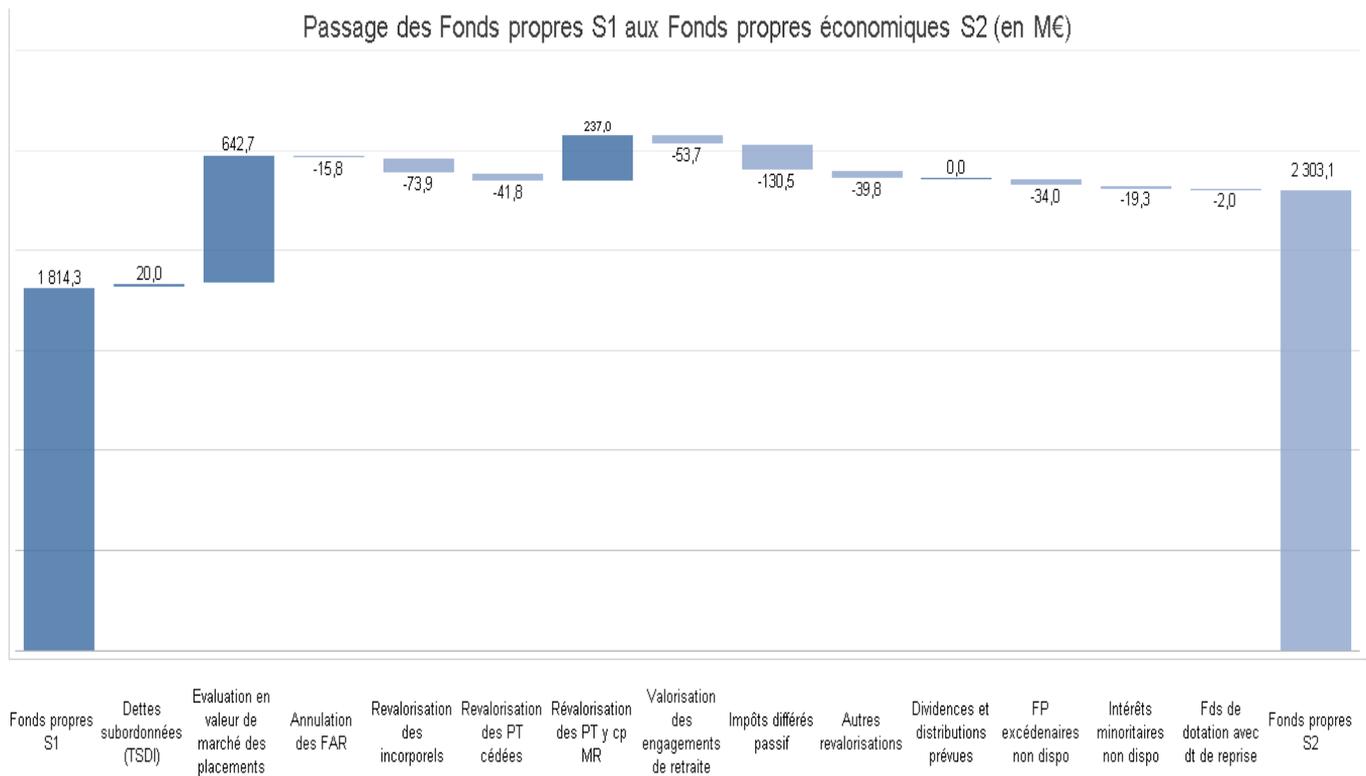
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu qualitativement dans cette structure depuis la précédente période de référence.

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée.

La quasi-totalité des fonds propres est classé en niveau 1 non restreint (à l'exception de 20 millions d'euros correspondant à des titres subordonnés à durée indéterminée) ; soit un niveau remplissant les meilleurs critères de qualité selon le référentiel prudentiel.

Le ratio de solvabilité de SGAM Matmut s'établit à 206,5% au 31/12/2019. Sans la prise en compte de la partie transférable de la PPB Matmut Vie (10 M€), il aurait atteint 205,6 %.

Le passage du bilan normes françaises au bilan prudentiel s'effectue comme suit :



Le capital de solvabilité requis pour le Groupe peut se décomposer de la manière suivante :

SCR SGAM Matmut - en M€	2019
SCR calculé sur la base des données consolidées (art 335 paragraphe 1 a) b) c) du règlement délégué 2015/35 de la Commission Européenne	1 102,0
Part proportionnelle du SCR des entreprises visées à l'art 335 paragraphe 1 d)	13,4
Total	1 115,4

Il n'y a pas d'effet de diversification important au niveau du Groupe.

Le SCR du Groupe respecte le montant minimum prévu à l'article 230, paragraphe 2, deuxième alinéa, points a) et b) de la directive 2009/138/CE. Minimum présenté dans le tableau suivant :

Données 2019 en M€	MCR
Entreprises visées à l'article 335 §1.a), b) et c) du Règlement Délégué 2015/35/CE	
Matmut	287,6
Matmut Vie	28,8
AMF Assurances	5,2
Ociane Groupe Matmut	27,1
Inter Mutuelles Entreprises	10,0
Matmut Protection Juridique	7,5
Matmut Mutualité	7,1
AMF SAM	3,7
Mutlog	3,7
Mutlog Garanties	3,7
Entreprises visées à l'article 335 § 1.d)	
Cardif IARD	3,3
Total	387,8

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, SGAM Matmut utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité des différentes entités sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec les propres paramètres de SGAM Matmut montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard de son profil de risque.

Le capital de solvabilité requis est présenté dans l'état S.25.01.01 « Capital de Solvabilité requis – Formule Standard » en annexe du présent rapport.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

SGAM Matmut Composition SCR (Formule Standard) - en M€	2019	2018	2019/2018
Risque de marché après diversification	848,7	771,8	10,0%
Risque Taux d'intérêt	84,2	106,2	-20,7%
Risque Action	373,0	297,3	25,5%
Risque Immobilier	177,6	180,7	-1,7%
Risque de Spread	331,6	305,0	8,7%
Risque de change	28,1	31,9	-12,0%
Risque de Concentration	11,0	14,9	-26,5%
Diversification entre modules marché	-156,8	-164,3	4,6%
Risque de défaut des contreparties	41,6	31,6	31,5%
Risque VIE après diversification	33,2	33,4	-0,5%
Longévité	14,1	11,3	24,6%
Mortalité	8,0	9,4	-14,7%
Invalidité/Morbidité	0,0	0,0	-
Chute	7,0	7,9	-11,7%
CAT	4,7	5,5	-15,0%
Frais	14,3	15,5	-7,8%
Révision	8,2	7,0	17,3%
Diversification entre modules VIE	-23,1	-23,3	0,7%
Risque SANTE après diversification	137,8	132,8	3,7%
Santé similaire à la VIE	4,5	4,3	3,9%
Santé similaire à la NON VIE	134,6	129,8	3,7%
Risque CAT Santé	3,3	3,2	4,5%
Diversification entre modules Santé	-4,6	-4,4	-4,2%
Risque NON VIE après diversification	609,9	599,7	1,7%
Risque de Primes et de Réserves	574,7	562,6	2,1%
Risque de rachat	8,8	4,0	122,4%
Risque CAT Non VIE	105,7	110,0	-3,9%
Diversification entre modules NON VIE	-79,4	-76,9	-3,2%
SCR Intangibles	2,2	3,4	-35,1%
SCR Opérationnel	68,6	70,4	-2,6%
SCR d'ajustement	-191,2	-165,8	-15,3%
Somme des modules hors Int/Op/Adj	1 671,2	1 569,3	6,5%
BSCR	1 224,6	1 146,5	6,8%
Diversification entre modules de risques	-448,8	-426,2	-5,3%
Capitaux pour participation (spécifique Groupe)	13,4	10,0	34,1%
SCR	1 115,4	1 061,0	5,1%
MCR	387,8	363,5	6,7%

Elle affiche un SCR de 1 115,4 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie.

Le MCR est supérieur au seuil défini par la directive (3,7 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

SGAM Matmut couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit à 206,5 %. Sans la prise en compte de la partie transférable de la PPB Matmut Vie (10 M€), il aurait atteint 205,6 %.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour le Groupe qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe Matmut et l'ensemble des entités le composant calculent, sur la période de référence, le capital de solvabilité requis par application de la formule standard ; sans recourir à l'utilisation de modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Sur la période de référence, les fonds propres économiques de SGAM Matmut, y compris dans un contexte de chocs (réalisés dans le cadre des processus ORSA), respectent les exigences réglementaires en termes de couverture du MCR et du SCR.

SGAM MATMUT

Fonds propres

Les fonds propres de SGAM Matmut sont composés de ses fonds propres d'établissement, de la mise en réserve des résultats et des titres subordonnés émis.

SGAM utilise la méthode par consolidation.

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	3 642 115	3 418 695	6,5%
Fonds propres de base	2 303 107	2 156 947	6,8%
niveau 1 non restreint	2 283 107	2 146 947	6,3%
niveau 1 restreint	20 000	10 000	100,0%
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	2 303 107	2 156 947	6,8%
niveau 1 non restreint	2 283 107	2 146 947	6,3%
niveau 1 restreint	20 000	10 000	100,0%
niveau 2			
niveau 3			
MCR	387 783	363 510	6,7%
Ratio de couverture du MCR	593,9%	593,4%	0,1%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	2 303 107	2 156 947	6,8%
niveau 1 non restreint	2 283 107	2 146 947	6,3%
niveau 1 restreint	20 000	10 000	100,0%
niveau 2			
niveau 3			
SCR	1 115 364	1 061 027	5,1%
Ratio de couverture du SCR	206,5%	203,3%	1,6%

La quasi-totalité des fonds propres est classé en niveau 1 non restreint (à l'exception de 20 millions d'euros correspondant à des titres subordonnés à durée indéterminée) ; soit un niveau remplissant les meilleurs critères de qualité selon le référentiel prudentiel.

Le ratio de solvabilité de SGAM Matmut s'établit à 206,5% au 31/12/2019. Sans la prise en compte de la partie transférable de la PPB Matmut Vie (10 M€), il aurait atteint 205,6 %.

Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

SGAM Matmut affiche un SCR de 1 115,4 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie.

- Le SCR (capital de solvabilité requis) est en hausse et s'établit à 1 115 millions d'euros contre 1 061,4 millions d'euros. Cette tendance est en grande partie expliquée par l'augmentation du SCR marché (évolution favorable des marchés actions en 2019)
- Le MCR de la SGAM s'élève quant à lui à 387,8 millions d'euros.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (3,7 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

La SGAM n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Elle couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit à 206,5 %. Sans la prise en compte de la partie transférable de la PPB Matmut Vie (10 M€), il aurait atteint 205,6 %.

MATMUT SAM

E.1 Fonds propres

Matmut Sam gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- L'incertitude du modèle d'affaires ;
- Les risques pouvant être couverts par du capital mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- L'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin (mise en jeu du mécanisme de solidarité financière prévu dans la convention d'affiliation à SGAM Matmut).

Les fonds propres économiques de Matmut Sam s'analysent de la manière suivante au 31/12/2019 :

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Fonds propres	1 088 445	1 065 241	2,2%
Capital en actions ordinaires			
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial	200 000	200 000	0,0%
Réserves et résultat	888 445	865 241	2,7%
Dettes subordonnées			
Intérêts minoritaires			
Autres			
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	536 714	469 857	14,2%
Evaluation en valeur de marché des placements	521 246	366 385	42,3%
Annulation des FAR	-14 870	-14 890	-0,1%
Revalorisation des PT y compris MR	239 306	272 133	-12,1%
Revalorisation des Créances de réassurance	-26 834	-24 060	11,5%
Réévaluation autres actifs	-36 623	-27 560	32,9%
Réévaluation autres passifs	-44 522	-29 777	49,5%
Impôts différés	-100 990	-72 375	39,5%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			
Autres	0	0	
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	
Fonds propres Solvabilité 2	1 625 159	1 535 097	5,9%

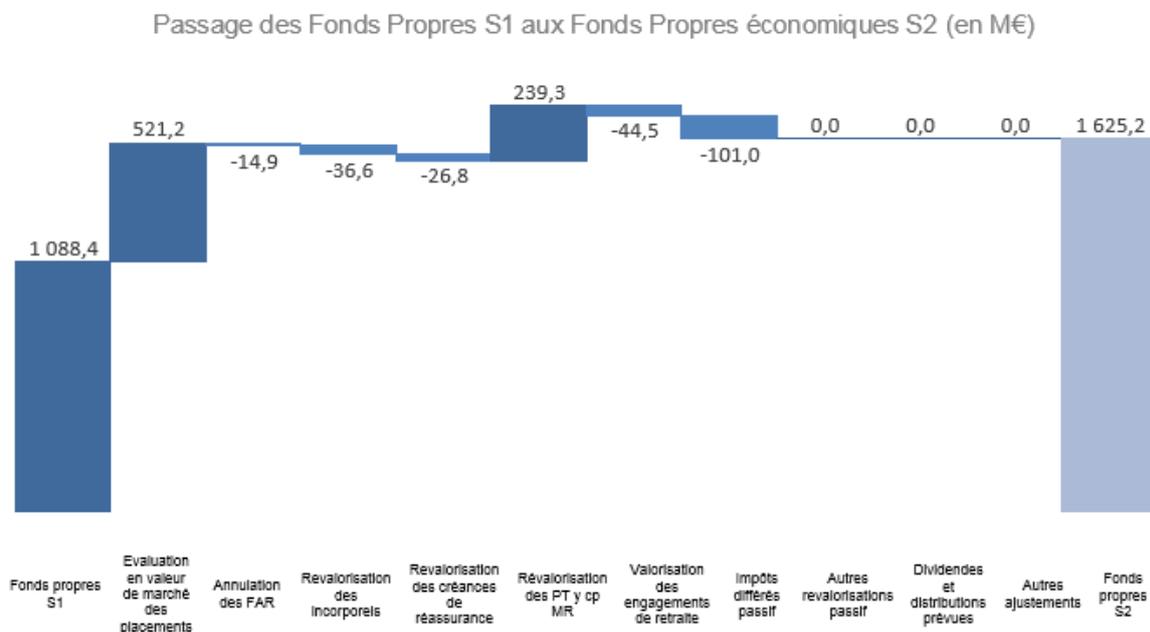
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	2 279 618	1 939 144	17,6%
Fonds propres de base	1 625 159	1 535 097	5,9%
niveau 1 non restreint	1 625 159	1 535 097	5,9%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 625 159	1 535 097	5,9%
niveau 1 non restreint	1 625 159	1 535 097	5,9%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
MCR	287 586	252 348	14,0%
Ratio de couverture du MCR	565,1%	608,3%	-7,1%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 625 159	1 535 097	5,9%
niveau 1 non restreint	1 625 159	1 535 097	5,9%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
SCR	940 419	861 985	9,1%
Ratio de couverture du SCR	172,8%	178,1%	-3,0%

Le ratio de solvabilité 2019 s'élève à 173% contre 178% en 2018. Malgré la hausse des fonds propres (+90 millions), le ratio de solvabilité se dégrade de 5 points en raison de la hausse significative du SCR (+78 millions).

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Sam démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur
- de même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2019, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Composition SCR (Formule Standard) En millions d'euros	2019	2018 Proforma estimé (PFE)	Ecart 2019 / 2018 (PFE)	
			En montant	En %
Risque de marché	625,5	589,5	36,1	6,1%
Risque de défaut	26,9	17,1	9,8	57,6%
Risque VIE	17,9	14,6	3,3	22,6%
Risque SANTE	83,5	80,2	3,3	4,1%
Risque NON VIE	574,8	562,8	12,0	2,1%
Diversification inter modules	- 345,2	- 325,5	- 19,6	-6,0%
Incorporel	2,0	3,2	- 1,2	-37,8%
BSCR	985,4	941,8	43,6	4,6%
Risque opérationnel	56,0	52,3	3,7	7,1%
Absorption par les impôts différés	- 101,0	- 76,2	- 24,7	-32,5%
SCR	940,4	917,9	22,6	2,5%
MCR	287,6	286,7	0,9	0,3%

Matmut Sam affiche un SCR de 940 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie.

Le SCR augmente de 22,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (vision proforma estimée suite au transfert du portefeuille d'AMF Assurances vers Matmut Sam), soit une évolution à la hausse modérée de 2,5%.

Le MCR au 31 décembre 2019 est de 287,6 millions d'euros, en très légère hausse par rapport à 2018.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 101 millions d'euros au 31/12/2019.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Matmut Sam de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, Matmut Sam n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam, celle-ci n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam, celle-ci n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR ou SCR

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Sam, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

E.6 Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

INTER MUTUELLES ENTREPRISES

E.1 Fonds propres

Inter Mutuelles Entreprises gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- L'incertitude du modèle d'affaires ;
- Les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard.

Les fonds propres économiques d'Inter Mutuelles Entreprises s'analysent de la manière suivante au 31/12/2019 :

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Fonds propres	66 513	63 432	4,9%
Capital en actions ordinaires	22 763	22 763	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0		
Fonds initial	0		
Réserves et résultat	43 750	40 669	7,6%
Dettes subordonnées	0		
Intérêts minoritaires	0		
Autres	0		
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	15 249	10 997	38,7%
Evaluation en valeur de marché des placements	10 560	6 068	74,0%
Annulation des FAR	-20	-189	-89,3%
Revalorisation des PT y compris MR	8 373	8 870	-5,6%
Revalorisation des Créances de réassurance	388	-540	-171,9%
Réévaluation autres actifs	-137	-110	25,4%
Réévaluation autres passifs	-953	-531	79,5%
Impôts différés	-2 962	-2 572	15,2%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0		
Autres			
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2			
Fonds propres Solvabilité 2	81 762	74 429	9,9%

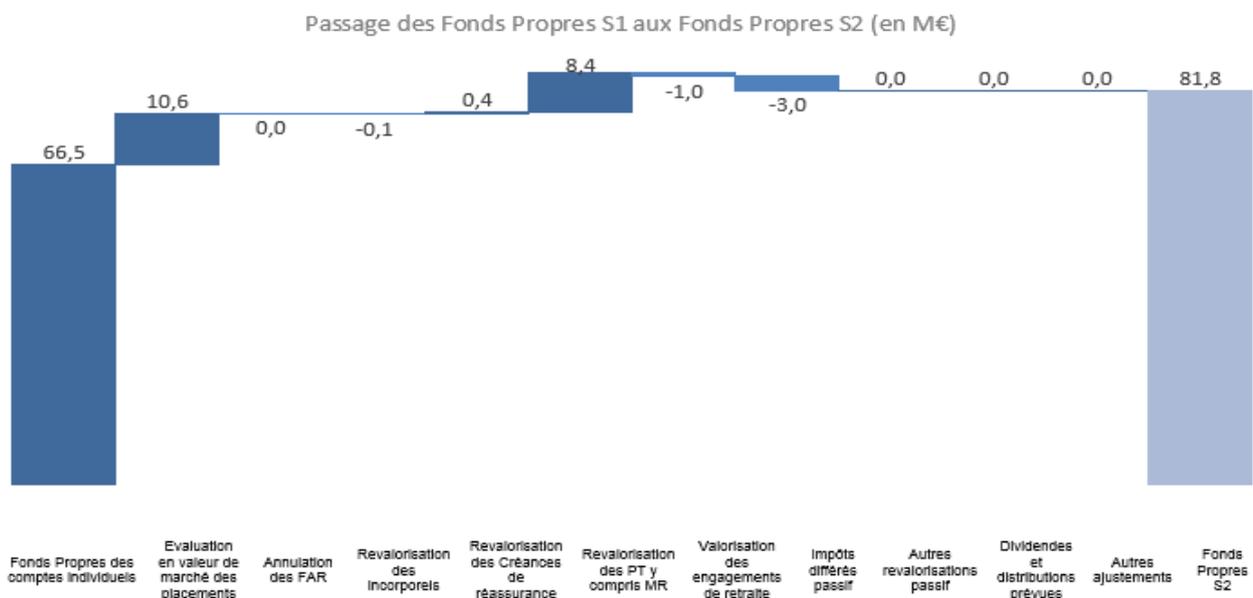
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée.

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	79 413	67 282	18,0%
Fonds propres de base	81 762	74 429	9,9%
niveau 1 non restreint	81 762	74 429	9,9%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	81 762	74 429	9,9%
niveau 1 non restreint	81 762	74 429	9,9%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
MCR	10 047	9 116	10,2%
Ratio de couverture du MCR	813,8%	816,5%	-0,3%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	81 762	74 429	9,9%
niveau 1 non restreint	81 762	74 429	9,9%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
SCR	40 188	36 463	10,2%
Ratio de couverture du SCR	203,4%	204,1%	-0,3%

Le ratio de solvabilité est stable à 203% en 2019 contre 204% en 2018. Malgré la hausse des fonds propres (+7,3 millions), le ratio de solvabilité perd un point en raison de la hausse significative du SCR (+3,7 millions).

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Inter Mutuelles Entreprises démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Inter Mutuelles Entreprises n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur
- Il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2019, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Composition SCR (Formule Standard) En millions d'euros	Ecart 2019/2018			
	2019	2018	En montant	En %
Risque de marché	19,4	15,9	3,5	22,2%
Risque de défaut	2,2	2,3	- 0,1	-4,3%
Risque VIE	0,5	0,5	0,0	9,9%
Risque SANTE	0,1	0,1	- 0,0	-10,8%
Risque NON VIE	30,4	28,4	2,0	7,0%
Diversification inter modules	- 11,5	- 10,0	- 1,4	-14,0%
Incorporel	-	-	-	-
BSCR	41,2	37,1	4,0	10,9%
Risque opérationnel	2,0	1,9	0,1	4,2%
Absorption par les impôts différés	- 3,0	- 2,6	- 0,4	-15,2%
SCR	40,2	36,5	3,7	10,2%
MCR	10,0	9,1	0,9	10,2%

Inter Mutuelles Entreprises affiche un SCR de 40,2 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de souscription non-vie et le risque de marché.

Le SCR augmente de 3,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (+10,2%). Cette évolution est en grande partie expliquée par le SCR de base (BSCR), qui augmente de 4 millions d'euros (+10,9%).

Le MCR au 31 décembre 2019 est de 10 millions d'euros, en hausse par rapport à 2018.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 3 millions d'euros au 31/12/2019.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Inter Mutuelles Entreprises de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, Inter Mutuelles Entreprises n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Inter Mutuelles Entreprises qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Inter Mutuelles Entreprises qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques d'Inter Mutuelles Entreprises, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

E.6 Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

E.1 Fonds propres

Matmut Protection Juridique gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- L'incertitude du modèle d'affaires ;
- Les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard ;

Les fonds propres Solvabilité 2 de Matmut Protection Juridique s'analysent de la manière suivante au 31/12/2019 :

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Fonds propres	42 064	32 193	30,7%
Capital en actions ordinaires	7 500	7 500	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0		
Fonds initial	0		
Réserves et résultat	27 064	17 193	57,4%
Dettes subordonnées	7 500	7 500	0,0%
Intérêts minoritaires	0		
Autres	0		
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	6 986	8 531	-18,1%
Evaluation en valeur de marché des placements	7 597	5 293	43,5%
Annulation des FAR	-568	-364	56,2%
Revalorisation des PT y compris MR	2 963	7 777	-61,9%
Revalorisation des Créances de réassurance	0		
Réévaluation autres actifs	0		
Réévaluation autres passifs	-735	-505	45,7%
Impôts différés	-2 271	-3 671	-38,1%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0		
Autres			
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2			
Fonds propres Solvabilité 2	49 050	40 723	20,4%

Les TSDI présentent les caractéristiques suivantes :

Tableau sur l'émission de dettes subordonnées

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs - Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
27/04/2006	TSDI - 7.500K€ - Matmut Sam - Durée indéterminée	Niveau 2	non

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau ci-après. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

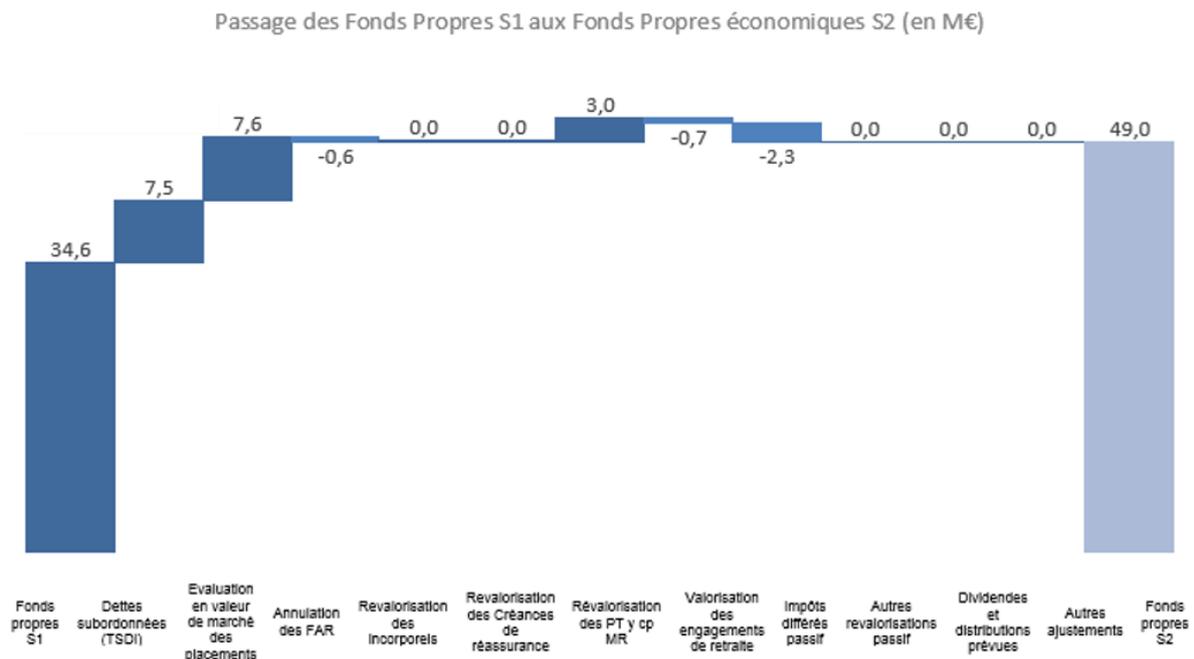
Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	37 627	35 791	5,1%
Fonds propres de base	49 050	40 723	20,4%
niveau 1 non restreint	41 550	33 223	25,1%
niveau 1 restreint			
niveau 2	7 500	7 500	0,0%
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	43 044	34 526	24,7%
niveau 1 non restreint	41 550	33 223	25,1%
niveau 1 restreint			
niveau 2	1 494	1 303	14,7%
niveau 3			
MCR	7 471	6 516	14,7%
Ratio de couverture du MCR	576,1%	529,9%	8,7%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	49 050	40 723	20,4%
niveau 1 non restreint	41 550	33 223	25,1%
niveau 1 restreint			
niveau 2	7 500	7 500	0,0%
niveau 3			
SCR	23 443	24 914	-5,9%
Ratio de couverture du SCR	209,2%	163,5%	28,0%

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée.

Les fonds propres de Matmut Protection Juridique incluent un titre subordonné à durée indéterminée (TSDI) émis en avril 2006 pour un montant nominal de 7,5 millions d'euros. La rémunération annuelle est basée sur l'indice TEC-10 augmenté de 75 bp sans toutefois pouvoir dépasser 8%. Il existe par ailleurs des clauses de suspension des coupons (restant dus) notamment en cas de résultat comptable négatif ou de marge de solvabilité inférieure à un certain seuil. Enfin, les titres sont à durée indéterminée avec une possibilité de remboursement anticipé à la main de Matmut Protection Juridique au bout de 5 ans.

Le ratio de solvabilité s'établit à 209% contre 163,5% en 2018. Cette progression de 28% résulte de l'effet combiné de la hausse des fonds propres (+20%) et la baisse du SCR de l'ordre de 6%.

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Protection Juridique démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Matmut Protection Juridique n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur
- Il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2019, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Ecarts 2019/2018

Composition SCR (Formule Standard)	2019	2018	En montant	En %
En millions d'euros				
Risque de marché	10,4	8,4	2,0	23,2%
Risque de défaut	0,3	0,3	0,1	30,7%
Risque VIE	-	-	-	-
Risque SANTE	-	-	-	-
Risque NON VIE	19,1	23,8	- 4,6	-19,5%
Diversification inter modules	- 5,7	- 5,2	- 0,5	-10,6%
Incorporel	-	-	-	-
BSCR	24,1	27,3	- 3,1	-11,5%
Risque opérationnel	1,6	1,3	0,3	19,8%
Absorption par les impôts différés	- 2,3	- 3,7	1,4	38,1%
SCR	23,4	24,9	- 1,5	-5,9%
MCR	7,5	6,5	1,0	14,7%

Matmut Protection Juridique affiche un SCR de 23,4 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque souscription non-vie et le risque de marché.

Le SCR baisse d'1,5 millions d'euros, soit une évolution de -5,9%.

Le MCR au 31 décembre 2019 est de 7,5 millions d'euros, en hausse par rapport à 2018.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 2,3 millions d'euros au 31/12/2019.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Matmut Protection Juridique de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, Matmut Protection Juridique n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Protection Juridique qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Protection Juridique qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR ou SCR

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Protection Juridique, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

E.6 Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

MATMUT VIE

E.1 Fonds propres

Matmut Vie gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ;
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la formule standard.

Les fonds propres économiques de Matmut Vie s'analysent comme suit :

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Fonds propres	104 164	89 111	16,9%
Capital en actions ordinaires	26 100	26 100	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	13 169	13 169	0,0%
Fonds initial	0		
Réserves et résultat	54 895	49 843	10,1%
Dettes subordonnées	10 000		
Intérêts minoritaires	0		
Autres	0		
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	60 584	11 611	421,8%
Evaluation en valeur de marché des placements	91 432	49 150	86,0%
Annulation des FAR	0		
Revalorisation des PT brute y compris MR	-68 873	-32 303	113,2%
Transfert de la PPB (*)	44 324	0	
<i>Sous-total Revalorisation PT nettes de PPB</i>	<i>-24 549</i>	<i>-32 303</i>	
Revalorisation des Créances de réassurance	0		
Réévaluation autres actifs	0		
Réévaluation autres passifs	-21	2	-1067,3%
Impôts différés	-6 278	-5 239	19,8%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0		
Autres	0		
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2			
Fonds propres Solvabilité 2	164 748	100 722	63,6%

(*) En application de l'avis technique de l'ACPR présentant les modalités des calculs prudentiels concernés par l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance vie (Journal Officiel du 28 décembre 2019), Matmut Vie a inscrit un montant de 44.324 K€ de provision pour participation aux bénéficiaires en fonds excédentaires admissibles au titre de la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis.

En accord avec l'avis technique, Matmut Vie a retenu de façon exceptionnelle au 31/12/2019 une valorisation forfaitaire à 70% du montant comptable de la provision pour participation aux bénéficiaires admissible.

Les TSDI émis au cours de l'exercice 2019 présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs - Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
13/12/2019	TSDI - 10.000K€ - Solimut - Durée indéterminée	Niveau 1 restreint	non

La structure des fonds propres par niveau est présentée ci-après :

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	1 177 037	1 152 820	2,1%
Fonds propres de base	164 748	100 722	63,6%
niveau 1 non restreint	154 748	100 722	53,6%
niveau 1 restreint	10 000		
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	164 748	100 722	63,6%
niveau 1 non restreint	154 748	100 722	53,6%
niveau 1 restreint	10 000		
niveau 2			
niveau 3			
MCR	28 787	27 801	3,5%
Ratio de couverture du MCR	572,3%	362,3%	58,0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	164 748	100 722	63,6%
niveau 1 non restreint	154 748	100 722	53,6%
niveau 1 restreint	10 000		
niveau 2			
niveau 3			
SCR	63 972	61 779	3,5%
Ratio de couverture du SCR	257,5%	163,0%	58,0%

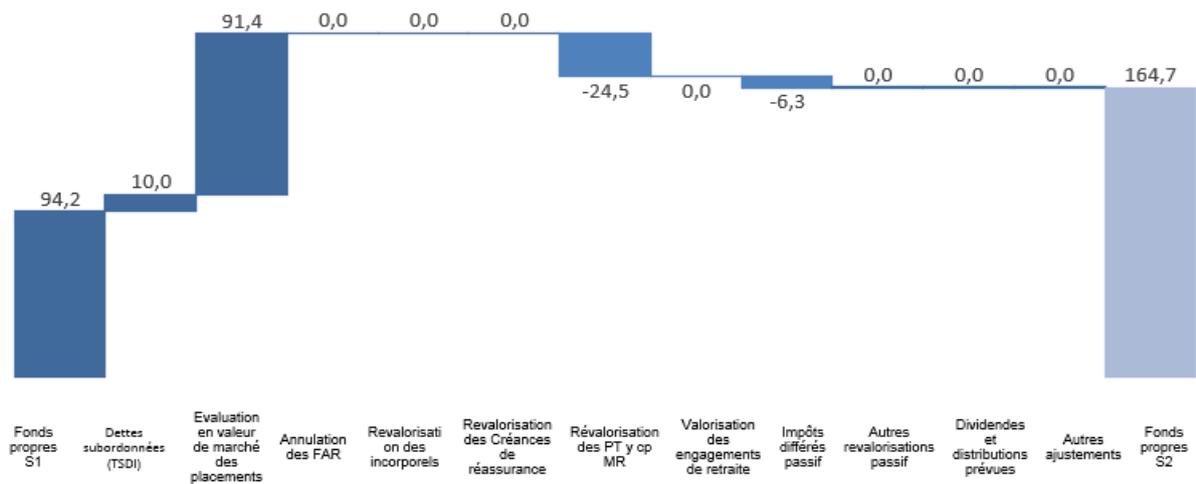
Les fonds propres progressent de l'ordre de 64 millions d'euros du fait :

- des fonds excédentaires tel que mentionné ci-dessus (44 millions d'euros),
- de l'émission des TSDI d'un montant de 10 millions d'euros,
- de la valorisation économique des postes du bilan avec pour les principaux postes :
 - les placements : une augmentation des plus-values latentes liée aux conditions de marché,
 - les provisions techniques qui viennent inhiber une partie de la variation favorable des plus-values latentes (actualisation moins favorable du fait de la baisse de la courbe des taux).

Le ratio de solvabilité s'établit à 258 % contre 163 %.

Sans application de l'avis technique de l'ACPR présentant les modalités des calculs prudentiels concernés par l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance vie, il s'établit à 188 %.

Passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles :



E. 2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Montants en K€	SCR 2019	SCR 2018
Risque de marché	139 055	132 144
Risque taux d'intérêt	28 708	36 738
Risque action	43 817	31 167
Risque immobilier	10 032	12 156
Risque de spread	75 967	72 736
Risque de change	6 698	6 953
Risque de concentration	1 912	2 516
Diversification entre les modules marché	-28 080	-30 123
Risque de défaut des contreparties	626	484
Risque de souscription Vie	18 225	18 696
Mortalité	6 314	6 297
Longévité	0	0
Invalidité / Morbidité	0	0
Chute	5 552	7 510
CAT	2 700	2 491
Frais	11 201	10 343
Révision	0	0
Diversification entre les modules Vie	-7 542	-7 944
Risque de souscription Santé	401	405
Santé similaire à la Vie	396	400
Santé similaire à la Non-Vie	0	0
Risque CAT santé	16	18
Diversification entre les modules Santé	-12	-13
Risque de souscription Non-Vie	0	0
Risque de primes et réserves	0	0
Risque de rachat	0	0
Risque CAT Non-Vie	0	0
Diversification entre les modules Non-Vie	0	0
Diversification	-13 334	-13 474
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de base	144 972	138 255
Risque opérationnel	5 432	7 510
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-80 155	-78 746
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-6 278	-5 239
SCR	63 972	61 779
MCR	28 787	27 801

Matmut Vie affiche un SCR de 64 M€, dont le principal risque est le risque de marché.

Le SCR augmente uniquement de 2,2 M€ par rapport au 31/12/2018. Cette progression provient du BSCR (+6,7 M€). Celle-ci est compensée par une hausse des ajustements (+2,4 M€) qui viennent diminuer ce BSCR et une baisse du SCR opérationnel de 2,1 M€.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Vie qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Vie qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR ou SCR

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Vie, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

E.6 Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

Matmut & Co

E.1 Fonds propres

Matmut & Co gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- L'incertitude du modèle d'affaires ;
- Les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- L'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

Tenant compte du transfert de portefeuilles et de la réduction de capital consentie, les fonds propres Solvabilité 2 de Matmut & Co s'analysent de la manière suivante au 31/12/2019 :

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Fonds propres	95 358	90 991	4,8%
Capital en actions ordinaires	66 015	69 417	-4,9%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial			
Réserves et résultat	19 342	11 574	67,1%
Dettes subordonnées	10 000	10 000	0,0%
Intérêts minoritaires			
Autres			
Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	9 540	20 239	-52,9%
Evaluation en valeur de marché des placements	11 849	13 590	-12,8%
Annulation des FAR	-129	-575	-77,6%
Revalorisation des PT y compris MR	238	22 627	-99,0%
Revalorisation des Créances de réassurance	0	-3 796	-100,0%
Réévaluation autres actifs	114	-4 034	-102,8%
Réévaluation autres passifs		123	-100,0%
Impôts différés	-2 532	-7 696	-67,1%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			
Autres	0		
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0		
Fonds propres Solvabilité 2	104 898	111 230	-5,7%

Les TSDI présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs - Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
30/12/2017	TSDI - 10.000K€ - Solimut - Durée indéterminée	Niveau 1 restreint	NON

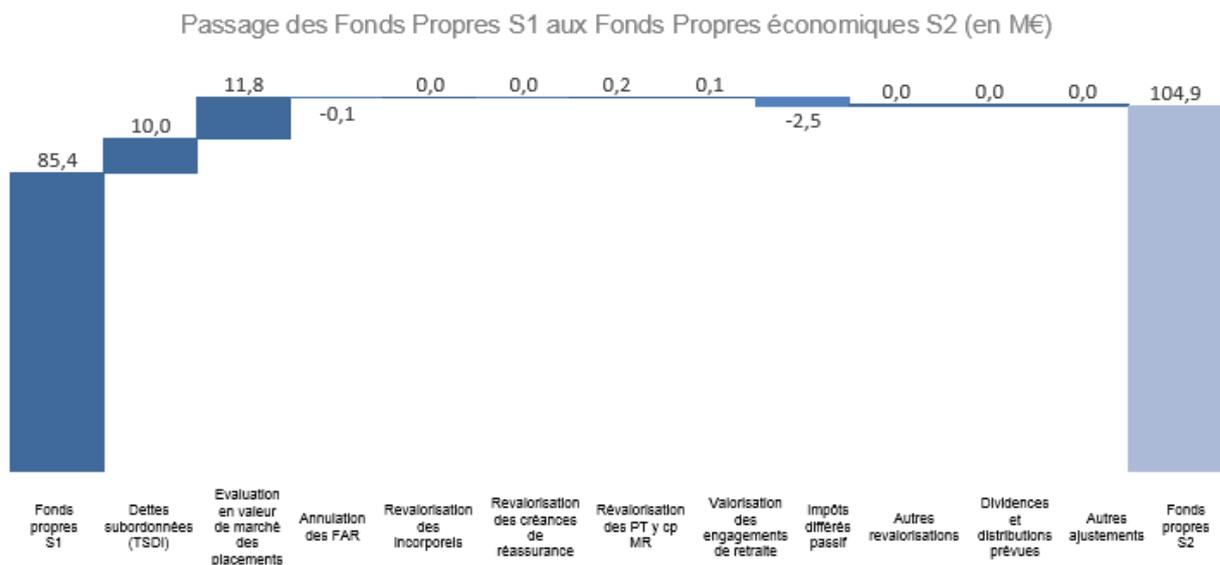
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit :

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	795	154 164	-99,5%
Fonds propres de base	104 898	111 230	-5,7%
niveau 1 non restreint	94 898	101 230	-6,3%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	104 898	111 230	-5,7%
niveau 1 non restreint	94 898	101 230	-6,3%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
MCR	5 248	24 490	-78,6%
Ratio de couverture du MCR	1998,9%	454,2%	340,1%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	104 898	111 230	-5,7%
niveau 1 non restreint	94 898	101 230	-6,3%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
SCR	20 991	67 122	-68,7%
Ratio de couverture du SCR	499,7%	165,7%	201,6%

Le ratio de solvabilité s'apprécie à 500% en 2019 contre 166% en 2018. Cette hausse s'explique par la baisse significative du SCR de 69%.

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut & Co démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Matmut & Co n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur
- de même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2019, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Composition SCR (Formule Standard)		2019
En millions d'euros		
Risque de marché		23,1
Risque de défaut		0,2
Risque VIE		-
Risque SANTE		0,1
Risque NON VIE		1,2
Diversification inter modules	-	1,1
Incorporel		-
BSCR		23,5
Risque opérationnel		0,0
Absorption par les impôts différés	-	2,5
SCR		21,0
MCR		5,2

Matmut & Co affiche un SCR de 21 millions d'euros, le principal risque étant le risque de marché (23,1 millions d'euros, le risque action ayant le poids le plus important).

Le MCR au 31 décembre 2019 s'élève à 5,2 millions d'euros.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 2,5 millions d'euros au 31/12/2019.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Matmut & Co de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, Matmut & Co n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut & Co qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut & Co qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR ou SCR

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut & Co, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

E.6 Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

MATMUT MUTUALITE

E.1 Fonds propres

Matmut Mutualité gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- L'incertitude du modèle d'affaires ;
- Les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- L'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

Les fonds propres Solvabilité 2 de Matmut Mutualité s'analysent de la manière suivante au 31/12/2019 :

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Fonds propres	64 810	60 407	7,3%
Capital en actions ordinaires	0		
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaire	0		
Fonds initial	1 000	1 000	0,0%
Réserves et résultat	63 810	59 407	7,4%
Dettes subordonnées	0		
Intérêts minoritaires	0		
Autres	0		
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	36 326	33 431	8,7%
Evaluation en valeur de marché des placements	45 239	43 028	5,1%
Annulation des FAR	-117	-81	44,7%
Revalorisation des PT y compris MR	4 408	4 486	-1,7%
Revalorisation des Créances de réassurance	0		
Réévaluation autres actifs	0		
Réévaluation autres passifs	-129	-105	22,5%
Impôts différés	-13 075	-13 896	-5,9%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0		
Autres			
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2			
Fonds propres Solvabilité 2	101 136	93 838	7,8%

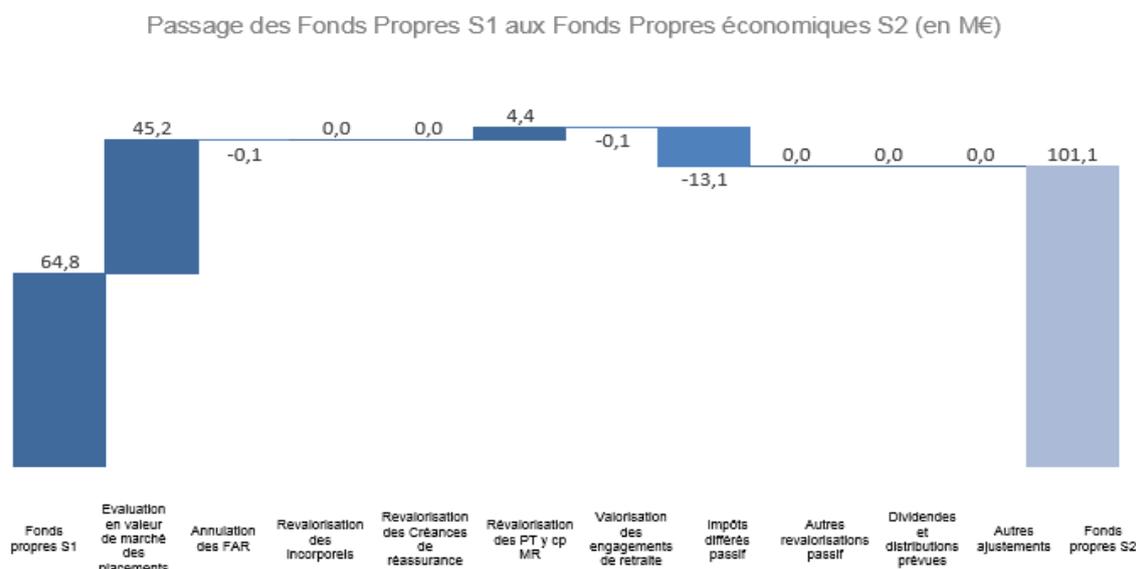
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	288	203	41,9%
Fonds propres de base	101 136	93 838	7,8%
niveau 1 non restreint	101 136	93 838	7,8%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	101 136	93 838	7,8%
niveau 1 non restreint	101 136	93 838	7,8%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
MCR	7 084	5 874	20,6%
Ratio de couverture du MCR	1427,7%	1597,4%	-10,6%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	101 136	93 838	7,8%
niveau 1 non restreint	101 136	93 838	7,8%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
SCR	28 336	23 497	20,6%
Ratio de couverture du SCR	356,9%	399,4%	-10,6%

Le ratio de solvabilité s'établit à 357% en 2019 contre 400% en 2018. Malgré la hausse des fonds propres (+7,3 millions), le ratio de solvabilité se dégrade en raison de la hausse significative du SCR (+4,8 millions).

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Mutualité démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Matmut Mutualité n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur
- de même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2019, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Composition SCR (Formule Standard) En millions d'euros	Ecart 2019/2018			
	2019	2018	En montant	En %
Risque de marché	37,6	32,6	5,0	15,4%
Risque de défaut	0,7	0,7	- 0,0	-4,3%
Risque VIE	-	-	-	-
Risque SANTE	5,4	4,6	0,8	18,5%
Risque NON VIE	-	-	-	-
Diversification inter modules	- 4,2	- 3,7	- 0,6	-15,0%
Incorporel	-	-	-	-
BSCR	39,5	34,3	5,3	15,4%
Risque opérationnel	0,3	0,3	0,0	5,2%
Absorption par les impôts différés	- 11,5	- 11,1	- 0,5	-4,2%
SCR	28,3	23,5	4,8	20,6%
MCR	7,1	5,9	1,2	20,6%

Matmut Mutualité affiche un SCR de 28,3 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription santé.

Le SCR augmente de 4,8 millions d'euros par rapport à 2018, soit une évolution de 20,6%.

Le MCR au 31 décembre 2019 est de 7,1 millions d'euros, en hausse par rapport à 2018.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 11,5 millions d'euros au 31/12/2019.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Matmut Mutualité de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, Matmut Mutualité n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Mutualité qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Mutualité qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR ou SCR

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Mutualité, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

E.6 Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

OCIANE MATMUT

E.1 Fonds propres

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres d'Ociane Matmut.

L'évolution des fonds propres d'Ociane Matmut sur la période de planification de son activité compte tenu de sa stratégie d'entreprise est la conséquence naturelle de l'évolution de ses résultats.

Aucun management ni action particulière n'est prévue sur la période de planification.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée.

Les fonds propres S2 sont déterminés par écart de réévaluation avec les fonds propres S1 tels que présenté dans le tableau suivant :

Montants en K€	2019	2018	2019 / 2018
Fonds propres	346 608	329 156	5.3%
Fonds initial	1 010	1 010	0.0%
Réserves et résultat	345 598	328 146	5.3%
Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	46 780	47 275	-1.0%
Evaluation en valeur de marché des placements	73 603	68 949	6.7%
Revalorisation des PT y compris MR	-13 082	-7 840	66.9%
Revalorisation des Créances de réassurance	33	-3	-1172.4%
Réévaluation autres actifs	-1 620	-1 244	30.2%
Impôts différés	-12 154	-12 586	-3.4%
Fonds propres Solvabilité 2	393 388	376 431	4.5%

Classification des fonds propres

Au 31/12/2019, les Fonds Propres d'Ociane Matmut sont constitués intégralement en Tier 1.

Montants en K€	2019	2018	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	0	40 918	-100.0%
Fonds propres de base	393 388	376 431	4.5%
niveau 1 non restreint	393 388	376 431	4.5%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	393 388	376 431	4.5%
niveau 1 non restreint	393 388	376 431	4.5%
MCR	27 119	23 772	14.1%
Ratio de couverture du MCR	1450.6%	1583.5%	-8.4%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	393 388	376 431	4.5%
niveau 1 non restreint	393 388	376 431	4.5%
SCR	108 474	95 089	14.1%
Ratio de couverture du SCR	362.7%	395.9%	-8.4%

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Ociane Matmut démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, Ociane Matmut n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Aussi, le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2019, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2019	SCR 2018
Risque de marché	65 272	53 290
Risque taux d'intérêt	8 915	7 775
Risque action	42 659	32 744
Risque immobilier	5 860	5 965
Risque de spread	20 595	16 588
Risque de change	376	76
Risque de concentration	8 628	13 691
Diversification entre les modules marché	-21 761	-23 549
Risque de défaut des contreparties	11 860	8 292
Risque de souscription Santé	67 999	65 823
Santé similaire à la Vie		
Santé similaire à la Non-Vie	67 331	65 207
Risque CAT santé	2 499	2 313
Diversification entre les modules Santé	-1 831	-1 697
Diversification	-35 429	-29 994
Risque sur les immobilisations incorporelles	240	240
SCR de base	109 942	97 651
Risque opérationnel	10 687	10 024
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techn	0	0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-12 154	-12 586
SCR	108 474	95 089
MCR	27 119	23 772

Le SCR augmente de 13,4M€, soit +14%. Cette hausse s'explique par plusieurs effets qui se cumulent :

- Sur le risque de marché, le SCR Action a fortement augmenté du fait de l'augmentation de l'ajustement symétrique (-0.08% au 31/12/2019 contre -6.34% au 31/12/2018)
- Le risque de contrepartie a également fortement augmenté du fait d'un niveau de trésorerie élevé fin d'année 2019,
- L'augmentation du nombre de bénéficiaires couverts induit une augmentation du volume des cotisations, qui conduit à une augmentation du SCR de primes, et donc du SCR de souscription Santé.
- Enfin, l'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 12.2 M€ au 31/12/2019.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour l'entité qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les fonds propres économiques de l'entité, y compris dans un contexte de chocs (réalisés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

E.6 Autres informations

Néant.

AMF SAM

E.1 Fonds propres

AMF SAM gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin d'être en mesure de mener à bien sa stratégie. Cela se traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des "coussins" de sécurité (besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ;
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard.

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau suivant. Aucun changement notable n'est intervenu dans leur structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Fonds propres	35 182	34 662	1,5%
Capital en actions ordinaires	400	400	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			-
Fonds initial			-
Réserves et résultat	34 782	34 262	1,5%
Dettes subordonnées			-
Intérêts minoritaires			-
Autres			-
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	6 245	5 641	10,7%
Evaluation en valeur de marché des placements	6 439	7 411	-13,1%
Annulation des FAR	-130	-138	-5,3%
Revalorisation des PT y compris MR	593	-964	-161,5%
Revalorisation des Créances de réassurance	-58	-12	390,7%
Réévaluation autres actifs	273	-405	-167,4%
Réévaluation autres passifs	-434	0	-
Impôts différés	-437	-251	73,9%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			-
Autres	0		-
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0		-
Fonds propres Solvabilité 2	41 427	40 303	2,8%

Les fonds propres économiques augmentent de 1,1 millions d'euros entre 2018 et 2019. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de la valeur économique des placements et la stabilité des provisions techniques entre les deux exercices.

La structure par niveau des fonds propres éligibles est présentée dans le tableau suivant. Ils sont constitués en totalité de fonds propres de niveau 1 non restreint.

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	0	10 793	-100,0%
Fonds propres de base	41 427	40 303	2,8%
niveau 1 non restreint	41 427	40 303	2,8%
niveau 1 restreint			-
niveau 2			-
niveau 3			-
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	41 427	40 303	2,8%
niveau 1 non restreint	41 427	40 303	2,8%
niveau 1 restreint			-
niveau 2			-
niveau 3			-
MCR	3 700	3 700	0,0%
Ratio de couverture du MCR	1119,7%	1089,3%	2,8%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	41 427	40 303	2,8%
niveau 1 non restreint	41 427	40 303	2,8%
niveau 1 restreint			-
niveau 2			-
niveau 3			-
SCR	11 497	10 433	10,2%
Ratio de couverture du SCR	360,3%	386,3%	-6,7%

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la mutuelle.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée.

Le ratio de solvabilité 2019 s'élève à 360% contre 386% en 2018. Cette explication sur la baisse de 26 points s'explique pour 37 points par la hausse du SCR (+ 1,1 millions d'euros) compensée par une hausse de 11 points due à la hausse des fonds propres économiques (+ 1,1 millions d'euros).

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, AMF SAM démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers (cf. Rapport ORSA 2019 – SGAM Matmut, Partie III : Profil de risque et adéquation à la formule standard).

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- la mutuelle n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur,
- de même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2019, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2019	SCR 2018 pro forma estimé (PFE)	SCR 2018
Risque de marché	8 359	7 423	7 418
Risque taux d'intérêt	422	908	908
Risque action	3 804	4 024	4 024
Risque immobilier	2 254	1 826	1 826
Risque de spread	2 931	2 246	2 241
Risque de change	288	186	186
Risque de concentration	377	378	378
Diversification entre les modules marché	-1 716	-2 144	-2 144
Risque de défaut des contreparties	159	113	113
Risque de souscription Vie	0	0	0
Longévité			
Mortalité			
Invalidité / Morbidité			
Chute			
CAT			
Frais			
Révision			
Diversification entre les modules Vie			
Risque de souscription Santé	0	0	0
Santé similaire à la Vie			
Santé similaire à la Non-Vie			
Risque CAT santé			
Diversification entre les modules Santé			
Risque de souscription Non-Vie	6 200	5 725	5 600
Risque de primes et réserves	4 445	4 183	4 038
Risque de rachat	78	32	32
Risque CAT Non-Vie	3 351	3 000	3 000
Diversification entre les modules Non-Vie	-1 674	-1 490	-1 470
Diversification	-3 061	-2 764	-2 728
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0	0
SCR de base	11 658	10 497	10 403
Risque opérationnel	276	282	282
Capacité d'absorption des pertes par les provisions	0	0	0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts	-437	-251	-251
SCR	11 497	10 527	10 433
MCR	3 700		3 700

AMF SAM affiche un SCR de 11,5 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie.

Le SCR augmente de 1,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 pro forma, soit une évolution à la hausse de 9%. Cette évolution est expliquée par :

- Le SCR de base (BSCR) qui augmente (+11%) :
 - Le SCR de marché augmente de 13%. Les modules Immobilier et Spread augmentent significativement entre 2018 et 2019 principalement pour le module spread du fait de la hausse du volume des OPCVM dans le portefeuille. Cette hausse est légèrement compensée par une baisse sur les modules Taux d'intérêt et Action notamment liée à la vente de la participation AMF Assurances.
 - Le SCR de souscription non-vie augmente de 8% principalement du fait de la hausse des primes sur l'exercice.

Cette hausse du SCR de base est légèrement compensée par une baisse des impôts différés (-74%), qui contribue à diminuer la valeur du SCR.

Le MCR au 31 décembre 2019 est de 3,7 millions d'euros correspondant au MCR minimum réglementaire selon la Directive Solvabilité II. Ce montant est identique au MCR au 31 décembre 2018.

Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur la période de planification, il n'y a pas pour AMF SAM de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, la mutuelle n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour AMF SAM qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour AMF SAM qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'exercice 2019, les fonds propres économiques d'AMF SAM ont largement couvert les SCR et MCR.

E.6 Autres informations

Aucune autre information supplémentaire n'est à mentionner relative à la gestion du capital de la mutuelle.

MUTLOG

E.1 Fonds propres

Mutlog gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (besoin global de solvabilité défini dans ORSA), permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard

Mutlog a ses fonds propres composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats. Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre "D. Valorisation".

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Fonds propres normes françaises	40 505	38 171	6,1%
Capital en actions ordinaires	0	0	N/A
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0	N/A
Fonds initial	6 500	6 500	0,0%
Réserves et résultat	32 029	31 671	1,1%
Dettes subordonnées	0	0	N/A
Intérêts minoritaires	0	0	N/A
Autres	1 976	0	N/A
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	7 426	1 678	342,7%
Evaluation en valeur de marché des placements	6 691	2 056	225,4%
Annulation des FAR	0	0	N/A
Revalorisation des PT y compris MR	4 121	383	976,2%
Revalorisation des Créances de réassurance	0	0	N/A
Réévaluation autres actifs	-588	-541	8,7%
Réévaluation autres passifs	90	432	-79,1%
Impôts différés	-2 888	-652	342,7%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0	N/A
Autres	0	0	N/A
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	N/A
Excédent de l'actif sur le passif normes Solvabilité 2	47 931	39 849	20,3%

Les fonds propres en normes comptables s'élèvent à 40.505 K€. Leur progression par rapport à l'an dernier (+2.334 K€) est due aux postes réserves et résultat (+358 K€) et autres (+1.976 K€), ce dernier correspondant à des fonds de dotation avec droit de reprise constitués au cours de l'exercice 2019.

Les écarts d'évaluation entre les comptes normes françaises et Solvabilité 2 ont augmenté (+5.748 K€) du fait principalement de l'impact de la valorisation en valeur de marché des placements (+4.635 K€) et de la revalorisation des provisions techniques (+3.738 K€). La revalorisation des provisions techniques bénéficie notamment du passage aux nouvelles tables d'expérience décès construites et certifiées en 2019 et de la reprise de provision pour participation aux excédents (cette reprise s'inscrit dans le processus mécanique de reprise de provision à l'échéance des 8 années et n'est donc pas liée à l'application de l'avis technique de l'ACPR relatif aux fonds excédentaires en assurance vie). L'accroissement des impôts différés passifs nets des impôts différés passifs (+2.236 K€) résulte des deux effets décrits précédemment.

Les fonds propres éligibles excluent les fonds de dotation avec droit de reprise. Ils s'élèvent à 45.955 K€ au 31 décembre 2019.

La structure par niveau des fonds propres éligibles est présentée dans le tableau suivant. Ils sont constitués en totalité de fonds propres de niveau 1 non restreint.

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	-4 914	3 192	-254,0%
Fonds propres de base	45 955	39 849	15,3%
niveau 1 non restreint	45 955	39 849	15,3%
niveau 1 restreint	0	0	N/A
niveau 2	0	0	N/A
niveau 3	0	0	N/A
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	45 955	39 849	15,3%
niveau 1 non restreint	45 955	39 849	15,3%
niveau 1 restreint	0	0	N/A
niveau 2	0	0	N/A
niveau 3	0	0	N/A
MCR	3 700	3 700	0,0%
Ratio de couverture du MCR	1242,0%	1077,0%	15,3%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	45 955	39 849	15,3%
niveau 1 non restreint	45 955	39 849	15,3%
niveau 1 restreint	0	0	N/A
niveau 2	0	0	N/A
niveau 3	0	0	N/A
SCR	7 421	8 054	-7,9%
Ratio de couverture du SCR	619,2%	494,8%	25,2%

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la mutuelle. Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée. La mutuelle n'envisage pas de lever des fonds propres externes.

Le ratio de solvabilité 2019 s'élève à 619% contre 495% en 2018. Cette augmentation s'explique par la hausse des fonds propres éligibles (+6.106 K€) expliquée précédemment et par la baisse du SCR (-633 K€) détaillée plus bas.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Mutlog démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- la mutuelle n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- elle applique la correction pour volatilité (duration longue des engagements) mais pas l'ajustement égalisateur
- de même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2019, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en k€	SCR 2019	SCR 2018
Risque de marché	6 469	5 482
Risque taux d'intérêt	820	526
Risque action	2 729	3 002
Risque immobilier	2 308	1 063
Risque de spread	2 002	1 730
Risque de change	167	254
Risque de concentration	1 202	1 169
Diversification entre les modules marché	-2 758	-2 261
Risque de défaut des contreparties	1 945	1 745
Risque de souscription Vie	4 923	3 990
Longévité	0	0
Mortalité	1 707	1 555
Invalidité / Morbidité	0	0
Chute	1 448	508
CAT	1 954	1 493
Frais	2 236	2 226
Révision	0	0
Diversification entre les modules Vie	-2 421	-1 792
Risque de souscription Santé	0	0
Santé similaire à la Vie	0	0
Santé similaire à la Non-Vie	0	0
Risque CAT santé	0	0
Diversification entre les modules Santé	0	0
Risque de souscription Non-Vie	0	0
Risque de primes et réserves	0	0
Risque de rachat	0	0
Risque CAT Non-Vie	0	0
Diversification entre les modules Non-Vie	0	0
Diversification	-3 495	-2 958
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de base	9 843	8 260
Risque opérationnel	465	447
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	0	0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-2 886	-652
SCR	7 421	8 054
MCR	3 700	3 700

Mutlog affiche un SCR de 7.421 K€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription vie.

Le SCR diminue de 633 K€ par rapport au 31 décembre 2018, soit une évolution à la baisse de 8%. Cette évolution est expliquée par :

- Le SCR de base (BSCR) qui augmente de 1.583 K€ :
 - o Le SCR de marché augmente (+18%) principalement en lien avec la hausse du volume des placements et leur réallocation sous l'effet du mandat de gestion confié à OFI pour une poche de 10 M€ (baisse de la part des dépôts et hausse de la part d'autres catégories d'actifs consommant davantage de SCR).
 - o Le SCR de défaut progresse (+11%) sous l'effet d'une hausse des créances et de la trésorerie
 - o Le SCR de souscription vie évolue également à la hausse (+23%)
- L'ajustement pour impôts différés, qui augmente de 2.234 K€ (en valeur absolue) en lien avec l'évolution des impôts différés passifs décrite précédemment

Le MCR au 31 décembre 2019 est de 3.700 K€, inchangé par rapport à 2018.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par le calcul est inférieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (3.700 K€) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Mutlog de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, la mutuelle n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Mutlog qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Mutlog qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les fonds propres économiques de l'entité, y compris dans un contexte de chocs (simulés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

E.6 Autres informations

Néant.

MUTLOG GARANTIES

E.1 Fonds propres

Mutlog Garanties gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (besoin global de solvabilité défini dans ORSA), permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard

Mutlog Garanties a ses fonds propres composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats. Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre "D. Valorisation".

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Fonds propres normes françaises	47 335	46 523	1,7%
Capital en actions ordinaires	0	0	N/A
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0	N/A
Fonds initial	1 550	1 550	0,0%
Réserves et résultat	45 785	44 973	1,8%
Dettes subordonnées	0	0	N/A
Intérêts minoritaires	0	0	N/A
Autres	0	0	N/A
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	489	-212	-330,6%
Evaluation en valeur de marché des placements	1 914	238	703,5%
Annulation des FAR	0	0	N/A
Revalorisation des PT y compris MR	-757	-439	72,6%
Revalorisation des Créances de réassurance	0	0	N/A
Réévaluation autres actifs	-574	-534	7,3%
Réévaluation autres passifs	96	440	-78,1%
Impôts différés	-190	83	-330,6%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0	N/A
Autres	0	0	N/A
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	N/A
Excédent de l'actif sur le passif normes Solvabilité 2	47 825	46 311	3,3%

Les fonds propres en normes comptables s'élèvent à 47.335 K€. Leur progression par rapport à l'an dernier (+812 K€) est due aux postes réserves et résultat (+812 K€).

Les écarts d'évaluation entre les comptes normes françaises et Solvabilité 2 ont augmenté (+701 K€) du fait principalement de l'impact de la valorisation en valeur de marché des placements (+1.676 K€), atténué par les impacts de la revalorisation des provisions techniques (-318 K€) et des impôts différés (-273 K€).

Les fonds propres éligibles s'élèvent à 47.825 K€ au 31 décembre 2019.

La structure par niveau des fonds propres éligibles est présentée dans le tableau suivant. Ils sont constitués en totalité de fonds propres de niveau 1 non restreint.

Montants en K€	2 019	2 018	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	13 916	14 520	-4,2%
Fonds propres de base	47 825	46 311	3,3%
niveau 1 non restreint	47 825	46 228	3,5%
niveau 1 restreint	0	0	N/A
niveau 2	0	0	N/A
niveau 3	0	83	-100,0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	47 825	46 228	3,5%
niveau 1 non restreint	47 825	46 228	3,5%
niveau 1 restreint	0	0	N/A
niveau 2	0	0	N/A
niveau 3	0	0	N/A
MCR	3 700	3 700	0,0%
Ratio de couverture du MCR	1292,6%	1249,4%	3,5%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	47 825	46 311	3,3%
niveau 1 non restreint	47 825	46 228	3,5%
niveau 1 restreint	0	0	N/A
niveau 2	0	0	N/A
niveau 3	0	83	-100,0%
SCR	9 019	8 397	7,4%
Ratio de couverture du SCR	530,2%	551,5%	-3,9%

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la mutuelle. Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée. La mutuelle n'envisage pas de lever des fonds propres externes.

Le ratio de solvabilité 2019 s'élève à 530% contre 552% en 2018. Cette légère diminution est le résultat de la hausse combinée des fonds propres éligibles (+1.597 K€) et du SCR (+622 K€).

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Mutlog Garanties démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- la mutuelle n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- elle applique la correction pour volatilité (duration longue des engagements) mais pas l'ajustement égalisateur
- de même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2019, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2019	SCR 2018
Risque de marché	5 989	5 254
Risque taux d'intérêt	344	339
Risque action	3 643	3 239
Risque immobilier	319	305
Risque de spread	2 221	1 862
Risque de change	221	211
Risque de concentration	1 444	1 297
Diversification entre les modules marché	-2 202	-2 000
Risque de défaut des contreparties	1 651	1 486
Risque de souscription Vie	0	0
Longévité	0	0
Mortalité	0	0
Invalidité / Morbidité	0	0
Chute	0	0
CAT	0	0
Frais	0	0
Révision	0	0
Diversification entre les modules Vie	0	0
Risque de souscription Santé	4 220	4 055
Santé similaire à la Vie	4 180	4 021
Santé similaire à la Non-Vie	0	0
Risque CAT santé	152	132
Diversification entre les modules Santé	-112	-97
Risque de souscription Non-Vie	627	617
Risque de primes et réserves	546	511
Risque de rachat	0	0
Risque CAT Non-Vie	200	240
Diversification entre les modules Non-Vie	-119	-135
Diversification	-3 499	-3 242
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de base	8 987	8 170
Risque opérationnel	222	228
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	0	0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-190	0
SCR	9 019	8 397
MCR	3 700	3 700

Mutlog Garanties affiche un SCR de 9.019 K€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription « santé ».

Le SCR augmente de 622 K€ par rapport au 31 décembre 2018, soit une évolution à la hausse de 7%. Cette évolution est expliquée par :

- Le SCR de base (BSCR) qui augmente de 817 K€ :
 - o Le SCR de marché augmente (+14%) principalement en lien avec principalement en lien avec la réallocation des placements sous l'effet du mandat confié à OFI pour 10 M€ (baisse de la part des livrets et hausse de la part d'autres catégories d'actifs consommant davantage de SCR)
 - o Le SCR de défaut progresse (+11%) sous l'effet d'une hausse des créances et de la trésorerie
 - o Le SCR de souscription « santé » évolue à la hausse (+4%)
- L'ajustement pour impôts différés, qui augmente de 190 K€ (en valeur absolue) en lien avec l'évolution des impôts différés décrite précédemment

Le MCR au 31 décembre 2019 est de 3.700 K€, inchangé par rapport à 2018.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par le calcul est inférieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (3.700 K€) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Mutlog Garanties de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, la mutuelle n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Mutlog Garanties qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Mutlog Garanties qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les fonds propres économiques de l'entité, y compris dans un contexte de chocs (simulés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

E.6 Autres informations

Néant.

Rapport sur la solvabilité

et

la situation financière

SGAM Matmut

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

Données au 31 décembre 2019

en milliers d'euros

Liste des QRT publics	SGAM Groupe Matmut	Matmut SAM	IME	MPJ	Matmut Vie	Matmut & Co	Matmut Mutualité	Mutuelle Ociane Matmut	AMF SAM	Mutlog	Mutlog Garanties
S.02.01.02 Bilan prudentiel	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par lignes d'activité	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé (base technique similaire à la vie)	☒	☑	☑	☒	☑	☑	☒	☒	☒	☑	☑
S.17.01.02 Provisions techniques non-vie	☒	☑	☑	☑	☒	☑	☑	☑	☑	☒	☑
S.19.01.21 Sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	☒	☑	☑	☑	☒	☑	☑	☑	☑	☒	☑
S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☑	☑
S.23.01.01 (ou 22 pour le groupe) Fonds propres	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
S.25.01.21 (ou 22 pour le groupe) Capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
S.25.02.21 Capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
S.25.03.21 Capital de solvabilité requis calculé sur à l'aide d'un modèle interne intégral	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
S.28.01.01 Minimum de capital requis pour les entreprises exerçant une activité uniquement vie ou uniquement non-vie	☒	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☒	☑	☑	☑
S.28.02.01 Minimum de capital requis pour les entreprises exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☑	☒	☒	☒
S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe	☑	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	2 755
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	447 837
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 070 763
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	247 320
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	230 913
Actions	R0100	211 382
Actions - cotées	R0110	6 125
Actions - non cotées	R0120	205 257
Obligations	R0130	3 080 445
Obligations d'État	R0140	386 487
Obligations d'entreprise	R0150	1 907 413
Titres structurés	R0160	786 545
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 269 417
Produits dérivés	R0190	5
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	30 342
Autres investissements	R0210	940
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	8 584
Avances sur police	R0240	1 204
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	7 381
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	211 026
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	209 440
Non-vie hors santé	R0290	209 204
Santé similaire à la non-vie	R0300	237
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 586
Santé similaire à la vie	R0320	8 027
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-6 441
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	953
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	89 377
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	36 002
Autres créances (hors assurance)	R0380	239 004
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	409 283
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	6 515 586

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 175 606
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 021 723
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 846 420
Marge de risque	R0550	175 302
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	153 884
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	127 645
Marge de risque	R0590	26 238
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 466 509
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	14 321
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	10 492
Marge de risque	R0640	3 828
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 452 188
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 430 650
Marge de risque	R0680	21 539
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4 034
Provisions pour retraite	R0760	67 433
Dépôts des réassureurs	R0770	10 173
Passifs d'impôts différés	R0780	130 470
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	37 347
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	2 340
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	15 884
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 590
Autres dettes (hors assurance)	R0840	243 656
Passifs subordonnés	R0850	20 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	20 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	154
Total du passif	R0900	4 177 195
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 338 391

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	362 745	184 004	0	341 247	548 405	0	390 521	86 220	0	125 323	118 386	569					2 157 421
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	236	0	0	0	0	450	0	0	0	0	0					687
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	2 315	501	0	6 132	8 783	0	43 014	1 542	0	0	0	307	0	0	0	0	62 593
Net	R0200	360 430	183 739	0	335 116	539 622	0	347 958	84 678	0	125 323	118 386	262	0	0	0	0	2 095 514
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	362 745	184 253	0	341 168	548 002	0	391 369	86 624	0	124 284	117 867	563					2 156 876
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	236	0	0	0	0	450	0	0	0	0	0					687
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	2 315	501	0	6 132	8 783	0	43 014	1 542	0	0	0	316	0	0	0	0	62 603
Net	R0300	360 430	183 988	0	335 036	539 219	0	348 806	85 082	0	124 284	117 867	246	0	0	0	0	2 094 959
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	270 715	27 953	0	295 737	449 939	0	326 988	41 503	0	28 328	57 427	-76					1 498 515
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	620	0	0	0	0	6	13	0	0	0	0					638
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0	0	0	-45	-45
Part des réassureurs	R0340	1 983	-7	0	2 244	8 122	0	80 794	4 124	0	0	2	-60	0	0	0	-45	97 155
Net	R0400	268 732	28 579	0	293 493	441 818	0	246 200	37 392	0	28 328	57 426	-16	0	0	0	0	1 401 952
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	571	-4	0	24 676	401	0	1 957	1 533	0	0	0	29					29 163
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	8
Net	R0500	571	-4	0	24 676	401	0	1 957	1 533	0	0	0	21	0	0	0	0	29 156
Dépenses engagées	R0550	73 547	51 304	0	106 800	192 351	0	146 831	30 467	0	59 021	45 842	295	0	0	0	0	706 457
Autres dépenses	R1200																	1 235
Total des dépenses	R1300																	707 692

S.05.01.02 - 02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	5 433	69 811	0	19 653	0	0	0	1 627	96 524
Part des réassureurs	R1420	3 452	20	0	7 638	0	0	0	0	11 110
Net	R1500	1 980	69 791	0	12 015	0	0	0	1 627	85 414
Primes acquises										
Brut	R1510	5 186	69 811	0	19 653	0	0	0	1 627	96 277
Part des réassureurs	R1520	3 489	20	0	7 638	0	0	0	0	11 146
Net	R1600	1 697	69 791	0	12 015	0	0	0	1 627	85 130
Charge des sinistres										
Brut	R1610	4 673	58 451	0	8 266	0	0	0	4 343	75 732
Part des réassureurs	R1620	3 812	0	0	2 851	0	0	0	0	6 664
Net	R1700	860	58 451	0	5 414	0	0	0	4 343	69 068
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-2 926	8 038	0	-1 690	0	0	0	-2 368	1 054
Part des réassureurs	R1720	-2 044	0	0	-185	0	0	0	0	-2 229
Net	R1800	-882	8 038	0	-1 506	0	0	0	-2 368	3 282
Dépenses engagées	R1900	2 590	4 769	0	9 064	0	0	0	67	16 490
Autres dépenses	R2500									158
Total des dépenses	R2600									16 648

S.23.01.22 - 01
Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	0
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	211 060	211 060	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	44 324	44 324	0	0
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	33 989	33 989	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	2 083 007	2 083 007	0	0
Passifs subordonnés	R0140	20 000	20 000	0	0
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0	0	0	0
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0	0	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	19 319	19 319	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	1 976	0	0	0
Déductions					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0	0	0	0
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0	0	0	0
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0	0	0	0
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	53 308	53 308	0	0
Total déductions	R0280	53 308	53 308	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 303 107	2 283 107	20 000	0
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0	0	0	0
Fonds propres d'autres secteurs financiers					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0	0	0	0
Institution de retraite professionnelle	R0420	0	0	0	0
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0	0	0	0
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	0	0	0	0
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0	0	0	0
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0	0	0	0
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	2 303 107	2 283 107	20 000	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	2 303 107	2 283 107	20 000	0
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	2 303 107	2 283 107	20 000	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	2 303 107	2 283 107	20 000	0
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	387 783	0	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	5,94	0	0	0
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0680	2 303 107	2 283 107	20 000	0
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	1 115 364	0	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	2,06	0	0	0

S.23.01.22 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	2 338 391
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	255 383
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
Réserve de réconciliation	R0760	2 083 007
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	8 967
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	74 561
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	83 528

S.25.01.22
Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	848 716		9 – Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	41 599		
Risque de souscription en vie	R0030	33 196	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	137 806	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	609 853	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Diversification	R0060	-448 759		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	2 204		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 224 616		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	68 565
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-66 170
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-125 013
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 101 998
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1 115 364
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	387 783
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	13 366
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	0
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0
Capital de solvabilité requis	R0570	1 115 364

S.32.01.22
Entreprises dans le périmètre du Groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON		Date de la décision si l'article 214 s'applique
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
FRANCE	53290588200017	SCI LANCEREAUX	99 - Autre	société de droit commun	2 - Non mutuelle		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	52983657900019	MATMUT MUTUALITE LIVRE 3	99 - Autre	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500389E3GEX 6JDEZ6	LM.ASSISTANCE SA	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		0,29	0,29	0,29		2 - Significative		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	96950071F53BQ7 SBP046	INTER MUTUELLES SOLUTIONS	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		0,60	1,00	0,60		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	43404401200012	MATMUT DEVELOPPEMENT	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	49920325500017	MATMUT IMMOBILIER SA	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	50042562400011	MATMUT LOCATION VEHICULES	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	82137699300019	MPE	99 - Autre	société de droit commun	2 - Non mutuelle		0,99	1,00	0,99		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	41256305800020	OFI HOLDING	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		0,26	0,26	0,26		2 - Significative		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	9695004LR4YVO 3ERV873	SGAM Groupe Matmut	99 - Autre	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	96950002418PVK 8HU75	CARDIF IARD	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	0,34	0,34	0,34		2 - Significative		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	969500NFM7VWX X2EYK68	AMF	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500TGV20DW SMV1W82	MATMUT	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500OW3012G CVMW258	MATMUT PROTECTION JURIDIQUE	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	0,98	1,00	0,98		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500VW2GY87 F3FM178	Matmut Mutualité	2 - Entreprise d'assurance non-vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500DV ROWSF ZJQFV75	MATMUT VIE	1 - Entreprise d'assurance vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500G5UJOBS WV2M68	AMF ASSURANCES	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500W0AJLW5 FGSIB15	INTER MUTUELLES ENTREPRISES	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	0,60	1,00	0,60		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	9695008HV KUQL CSNF72	Mutuelle Ociane Matmut	4 - Entreprise multibranches	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500N48BV9MPP5182	MUTLOG	1 - Entreprise d'assurance vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500SOV6U08 S8A1F91	MUTLOG GARANTIES	2 - Entreprise d'assurance non-vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale

MATMUT SAM

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	2 455
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	362 521
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 202 031
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	172 940
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	598 240
Actions	R0100	71 345
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	71 345
Obligations	R0130	1 565 407
Obligations d'État	R0140	152 516
Obligations d'entreprise	R0150	987 401
Titres structurés	R0160	425 490
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	790 806
Produits dérivés	R0190	2
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 798
Autres investissements	R0210	493
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	2 518
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	2 518
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	186 199
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	186 199
Non-vie hors santé	R0290	186 199
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	703
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	62 750
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	30 996
Autres créances (hors assurance)	R0380	193 695
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	210 770
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	4 254 640

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 009 456
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 903 763
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 737 555
Marge de risque	R0550	166 208
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	105 693
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	88 121
Marge de risque	R0590	17 572
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	270 165
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	270 165
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	266 428
Marge de risque	R0680	3 738
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 572
Provisions pour retraite	R0760	56 066
Dépôts des réassureurs	R0770	8 638
Passifs d'impôts différés	R0780	100 990
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	36 871
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 007
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	612
Autres dettes (hors assurance)	R0840	143 103
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	2 629 481
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 625 159

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	7 734	172 963		340 936	548 127		340 643	70 662		71 824	116 038	94					1 669 020
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		236					450										687
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	50	458		6 117	8 781		32 967	867									49 239
Net	R0200	7 685	172 741		334 819	539 346		308 126	69 795		71 824	116 038	94					1 620 467
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	7 734	173 233		341 159	547 994		341 004	70 980		71 304	115 533	64					1 669 004
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		236					450										687
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	50	458		6 117	8 781		32 967	867									49 239
Net	R0300	7 684	173 012		335 042	539 213		308 487	70 112		71 304	115 533	64					1 620 451
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	74	26 339		295 737	449 939		296 480	35 265		18 464	56 685	25					1 179 007
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		620					6	13									638
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																-45	-45
Part des réassureurs	R0340		-7		2 244	8 122		71 995	4 296			2						86 606
Net	R0400	74	26 966		293 493	441 818		224 491	30 982		18 464	56 683	25				0	1 092 995
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410		-4		24 542	205		2 586	1 617									28 946
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500		-4		24 542	205		2 586	1 617									28 946
Dépenses engagées	R0550	2 904	48 694	0	106 511	192 045	0	126 439	23 030	0	28 622	44 895	19	0	0	0	0	573 158
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	573 158

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

S.12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)				
		Assurance avec participation aux bénéficiaires	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie correspondant aux provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	R0020																
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030								266 428		266 428						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090								266 428		266 428						
Marge de risque	R0100								3 738		3 738						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200								270 165		270 165						

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060	-1 009	-6 664		32 289	54 133		12 162	1 574		-13 951	-1 974	43					76 603
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					193		943										1 136
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 009	-6 664		32 289	53 940		11 219	1 574		-13 951	-1 974	43					75 467
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160	2 466	93 328		1 028 693	70 526		319 409	189 079		38 936	6 618	18					1 749 073
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				33 806	8 840		111 777	30 638			2						185 063
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 466	93 328		994 887	61 686		207 632	158 441		38 936	6 617	18					1 564 010
Total meilleure estimation - brut	R0260	1 457	86 664		1 060 982	124 659		331 571	190 653		24 985	4 645	61					1 825 676
Total meilleure estimation - net	R0270	1 457	86 664		1 027 175	115 626		218 851	160 015		24 985	4 643	61					1 639 477
Marge de risque	R0280	364	17 208		70 836	34 926		33 881	14 921		5 434	6 203	7					183 780
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	1 821	103 872		1 131 817	159 585		365 452	205 574		30 419	10 848	68					2 009 456
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330				33 806	9 033		112 720	30 638			2						186 199
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	1 821	103 872		1 098 011	150 552		252 731	174 936		30 419	10 846	68					1 823 256

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1- Année d'accident
--	-------	---------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +						
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110						
Précédentes	R0100														33 594		
N-9	R0160	639 437	234 956	49 126	30 861	21 016	12 789	13 427	8 053	8 014	4 935			R0100	33 594	33 594	
N-8	R0170	580 970	220 402	44 891	31 627	24 608	19 697	15 499	14 643	11 098				R0160	4 935	1 022 614	
N-7	R0180	586 017	211 937	49 055	24 421	20 083	19 105	11 011	16 826					R0170	11 098	963 434	
N-6	R0190	575 214	229 041	48 612	21 030	18 673	24 787	18 113						R0180	16 826	938 456	
N-5	R0200	594 420	238 253	49 016	24 622	21 127	15 353							R0190	18 113	935 470	
N-4	R0210	569 950	202 324	45 039	22 775	19 153								R0200	15 353	942 791	
N-3	R0220	610 948	222 628	59 121	40 804									R0210	19 153	859 240	
N-2	R0230	606 711	222 186	51 735										R0220	40 804	933 501	
N-1	R0240	654 299	247 075											R0230	51 735	880 632	
N	R0250	644 261												R0240	247 075	901 374	
														R0250	644 261	644 261	
Total	R0260													Total	R0260	1 102 946	9 055 367

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées) C0360				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +					
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300					
Précédentes	R0100														212 478	
N-9	R0160							73 117	65 339	57 029	57 646			R0100	212 550	
N-8	R0170							74 485	60 957	49 980	44 044			R0160	57 486	
N-7	R0180								97 632	79 972	71 098	64 036		R0170	43 951	
N-6	R0190				113 339	81 521	60 730	41 984						R0180	63 669	
N-5	R0200			133 354	108 246	89 196	80 502							R0190	41 777	
N-4	R0210		210 438	143 148	118 598	95 594								R0200	79 816	
N-3	R0220	466 539	250 668	206 078	172 342									R0210	94 777	
N-2	R0230	468 896	266 431	206 859										R0220	171 072	
N-1	R0240	487 667	256 611											R0230	205 498	
N	R0250	524 272												R0240	255 547	
														R0250	522 929	
Total	R0260													Total	R0260	1 749 073

		Total	Niveau 1 - non	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	200 000	200 000		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	1 425 159	1 425 159			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 625 159	1 625 159	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 625 159	1 625 159	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 625 159	1 625 159	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 625 159	1 625 159	0		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 625 159	1 625 159	0		
Capital de solvabilité requis	R0580	940 419				
Minimum de capital requis	R0600	287 586				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,73				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,65				

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 625 159
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	200 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	1 425 159
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	58 773
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	58 773

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	625 550		9 – Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	26 942		
Risque de souscription en vie	R0030	17 879	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	83 466	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	574 800	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Diversification	R0060	-345 161		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	1 964		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	985 440		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	55 969
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-100 990
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	940 419
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	940 419
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

LAC DT

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-100 990
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-100 990
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-333 459

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	281 991

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 457	7 685
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	86 664	172 741
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	1 027 175	334 819
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	115 626	539 346
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	218 851	308 126
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	160 015	69 795
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	24 985	71 824
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	4 643	116 038
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	61	94
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	5 595

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	266 428	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	287 586
Capital de solvabilité requis	R0310	940 419
Plafond du MCR	R0320	423 189
Plancher du MCR	R0330	235 105
MCR combiné	R0340	287 586
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	287 586

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	142 881
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	7 503
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 592
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	116 857
Obligations d'État	R0140	8 554
Obligations d'entreprise	R0150	72 956
Titres structurés	R0160	35 347
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	16 927
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	23 863
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	23 863
Non-vie hors santé	R0290	23 863
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 023
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 410
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 979
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 967
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	178 123

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	69 441
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	69 318
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	64 546
Marge de risque	R0550	4 771
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	123
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	108
Marge de risque	R0590	15
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	9 972
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	9 972
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	9 900
Marge de risque	R0680	72
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	1 497
Dépôts des réassureurs	R0770	1 094
Passifs d'impôts différés	R0780	2 962
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	60
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 829
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	698
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 653
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	154
Total du passif	R0900	96 362
Excédent d'actif sur passif	R1000	81 762

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110	67	267			49 839	12 104			120							62 398
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	0	2			10 046	566										10 615
Net	R0200	66	266			39 793	11 538			120							51 783
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210	67	268			50 352	12 171			121							62 979
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	0	2			10 046	566										10 615
Net	R0300	67	266			40 306	11 605			121							52 365
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310		55			30 473	4 589			25							35 141
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340					8 799	-172										8 627
Net	R0400		55			21 674	4 761			25							26 514
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410					-641	-84			0							-725
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500					-641	-84			0							-725
Dépenses engagées	R0550	24	100	0	0	20 346	4 760	0	0	42	0	0	0	0	0	0	25 272
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																25 272

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfécies	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

S.12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)				
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties							
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030								9 900		9 900						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090								9 900		9 900						
Marge de risque	R0100								72		72						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200								9 972		9 972						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060	-2	-8				-1 447	-347										-1 804
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables	R0140						2											2
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2	-8				-1 448	-347										-1 805
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160		118				41 871	24 468			1							66 458
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						13 368	10 494										23 861
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		118				28 504	13 974			1							42 596
Total meilleure estimation - brut	R0260	-2	110				40 425	24 121			1							64 654
Total meilleure estimation - net	R0270	-2	110				27 056	13 627			1							40 791
Marge de risque	R0280	2	14				3 398	1 370			3							4 787
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	0	124				43 823	25 490			4							69 441
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330						13 369	10 494										23 863
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0	124				30 454	14 997			4							45 578

S.19.01.21 - 01 Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)**

Année		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +	C0170	C0180
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100											1 131				
N-9	R0160	11 874	10 717	2 689	872	483	191	85	-21	12	25		R0100	1 131	1 131	
N-8	R0170	9 582	9 292	1 508	549	125	0	89	18	111			R0160	25	26 926	
N-7	R0180	10 821	11 391	2 581	1 238	873	256	262	180				R0170	111	21 273	
N-6	R0190	10 506	10 051	2 611	887	664	923	494					R0180	180	27 603	
N-5	R0200	13 502	15 888	2 141	1 645	257	64						R0190	494	26 137	
N-4	R0210	12 486	9 824	1 347	597	415							R0200	64	33 498	
N-3	R0220	12 199	10 613	1 529	263								R0210	415	24 669	
N-2	R0230	8 906	8 973	1 755									R0220	263	24 604	
N-1	R0240	8 254	10 162										R0230	1 755	19 633	
N	R0250	7 382											R0240	10 162	18 415	
													R0250	7 382	7 382	
													Total	R0260	21 982	231 270

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +	C0360	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Précédentes	R0100											10 861			
N-9	R0160							265	90	228	187		R0100	10 920	
N-8	R0170						667	244	229	117			R0160	188	
N-7	R0180					1 390	1 312	996	891				R0170	118	
N-6	R0190				3 663	3 769	2 841	2 496					R0180	892	
N-5	R0200			4 366	2 549	1 445	860						R0190	2 500	
N-4	R0210		7 125	3 335	2 900	1 171							R0200	864	
N-3	R0220	24 131	8 801	4 129	3 349								R0210	1 177	
N-2	R0230	21 197	7 710	3 756									R0220	3 364	
N-1	R0240	21 891	10 793										R0230	3 773	
N	R0250	31 846											R0240	10 798	
													R0250	31 861	
													Total	R0260	66 458

		Total	Niveau 1 - non	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	22 763	22 763		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	58 999	58 999			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	81 762	81 762	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	81 762	81 762	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	81 762	81 762	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	81 762	81 762	0		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	81 762	81 762	0		
Capital de solvabilité requis	R0580	40 188				
Minimum de capital requis	R0600	10 047				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,03				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,14				

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	81 762
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	22 763
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	58 999
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 964
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 964

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	19 395		9 – Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 208		
Risque de souscription en vie	R0030	524	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	107	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	30 387	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Diversification	R0060	-11 454		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	41 167		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 984
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-2 962
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	40 188
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	40 188
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

LAC DT

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-2 962
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-2 962
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-12 479

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	8 493

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	66
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	110	266
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	27 056	39 793
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	13 627	11 538
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1	120
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	208

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	9 900	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	8 701
Capital de solvabilité requis	R0310	40 188
Plafond du MCR	R0320	18 085
Plancher du MCR	R0330	10 047
MCR combiné	R0340	10 047
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	10 047

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 400
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	86 719
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 326
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	690
Actions	R0100	3
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	3
Obligations	R0130	68 465
Obligations d'État	R0140	6 559
Obligations d'entreprise	R0150	49 201
Titres structurés	R0160	12 705
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	15 234
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	449
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 649
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 235
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	96 451

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	37 627
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	37 627
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	34 958
Marge de risque	R0550	2 669
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	118
Provisions pour retraite	R0760	1 386
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	2 271
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	55
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 945
Passifs subordonnés	R0850	7 500
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	7 500
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	54 901
Excédent d'actif sur passif	R1000	41 550

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110									53 346							53 346
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200								53 346								53 346
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210									52 826							52 826
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300								52 826								52 826
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310									9 826							9 826
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400								9 826								9 826
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410									0							0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500								0								0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	30 298	0	0	0	0	0	0	30 298
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																30 298

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900								
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagement s en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060										-1 387							-1 387
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150										-1 387							-1 387
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160										36 344							36 344
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250										36 344							36 344
Total meilleure estimation - brut	R0260										34 958							34 958
Total meilleure estimation - net	R0270										34 958							34 958
Marge de risque	R0280										2 669							2 669
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320										37 627							37 627
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340										37 627							37 627

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1 - Année d'accident
--	-------	----------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											30
N-9	R0160	3 994	5 267	2 960	1 591	776	345	132	21	42	-24	
N-8	R0170	3 947	5 237	2 789	1 574	880	423	184	-3	-13		
N-7	R0180	4 130	5 721	3 224	1 769	934	420	81	35			
N-6	R0190	4 422	5 926	3 136	1 596	905	342	135				
N-5	R0200	4 302	5 650	3 080	1 667	905	227					
N-4	R0210	4 480	5 803	3 067	1 640	765						
N-3	R0220	3 681	5 150	2 564	1 311							
N-2	R0230	4 005	4 947	2 403								
N-1	R0240	3 733	5 067									
N	R0250	3 390										

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180		
R0100	30	30		
R0160	-24	15 104		
R0170	-13	15 017		
R0180	35	16 313		
R0190	135	16 462		
R0200	227	15 832		
R0210	765	15 754		
R0220	1 311	12 707		
R0230	2 403	11 354		
R0240	5 067	8 800		
R0250	3 390	3 390		
Total	13 325	130 762		

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											865
N-9	R0160							357	354	660	454	
N-8	R0170						666	662	745	525		
N-7	R0180					1 381	1 053	1 009	697			
N-6	R0190				2 450	1 537	1 342	858				
N-5	R0200			4 593	2 783	1 957	1 097					
N-4	R0210		8 427	5 100	3 221	1 731						
N-3	R0220	14 061	8 138	4 481	2 404							
N-2	R0230	16 170	8 538	4 375								
N-1	R0240	16 361	8 024									
N	R0250	15 245										

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0100	869	
R0160	456	
R0170	526	
R0180	699	
R0190	859	
R0200	1 097	
R0210	1 731	
R0220	2 402	
R0230	4 378	
R0240	8 040	
R0250	15 288	
Total	36 344	

		Total	Niveau 1 - non	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	7 500	7 500		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	34 050	34 050			
Passifs subordonnés	R0140	7 500		0	7 500	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	49 050	41 550	0	7 500	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	49 050	41 550	0	7 500	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	49 050	41 550	0	7 500	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	49 050	41 550	0	7 500	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	43 044	41 550	0	1 494	
Capital de solvabilité requis	R0580	23 443				
Minimum de capital requis	R0600	7 471				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,09				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,76				

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	41 550
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	7 500
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	34 050
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	4 097
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	4 097

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	10 410		9 – Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	338		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	0	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	19 129	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Diversification	R0060	-5 748		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	24 129		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 585
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-2 271
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	23 443
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	23 443
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

LAC DT

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-2 271
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-2 271
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-7 436

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	7 471

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	34 958	53 346
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	7 471
Capital de solvabilité requis	R0310	23 443
Plafond du MCR	R0320	10 549
Plancher du MCR	R0330	5 861
MCR combiné	R0340	7 471
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	7 471

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	6 508
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 325 155
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	25 429
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 907
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	1 003 549
Obligations d'État	R0140	198 272
Obligations d'entreprise	R0150	579 956
Titres structurés	R0160	225 321
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	288 265
Produits dérivés	R0190	2
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 204
Avances sur police	R0240	1 204
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 852
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 014
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 245
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	1 350 981

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 177 037
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	72
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	-124
Marge de risque	R0640	196
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 176 965
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 162 965
Marge de risque	R0680	14 001
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	57
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	6 278
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 957
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8
Autres dettes (hors assurance)	R0840	896
Passifs subordonnés	R0850	10 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	10 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	1 196 233
Excédent d'actif sur passif	R1000	154 748

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140																	
Net	R0200																	
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240																	
Net	R0300																	
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Net	R0400																	
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500																	
Dépenses engagées	R0550																	
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises								
Brut	R1410	69 811		6 753			1 627	78 191
Part des réassureurs	R1420	20		12				32
Net	R1500	69 791		6 741			1 627	78 160
Primes acquises								
Brut	R1510	69 811		6 753			1 627	78 191
Part des réassureurs	R1520	20		12				32
Net	R1600	69 791		6 741			1 627	78 160
Charge des sinistres								
Brut	R1610	-15	58 451	1 943			4 343	64 722
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	-15	58 451	1 943			4 343	64 722
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	8 038	0	32			-2 368	5 702
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800	8 038	0	32			-2 368	5 702
Dépenses engagées	R1900	0	4 769	2 684	0	0	67	7 520
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							7 520

		Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	1 148 847						-3 275		17 393	1 162 965		-124				-124
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	1 148 847						-3 275		17 393	1 162 965		-124				-124
Marge de risque	R0100	11 856				2 032				112	14 001	196					196
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200	1 160 703				-1 243				17 505	1 176 965	72					72

		Total	Niveau 1 - non	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	26 100	26 100		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	13 169	13 169		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	44 324	44 324			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	71 155	71 155			
Passifs subordonnés	R0140	10 000		10 000	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	164 748	154 748	10 000	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	164 748	154 748	10 000	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	164 748	154 748	10 000	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	164 748	154 748	10 000		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	164 748	154 748	10 000		
Capital de solvabilité requis	R0580	63 972				
Minimum de capital requis	R0600	28 787				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,58				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,72				

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	154 748
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	83 593
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	71 155
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	5 029
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	5 029

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	139 055		9 – Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	626		
Risque de souscription en vie	R0030	18 225	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	401	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Diversification	R0060	-13 334		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	144 972		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	5 432
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-80 155
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-6 278
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	63 972
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	63 972
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

LAC DT

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-6 278
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-6 278
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-20 316

S.28.01.01 - 01
Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	36 651	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	1 105 188	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	105 375	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		1 768 977

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	36 651
Capital de solvabilité requis	R0310	63 972
Plafond du MCR	R0320	28 787
Plancher du MCR	R0330	15 993
MCR combiné	R0340	28 787
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	28 787

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	114
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	108 188
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	10 987
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 586
Actions	R0100	580
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	580
Obligations	R0130	61 493
Obligations d'État	R0140	3 885
Obligations d'entreprise	R0150	33 966
Titres structurés	R0160	23 642
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	33 542
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 079
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 440
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 517
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	114 339

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	795
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	777
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	682
Marge de risque	R0550	95
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	18
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	14
Marge de risque	R0590	4
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	13
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	2 532
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	416
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	353
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	13
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 319
Passifs subordonnés	R0850	10 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	10 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	19 441
Excédent d'actif sur passif	R1000	94 898

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110	0	19	312	278	39	125			19							792
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140		0	15	2	1	0										18
Net	R0200	0	19	297	276	38	125			19							774
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210	0	5	9	8	14	122			1							159
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240		0	15	2	1	0										18
Net	R0300	0	5	-6	6	13	122			1							141
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310		0		0	35	36			0							72
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						0										0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400		0		0	35	36			0							72
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410			134	197	11											342
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500			134	197	11											342
Dépenses engagées	R0550	0	13	289	306	47	107			12							774
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																774

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfécies	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Assurance avec participation aux bénéficiaires	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090																
Marge de risque	R0100																
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200																

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060		14		294	262		29	10			30						638
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					0												0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		14		294	262		29	10			30						638
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160		0					29	29									58
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		0					29	29									58
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	14		294	262		58	39			30						696
Total meilleure estimation - net	R0270		14		294	262		58	39			30						696
Marge de risque	R0280	0	4		66	19		5	3			2						98
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	0	18		360	281		62	42			31						795
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330					0												0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0	18		360	281		62	42			31						794

S.19.01.21 - 01
Sinistres en non-vie

Accident

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1 - Année d'accident
--	-------	----------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240											
N	R0250	14										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	14	14
Total	14	14

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240											
N	R0250	58										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	
R0160	
R0170	
R0180	
R0190	
R0200	
R0210	
R0220	
R0230	
R0240	
R0250	58
Total	58

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	66 015	66 015		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	28 883	28 883			
Passifs subordonnés	R0140	10 000		10 000	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	104 898	94 898	10 000	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	104 898	94 898	10 000	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	104 898	94 898	10 000	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	104 898	94 898	10 000		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	104 898	94 898	10 000		
Capital de solvabilité requis	R0580	SITUATION				
Minimum de capital requis	R0600	5 248				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	5,00				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	19,99				

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	94 898
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	66 015
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	28 883
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	23 093		9 – Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	225		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	60	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 214	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Diversification	R0060	-1 088		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	23 503		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	21
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-2 532
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	20 991
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	20 991
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

LAC DT

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-2 532
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-2 532
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-6 803

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	132

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	14	19
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	294	297
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	262	276
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	58	38
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	39	125
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	30	19
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	132
Capital de solvabilité requis	R0310	20 991
Plafond du MCR	R0320	9 446
Plancher du MCR	R0330	5 248
MCR combiné	R0340	5 248
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	5 248

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	101 949
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	4 367
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 100
Actions	R0100	63 268
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	63 268
Obligations	R0130	23 711
Obligations d'État	R0140	5 055
Obligations d'entreprise	R0150	11 015
Titres structurés	R0160	7 641
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	5 040
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	462
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 709
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 709
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 900
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 461
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	116 021

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	288
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	288
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	-220
Marge de risque	R0590	508
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	181
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	13 075
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 340
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	14 885
Excédent d'actif sur passif	R1000	101 136

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110	10 755															10 755
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	41															41
Net	R0200	10 714															10 714
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210	10 747															10 747
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	41															41
Net	R0300	10 706															10 706
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310	22	1 559														1 580
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400	22	1 559														1 580
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	19	2 496	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 515
Autres dépenses	R1200																567
Total des dépenses	R1300																3 082

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfécies	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle		Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060		-3 872															-3 872
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-3 872															-3 872
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160	56	3 597															3 653
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	56	3 597															3 653
Total meilleure estimation - brut	R0260	56	-275															-220
Total meilleure estimation - net	R0270	56	-275															-220
Marge de risque	R0280	1	507															508
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	57	232															288
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	57	232															288

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1 - Année d'accident
--	-------	----------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											10
N-9	R0160	6 478	5 946	1 922	653	278	86	47	-2	42	22	
N-8	R0170	4 606	5 327	1 605	642	269	121	52	-7	-3		
N-7	R0180	296	430	220	391	83	41	0				
N-6	R0190	133	594	329	245	42		1				
N-5	R0200	282	538	565	163	123	121					
N-4	R0210	45	474	373	244	201						
N-3	R0220	447	692	413	161							
N-2	R0230	407	414	374								
N-1	R0240	488	492									
N	R0250	202										

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180		
R0100	10	10		
R0160	22	15 472		
R0170	-3	12 611		
R0180	0	1 461		
R0190	1	1 344		
R0200	121	1 791		
R0210	201	1 337		
R0220	161	1 713		
R0230	374	1 195		
R0240	492	979		
R0250	202	202		
Total	1 581	38 115		

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											237
N-9	R0160							240	87	27	82	
N-8	R0170						345	125	85	228		
N-7	R0180					146	131	125	0			
N-6	R0190				227	129	1	1				
N-5	R0200			507	230	210	86					
N-4	R0210		659	328	169	86						
N-3	R0220	1 599	802	501	341							
N-2	R0230	1 062	678	260								
N-1	R0240	1 472	1 069									
N	R0250	1 200										

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0100	283	
R0160	82	
R0170	229	
R0180	0	
R0190	1	
R0200	86	
R0210	87	
R0220	342	
R0230	261	
R0240	1 074	
R0250	1 207	
Total	3 653	

		Total	Niveau 1 - non	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 000	1 000		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	100 136	100 136			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	101 136	101 136	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	101 136	101 136	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	101 136	101 136	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	101 136	101 136	0		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	101 136	101 136	0		
Capital de solvabilité requis	R0580	28 336				
Minimum de capital requis	R0600	7 084				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	3,57				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	14,25				

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	101 136
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	100 136
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	4 097
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	4 097

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	37 640		9 – Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	697		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	5 418	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Diversification	R0060	-4 213		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	39 542		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	322
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-11 529
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	28 336
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	28 336
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition

		oui / non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-11 529
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-11 529
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-11 529

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	913

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	56	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	10 714
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	913
Capital de solvabilité requis	R0310	28 336
Plafond du MCR	R0320	12 751
Plancher du MCR	R0330	7 084
MCR combiné	R0340	7 084
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	7 084

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	300
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	24 153
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	313 325
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	10
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	68 626
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	68 626
Obligations	R0130	199 269
Obligations d'État	R0140	9 520
Obligations d'entreprise	R0150	134 161
Titres structurés	R0160	55 588
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	29 829
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	14 690
Autres investissements	R0210	901
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	920
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	920
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	237
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	237
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	237
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	442
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	15 476
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1
Autres créances (hors assurance)	R0380	12 340
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	138 515
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	505 708

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	47 762
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	47 762
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	39 623
Marge de risque	R0590	8 139
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	781
Provisions pour retraite	R0760	6 196
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	12 154
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	7 799
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	22
Autres dettes (hors assurance)	R0840	37 606
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	112 320
Excédent d'actif sur passif	R1000	393 388

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	354 943																354 943
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	2 265																2 265
Net	R0200	352 678																352 678
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	354 943																354 943
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	2 265																2 265
Net	R0300	352 678																352 678
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	270 619																270 619
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340	1 983																1 983
Net	R0400	268 637																268 637
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	571																571
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500	571																571
Dépenses engagées	R0550	70 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 600
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	70 600

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises								
Brut	R1410			1 278				1 278
Part des réassureurs	R1420			4				4
Net	R1500			1 274				1 274
Primes acquises								
Brut	R1510			1 278				1 278
Part des réassureurs	R1520			4				4
Net	R1600			1 274				1 274
Charge des sinistres								
Brut	R1610			1 025				1 025
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700			1 025				1 025
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710			0				0
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800			0				0
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	2 096	0	0	0
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							2 096

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et Meilleure estimation																	
<i>Provisions pour primes</i>																	
Brut - total	R0060	9 588															9 588
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	32															32
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	9 556															9 556
<i>Provisions pour sinistres</i>																	
Brut - total	R0160	30 035															30 035
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	205															205
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	29 830															29 830
Total meilleure estimation - brut	R0260	39 623															39 623
Total meilleure estimation - net	R0270	39 386															39 386
Marge de risque	R0280	8 139															8 139
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																
Meilleure estimation	R0300																
Marge de risque	R0310																
Provisions techniques - Total																	
Provisions techniques - Total	R0320	47 762															47 762
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	237															237
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	47 525															47 525

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1 - Année d'accident
--	-------	----------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											-1
N-9	R0160						0	0	0	0	-2	
N-8	R0170					0	0	1	-4	-16		
N-7	R0180				0	0	-17	1	1			
N-6	R0190		17 095	179	0	2	2	-5				
N-5	R0200	199 701	19 023	220	24	7	-27					
N-4	R0210	204 507	17 942	363	-127	-16						
N-3	R0220	212 701	17 083	729	13							
N-2	R0230	218 615	19 846	294								
N-1	R0240	237 037	19 401									
N	R0250	250 054										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	-1	-1
R0160	-2	-2
R0170	-16	-19
R0180	1	-15
R0190	-5	17 273
R0200	-27	218 947
R0210	-16	222 668
R0220	13	230 525
R0230	294	238 755
R0240	19 401	256 438
R0250	250 054	250 054
Total	R0260	269 696
		1 434 624

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200			41								
N-4	R0210		480	70								
N-3	R0220	23 041	832	81								
N-2	R0230	26 742	1 234	72								
N-1	R0240	27 498	721									
N	R0250	29 051										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	
R0160	
R0170	
R0180	
R0190	
R0200	
R0210	
R0220	
R0230	72
R0240	726
R0250	29 237
Total	R0260
	30 035

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 010	1 010		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	392 378	392 378			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	393 388	393 388	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	393 388	393 388	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	393 388	393 388	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	393 388	393 388	0		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	393 388	393 388	0		
Capital de solvabilité requis	R0580	46 104	46 104			
Minimum de capital requis	R0600	27 119				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	3,63				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	14,51				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	393 388
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 010
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	392 378
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	4 689
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	4 689

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	65 272		9 – Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 860		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	67 999	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Diversification	R0060	-35 429		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	240		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	109 942		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	10 687
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-12 154
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	108 474
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	108 474
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

LAC DT

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-12 154
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-12 154
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-38 625

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		18 487	0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	39 386	353 953	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0	0	0

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global		C0130
MCR linéaire	R0300	18 487
Capital de solvabilité requis	R0310	108 474
Plafond du MCR	R0320	48 814
Plancher du MCR	R0330	27 119
MCR combiné	R0340	27 119
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	27 119

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	18 487	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	108 474	0
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	48 814	0
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	27 119	0
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	27 119	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	6 200	0
Montant notionnel du MCR	R0560	27 119	3 700

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	811
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 265
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	47 356
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	4 150
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 876
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	22 370
Obligations d'État	R0140	0
Obligations d'entreprise	R0150	22 370
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	16 941
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	19
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	2 154
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	2 154
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-58
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-58
Non-vie hors santé	R0290	-58
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	411
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	186
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 038
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	65
Total de l'actif	R0500	55 229

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	10 571
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	10 571
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	9 184
Marge de risque	R0550	1 386
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	706
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	1 248
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	236
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	116
Autres dettes (hors assurance)	R0840	710
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	214
Total du passif	R0900	13 802
Excédent d'actif sur passif	R1000	41 427

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110							3 329		153	2 210						5 692
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							0		0	0						0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																0
Part des réassureurs	R0140							108		0	0						108
Net	R0200							3 220		153	2 210						5 583
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210							3 351		154	2 213						5 718
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							0		0	0						0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																0
Part des réassureurs	R0240							108		0	0						108
Net	R0300							3 243		154	2 213						5 610
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310							1 612		38	717						2 368
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							0		0	0						0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																0
Part des réassureurs	R0340							0		0	0						0
Net	R0400							1 612		38	717						2 368
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410							0		0	0						0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							0		0	0						0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																0
Part des réassureurs	R0440							0		0	0						0
Net	R0500							0		0	0						0
Dépenses engagées	R0550							2 571		100	893						3 564
Autres dépenses	R1200																668
Total des dépenses	R1300																4 231

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle		Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010							0		0	0							0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050							0		0	0							0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060							901		10	-174							737
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140							-58		0	0							-58
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150							959		10	-174							795
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160							8 027		60	360							8 447
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240							0		0	0							0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250							8 027		60	360							8 447
Total meilleure estimation - brut	R0260							8 928		70	186							9 184
Total meilleure estimation - net	R0270							8 986		70	186							9 242
Marge de risque	R0280							1 348		11	28							1 386
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							0		0	0							0
Meilleure estimation	R0300							0		0	0							0
Marge de risque	R0310							0		0	0							0
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320							10 276		81	214							10 571
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330							-58		0	0							-58
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340																	10 629

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)**

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +					
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110					
Précédentes	R0100													15		15
N-9	R0160	149	118	149	39	44	78	101	124	15	20			15	836	
N-8	R0170	146	95	29	46	68	109	110	93	173			173	867		
N-7	R0180	389	192	30	44	85	133	74	66			66	1 013			
N-6	R0190	484	98	28	48	112	154	144			144	1 068				
N-5	R0200	384	134	33	37	102	150			150	840					
N-4	R0210	414	204	15	25	227			227	886						
N-3	R0220	575	284	33	80			80	971							
N-2	R0230	616	198	27			27	841								
N-1	R0240	807	141				141	948								
N	R0250	622					622	622								
Total	R0260											1 664	8 908			

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)**

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +					
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300					
Précédentes	R0100													409		458
N-9	R0160	0	0	0	518	480	437	397	200	156	49			49	55	
N-8	R0170	0	0	604	553	430	461	356	257	165			165	185		
N-7	R0180	0	698	622	693	685	616	440	367			367	411			
N-6	R0190	1 023	882	723	689	671	531	397			397	444				
N-5	R0200	1 454	975	936	1 025	915	658			658	714					
N-4	R0210	1 547	1 027	1 141	1 114	819			819	839						
N-3	R0220	1 728	1 289	1 233	1 119			1 119	1 152							
N-2	R0230	1 683	1 347	1 250			1 250	1 176								
N-1	R0240	1 937	1 384				1 384	1 321								
N	R0250	1 786					1 786	1 691								
Total	R0260											8 447				

		Total	Niveau 1 - non	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	400	400			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	41 027	41 027			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	41 427	41 427			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0				
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	41 427	41 427			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	41 427	41 427			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	41 427	41 427			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	41 427	41 427			
Capital de solvabilité requis	R0580	11 497				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	3,60				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	11,20				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	41 427
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	400
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	41 027
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	495
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	495

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	8 359	9 – Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	159		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 – Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0	9 – Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	6 200	9 – Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-3 061		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	11 658		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	276
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-437
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	11 497
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	11 497
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		oui / non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-437
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-437
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-3 341

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	1 588

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	8 986	3 220
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	70	153
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	186	2 210
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 588
Capital de solvabilité requis	R0310	11 497
Plafond du MCR	R0320	5 174
Plancher du MCR	R0330	2 874
MCR combiné	R0340	2 874
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	312
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	47 092
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	9 232
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	3 577
Actions - cotées	R0110	3 064
Actions - non cotées	R0120	513
Obligations	R0130	13 280
Obligations d'État	R0140	993
Obligations d'entreprise	R0150	12 287
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	14 647
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 355
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	80
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	80
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-6 441
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-6 441
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-6 441
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 321
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	245
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 762
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8
Total de l'actif	R0500	51 379

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	-4 914
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-4 914
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	-8 643
Marge de risque	R0680	3 729
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	225
Passifs d'impôts différés	R0780	2 888
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 456
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	538
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 193
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	62
Total du passif	R0900	3 448
Excédent d'actif sur passif	R1000	47 931

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile	Autre assurance des véhicules à	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages	Assurance de responsabilité civile	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200																
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300																
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400																
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550																
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																

S.05.01.02 - 02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfiques	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0	0	0	11 622	0	0	0	0	11 622
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	7 622	0	0	0	0	7 622
Net	R1500	0	0	0	3 999	0	0	0	0	3 999
Primes acquises										
Brut	R1510	0	0	0	11 622	0	0	0	0	11 622
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	7 622	0	0	0	0	7 622
Net	R1600	0	0	0	3 999	0	0	0	0	3 999
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	0	0	5 298	0	0	0	0	5 298
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	2 851	0	0	0	0	2 851
Net	R1700	0	0	0	2 446	0	0	0	0	2 446
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	0	0	-1 722	0	0	0	0	-1 722
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	-185	0	0	0	0	-185
Net	R1800	0	0	0	-1 537	0	0	0	0	-1 537
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	4 284	0	0	0	0	4 284
Autres dépenses	R2500									67
Total des dépenses	R2600									4 351

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties									
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0			0	0	0	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0			0	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0		-8 643	0	0	0	-8 643		0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0	0	0		-6 441	0	0	0	-6 441		0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	0	0	0		-2 202	0	0	0	-2 202		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0100	0	0		3 729			0	0	3 729	0			0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0		0			0	0	0	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0		0			0	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	0	0		-4 914			0	0	-4 914	0			0	0	0

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	-4 914	0	0	-35	0
Fonds propres de base	R0020	45 955	0	0	1	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	45 955	0	0	1	0
Capital de solvabilité requis	R0090	7 421	0	0	11	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	45 955	0	0	1	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

		Total	Niveau 1 - non	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 500	6 500		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	41 431	41 431			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	1 976				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	45 955	45 955	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	45 955	45 955	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	45 955	45 955	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	45 955	45 955	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	45 955	45 955	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	7 421				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	6,19				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	12,42				

A SITUATION

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	47 931
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 500
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	41 431
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	6 469		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 945		
Risque de souscription en vie	R0030	4 923		
Risque de souscription en santé	R0040	0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		
Diversification	R0060	-3 495		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	9 843		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	465
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-2 886
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	7 421
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	7 421
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Oui

		LAC DT
Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-2 886
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	-2 886
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-2 886

S.28.01.01 - 01
Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010		0
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200		2 619
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		3 742 040

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300		2 619
Capital de solvabilité requis	R0310		7 421
Plafond du MCR	R0320		3 340
Plancher du MCR	R0330		1 855
MCR combiné	R0340		2 619
Seuil plancher absolu du MCR	R0350		3 700
Minimum de capital requis	R0400		3 700

Mutlog Garanties

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	212
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	247
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	45 276
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 275
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	3 574
Actions - cotées	R0110	3 061
Actions - non cotées	R0120	513
Obligations	R0130	13 464
Obligations d'État	R0140	1 097
Obligations d'entreprise	R0150	12 367
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	20 580
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 383
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	7 226
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-801
Non-vie hors santé	R0290	-801
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	8 027
Santé similaire à la vie	R0320	8 027
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	479
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 317
Autres créances (hors assurance)	R0380	0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	10 158
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	64 916

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-333
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-333
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	-506
Marge de risque	R0550	173
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	14 249
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	14 249
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	10 616
Marge de risque	R0640	3 633
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	216
Passifs d'impôts différés	R0780	402
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	250
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	411
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 581
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	315
Total du passif	R0900	17 092
Excédent d'actif sur passif	R1000	47 825

S.05.01.02 - 01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile	Autre assurance des véhicules à	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages	Assurance de responsabilité civile	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	474					474
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	307	0	0	0	0	307
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	168	0	0	0	0	168
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	499					499
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	316	0	0	0	0	316
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183	0	0	0	0	183
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-100					-100
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-60	0	0	0	0	-60
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-40	0	0	0	0	-40
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29					29
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	8
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	0	0	0	0	21
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	276	0	0	0	0	276
Autres dépenses	R1200																	0
Total des dépenses	R1300																	276

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfiques	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	5 433	0	0	0	0	0	0	0	5 433
Part des réassureurs	R1420	3 452	0	0	0	0	0	0	0	3 452
Net	R1500	1 980	0	0	0	0	0	0	0	1 980
Primes acquises										
Brut	R1510	5 186	0	0	0	0	0	0	0	5 186
Part des réassureurs	R1520	3 489	0	0	0	0	0	0	0	3 489
Net	R1600	1 697	0	0	0	0	0	0	0	1 697
Charge des sinistres										
Brut	R1610	4 687	0	0	0	0	0	0	0	4 687
Part des réassureurs	R1620	3 812	0	0	0	0	0	0	0	3 812
Net	R1700	875	0	0	0	0	0	0	0	875
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-2 926	0	0	0	0	0	0	0	-2 926
Part des réassureurs	R1720	-2 044	0	0	0	0	0	0	0	-2 044
Net	R1800	-882	0	0	0	0	0	0	0	-882
Dépenses engagées	R1900	2 590	0	0	0	0	0	0	0	2 590
Autres dépenses	R2500									91
Total des dépenses	R2600									2 681

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0			0	0	0	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0			0	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0	0	0	0	0	0		10 616	0	0	0	10 616
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0	0	0	0	0	0		8 027	0	0	0	8 027
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	0		0	0	0	0	0	0	0		2 590	0	0	0	2 590
Marge de risque	R0100	0	0		0			0	0	0	3 633			0	0	3 633
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0		0			0	0	0	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0		0			0	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	0	0		0			0	0	0	14 249			0	0	14 249

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-733	0	0	0	0	-733
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-954	0	0	0	0	-954
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	221	0	0	0	0	221
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	228	0	0	0	0	228
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153	0	0	0	0	153
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74	0	0	0	0	74
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-506	0	0	0	0	-506
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	295	0	0	0	0	295
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173	0	0	0	0	173
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-333	0	0	0	0	-333
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-801	0	0	0	0	-801
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	468	0	0	0	0	468

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)**

Année		Année de développement										Pour l'année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110
Précédentes	R0100													0
N-9	R0160	94	416	298	149	23	9	2	0	0	0			
N-8	R0170	91	365	234	114	12	1	0	0	0				
N-7	R0180	34	203	132	63	23	3	0	0					
N-6	R0190	24	140	107	36	13	1	0						
N-5	R0200	29	102	67	41	14	8							
N-4	R0210	22	115	71	23	4								
N-3	R0220	18	74	39	29									
N-2	R0230	5	33	30										
N-1	R0240	9	34											
N	R0250	10												
Total	R0260												115	3 365

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)**

Année		Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300	
Précédentes	R0100													
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0					
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0						
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0							
N-4	R0210	0	0	0	0	0								
N-3	R0220	0	0	0	0									
N-2	R0230	0	0	0										
N-1	R0240	0	0											
N	R0250	0												
Total	R0260												187	

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	13 916	0	0	86	0
Fonds propres de base	R0020	47 825	0	0	-32	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	47 825	0	0	-32	0
Capital de solvabilité requis	R0090	9 019	0	0	30	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	47 825	0	0	-32	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 550	1 550		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	46 275	46 275			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	47 825	47 825	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	47 825	47 825	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	47 825	47 825	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	47 825	47 825	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	47 825	47 825	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	9 019				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	5,30				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	12,93				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	47 825
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 550
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	46 275
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	-221
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-221

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	5 989		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 651		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	4 220		
Risque de souscription en non-vie	R0050	627		
Diversification	R0060	-3 499		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	8 987		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	222
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-190
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	9 019
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	9 019
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	75

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	295	168
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	1 475

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	2 590	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		2 029 827

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 551
Capital de solvabilité requis	R0310	9 019
Plafond du MCR	R0320	4 059
Plancher du MCR	R0330	2 255
MCR combiné	R0340	2 255
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700

Le présent lexique vise à expliciter certains termes relatifs à la réglementation prudentielle utilisés dans le cadre du présent rapport sur la solvabilité et la situation financière.

Administrative Management or Supervisory Body (AMSB) : Organe d'administration, de gestion ou de contrôle défini dans la directive Solvabilité 2 comme l'organe de gouvernance des sociétés d'assurance, correspondant pour SGAM Matmut à son conseil d'administration et à sa direction générale.

Ajustement égalisateur : En normes prudentielles, les sociétés d'assurance peuvent appliquer, sous certaines conditions et sous réserve de l'accord de l'ACPR, un ajustement égalisateur de la courbe des taux d'intérêt sans risque leur permettant ainsi d'actualiser les provisions au taux de rendement de l'actif plutôt qu'au taux sans risque.

Appétit au risque : L'appétit au risque est le niveau de risque maximum qu'une entreprise est prête à prendre en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques. Ce niveau global sert alors de base pour tous les processus de gestion des risques et définit des limites qui sont répercutées dans l'ensemble des opérations quotidiennes.

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : Autorité française de supervision pour les secteurs des assurances et des banques.

Besoin global de solvabilité (BGS) : Exigence de fonds propres auto-évaluée dans le cadre de l'ORSA par l'organisme visant à assurer sa solvabilité ainsi que l'ensemble des moyens nécessaires compte tenu de la spécificité de son profil de risque (notamment des risques non pris en compte dans le calcul du SCR), de son appétence au risque et de sa stratégie commerciale (plan d'activité notamment). Par nature, le BGS devrait être supérieur au SCR (cf. définition ci-dessous).

Best Estimate (BE) ou Meilleure Estimation : En normes prudentielles, les provisions « Best Estimate » correspondent à la projection de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité, ...) actualisés avec une courbe de taux sans risque.

Basic Solvency Capital Requirement (BSCR) : Dans la formule standard du référentiel Solvabilité 2, c'est le capital de solvabilité requis de base. Il correspond au SCR (cf. définition ci-dessous) avant prise en compte des capacités d'absorption et du risque opérationnel. Il comprend les modules suivants :

- le risque de souscription non-vie ;
- le risque de souscription vie ;
- le risque de souscription santé ;
- le risque de marché ;
- le risque de crédit ;
- le risque lié aux immobilisations incorporelles.

Le BSCR inclut une diversification entre les différents modules de risques (corrélations standards), hors immobilisations incorporelles.

Correction (ou ajustement) pour volatilité : Mesure permettant sous certaines conditions d'actualiser les provisions à un taux plus élevé que le taux sans risque. Cette mesure n'est pas soumise à autorisation préalable de l'ACPR.

Corrélations : Pour tenir compte de la faible probabilité de réalisation simultanée de tous les facteurs de risques, la formule standard introduit des corrélations entre ces risques. Le BSCR est donc inférieur ou égal à la somme des SCR calculés pour chacun des sous-risques individuels présentés ci-dessus, ce qui permet à l'assureur de constater des effets de diversification.

Diversification (ou effet de diversification) : Cf. définition ci-dessus.

Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) ou en anglais ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) : Ensemble des processus mis en place par l'organisme visant à auto-évaluer ses risques et sa solvabilité. Cette évaluation doit au moins porter sur 3 aspects : l'évaluation d'un besoin global de solvabilité (BGS), l'analyse du respect permanent des exigences réglementaires (SCR, calcul des provisions techniques, MCR) en situation de stress, et l'étude de l'adéquation entre le profil de risque de l'organisme et la formule standard de calcul du SCR. Un rapport ORSA doit être remis à l'ACPR au moins une fois par an.

European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA) : Autorité de régulation européenne des sociétés d'assurances et des fonds de pension (AEAPP).

Fonctions clés : Quatre fonctions clés sont définies par la directive Solvabilité 2 : fonction d'audit interne, fonction actuarielle, fonction de gestion des risques, fonction de vérification de la conformité. Ces fonctions sont considérées comme stratégiques et les responsables de ces fonctions doivent respecter les exigences en matière de compétence et d'honorabilité.

Fonds Propres (définition comptable) : Capitaux propres et autres fonds propres.

Fonds propres économiques ou prudentiels : Fonds propres inscrits au bilan économique évalués selon les normes prudentielles. Le terme d'excédent des actifs sur les passifs est également utilisé pour qualifier les fonds propres économiques.

Ces fonds propres économiques sont hiérarchisés en 3 niveaux en fonction de leur disponibilité, de leur durée et de leur capacité à absorber les pertes.

Selon leur classification et les seuils réglementaires par niveau, ces fonds propres économiques sont éligibles à la couverture du SCR et / ou MCR.

Formule standard (ou modèle standard) : La formule standard est le modèle de référence, en norme Solvabilité 2, pour l'évaluation du capital de solvabilité requis. Ce besoin de capital, ou SCR, est égal à la somme :

- du BSCR (cf. définition supra) ;
- de l'exigence de capital pour le risque opérationnel ;
- de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques et des impôts différés.

La formule standard intègre un certain nombre de paramètres standards et de corrélations standards entre les risques, calibrés sur des données au niveau européen.

IARD : Sigle utilisé dans le domaine des assurances pour désigner les clauses d'un contrat dont l'objet porte sur les dommages et les biens. IARD signifie "Incendie, Accidents et Risques Divers".

Impôts différés dans le référentiel Solvabilité 2 : ils sont issus des différences entre la valeur fiscale et la valeur économique des différents postes du bilan prudentiel.

- actifs d'impôts différés : ils représentent l'évaluation des économies d'impôt futures.
- passifs d'impôts différés : ils représentent l'évaluation des charges futures d'impôts.

Line of business : ligne d'activité d'assurance (LoB) : Les LoB font référence aux lignes d'activité au sens de Solvabilité 2. Elles ne correspondent pas forcément à un « agrément » au sens du Code des assurances ou du Code de la mutualité. En effet, il existe un référentiel de classification des garanties des contrats d'assurance propre à Solvabilité 2 qui est différent de celui prévu en normes françaises.

Management actions : Les management actions représentent les leviers de pilotage qui sont activés par le management en réaction à une situation défavorable conduisant à une dégradation du profil de risque et à un non-respect du cadre d'appétence (BGS - cf. définition supra). Les principaux leviers pris en compte sont en général les suivants : politique commerciale - politique de revalorisation tarifaire - distribution de participation aux bénéfices - programme de réassurance - allocation stratégique.

Marge de risque : En normes prudentielles, c'est la valeur qu'il faut rajouter aux provisions Best Estimate de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements.

Mesure transitoire relative aux provisions techniques : Cette mesure permet d'étaler et de lisser sur 16 ans l'impact du passage d'un calcul de provisions techniques aux normes françaises à un calcul Solvabilité 2.

Cette mesure est soumise à autorisation préalable de l'Autorité de contrôle.

Minimum Capital Requirement (MCR) ou minimum de capital requis : Exigence de fonds propres minimum à respecter par l'organisme pour continuer à exercer ses activités. Son non-respect conduit au retrait d'agrément.

Modèle interne : Modèle utilisé pour le calcul du SCR par les organismes n'utilisant pas la formule standard. Un modèle interne peut être « partiel » (si la formule standard est recalibrée en partie seulement) ou « complet » (si la formule standard est intégralement recalibrée).

L'utilisation d'un tel modèle, est soumise à l'approbation de l'ACPR.

Organisme de placement collectif en valeur mobilière (OPCVM) : Les OPCVM sont des organismes de placements collectif en valeurs mobilières. Ce sont des produits financiers regroupant les SICAV et les FCP. Leur activité consiste à gérer un portefeuille de titres financiers. Ces sociétés doivent recevoir l'agrément de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour pouvoir exercer.

Participation aux bénéficiaires (PB) : La participation aux bénéficiaires en matière d'assurance-vie désigne une participation aux résultats d'une compagnie d'assurance, au bénéfice de ses souscripteurs. L'assureur a l'obligation d'en redistribuer une partie. Le contrat peut contenir une clause détaillant les modalités de cette participation.

Provisions Mathématiques : Pour garantir à tout moment le règlement intégral de ses engagements d'assurance vie, l'assureur doit constituer une certaine réserve, appelée provision mathématique et définie selon le Code des Assurances comme la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré.

Provisions Techniques : Les provisions techniques représentent l'ensemble des réserves constituées par l'assureur pour faire face à ses engagements vis-à-vis des assurés. En normes prudentielles, elles correspondent à la somme de la provision Best Estimate et de la marge de risque.

Quantitative Reporting Templates (QRT) : Reportings réglementaire de Solvabilité 2 sous forme d'états quantitatifs à destination du superviseur et/ou du public, produits avec une fréquence trimestrielle ou annuelle.

Ratios de solvabilité (ou de couverture) réglementaires : Le ratio de solvabilité constitue le principal indicateur de solvabilité en normes Solvabilité 2. Il correspond au rapport entre les fonds propres économiques éligibles et disponibles et le capital de solvabilité requis (SCR). Si le ratio est supérieur à 100%, la société est considérée comme solvable, en revanche un ratio inférieur à 100% conduit à une intervention de l'ACPR qui établit un plan de redressement en concertation avec la société.

Société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM) : Regroupement d'organismes d'assurance proposant une synergie et une solidarité financière entre ses membres. Les sociétés de groupe d'assurance mutuelle sont constituées dans le but notamment de gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, liens explicités dans les statuts et contractualisés par une convention d'affiliation. La transposition en droit français de la directive Solvabilité II a renforcé les pouvoirs que doivent exercer ces structures sur les organismes affiliés.

Spread : Mot anglais utilisé en finance qui désigne de manière générale, l'écart ou le différentiel entre deux taux ou indices de point.

Stress test : Un stress test est l'évaluation de la résilience d'un organisme à des scénarios adverses sévères, mais plausibles, résultants de la manifestation de chocs de diverses natures (financier, souscription, jurisprudentiel...), de façon simultanée ou individuelle. L'objectif principal des stress tests est de fournir une vision prospective du risque.

Solvency Capital Requirement (SCR) ou capital de solvabilité requis : Sous le référentiel Solvabilité 2, le SCR représente l'exigence de capital. Il correspond au montant de fonds propres dont doit disposer une société aujourd'hui permettant d'avoir dans un an des fonds propres positifs dans 99,5% des cas.

Value at Risk (VaR) : Il s'agit d'une mesure de risque qui, pour un horizon donné, correspond au montant de perte potentielle qui ne sera pas dépassé dans x% des cas.

Dans le référentiel Solvabilité 2, le SCR correspond à une VaR 1 an 99,5% : c'est le montant de capital minimum dont l'assureur doit disposer pour absorber les pertes potentielles à horizon un an avec une probabilité de 99,5%.

